

# REVUE DE PRESSE

## 2<sup>e</sup> ÉTAPE DE LA ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS (ZFE)

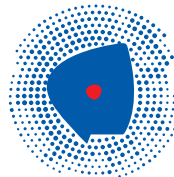
Mardi 1<sup>er</sup> juin 2021

mieux respirer,  
pour mieux vivre

Zone à Faibles Émissions  
LA ZFE SE  
RENFORCE  
1<sup>ER</sup> JUIN  
2021



RESPIREZ, VOUS  
ÊTES DANS UNE  
ZONE À FAIBLES  
ÉMISSIONS!



Métropole  
du Grand Paris



# Sommaire

FAIBLES EMISSIONS sur TF1 .. TF1 - Journal de 20h - 01/06/2021	14
FAIBLES EMISSIONS sur TF1 .. TF1 - JOURNAL DE 20H - 01/06/2021	15
Des zones à faibles émissions, mais à forte teneur polémique Le Monde - 28/05/2021	16
FAIBLES EMISSIONS sur EUROPE 1 .. EUROPE 1 - Le journal de 8h - 01/06/2021	20
FAIBLES EMISSIONS sur EUROPE 1 .. EUROPE 1 - LE JOURNAL DE 8H - 01/06/2021	21
Pollution : les « zones à faibles émissions » inquiètent les automobilistes les plus modestes Lemonde.fr - 27/05/2021	22
ZFE du Grand Paris : dérogations et sursis à l'interdiction de circuler Msn (France) - 01/06/2021	27
La voiture peu à peu boutée hors des villes Le Figaro - 02/06/2021	29
Interdiction des véhicules polluants : comment accompagner les foyers les plus modestes LeParisien.fr - 31/05/2021	32
« Je veux que tout devienne possible pour les jeunes » Le Journal du Dimanche - 30/05/2021	35
ZFE sur FRANCE 2 .. FRANCE 2 - Journal de 20h - 31/05/2021	38
ZFE sur FRANCE 2 .. FRANCE 2 - JOURNAL DE 20H - 31/05/2021	39
Police et propreté: Anne Hidalgo lance deux chantiers contestés Le Monde - 29/05/2021	40
FAIBLES EMISSIONS sur RMC INFO .. RMC INFO - LES GRANDES GUEULES - 26/05/2021	42
FAIBLES EMISSIONS sur EUROPE 1 .. EUROPE 1 - JOURNAL - 01/06/2021	43
FAIBLES EMISSIONS sur FRANCE INTER .. FRANCE INTER - Journal 08h00 - 31/05/2021	44
FAIBLES EMISSIONS sur FRANCE INTER .. FRANCE INTER - JOURNAL 08H00 - 31/05/2021	45
ZFE: combien de temps pourrez-vous encore rouler à moto dans le Grand Paris? bfmtv.com - 29/05/2021	46
Ce qui change au 1er juin 2021 huffingtonpost.fr - 01/06/2021	49
Le passage au tout-électrique, promu par l'Europe, est sujet à caution Le Figaro - 02/06/2021	51

OLLIER sur RMC INFO .. RMC INFO - Les grandes gueules - 26/05/2021	53
OLLIER sur RMC INFO .. RMC INFO - LES GRANDES GUEULES - 26/05/2021	54
ZFE du Grand Paris: les Crit'Air 4 "interdits" de circuler à partir de ce 1er juin bfmtv.com - 29/05/2021	55
FAIBLES EMISSIONS sur FRANCE INTER .. FRANCE INTER - JOURNAL 06H30 - 31/05/2021	58
Grand Paris: les véhicules Crit'Air 4 interdits à la circulation dès demain mardi 1er Juin Francetvinfo.fr - 31/05/2021	59
GRAND PARIS sur FRANCE INTER .. FRANCE INTER - LE SIX NEUF DU SAMEDI - 29/05/2021	61
Interdiction des véhicules Crit'Air 4 autour de Paris : les questions que l'on se pose LeParisien.fr - 31/05/2021	62
Dès mardi, les diesels d'avant 2005 ne pourront plus circuler à Paris Msn (France) - 31/05/2021	64
Grand Paris: les véhicules diesel d'avant 2006 interdits de circuler dès mardi Lefigaro.fr - 31/05/2021	65
Les vieux diesels autour de Paris, c'est fini ! Le Parisien Paris - Paris - 31/05/2021	67
Grand Paris : Les véhicules les plus polluants interdits de circuler dès mardi 20Minutes.fr - 31/05/2021	70
Grand Paris. Les véhicules avec des vignettes Crit'Air 4 et 5 interdits de circuler dès mardi Ouest-france.fr - 31/05/2021	72
Les plus vieux véhicules interdits dans la zone à faible émission du Grand Paris dès mardi NouvelObs.com - 31/05/2021	73
FAIBLES EMISSIONS sur BFM PARIS .. BFM PARIS - BONJOUR PARIS - 01/06/2021	75
ZFE sur BFM PARIS .. BFM Paris - Bonjour Paris - 01/06/2021	76
ZFE sur BFM PARIS .. BFM PARIS - BONJOUR PARIS - 01/06/2021	77
La circulation encore réduite au centre de Paris Le Figaro - 02/06/2021	78
CRIT AIR sur FRANCE 2 .. FRANCE 2 - JOURNAL - 01/06/2021	79
FAIBLES EMISSIONS sur BFM PARIS .. BFM Paris - Bonjour Paris - 01/06/2021	80
FAIBLES EMISSIONS sur BFM PARIS .. BFM PARIS - BONJOUR PARIS - 01/06/2021	81
ZFE sur RMC INFO .. RMC INFO - Journal - 01/06/2021	82
ZFE sur RMC INFO ..	83

Grand Paris : les plus vieux véhicules interdits de circuler en semaine dès mardi 1er juin Francetvinfo.fr - 31/05/2021	84
FAIBLES EMISSIONS sur FRANCE 2 .. FRANCE 2 - Journal - 01/06/2021	86
FAIBLES EMISSIONS sur FRANCE 2 .. FRANCE 2 - JOURNAL - 01/06/2021	87
FAIBLES EMISSIONS sur BFM PARIS .. BFM Paris - Bonjour Paris - 01/06/2021	88
FAIBLES EMISSIONS sur BFM PARIS .. BFM PARIS - BONJOUR PARIS - 01/06/2021	89
Grand Paris : les plus vieux véhicules interdits de circuler à partir d'aujourd'hui Lci.fr - 01/06/2021	90
GRAND PARIS sur RMC INFO .. RMC INFO - Le journal de 8h - 01/06/2021	95
GRAND PARIS sur RMC INFO .. RMC INFO - LE JOURNAL DE 8H - 01/06/2021	96
ZFE sur FRANCE 3 PARIS ILE DE FRANCE .. FRANCE 3 PARIS ILE DE FRANCE - 19-20 paris ile-de-france - 01/06/2021	97
ZFE sur FRANCE 3 PARIS ILE DE FRANCE .. FRANCE 3 PARIS ILE DE FRANCE - 19/20 PARIS ILE-DE-FRANCE - 01/06/2021	98
FAIBLES EMISSIONS sur RMC INFO .. RMC INFO - Flash - 01/06/2021	99
FAIBLES EMISSIONS sur RMC INFO .. RMC INFO - FLASH - 01/06/2021	100
FAIBLES EMISSIONS sur M6 .. M6 - Le 12.45 - 01/06/2021	101
FAIBLES EMISSIONS sur M6 .. M6 - LE 12.45 - 01/06/2021	102
FAIBLES EMISSIONS sur FRANCE 2 .. FRANCE 2 - Telematin - journal - 01/06/2021	103
FAIBLES EMISSIONS sur FRANCE 2 .. FRANCE 2 - TELEMATIN - JOURNAL - 01/06/2021	104
CRIT AIR sur FRANCE 2 .. FRANCE 2 - Journal - 01/06/2021	105
CRIT AIR sur FRANCE 2 .. FRANCE 2 - JOURNAL - 01/06/2021	106
FAIBLES EMISSIONS sur FRANCE 3 .. FRANCE 3 - 12-13 edition nationale - journal - 31/05/2021	107
FAIBLES EMISSIONS sur FRANCE 3 .. FRANCE 3 - 12/13 EDITION NATIONALE - JOURNAL - 31/05/2021	108
Chômage, encadrement des loyers, impôts... ce qui change au 1er juin LesEchos.fr - 31/05/2021	109

OLLIER sur FRANCE INFO .. FRANCE INFO - Le journal de 8h - 31/05/2021	111
OLLIER sur FRANCE INFO .. FRANCE INFO - LE JOURNAL DE 8H - 31/05/2021	112
ZFE sur FRANCE 3 PARIS ILE DE FRANCE .. FRANCE 3 PARIS ILE DE FRANCE - 19-20 paris ile-de-france - 01/06/2021	113
ZFE sur FRANCE 3 PARIS ILE DE FRANCE .. FRANCE 3 PARIS ILE DE FRANCE - 19/20 PARIS ILE-DE-FRANCE - 01/06/2021	114
GRAND PARIS sur EUROPE 1 .. EUROPE 1 - Europe soir - le 18-20 - 01/06/2021	115
GRAND PARIS sur EUROPE 1 .. EUROPE 1 - EUROPE SOIR - LE 18/20 - 01/06/2021	116
Pollution : les véhicules Crit'Air 4 désormais interdits à Paris lepoint.fr - 31/05/2021	117
Grand Paris : la chasse aux autos polluantes s'accélère Les Echos - 01/06/2021	119
CRIT AIR sur BFM TV .. BFM TV - Le live toussaint - 01/06/2021	121
CRIT AIR sur BFM TV .. BFM TV - LE LIVE TOUSSAINT - 01/06/2021	122
GRAND PARIS sur EUROPE 1 .. EUROPE 1 - EUROPE MIDI - 01/06/2021	123
FAIBLES EMISSIONS sur CNEWS .. CNEWS - LA MATINALE - 01/06/2021	124
CRIT AIR sur BFM TV .. BFM TV - PREMIERE EDITION - 01/06/2021	125
ZFE sur RMC INFO .. RMC INFO - Journal - 01/06/2021	126
ZFE sur RMC INFO .. RMC INFO - JOURNAL - 01/06/2021	127
FAIBLES EMISSIONS sur FRANCE INFO .. FRANCE INFO - LE 17H00-20H00 - 31/05/2021	128
ZFE : zone à faibles émissions, zone à fort embrasement ? Caradisiac.com - 31/05/2021	129
Les vieux diesels bannis de Paris et de sa petite couronne L'Humanité - 01/06/2021	132
Le chantier de la porte d'Auteuil arrive au terme d'un marathon de dix ans Les Echos - 28/05/2021	134
GRAND PARIS sur FRANCE 5 .. FRANCE 5 - C DANS L'AIR - 27/05/2021	135
FAIBLES EMISSIONS sur SUD RADIO .. SUD RADIO - LE GRAND MATIN SUD RADIO - 01/06/2021	136
Pollution : les voitures aux plus vieux moteurs bannies du Grand Paris dès le 1er juin Boursorama avec Media Services • 31/05/2021 à 14:37	137

CRIT AIR sur BFM PARIS .. BFM Paris - Bonjour Paris - 01/06/2021	139
CRIT AIR sur BFM PARIS .. BFM PARIS - BONJOUR PARIS - 01/06/2021	140
FAIBLES EMISSIONS sur CNEWS .. CNEWS - LA MATINALE - 01/06/2021	141
FAIBLES EMISSIONS sur FRANCE 2 .. FRANCE 2 - Journal - 01/06/2021	142
FAIBLES EMISSIONS sur FRANCE 2 .. FRANCE 2 - JOURNAL - 01/06/2021	143
CRIT AIR sur BFM TV .. BFM TV - Premiere edition - 01/06/2021	144
« Les gens ont du mal à payer leur loyer, comment pourraient-ils changer de véhicule ? » Le Parisien Paris - Paris - 31/05/2021	145
FAIBLES EMISSIONS sur BFM PARIS .. BFM PARIS - BONJOUR PARIS - 01/06/2021	147
ZFE sur BFM TV .. BFM TV - LE LIVE TOUSSAINT - 01/06/2021	148
FAIBLES EMISSIONS sur BFM PARIS .. BFM PARIS - BONJOUR PARIS - 01/06/2021	149
ZFE sur BFM PARIS .. BFM Paris - Bonjour Paris - 01/06/2021	150
ZFE sur BFM PARIS .. BFM PARIS - BONJOUR PARIS - 01/06/2021	151
Cette fois-ci, les embouteillages sont bien de retour Le Parisien Yvelines - Yvelines - 28/05/2021	152
FAIBLES EMISSIONS sur EUROPE 1 .. EUROPE 1 - Europe midi - 01/06/2021	154
FAIBLES EMISSIONS sur EUROPE 1 .. EUROPE 1 - EUROPE MIDI - 01/06/2021	155
FAIBLE EMISSION sur RADIO CLASSIQUE .. RADIO CLASSIQUE - JOURNAL - 01/06/2021	156
ZFE sur BFM TV .. BFM TV - Le live toussaint - 01/06/2021	157
ZFE sur BFM TV .. BFM TV - LE LIVE TOUSSAINT - 01/06/2021	158
ZFE du Grand Paris : dérogations et sursis à l'interdiction de circuler Challenges.fr - 01/06/2021	159
Zone à faibles émissions du Grand Paris : les entreprises sonnent l'alerte La Tribune - 02/06/2021	162
FAIBLES EMISSIONS sur FRANCE INFO .. FRANCE INFO - Le 17h00-20h00 - 31/05/2021	165

FAIBLES EMISSIONS sur FRANCE INFO .. FRANCE INFO - LE 17H00-20H00 - 31/05/2021	166
FAIBLES EMISSIONS sur BFM PARIS .. BFM PARIS - BONJOUR PARIS - 01/06/2021	167
FAIBLES EMISSIONS sur FRANCE INFO .. FRANCE INFO - Le 17h00-20h00 - 31/05/2021	168
FAIBLES EMISSIONS sur FRANCE INFO .. FRANCE INFO - LE 17H00-20H00 - 31/05/2021	169
Grand Paris : les véhicules Crit'Air 4 interdits de circuler à partir du 1er juin francebleu.fr - 31/05/2021	170
ZFE Grand Paris. Les voitures diesels d'avant 2006 exclues au 1er juin largus.fr - 01/06/2021	172
FAIBLES EMISSIONS sur RADIO CLASSIQUE .. RADIO CLASSIQUE - JOURNAL - 01/06/2021	174
ZFE du Grand Paris : les anciennes autorisées à circuler. Pour de bon. Challenges.fr - 01/06/2021	175
CRIT AIR sur EUROPE 1 .. EUROPE 1 - JOURNAL - 01/06/2021	178
ZFE sur BFM PARIS .. BFM PARIS - BONJOUR PARIS - 01/06/2021	179
FAIBLES EMISSIONS sur BFM TV .. BFM TV - LE LIVE TOUSSAINT - 01/06/2021	180
FAIBLES EMISSIONS sur BFM TV .. BFM TV - LE LIVE TOUSSAINT - 01/06/2021	181
Entre polémique et résignation, le Grand Paris bannit les autos des pauvres Challenges.fr - 28/05/2021	182
FAIBLES EMISSIONS sur FRANCE INFO .. FRANCE INFO - Le 17h00-20h00 - 31/05/2021	185
FAIBLES EMISSIONS sur FRANCE INFO .. FRANCE INFO - LE 17H00-20H00 - 31/05/2021	186
CRIT AIR sur RMC INFO .. RMC INFO - JOURNAL - 01/06/2021	187
Ce qui change le 1er juin 2021 pour les automobilistes Caradisiac.com - 31/05/2021	188
Dès mardi, les diesels d'avant 2005 ne pourront plus circuler à Paris Parismatch.com - 31/05/2021	190
FAIBLES EMISSIONS sur BFM PARIS .. BFM Paris - Bonsoir Paris - 31/05/2021	192
FAIBLES EMISSIONS sur BFM PARIS .. BFM PARIS - BONSOIR PARIS - 31/05/2021	193
"Pas de sanctions avant 2022 pour les véhicules Crit'Air 4 à l'intérieur de l'A86", confirme Patrick Ollier francebleu.fr - 01/06/2021	194
Zone à faibles émissions du Grand Paris : les entreprises sonnent l'alerte	196

Latribune.fr - 01/06/2021

FAIBLES EMISSIONS sur FRANCE INFO .. FRANCE INFO - LE 21H00-00H00 - 31/05/2021	198
ZFE sur C8 .. C8 - C8 le jt - 01/06/2021	199
ZFE sur C8 .. C8 - C8 LE JT - 01/06/2021	200
FAIBLES EMISSIONS sur FRANCE INTER .. FRANCE INTER - JOURNAL 07H00 - 01/06/2021	201
FAIBLES EMISSIONS sur SUD RADIO .. SUD RADIO - LES VRAIES VOIX - 31/05/2021	202
GRAND PARIS sur BFM TV .. BFM TV - MIDI-15H - 01/06/2021	203
Crit'air : nouvelles restrictions de circulation à Paris en Île-de-France dès le 1er juin FranceInter.fr - 31/05/2021	204
FAIBLES EMISSIONS sur FRANCE INFO .. FRANCE INFO - LE 21H00-00H00 - 31/05/2021	206
OLLIER sur FRANCE INFO .. FRANCE INFO - Le 12h00-14h00 - 31/05/2021	207
OLLIER sur FRANCE INFO .. FRANCE INFO - LE 12H00-14H00 - 31/05/2021	208
GRAND PARIS sur RFM .. RFM - FLASH - 01/06/2021	209
ZFE sur FRANCE INFO .. FRANCE INFO - LE 21H00-00H00 - 31/05/2021	210
CRIT AIR sur RTL .. RTL - Flash - 01/06/2021	211
CRIT AIR sur RTL .. RTL - FLASH - 01/06/2021	212
ZFE sur FRANCE INTER .. FRANCE INTER - JOURNAL 06H30 - 31/05/2021	213
FAIBLES EMISSIONS sur BFM TV .. BFM TV - MIDI-15H - 01/06/2021	214
CRIT AIR sur EUROPE 1 .. EUROPE 1 - Flash - 01/06/2021	215
CRIT AIR sur EUROPE 1 .. EUROPE 1 - FLASH - 01/06/2021	216
PRATIQUE Tout ce qu'il faut savoir sur cette nouvelle mesure Le Parisien Essonne - Essonne - 31/05/2021	217
Grand Paris: les plus vieux véhicules interdits de circuler dès mardi MediaPart.fr - 31/05/2021	218
CRIT AIR sur FRANCE INTER .. FRANCE INTER - Journal 09h00 - 01/06/2021	220



CRIT AIR sur FRANCE INTER .. FRANCE INTER - JOURNAL 09H00 - 01/06/2021	221
CRIT AIR sur SUD RADIO .. SUD RADIO - LES VOIX QUI FONT BOUGER LA FRANCE - 28/05/2021	222
Grand Paris : les autos aux plus vieux moteurs diesel et essence interdits de circulation Capital.fr - 31/05/2021	223
FAIBLES EMISSIONS sur FRANCE INTER .. FRANCE INTER - Le journal de 19h - 31/05/2021	225
FAIBLES EMISSIONS sur FRANCE INTER .. FRANCE INTER - LE JOURNAL DE 19H - 31/05/2021	226
CRIT AIR sur FRANCE INFO .. FRANCE INFO - Le 07h00-09h00 - 01/06/2021	227
CRIT AIR sur FRANCE INFO .. FRANCE INFO - LE 07H00-09H00 - 01/06/2021	228
FAIBLES EMISSIONS sur RTL 2 .. RTL 2 - Flash - 01/06/2021	229
FAIBLES EMISSIONS sur RTL 2 .. RTL 2 - FLASH - 01/06/2021	230
CRIT AIR sur FUN RADIO .. FUN RADIO - Flash - 01/06/2021	231
GRAND PARIS sur EUROPE 1 .. EUROPE 1 - JOURNAL - 01/06/2021	232
CRIT AIR sur BFM TV .. BFM TV - Midi-15h - 01/06/2021	233
CRIT AIR sur BFM TV .. BFM TV - MIDI-15H - 01/06/2021	234
CRIT AIR sur NOSTALGIE .. NOSTALGIE - Flash - 01/06/2021	235
CRIT AIR sur NOSTALGIE .. NOSTALGIE - FLASH - 01/06/2021	236
ZFE sur SUD RADIO .. SUD RADIO - LES VOIX QUI FONT BOUGER LA FRANCE - 28/05/2021	237
CRIT AIR sur EUROPE 1 .. EUROPE 1 - FLASH - 01/06/2021	238
CRIT AIR sur FRANCE INFO .. FRANCE INFO - JOURNAL - 01/06/2021	239
GRAND PARIS sur NOSTALGIE .. NOSTALGIE - FLASH - 01/06/2021	240
CRIT AIR sur EUROPE 1 .. EUROPE 1 - FLASH - 01/06/2021	241
CRIT AIR sur RMC INFO .. RMC INFO - Flash - 31/05/2021	242
CRIT AIR sur RMC INFO ..	243

Crit'Air 4 à Paris : « pas de sanctions avant 2022 » pour les voitures diesel auto-moto.com - 01/06/2021	244
ZFE sur FRANCE BLEU 107.1 .. FRANCE BLEU 107.1 - FRANCE BLEU PARIS MATIN - 01/06/2021	245
OLLIER sur FRANCE BLEU 107.1 .. FRANCE BLEU 107.1 - L'invite france bleu 107.1 - 01/06/2021	246
OLLIER sur FRANCE BLEU 107.1 .. FRANCE BLEU 107.1 - L'INVITE FRANCE BLEU 107.1 - 01/06/2021	247
FAIBLES EMISSIONS sur SUD RADIO .. SUD RADIO - LES VOIX QUI FONT BOUGER LA FRANCE - 28/05/2021	248
GRAND PARIS sur RMC INFO .. RMC INFO - JOURNAL - 01/06/2021	249
ZFE du Grand-Paris : des dérogations pour les entreprises à la veille de l'entrée en vigueur de l'interdiction des Crit'Air 4 Autoactu.com - 31/05/2021	250
OLLIER sur FRANCE BLEU 107.1 .. FRANCE BLEU 107.1 - France bleu paris matin - 01/06/2021	253
OLLIER sur FRANCE BLEU 107.1 .. FRANCE BLEU 107.1 - FRANCE BLEU PARIS MATIN - 01/06/2021	254
CRIT AIR sur RADIO CLASSIQUE .. RADIO CLASSIQUE - LA MATINALE ECONOMIQUE - 01/06/2021	255
Problèmes de circulation : "Beaucoup d'artisans vont choisir de ne plus aller à Paris" Batiactu.com - 01/06/2021	256
CRIT AIR sur SUD RADIO .. SUD RADIO - Flash - 01/06/2021	259
CRIT AIR sur SUD RADIO .. SUD RADIO - FLASH - 01/06/2021	260
Région parisienne : les diesels d'avant 2005 interdits dès le 1er juin Autoplus.fr - 31/05/2021	261
CRIT AIR sur SUD RADIO .. SUD RADIO - JOURNAL - 01/06/2021	263
ZFE sur FRANCE BLEU 107.1 .. FRANCE BLEU 107.1 - JOURNAL - 01/06/2021	264
FAIBLES EMISSIONS sur FRANCE BLEU 107.1 .. FRANCE BLEU 107.1 - JOURNAL - 01/06/2021	265
Grand Paris : désormais, les véhicules les plus polluants ne pourront plus circuler en journée positivr.fr - 01/06/2021	266
CRIT AIR sur FRANCE BLEU SUD LORRAINE .. FRANCE BLEU SUD LORRAINE - L'INVITE DE LA REDACTION - 31/05/2021	268
ZFE sur FRANCE BLEU 107.1 .. FRANCE BLEU 107.1 - JOURNAL - 01/06/2021	269
CRIT AIR sur LCI ..	270

LCI - Lci midi - 01/06/2021	
CRIT AIR sur LCI .. LCI - LCI MIDI - 01/06/2021	271
ZFE : les diesel Crit'air 4 bannis du Grand Paris dès ce 1er juin automobile-magazine.fr - 31/05/2021	272
CRIT AIR sur FRANCE BLEU 107.1 .. FRANCE BLEU 107.1 - France bleu paris matin - 01/06/2021	274
CRIT AIR sur FRANCE BLEU 107.1 .. FRANCE BLEU 107.1 - FRANCE BLEU PARIS MATIN - 01/06/2021	275
GRAND PARIS sur FRANCE BLEU 107.1 .. FRANCE BLEU 107.1 - L'invite france bleu 107.1 - 01/06/2021	276
GRAND PARIS sur FRANCE BLEU 107.1 .. FRANCE BLEU 107.1 - L'INVITE FRANCE BLEU 107.1 - 01/06/2021	277
ZFE du Grand Paris : un passe-droit pour les patrons automobile-magazine.fr - 01/06/2021	278
ZFE sur FRANCE BLEU 107.1 .. FRANCE BLEU 107.1 - L'INVITE FRANCE BLEU 107.1 - 01/06/2021	280
Grand Paris: les plus vieux véhicules interdits de circuler dès mardi techniques-ingenieur.fr - 31/05/2021	281
CRIT AIR sur FRANCE BLEU 107.1 .. FRANCE BLEU 107.1 - JOURNAL - 01/06/2021	283
CRIT AIR sur SUD RADIO .. SUD RADIO - Journal - 01/06/2021	284
CRIT AIR sur SUD RADIO .. SUD RADIO - JOURNAL - 01/06/2021	285
ZFE sur FRANCE BLEU 107.1 .. FRANCE BLEU 107.1 - JOURNAL - 29/05/2021	286
Bonus et prime à la conversion : plus qu'un mois avant la baisse des montants automobile-magazine.fr - 01/06/2021	287
Grand Paris : les véhicules les plus polluants interdits de circuler dès mardi L'Agefi - 01/06/2021	289
FAIBLES EMISSIONS sur BFM TV .. BFM TV - MIDI-15H - 01/06/2021	290
OLLIER sur FRANCE BLEU 107.1 .. FRANCE BLEU 107.1 - Journal - 01/06/2021	291
OLLIER sur FRANCE BLEU 107.1 .. FRANCE BLEU 107.1 - JOURNAL - 01/06/2021	292
Grand Paris : les véhicules Crit'Air 4 interdits dans la ZFE à partir du 1er juin cnews.fr - 31/05/2021	293
Les vieux véhicules bannis du Grand Paris JournalAuto.com - 31/05/2021	295
Qualité de l'air : la métropole du Grand Paris renforce sa zone à faibles émissions Actu-Environnement.com - 31/05/2021	298

Crit'Air 4 et au delà : Grand Paris, c'est fini ! LeBlogAuto.com - 31/05/2021	299
FAIBLES EMISSIONS sur RADIO NOVA .. RADIO NOVA - Journal - 01/06/2021	301
FAIBLES EMISSIONS sur RADIO NOVA .. RADIO NOVA - JOURNAL - 01/06/2021	302
Jusqu'à 19 000 € d'aide pour l'achat d'une voiture électrique Larevueautomobile.com - 31/05/2021	303
Restez connecté sur l'actualité automobile Latribuneauto.com - 31/05/2021	305
Ce qui change ce 1er juin 2021 caminteresse.fr - 31/05/2021	307
GRAND PARIS sur FRANCE BLEU 107.1 .. FRANCE BLEU 107.1 - JOURNAL - 29/05/2021	309
GRAND PARIS sur LCI .. LCI - LE CLUB LE CHATELIER - 01/06/2021	310
GRAND PARIS sur LCI .. LCI - LE CLUB LE CHATELIER - 01/06/2021	311
CRIT AIR sur RADIO NOTRE DAME .. Radio Notre Dame - Flash - 01/06/2021	312
CRIT AIR sur RADIO NOTRE DAME .. RADIO NOTRE DAME - FLASH - 01/06/2021	313
Pollution : les Crit'Air 4 interdites autour de Paris, dès demain voltage.fr - 31/05/2021	314
Renforcement de la ZFE du Grand Paris dès demain : quelles dérogations pour les professionnels ? automobile-entreprise.com - 31/05/2021	315
Crit'Air : quelles sont les communes du Val-de-Marne où les voitures les plus polluantes ne peuvent plus rouler ? actu.fr - 01/06/2021	318
Une nouvelle catégorie de véhicules interdite dans le Grand Paris echoidf.fr - 01/06/2021	321
Hauts-de-Seine. Les véhicules les plus polluants toujours autorisés à Gennevilliers et à Bagneux actu.fr - 01/06/2021	323
CRIT AIR sur FRANCE CULTURE .. FRANCE CULTURE - Journal 12h30 - 01/06/2021	325
FAIBLES EMISSIONS sur FRANCE 3 AUVERGNE .. FRANCE 3 AUVERGNE - 19/20 AUVERGNE - 01/06/2021	326
CRIT AIR sur FRANCE CULTURE .. FRANCE CULTURE - JOURNAL 12H30 - 01/06/2021	327
FAIBLES EMISSIONS sur FRANCEINFO : .. FRANCEINFO : - LE 6H30/9H30 - 01/06/2021	328
GRAND PARIS sur FRANCEINFO : .. FRANCEINFO : - LE 6H30/9H30 - 01/06/2021	329

ZFE Grand Paris : les diesels Crit'Air 4 interdits à partir du 1er juin lesvoitures.fr - 31/05/2021	330
Grand Paris: les Crit'air 4 et 5 boutés au-delà de l'A86 Am-today.com - 01/06/2021	332
Grand Paris: les vieux diesels interdits à partir de ce mardi 1er juin 94.citoyens.com - 31/05/2021	334
Grand Paris : renforcement de la zone à faibles émissions à partir du 1er juin banquedesterritoires.fr - 31/05/2021	336
Grand Paris: les plus vieux véhicules interdits de circuler dès mardi linfo durable.fr - 31/05/2021	337
CARTE. Diesel, pollution : la circulation de certaines voitures interdite à Paris actu.fr - 01/06/2021	339
Métropole : Les Crit'air 4 interdits de circuler à partir du 1er Juin Première Heure Île de France - 01/06/2021	341
Nouvelle étape pour la ZFE métropolitaine lejournaldugrandparis.fr - 31/05/2021	342
Grand Paris: les plus vieux véhicules interdits de circuler dès mardi Agence France Presse Fil Eco - Fil Eco - 31/05/2021	344
FAIBLES EMISSIONS sur FRANCEINFO : .. Franceinfo - Le 17h-20h - 31/05/2021	345
ZFE du Grand Paris : aides aux particuliers, dérogations pour les pros Am-today.com - 01/06/2021	346
FAIBLES EMISSIONS sur FRANCEINFO : .. FRANCEINFO : - LE 6H30/9H30 - 01/06/2021	348
FAIBLES EMISSIONS sur FRANCEINFO : .. FRANCEINFO : - LE 17H/20H - 31/05/2021	349
CARTE. Hauts-de-Seine : attention, des véhicules bientôt interdits dans certaines zones jnews-france.fr - 28/05/2021	350
CARTE. Seine-Saint-Denis : la circulation des vieux véhicules diesel bientôt interdite actu.fr - 28/05/2021	352
CARTE. Hauts-de-Seine : attention, des véhicules bientôt interdits dans certaines zones actu.fr - 28/05/2021	355



PAYS :France  
EMISSION :JOURNAL DE 20H  
DUREE :00:02:12  
PRESENTATEUR :Gilles Bouleau



► 1 juin 2021 - 20:18:47

[Ecouter / regarder cette alerte](#)

FAIBLES EMISSIONS sur TF1 ..

20:18:47 Voitures : les diesels ne sont-ils plus les bienvenus en ville. 20:19:02 Reportage de Noël Lee. Les véhicules Crit'Air 4 sont désormais interdits dans la zone à faibles émissions du Grand Paris. 20:19:27 Interview de Catalin Ulici, rénovateur d'appartements. 20:19:41 Micro-trottoir. 20:20:16 Grenoble a simplement exclu les poids lourds et utilitaires ayant une vignette Crit'Air 4. 20:20:26 Interview de Christophe Ferrari, président (DVG) de Grenoble-Alpes Métropole. 20:20:59

TF1

**Pays** : France  
**EMISSION** : JOURNAL DE 20H  
**DUREE** : 132  
**PRESENTATEUR** : GILLES BOULEAU



► 01 juin 2021

> [Ecouter / regarder cette alerte](#)

## FAIBLES EMISSIONS sur TF1 ..

20:18:47 Voitures : les diesels ne sont-ils plus les bienvenus en ville. 20:19:02 Reportage de Noël Lee. Les véhicules Crit'Air 4 sont désormais interdits dans la zone à faibles émissions du Grand Paris. 20:19:27 Interview de Catalin Ulici, rénovateur d'appartements. 20:19:41 Micro-trottoir. 20:20:16 Grenoble a simplement exclu les poids lourds et utilitaires ayant une vignette Crit'Air 4. 20:20:26 Interview de Christophe Ferrari, président (DVG) de Grenoble-Alpes Métropole. 20:20:59



## ÉCONOMIE &amp; ENTREPRISE

## PLEIN CADRE

# Des **zones** à faibles émissions, mais à forte teneur polémique

L'entrée en vigueur de la réglementation sur la circulation des véhicules les plus polluants repose la question des inégalités face aux décisions concernant l'environnement

**C**a va être la galère... » Fatou Kaba (le nom a été modifié) avait bien entendu parler de la zone à faibles émissions (ZFE) du Grand Paris. Mais cette hôtesse d'accueil demeurant à Pierrefitte-sur-Seine (Seine-Saint-Denis), l'une des communes les plus pauvres d'Île-de-France, n'imaginait pas que les restrictions de circulation imposées à l'intérieur de ce vaste périmètre ceinturé par l'autoroute A86 la rattraperaient aussi rapidement. Dès le 1<sup>er</sup> juin, sa Renault Modus diesel de 2005 ne pourra plus circuler en semaine (sauf après 20 heures) à l'intérieur de cette zone qui englobe Paris et 79 communes autour de la capitale.

Le corps du délit figure, bien en vue, sur son pare-brise : une vignette Crit'Air 4. Cette pastille grenat désigne une catégorie désor-

mais indésirable, celle des diesels d'avant 2006 et des motos d'avant juillet 2004. Bonne nouvelle pour les poumons franciliens mais casse-tête pour les conducteurs de ces véhicules. « Pour aller de banlieue à banlieue, je n'ai pas d'autre choix que de prendre ma voiture et comme ce n'est, financièrement, pas vraiment le moment de changer de véhicule, je vais me retrouver hors la loi », soupire M<sup>me</sup> Kaba.

Malgré les aides prévues par l'Etat et la Métropole du Grand Paris, qui, lorsqu'on les cumule, peuvent atteindre 19 000 euros pour l'achat d'une voiture neuve et 12 000 euros pour une d'occasion – sous conditions de revenus –, le reste à charge risque de s'avérer dissuasif pour beaucoup de ménages modestes. Et puis, s'en remettre à une voiture un peu plus récente ne ferait que retarder le rouleau compresseur de la ZFE.

A compter de juillet 2022, la caté-





gorie Crit'Air 3 (moteurs diesel d'avant 2010, essence d'avant 2006) sera à son tour frappée d'indignité. En 2024, les Crit'Air 2 (tous les diesels, y compris les plus récents, et les essences d'avant 2011) seront priés d'aller polluer ailleurs. Essentiellement en Europe de l'Est et en Afrique, si l'on en croit les professionnels de l'occasion.

### DURCISSEMENT

Jean-Stéphane Brosse a lui aussi été cueilli à froid. Son fidèle monospace Hyundai Trajet de 2004 n'est plus en odeur de sainteté. Il l'utilise une ou deux fois par mois pour transporter ses instruments de musique ou partir en province et ne voit « pas de raison de culpabiliser » compte tenu du peu de kilomètres parcourus. « Les gros Porsche Cayenne flambant neufs qui roulent tous les jours et polluent bien comme il faut, eux, ne craignent rien », persifle ce multi-instrumentiste qui voit dans ces vents contraires une raison supplémentaire de concrétiser son projet de quitter la région parisienne.

Repoussé de six mois pour cause de Covid-19, le durcissement du dispositif de la ZFE du Grand Paris (5,61 millions d'habitants) doit exclure 11 % du parc automobile au 1<sup>er</sup> juin. Plus de 200 000 voitures particulières, mais aussi 27 000 utilitaires légers et plus de 6 000 poids lourds

seront bannis. Outre les ZFE de Paris (qui a déjà exclu depuis 2019 les Crit'Air 4) et du Grand Paris, celles de Lyon, Grenoble et Strasbourg vont, elles aussi, bientôt sortir les cartons rouges.

D'ici à 2025, toutes les agglomérations de plus de 150 000 habitants seront concernées. L'impact social de cet écrémage – initialement voté avec une belle unanimité et considéré comme une mise au ban salvatrice des véhicules les plus polluants – commence à inquiéter certains élus qui s'alarment de ce qui pourrait res-

sembler à un effet boomerang.

« On a incité pendant des années les gens à rouler au gazole et aujourd'hui on veut les faire revenir en arrière à marche forcée »,

souligne Thibaud Philipps, maire Les Républicains (LR) d'Illkirch-Graffenstaden (Bas-Rhin, 26 000 habitants). L'édile, qui vient de quitter la majorité (à dominante écologiste) de l'Eurométropole de Strasbourg, organisera dans sa commune, le 11 juillet, un référendum pour ou contre le calendrier de la ZFE qui vise, in fine, l'éradication du diesel à compter de 2028.

Dans les milieux patronaux, on sent aussi monter une certaine nervosité. Francis Bartholomé, président du Centre national des professions de l'automobile (CNPA), sonne déjà le tocsin. « Il y a eu les "gilets jaunes" et les "bonnets rouges". Je ne sais pas quelle couleur [les pouvoirs publics] sont en train de nous créer s'ils poursuivent dans cette voie », a-t-il déclaré au magazine *Auto Infos*.

« Les gens tombent des nues en apprenant qu'ils ne pourront plus utiliser leur bagnole. Tout cela va contribuer à faire voter bleu foncé », redoute un communicant du secteur automobile. « On est en train de voir apparaître des inégalités de traitement entre les diverses ZFE. Une cacophonie comme seule la France sait en créer se met en place », promet Alexandra Legendre, porte-parole de la Ligue de défense des conducteurs.

Au 1<sup>er</sup> juin, insiste Elisabeth Détry, présidente de la chambre des métiers et de l'artisanat d'Ile-de-

France, 12 % des véhicules utilitaires ne devraient plus avoir le droit de circuler dans la ZFE. Cependant, c'est surtout l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2024, qui marquera l'interdiction de tous les diesels – autrement dit la quasi-totalité des camionnettes, fourgonnettes et poids lourds actuels –, qui mobilise les petits patrons.

« Vous croyez qu'avec des tréso-

ries que la crise sanitaire a rendues exsangues, un artisan du bâtiment va commencer à s'équiper avec des véhicules électriques qui, pour la plupart, n'existent même pas encore au catalogue des constructeurs ? », lance-t-elle. « Je comprends ceux qui ne veulent plus voir de voitures en ville mais ceux-là doivent savoir qu'au train où vont les choses ils ne trouveront bientôt plus personne pour venir réparer leur chasse d'eau », assure M<sup>me</sup> Détry.

### SIGNES DE BONNE VOLONTÉ

Malgré « les cris d'orfraie » qu'il dit entendre « de la part de ceux qui vont devoir changer de voiture », Patrick Ollier (LR), président de la Métropole du Grand Paris, reste droit dans ses bottes. Il évoque un sondage commandité en janvier selon lequel 77 % des personnes interrogées soutiennent le durcissement des règles de circulation. La pollution atmosphérique provoquerait plus de 2 500 morts

par an à Paris. « Nous sommes en présence d'un débat de santé publique et, lorsqu'on est élu, il faut avoir un peu de courage politique, plaide-t-il. Ne perdons pas de vue que si rien n'est fait, la France sera durement sanctionnée par la Commission européenne, qui l'a mise en demeure pour avoir dépassé les seuils limites de dioxyde d'azote et de particules fines. »

La Métropole du Grand Paris préférerait tout de même éviter que les choses ne tournent au vinaigre. Aussi a-t-il été prudemment décidé que le très sophistiqué mécanisme de vidéoverbalisation prévu pour garantir la réalité des sanctions ne sera effectif qu'à la fin du premier trimestre 2022. Ce n'est qu'au terme de cette période d'adaptation que les contrevenants risqueront une amende forfaitaire de 68 euros, à peine auront-ils pointé le bout de leur capot à l'intérieur de la ZFE.

Avec les organisations patronales, Patrick Ollier multiplie les si-



gnes de bonne volonté. Il promet des discussions « *sérieuses et détendues* », quitte à « *prendre le temps qu'il faudra* », et n'exclut pas que des dérogations soient attribuées.

Le risque de voir apparaître une ZFE à plusieurs vitesses avec un traitement plus favorable aux professionnels qu'aux particuliers ne semble pas particulièrement irriter Claude Lecurieux, 73 ans. Ce qui le met dans tous ses états, c'est de devoir remiser les deux Renault du foyer, une Twingo de 1993 et un Scénic de 2003, « *des véhicules parfaitement entretenus* ». « *On met la charrue avant les bœufs!*, tonne ce retraité. *Pendant toutes ces années, les gouvernants n'ont pas été en mesure de créer des alternatives pour réduire la dépendance à l'automobile et maintenant la France de la voiture se retrouve piégée. Tant pis pour ceux qui, comme moi, ne peuvent pas se payer une nouvelle automobile.* »

Julien Handjian, 21 ans, étudiant dans une école de commerce à Rennes et dont les parents résident en région parisienne, ne cache pas son amertume. « *Ces temps-ci, la vie étudiante est déjà compliquée et j'étais bien content de pouvoir faire le trajet avec ma Volkswagen Polo de 2008 en partageant les frais avec les copains. Maintenant, il va falloir payer le train* », soupire le jeune homme. En ce moment, Julien cherche un job d'été : « *J'en aurai besoin pour mes vacances, aller faire du surf ou passer mon permis bateau. Pas pour remplacer une voiture qui tourne comme une horloge.* »

Comment continuer de circuler dans la ZFE d'Ile-de-France au volant d'une voiture de plus de 15 ans sans se faire taper sur les doigts? Certains envisagent une solution, paradoxale mais imparable : rouler à bord d'une voiture de plus de... 30 ans. L'ancienneté requise pour bénéficier du statut dérogatoire accordé aux véhicu-

les de collection qui, au nom de la préservation du patrimoine, devraient conserver le droit de pétarder dans les zones à faibles émissions. ■

JEAN-MICHEL NORMAND

**« Les gros  
Porsche Cayenne  
flambant neufs  
qui roulent  
tous les jours  
et polluent bien  
comme il faut,  
eux, ne craignent  
rien »**

JEAN-STÉPHANE BROSE  
musicien

**La pollution  
atmosphérique  
provoquerait  
plus de  
2 500 morts  
par an à Paris**



Manifestation de la Fédération française des motards en colère contre les zones à faibles émissions, à Toulouse, le 17 octobre 2020. PATRICK BATARD/ABACA

**FAIBLES EMISSIONS sur EUROPE 1 ..**

08:02:29 Les modèles vendus à l'époque s'appelaient 206 307 Xsara Laguna Modus, nous étions avant 2006 tous existaient en essence et en diesel. On était encore loin de la disgrâce de cette motorisation, les logiciels truqueurs chez Volkswagen et les vignettes Crit'Air. Les vignettes Crit'Air apparues en 2017 excluent progressivement les voitures et les motos qui polluent le plus. La pollution de l'air tue combien de personnes par an en France ? 08:03:09 Commentaire de la journaliste Virginie Salmen. La pollution de l'air en France c'est 100 000 morts prématurés par an selon les chiffres les plus récents issus d'une étude de chercheurs d'Harvard publiés en février dernier, 100 000 morts dus uniquement aux particules fines issues de fumée de charbon pétrole et diesel c'est-à-dire presque un décès sur cinq. Ce n'est pas le bilan retenu par les autorités sanitaires françaises qui reste depuis 2016 à 48000 morts par an. A partir de ce matin les Crit'Air 4 les véhicules diesel d'avant 2006 et les motos d'avant 2004 ne peuvent plus circuler dans 67 communes autour de Paris en semaine entre 8h et 20h. Cela concerne 8% du parc automobile du Grand Paris, deux cent mille véhicules. Citation de la Zone à faible émission dans le périmètre de l'A86. 08:04:34 Commentaire du journaliste Aurélie Fleurot sur les 200 000 automobilistes concernés et le risque d'amende. D'ici la fin de l'année la vidéo verbalisation doit être en place. Pour Mathieu Séguran délégué général de la Fédération de la distribution automobile cela va forcément créer des inégalités. 08:05:11 Interview de Mathieu Séguran, délégué général de la Fédération de la distribution automobile. 08:05:40 Les artisans demandent une dérogation. 08:06:03



## FAIBLES EMISSIONS sur EUROPE 1 ..

08:02:29 Les modèles vendus à l'époque s'appelaient 206 307 Xsara Laguna Modus, nous étions avant 2006 tous existaient en essence et en diesel. On était encore loin de la disgrâce de cette motorisation, les logiciels truqueurs chez Volkswagen et les vignettes Crit'Air. Les vignettes Crit'Air apparues en 2017 excluent progressivement les voitures et les motos qui polluent le plus. La pollution de l'air tue combien de personnes par an en France ? 08:03:09 Commentaire de la journaliste Virginie Salmen. La pollution de l'air en France c'est 100 000 morts prématurés par an selon les chiffres les plus récents issus d'une étude de chercheurs d'Harvard publiés en février dernier, 100 000 morts dus uniquement aux particules fines issues de fumée de charbon pétrole et diesel c'est-à-dire presque un décès sur cinq. Ce n'est pas le bilan retenu par les autorités sanitaires françaises qui reste depuis 2016 à 48000 morts par an. A partir de ce matin les Crit'Air 4 les véhicules diesel d'avant 2006 et les motos d'avant 2004 ne peuvent plus circuler dans 67 communes autour de Paris en semaine entre 8h et 20h. Cela concerne 8% du parc automobile du Grand Paris, deux cent mille véhicules. Citation de la Zone à faible émission dans le périmètre de l'A86. 08:04:34 Commentaire du journaliste Aurélie Fleurot sur les 200 000 automobilistes concernés et le risque d'amende. D'ici la fin de l'année la vidéo verbalisation doit être en place. Pour Mathieu Séguran délégué général de la Fédération de la distribution automobile cela va forcément créer des inégalités. 08:05:11 Interview de Mathieu Séguran, délégué général de la Fédération de la distribution automobile. 08:05:40 Les artisans demandent une dérogation. 08:06:03



## Pollution : les « zones à faibles émissions » inquiètent les automobilistes les plus modestes

- Économie
- Mobilités

L'entrée en vigueur au 1er juin de la nouvelle réglementation en matière de circulation des véhicules les plus polluants pose à nouveau la question des inégalités sociales face aux décisions concernant l'environnement.

Article réservé aux abonnés



Manifestation de la Fédération française des motards en colère contre les zones à faibles émissions, à Toulouse, le 17 octobre 2020. PATRICK BATARD /ABACA

« Ça va être la galère... » Fatou Kaba (le nom a été modifié) avait bien entendu parler de la **zone à faibles émissions (ZFE)** du Grand Paris. Mais cette hôtesse d'accueil demeurant à Pierrefitte-sur-Seine (Seine-Saint-Denis), l'une des communes les plus pauvres d'Ile-de-France, n'imaginait pas que les restrictions de circulation imposées à l'intérieur de ce vaste périmètre ceinturé par l'autoroute A86 la rattraperaient aussi rapidement.

Dès le 1<sup>er</sup> juin, sa Renault Modus diesel datant de 2005 ne pourra plus circuler en semaine (sauf après 20 heures) à l'intérieur de cette zone qui englobe Paris et 79 communes autour de la capitale .

Le corps du délit figure, bien en vue, sur son pare-brise : une vignette Crit'Air 4. Cette pastille grenat désigne une catégorie désormais indésirable, celle des diesels d'avant 2006 et des motos d'avant juillet 2004. Bonne nouvelle pour les poumons franciliens mais casse-tête pour les conducteurs de ces véhicules. « Pour aller de banlieue à banlieue, je n'ai pas d'autre choix que de prendre ma voiture et comme ce n'est, financièrement, pas vraiment le moment de changer de véhicule, je vais me retrouver hors la loi », soupire M<sup>me</sup> Kaba.

Malgré les aides prévues par l'Etat et la **Métropole du Grand Paris** , qui lorsqu'on les cumule peuvent atteindre 19 000 euros pour l'achat d'une voiture neuve et 12 000 euros

pour une occasion – sous conditions de revenus –, le reste à charge risque de s'avérer dissuasif pour beaucoup de ménages modestes. Et puis, s'en remettre à une voiture un peu plus récente ne ferait que retarder le rouleau compresseur de la ZFE.

Article réservé à nos abonnés Lire aussi A Paris, les mesures anti-voitures accusées d'être contre-productives

A compter de juillet 2022, la catégorie Crit'Air 3 (moteurs diesel d'avant 2010, essence d'avant 2006) sera à son tour frappée d'indignité. En 2024, les Crit'Air 2 (tous les diesels, y compris les plus récents, et les essences d'avant 2011) seront priés d'aller polluer ailleurs. Essentiellement en Europe de l'Est et en Afrique, si l'on en croit les professionnels de l'occasion.

Durcissement

Jean-Stéphane Brosse a lui aussi été aussi cueilli à froid. Son fidèle monospace Hyundai Trajet de 2004 n'est plus en odeur de sainteté. Il l'utilise une ou deux fois par mois pour transporter ses instruments de musique ou partir en province et ne voit « pas de raison de culpabiliser » compte tenu du peu de kilomètres parcourus. « Les gros Porsche Cayenne flambant neufs qui roulent tous les jours et polluent bien comme il faut, eux, ne craignent rien », persifle ce multi-instrumentiste qui voit dans ces vents contraires une raison supplémentaire de concrétiser son projet de quitter la région parisienne.

Repoussé de six mois pour cause de Covid-19, le durcissement du dispositif de la ZFE du Grand Paris (5,61 millions d'habitants) doit exclure 11 % du parc automobile au 1<sup>er</sup> juin. Plus de 200 000 voitures particulières, mais aussi 27 000 utilitaires légers et plus de 6 000 poids lourds seront bannis.

Outre les ZFE de Paris (qui a déjà exclu depuis 2019 les Crit'Air 4) et du Grand Paris, celles de Lyon, Grenoble et Strasbourg vont, elles aussi, bientôt sortir les cartons rouges. D'ici à 2025, toutes les agglomérations de plus de 150 000 habitants seront concernées.

« Les gens tombent des nues en apprenant qu'ils ne pourront plus utiliser leur bagnole. Tout cela va contribuer à faire voter bleu foncé », redoute un communicant du secteur automobile

L'impact social de cet écrémage – initialement voté avec une belle unanimité et considéré comme une mise au ban salvatrice des véhicules les plus polluants – commence à inquiéter certains élus qui s'alarment de ce qui pourrait ressembler à un effet boomerang.

« On a incité pendant des années les gens à rouler au gazole et aujourd'hui on veut les faire revenir en arrière à marche forcée », pointe Thibaud Philipps, maire Les Républicains (LR) d'Illkirch-Graffenstaden (Bas-Rhin, 26 000 habitants). L'édile, qui vient de quitter la majorité (à dominante écologiste) de l'Eurométropole de Strasbourg, organisera dans sa commune, le 11 juillet, un référendum pour ou contre le calendrier de la ZFE qui vise, in fine, l'éradication du diesel à compter de 2028.

Lire aussi Malgré les confinements, les Franciliens ont été exposés à un air trop pollué en 2020

Dans les milieux patronaux, on sent aussi monter une certaine nervosité. Francis Bartholomé, président du Centre national des professions de l'automobile (CNPA), sonne déjà le tocsin. « Il y a eu les "gilets jaunes" et les "bonnets rouges". Je ne sais pas quelle couleur [les pouvoirs publics] sont en train de nous créer s'ils poursuivent dans cette voie », a-t-il déclaré au magazine *Auto Infos*. « Les gens tombent des nues en apprenant qu'ils ne pourront plus utiliser leur bagnole. Tout cela va contribuer à faire voter bleu foncé », redoute un communicant du secteur automobile. « On est en train de voir apparaître des inégalités de traitement entre les diverses ZFE. Une

cacophonie comme seule la France sait en créer se met en place », promet Alexandra Legendre, porte-parole de la Ligue de défense des conducteurs.

Signes de bonne volonté

Au 1<sup>er</sup> juin, insiste Elisabeth Détry, présidente de la chambre des métiers et de l'artisanat d'Ile-de-France, 12 % des véhicules utilitaires ne devraient plus avoir le droit de circuler dans la **ZFE**. Cependant, c'est surtout l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2024, qui marquera l'interdiction de tous les diesels – autrement dit la quasi-totalité des camionnettes, fourgonnettes et poids lourds actuels –, qui mobilise les petits patrons. Article réservé à nos abonnés Lire aussi Pollution de l'air : à Paris, des écoles toujours au-dessus des normes sanitaires

« Vous croyez qu'avec des trésoreries que la crise sanitaire a rendu exsangues, un artisan du bâtiment va commencer à s'équiper avec des véhicules électriques qui, pour la plupart, n'existent même pas encore au catalogue des constructeurs ? », lance-t-elle. « Je comprends ceux qui ne veulent plus voir de voitures en ville mais ceux-là doivent savoir qu'au train où vont les choses, ils ne trouveront bientôt plus personne pour venir réparer leur chasse d'eau », assure M<sup>me</sup> Détry.

La pollution atmosphérique provoquerait plus de 2 500 morts par an à Paris

Malgré « les cris d'orfraie » qu'il dit entendre « de la part de ceux qui vont devoir changer de voiture », **Patrick Ollier**, président (LR) de la **Métropole du Grand Paris**, reste droit dans ses bottes. Il évoque un sondage commandité en janvier selon lequel 77 % des personnes interrogées soutiennent le durcissement des règles de circulation.

La pollution atmosphérique provoquerait plus de 2 500 morts par an à Paris . « Nous sommes en présence d'un débat de santé publique et lorsqu'on est élu, il faut avoir un peu de courage politique, plaide-t-il. Ne perdons pas de vue que si rien n'est fait, la France sera durement sanctionnée par la Commission européenne, qui l'a mise en demeure pour avoir dépassé les seuils limites de dioxyde d'azote et de particules fines. »

La **Métropole du Grand Paris** préférerait tout de même éviter que les choses ne tournent au vinaigre. Aussi a-t-il été prudemment décidé que le très sophistiqué mécanisme de vidéooverbalisation prévu pour garantir la réalité des sanctions ne sera effectif qu'à la fin du premier trimestre 2022. Ce n'est qu'au terme de cette période d'adaptation que les contrevenants risqueront d'écoper d'une amende forfaitaire de 68 euros, à peine auront-ils pointé le bout de leur capot à l'intérieur de la **ZFE**. Lire la tribune : « Les utilisateurs de la voiture au-delà des hypercentres sont très majoritairement ceux n'ayant pas de solutions alternatives »

Avec les organisations patronales, **Patrick Ollier** multiplie les signes de bonne volonté. Il promet des discussions « sérieuses et détendues », quitte à « prendre le temps qu'il faudra », et n'exclut pas que des dérogations soient attribuées.

Amertume

Le risque de voir apparaître une **ZFE** à plusieurs vitesses avec un traitement plus favorable aux professionnels qu'aux particuliers ne semble pas particulièrement irriter Claude Lecurieux, 73 ans. Ce qui le met dans tous ses états, c'est de devoir remiser les deux Renault du foyer, une Twingo de 1993 et un Scénic de 2003, « des véhicules parfaitement entretenus ». « On met la charrue avant les bœufs !, tonne ce retraité. Pendant toutes ces années, les gouvernants n'ont pas été en mesure de créer des alternatives pour réduire la dépendance à l'automobile et maintenant la France de la voiture se retrouve piégée. Tant pis pour ceux qui, comme moi, ne peuvent pas se payer une nouvelle automobile. »

Julien Handjian, 21 ans, étudiant dans une école de commerce à Rennes et dont les parents résident en région parisienne, ne cache pas son amertume. « Ces temps-ci, la



*vie étudiante est déjà compliquée et j'étais bien content de pouvoir faire le trajet avec ma Volkswagen Polo de 2008 en partageant les frais avec les copains. Maintenant, il va falloir payer le train », soupire le jeune homme. En ce moment, Julien cherche un job d'été. « J'en aurai besoin pour mes vacances, aller faire du surf ou passer mon permis bateau. Pas pour remplacer une voiture qui tourne comme une horloge. »*

Article réservé à nos abonnés Lire aussi En Ile-de-France, la pollution de l'air n'a cette fois pas chuté avec le second confinement

Comment continuer de circuler dans la **ZFE** d'Ile-de-France au volant d'une voiture de plus de 15 ans sans se faire taper sur les doigts ? Certains envisagent une solution, paradoxale mais imparable : rouler à bord d'une voiture de plus de... 30 ans. L'ancienneté requise pour bénéficier du statut dérogatoire accordé aux véhicules de collection qui, au nom de la préservation du patrimoine, devraient conserver le droit de pétarader dans les **zones à faibles émissions**.

Jean-Michel Normand  
Contribuer

### Services

Le Monde **MÉMORABLE**

CULTIVEZ VOTRE MÉMOIRE

TEST GRATUIT

produit par Maxime Aubry



## **ZFE du Grand Paris : dérogations et sursis à l'interdiction de circuler**

Une inégalité de traitement se dessine entre les particuliers et les professionnels. Les premiers s'exposent à une amende de 68 euros, quand les seconds bénéficient de dérogations à l'interdiction de circuler au volant d'une voiture classée Crit'Air 4. Explications. Depuis le 1er juin 2021, les véhicules à moteur essence âgés de plus de 24 ans et les véhicules à moteur Diesel de plus de 15 ans (vignettes Crit'Air 4, donc) sont interdits de circulation, dans le périmètre dessiné par l'autoroute A86, autour de Paris. Cette mesure concerne non seulement les véhicules de tourisme, mais aussi les 2-roues, les poids lourds, les autocars et... les véhicules utilitaires légers, ces innombrables fourgonnettes et camionnettes qui livrent nos achats et épaulent les artisans.

La Métropole du Grand Paris prévoit de nombreuses dérogations et sursis à l'interdiction de circuler

Du lundi au vendredi, de huit heures à vingt heures, ces dizaines de milliers de véhicules sont bannis des 79 communes qui composent le Grand Paris. Voit-on pour autant leurs propriétaires s'insurger contre cette mesure, ou même simplement s'inquiéter de ses conséquences sur leur activité ? Non point. Ayant reçu l'assurance que la vidéo verbalisation ne sera pas effective avant de longs mois, la plupart de leurs propriétaires sont résolus à tenter leur chance et à jouer au chat et à la souris avec les agents verbalisateurs. En attendant de remplacer leur véhicule classé Crit'Air 4 par un plus récent.

D'autre part, certains d'entre eux savent pouvoir compter sur l'une des innombrables dérogations, dont certaines n'étaient pas prévues au programme initial, tel que voté par le Conseil métropolitain, lors de la création en novembre 2018 de la Zone à Faibles Émissions. Toutefois la crise sanitaire ayant amplifié les difficultés économiques de certains professionnels, la Métropole du Grand Paris s'est résolue à allonger encore la liste des dérogations, la veille de l'entrée en vigueur de l'interdiction de circuler.

La crise sanitaire risque d'amplifier le sentiment de ségrégation sociale des Franciliens

Il y avait déjà les véhicules exemptés à l'échelon national (par l'article R. 2213-1-0-1 du Code général des collectivités territoriales), au titre des services qu'ils rendent au public. A savoir, les véhicules de la police, de la gendarmerie, des douanes, des pompiers, des hôpitaux, des médecins de garde. Mais aussi les ambulances, les urgences gaz, les transports de fonds de la Banque de France, les transports d'organes, les saleuses et déneigeuses, les services de la voirie. A ceux-là s'ajoutent les véhicules de transport en commun, les convois exceptionnels, les véhicules frigorifiques dont le certificat d'immatriculation porte la mention FG TD (pour "fourgon à température dirigée"), les véhicules du ministère de la Défense, mais aussi les "véhicules portant une carte de stationnement pour personnes handicapées ou une carte « mobilité inclusion » portant la mention « stationnement » prévues par les articles L.241-3 ou L. 241-3-2 du code de l'action sociale et des familles". Voilà déjà qui commence à faire du monde.

Ce n'est pas tout. Les véhicules de plus de 30 ans d'âge utilisés dans le cadre d'une "activité commerciale à caractère touristique, munis du K-Bis de la société détaillant cette activité" sont autorisés à circuler. Tout comme, selon toute vraisemblance (on attend encore la confirmation) les véhicules de tourisme dits de collection, titulaires d'une carte grise "collection", obtenue sur demande auprès de la FFVE passés trente ans d'âge.

Par ailleurs, les communes peuvent délivrer au coup-par-coup des autorisations aux véhicules "dont l'utilisation est liée aux évènements ou activités suivantes" :

- . véhicules des professionnels effectuant des opérations de déménagement,
- . véhicules utilisés dans le cadre d'évènements ou de manifestations de voie publique de type festif, économique, sportif ou culturel,
- . véhicules utilisés dans le cadre de tournages,
- . véhicules d'approvisionnement des marchés.

Les véhicules financés avec une aide de l'État jouissent d'un sursis d'un an

A cette première liste de véhicules exemptés des restrictions de circulation dans la ZFE du Grand Paris s'ajoute une seconde, arrêtée celle-là "à la suite d'un dialogue constructif et permanent avec les Chambres consulaires et différentes fédérations", précise la Métropole. Conservent le droit de circuler en journée et en semaine jusqu'au 30



juin 2022 les véhicules suivants :

les véhicules des entreprises ayant contracté un prêt garanti par l'État (PGE) depuis le 1er mars 2020, et pouvant produire un justificatif de souscription de prêt ;

les véhicules des entreprises ayant bénéficié du fonds de solidarité à destination des acteurs économiques touchés par les conséquences de l'épidémie de covid-19 depuis le 1er mars 2020, et pouvant produire un justificatif de souscription au fonds ;

les véhicules des entreprises ayant bénéficié du « prêt rebond » mis en place par la Région Île-de-France ou du « Fonds Résilience Île-de-France et collectivités », et pouvant produire un justificatif de souscription au prêt ou au fonds.

Vers un contrôle automatisé des vignettes Crit'Air, avec vidéo verbalisation. Mais pas avant fin 2022.

Combien de véhicules bénéficient d'une dérogation ? Difficile à dire, tant les dérogations et sursis se superposent, à l'échelon local et national. Toutefois, le Ministère du Développement durable estime que sur les quelque 150.000 véhicules franciliens concernés par l'interdiction des vignettes Crit'Air 4, 16.500 d'entre eux sont des utilitaires légers, contre 2.600 poids lourds et 115.000 voitures de tourisme. Toujours est-il que nous souhaitons bien du plaisir aux agents des forces des polices municipales et nationale chargés d'opérer des contrôles ponctuels.

Patrick Ollier, Président de la Métropole du Grand Paris semble vouloir s'en remettre au contrôle automatique. Le 2 décembre 2020, il confirmait qu'il n'y aurait pas de verbalisation systématique avant la mise en place du système de vidéo verbalisation par lecture automatisée des plaques d'immatriculation . Son efficacité suppose la constitution d'un fichier central, qui associe les éventuelles dérogations aux numéros individuels d'immatriculation.

Dans un entretien accordé au Journal du Dimanche (édition du 30 mai 2021), le Président de la Métropole du Grand Paris n'envisage plus la mise en place de ce contrôle automatisé au cours du premier semestre de 2022, mais plutôt avant la fin de cette année-là. Histoire de laisser le temps aux automobilistes de changer leurs habitudes comme de véhicule. Voilà qui contredit l'objectif d'un démarrage de la vidéo verbalisation “d'ici à la fin 2021” que s'était donné en janvier dernier le ministre délégué des Transports, Jean-Baptiste Djebbari.

Vignette Crit'Air 4 : c'est quoi ?

La vignette Crit'Air 4 est attribuée aux véhicules à motorisation Diesel immatriculés pour la première fois entre le 1er janvier 2001 et le 31 décembre 2005 inclus (norme d'homologation Euro 3). Avec la vignette Crit'Air 3, on passe à des modèles Diesel immatriculés pour la première fois entre le 1er janvier 2006 et le 31 décembre 2010 inclus (Euro 4) ; mais aussi à des modèles à moteur essence immatriculés pour la première fois entre le 1er janvier 1997 et le 31 décembre 2005 inclus (Euro 2 et 3).



## L'ÉVÉNEMENT

# La voiture peu à peu boutée hors des villes

79 communes d'Île-de-France bannissent désormais les véhicules les plus polluants.

ANGÉLIQUE NÉGRONI  
anegroni@lefigaro.fr

ALORS QUE le code de la route fête ses 100 ans, renvoyant l'imaginaire collectif à l'âge d'or de l'automobile, où elle était un objet de passion, de fierté et un gage de liberté, la voiture est désormais un peu plus diabolisée chaque jour, responsable de milliers de morts sur les routes et source abondante de pollution.

Depuis ce mardi, en Île-de-France, elle vient de subir un nouveau coup dur. Après Paris qui, depuis plusieurs années, a lancé une politique assumée anti-voiture, une partie de la région parisienne lui emboîte le pas en recourant aux mêmes restrictions. Désormais, les plus vieilles guimbarde diesel et essence (Crit'Air 4, 5 et véhicules non classés) ne doivent plus circuler dans 79 communes d'Île-de-France, comme c'est déjà le cas dans la capitale. Une interdiction qui touche près de 250 000 véhicules. Autant de nouveaux modèles à acheter donc, si l'on veut continuer à rouler.

Or cette acquisition n'est pas, malgré les aides, à la portée de toutes les bourses. Si bien que nombre d'automobilistes, quitte à se voir infliger 68 euros d'amende, ne vont pas respecter les règles. Au reste, ils ne prennent pas de grands risques : faute de technologie au point, il n'existe pas pour l'instant de contrôle systématisé, par le biais de radars ou de caméras, et l'heure

est plutôt à la pédagogie. «*Je ne veux pas que l'on soit dans la contrainte brutale*», assure le président du Grand Paris, Patrick Ollier. L'interdiction va s'étendre progressivement aux autres vignettes : les véhicules classés Crit'Air 3 dès juillet 2022 et les Crit'Air 2 en janvier 2024.

Loin d'être circonscrite à la seule région parisienne, cette politique de restriction de circulation s'étend aujourd'hui à toute la France par le biais d'outils dont les noms ont évolué au fil du temps. Après les Zapa (zones d'actions prioritaires pour l'air) et les ZCR (zones à circulation restreinte), place désormais aux ZFE (zones à faibles émissions) qui créent ces périmètres dans lesquels certains véhicules polluants sont bannis. Au début facultatives, ces zones sont, depuis 2019, obligatoires dès lors que des seuils de pollution de l'air, fixés par l'Europe, sont atteints. Dans le rouge, dix métropoles doivent aujourd'hui y recourir, comme Nice Côte d'Azur, Strasbourg ou encore Rouen-Normandie. L'ensemble de ce programme aurait dû d'ailleurs être bouclé en décembre dernier. Mais avec la crise sanitaire, le calendrier a été quelque peu assoupli.

Une fois ces dispositifs mis en place, ces collectivités pourront, à leur guise, muscler progressivement la réglementation pour n'accepter que le parc automobile le

moins polluant. Des millions de voitures vont donc rester à leurs portes. Déjà brutal, ce scénario va pourtant s'aggraver. À compter de 2025, et selon la loi climat aujourd'hui débattue et sans nul doute votée, toutes les agglomérations de plus de 150 000 habitants devront se doter d'une ZFE, soit 35 de plus. Pour l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, il y a urgence à agir. «*Déjà 250 ZFE existent en Europe*», fait remarquer l'une de ses responsables, Chantal Derkenne.

Même si certaines communes prises dans ces ZFE tentent de faire de la résistance, comme le Kremlin-Bicêtre, en Île-de-France, qui vient de voter un texte pour s'y opposer, le combat est perdu d'avance. La mort de la voiture thermique est déjà programmée. Le gouvernement a, en effet, fixé l'interdiction de sa vente en 2040 et Bruxelles veut même avancer la date, cinq ans plus tôt. 2035 pourrait être alors le début du grand coup de balai progressif en France et en Europe des véhicules essence et diesel et l'avènement des modèles électriques et à hydrogène. Une véritable révolution qui pourrait faire des étincelles. Toucher à la voiture est, en effet, un sujet hautement inflammable, comme l'a montré le mouvement des « gilets jaunes » en 2018. L'annonce d'une taxe sur les carburants et d'une baisse généralisée de la vitesse sur



► 2 juin 2021 - N°NC

le réseau secondaire, passant à 80 km/h, avait mis le pays à feu et à sang durant deux ans. «*Allez donc demander à une infirmière qui travaille en zone rurale et qui est payée 7,20 euros la piqûre, de s'acheter un véhicule électrique!*», met en garde Louis Desanges, le président de l'Automobile Club de France qui tient à ce que la liberté reste associée à la voiture. «*Il y a d'autres moyens de lutter contre la pollution. Il faut arrêter avec le "car bashing"*», peste-t-il.

On n'en prend pas le chemin. Car la voiture est aussi de plus en plus bridée par les différentes politiques de Sécurité routière. Avant de disparaître d'ici quelques années, nos modèles classiques, essence comme diesel, vont plus que jamais être placés sous surveillance. Alors que tout un arsenal de mesures existe déjà pour contraindre l'automobiliste à adopter une «*conduite apaisée*» pour baisser le nombre de tués sur les routes, ils vont être dotés d'une boîte noire. Cette obligation qui, dès l'an prochain, s'appliquera aux véhicules sortant des usines, permettra d'enregistrer des données telles que la vitesse ou encore l'usage de freins. Elles seront analysées en cas d'accident, dans un premier temps, dit l'Europe... Big Brother va donc s'inviter au volant. En quelques années, la voiture, qui n'a désormais plus le droit de cité, est bel et bien tombée de son piédestal. ■

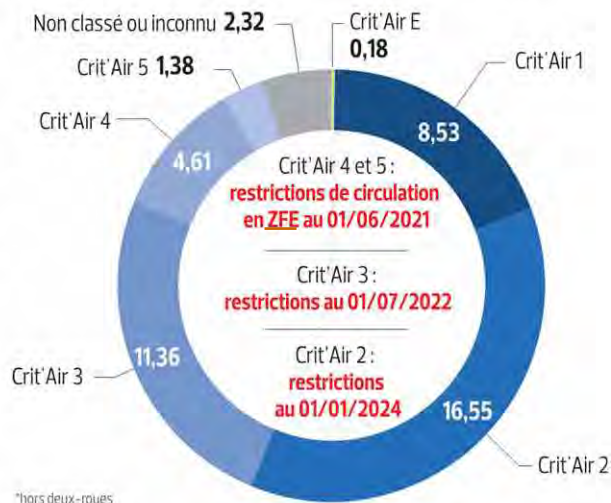
Allez donc demander à une infirmière qui travaille en zone rurale et qui est payée 7,20 euros la piqûre, de s'acheter

## un véhicule électrique!

LOUIS DESANGES,  
 PRÉSIDENT  
 DE L'AUTOMOBILE  
 CLUB DE FRANCE

## Près de 6 millions de véhicules classés Crit'Air 4 et 5

Répartition des véhicules\* selon la classification Crit'Air, en millions



## Les zones de restrictions se multiplient

Principales zones à faible émissions (ZFE) existantes ou prévues en France

- ZFE existante ou en cours de déploiement
- ZFE à venir\*



\*Obligation de mise en place par le décret de septembre 2020

Sources : SDES (données au 01/01/2020), collectivités

Infographie LE FIGARO



**La mort de la voiture thermique est déjà programmée (ici, le périphérique parisien).** JEAN-BAPTISTE QUENTIN/PHOTOPQR/LE PARISIEN/MAXPPP



## Interdiction des véhicules polluants : comment accompagner les foyers les plus modestes



Le 1er juin, les modèles classés Crit'Air 4 seront interdits en semaine entre 8 et 20 heures dans le périmètre de l'A86. LP/C.G.

« Non, je n'en avais pas entendu parler, je suis un peu surpris. » Moustafa, jeune homme de 22 ans qui vit à Épinay-sur-Seine (Seine-Saint-Denis), fait partie des habitants – et ils sont nombreux – qui ignorent tout de l'existence de la **zone à faibles émissions métropolitaine (ZFE)**. Pourtant, cette bulle de respiration constituée depuis 2019 dans le périmètre intérieur de l'A86 connaît une nouvelle phase d'expansion : au 1er juin, les restrictions de circulation des voitures polluantes s'étendent aux modèles classés Crit'Air 4 (diesels d'avant 2006) en semaine, entre 8 et 20 heures.

Une mesure sanitaire et écologique dont Plaine commune a voulu évaluer les conséquences sur les plus modestes, en confiant la réalisation d'une étude sociologique au bureau d'études 6t, spécialisé dans la mobilité. Le territoire, qui regroupe 442 000 habitants, soit neuf villes (dont cinq en **ZFE** autour de Saint-Denis) a souhaité rechercher les meilleurs moyens d'accompagnement à prendre en faveur des foyers les plus fragiles.

## Les communes concernées par la zone à faibles émissions métropolitaine (ZFE)



SOURCE : MÉTROPOLE DU GRAND PARIS.

LP/INFOGRAPHIE. 31/5/2021.

Plus d'un millier de personnes utilisant des voitures polluantes pour leurs déplacements ont été interrogées dans quatre grands secteurs autour de Stains, Villetaneuse, Aubervilliers et Saint-Denis. Selon 6t, « 80 % des conducteurs de l'échantillon (véhicules Crit'Air 4, 5 et non classés) sont touchés » par les restrictions de circulation en semaine. « Les ménages non motorisés sont eux aussi affectés, puisque le prêt de véhicule a été identifié comme une pratique courante », précisent les experts.

C'est par exemple le cas de Moustafa qui a récupéré de son grand frère une Clio 2 diesel vieille de dix-huit ans. Le jeune homme s'en sert pour étudier à Ermont (Val-d'Oise) et se former sur les chantiers en petite couronne, dans le cadre de son contrat en alternance dans le bâtiment. L'apprenti intervient actuellement à Colombes (Hauts-de-Seine) et ira ensuite à Villejuif (Val-de-Marne). Deux villes en pleine **ZFE**. « C'est quand même compliqué de me passer de ma voiture, je l'utilise dans 95 % de mes déplacements, juge avec fatalisme Moustafa. Pour l'heure, je préfère ne pas me prendre la tête. »

Leur véhicule sert de « voiture-taxi » et « voiture-caddie »

D'après le bureau d'études, les trois types de profils les plus concernés par les contraintes de la **ZFE** sont les jeunes, les personnes n'ayant pas de lieu de travail fixe et les moins qualifiés. Autre constat édifiant, lors de l'enquête menée en 2020, moins de la moitié des conducteurs touchés par les restrictions étaient informés de la mise en place de la **zone à faibles émissions** et connaissaient l'existence d'aides à la mobilité.

Des entretiens « semi-directifs » ont également été réalisés auprès d'une vingtaine d'habitants. Il en ressort que leur vieux véhicule fait aussi office de « voiture-taxi » pour l'accompagnement de proches, ainsi que de « voiture-caddie », pour faire des achats en



gros et réaliser des économies.

À Plaine commune, le niveau de vie médian (c'est-à-dire que la moitié des ménages a un niveau de vie inférieur) est de 14 900 euros par an, contre 22 880 euros à l'échelle de la **Métropole du Grand Paris** (MGP). La part des véhicules anciens y est aussi plus élevée que dans la Métropole. Selon des données 2020, les voitures particulières Crit'Air 4, 5 et non classées représentent 18 % du parc de Plaine commune, contre 12 % dans le reste de la MGP, hors Paris.

« Qui va racheter une nouvelle voiture interdite dans trois ans ? »

Sur les motifs écologiques de la **ZFE**, le bureau d'études note que « les personnes interrogées ont des représentations vagues de la pollution de l'air et de ses impacts sur l'environnement et sur la santé ». La **zone à faibles émissions** est « plutôt perçue comme injuste, les enquêtés manifestant une certaine méfiance à l'égard des pouvoirs publics ainsi que des inquiétudes sur les conséquences économiques de la **ZFE** », précisent les chercheurs.

Un sentiment que partage Nora, une maman de 29 ans résidant au Franc-Moisin, à Saint-Denis, et détentrice d'une Peugeot 307 diesel datant de 2004. « Ma voiture m'est indispensable, résume-t-elle. Avec la crise sanitaire, des gens se sont retrouvés au chômage et ont du mal à payer leur loyer. Comment pourraient-ils changer de véhicule, même avec des aides ? Et s'ils reprennent une bonne occasion, plus récente, elle ne sera plus autorisée en 2024 (*NDLR : année de restriction des Crit'Air 2, soit les diesels après 2011 et les essences avant 2011*) ! Qui va racheter une nouvelle voiture qui sera interdite dans trois ans ? »

Des conseillers en mobilité pour informer les habitants ?

Chancel, chef d'entreprise de 34 ans à Saint-Denis dans le secteur du coaching sportif, dispose d'une flotte de six véhicules professionnels dont deux citadines électriques et deux utilitaires Trafic d'avant 2002. « Les vieux fourgons seront redéployés et utilisés en dehors de la **ZFE**, précise-t-il. Mais je trouve que les pouvoirs publics sont hypocrites avec nous. Moi, par exemple, j'ai grandi dans le quartier du Stade de France, j'y travaille, je dois supporter la pollution de l'autoroute A1, son vacarme incessant... Et c'est à nous, qui subissons ça, que l'on demande de faire des efforts ! »

Lancer un groupe Facebook local sur la **ZFE**, réfléchir à une tarification sociale de l'autopartage ou à le tester entre voisins, faciliter la pratique du vélo, mieux communiquer sur les aides sont quelques-unes des pistes préconisées par l'étude. « L'objectif est de créer sur Plaine commune deux postes de conseillers en mobilité chargés d'informer et d'orienter les habitants, précise Laurent Monnet, conseiller territorial et maire adjoint de Saint-Denis chargé de la transformation écologique. C'est une idée expérimentale qui n'existe pas ailleurs. » Le recrutement pourrait se faire en juillet.

« On veut améliorer le cadre de vie avec l'idée de justice sociale, assure Philippe Monges, vice-président de Plaine commune, chargé de la transition écologique. On estime que sur la **Métropole du Grand Paris**, la pollution de l'air fait 6 600 morts chaque année. »



### ZFE sur FRANCE 2 ..

20:13:43 Les choses risquent de se compliquer à partir de demain pour les propriétaires de vieux diesels. En effet, la nouvelle réglementation sur les zones à faible émission leur interdira l'accès à Paris et à une partie de ses environ. 200 000 véhicules sont concernés. 20:14:02 Reportage de Margaux Subra-Gomez. Dès demain, les véhicules qui portent la vignette Crit'Air 4 n' auront plus le droit de circuler à l'intérieur de l'autoroute A86 à Paris et dans 79 communes de la banlieue parisienne. 20:14:30 Interview de Stéphanie Pereira, habitante de Drancy : elle n'a pas les moyens de changer de voiture et continue de rouler avec son diesel de 2003 malgré l'interdiction et les 68 euros d'amende en cas de contrôle. 20:15:00 La zone à faibles émissions du Grand Paris (Source : métropole du Grand Paris). Les futures ZFE. (Source : ministère de la Transition écologique). 20:15:29 Interview de Patrick Tournesac, plombier chauffagiste - Versailles : il ne croit pas aux transports alternatifs comme le vélo cargo. 20:15:58



## ZFE sur FRANCE 2 ..

20:13:43 Les choses risquent de se compliquer à partir de demain pour les propriétaires de vieux diesels. En effet, la nouvelle réglementation sur les zones à faible émission leur interdira l'accès à Paris et à une partie de ses environ. 200 000 véhicules sont concernés. 20:14:02 Reportage de Margaux Subra-Gomez. Dès demain, les véhicules qui portent la vignette Crit'Air 4 n'auront plus le droit de circuler à l'intérieur de l'autoroute A86 à Paris et dans 79 communes de la banlieue parisienne. 20:14:30 Interview de Stéphanie Pereira, habitante de Drancy : elle n'a pas les moyens de changer de voiture et continue de rouler avec son diesel de 2003 malgré l'interdiction et les 68 euros d'amende en cas de contrôle. 20:15:00 La zone à faibles émissions du Grand Paris (Source : métropole du Grand Paris). Les futures ZFE. (Source : ministère de la Transition écologique). 20:15:29 Interview de Patrick Tournesac, plombier chauffagiste - Versailles : il ne croit pas aux transports alternatifs comme le vélo cargo. 20:15:58



## FRANCE

# Police et propreté : Anne Hidalgo lance deux chantiers contestés

La maire socialiste de Paris s'apprête à créer une police municipale et à donner plus de pouvoir aux arrondissements pour le nettoyage des rues

**D**avantage de policiers dans les rues, moins de graffitis sur les murs et de matelas abandonnés sur les trottoirs. Telle est la double promesse que, près d'un an après sa réélection à l'Hôtel de ville, Anne Hidalgo est décidée à tenir. A l'occasion du prochain conseil municipal, prévu du 1<sup>er</sup> au 4 juin, la maire (PS) de Paris compte créer formellement la police municipale annoncée de longue date et donner plus de pouvoir aux maires d'arrondissement, notamment pour améliorer le nettoyage des rues. Deux réformes-clés qui suscitent de vives critiques de l'opposition... Mais aussi de certains alliés des socialistes.

«*Madame Hidalgo voit que sa politique est un échec sur la sécurité comme sur la propreté, commente Francis Szpiner, le maire (Les Républicains, LR) du 16<sup>e</sup> arrondissement. Pour échapper à sa responsabilité, elle veut que les maires d'arrondissement deviennent copilotes de ces politiques. Mais, quand deux pilotes n'ont pas la même idée de la direction à prendre, ça ne marche pas!*» Nicolas Bonnet-Oulaldj, le patron des élus communistes, se montre lui aussi réservé: «*Nous sommes contre la police municipale. Quant à transférer certaines compétences aux arrondissements, cela ne marchera pas si les moyens alloués ne progressent pas.*»

En 2019, à l'approche de l'élec-

tion municipale, Anne Hidalgo avait coupé l'herbe sous le pied de ses adversaires en promettant elle-même deux changements majeurs, destinés à corriger des points faibles de son bilan: la mise en place d'une police municipale, qu'elle avait jusqu'alors rejetée avec vigueur, et le doublement du budget de la propreté. L'heure est venue de concrétiser ces annonces. Un impératif d'autant plus fort qu'après sa victoire à Paris la maire PS est

désormais en précampagne pour la présidentielle de 2022.

Côté sécurité, Paris attendait depuis des mois que le cadre légal soit modifié et autorise la capitale à se doter d'une police, comme la quasi-totalité des grandes villes françaises. C'est chose faite depuis la promulgation, mardi, de la loi dite «sécurité globale». Une fois le projet validé par le Conseil de Paris, la mairie pourra donc donner progressivement un uniforme «police municipale» aux 3200 agents que compte déjà sa direction de la sécurité: gardiens de square, médiateurs... Elle pourra aussi en recruter et en former de nouveaux. Objectif, disposer de 5000 policiers d'ici à la fin du mandat.

## «C'est du bricolage»

Par son effectif, Paris aura ainsi, de loin, la première police municipale de France pour patrouiller dans les rues, sanctionner les ven-

deurs à la sauvette ou les automobilistes en stationnement gênant, désamorcer les conflits, etc. Nicolas Nordman, l'adjoint concerné, promet une police d'«hyperproximité», pratiquant l'ilotage, et dont les agents pourront être joints directement au téléphone par les Parisiens.

Le projet, cependant, ne fait pas l'unanimité. Les communistes, La France insoumise et les écologistes demeurent hostiles à cette initiative, qui risque selon

eux d'accentuer le désengagement de la police nationale. La droite, elle, regrette que les futurs policiers ne soient équipés que d'un gilet pare-balles, d'un tonfa et d'une bombe lacrymogène, mais pas d'armes létales.

Autre grand dossier au programme du Conseil de Paris, la réforme territoriale nourrit aussi la polémique. Aux yeux d'Anne Hidalgo il s'agit d'un «*tourmant historique*»: alors que le pouvoir était jusqu'à présent concentré dans les bureaux de l'Hôtel de ville, les maires des dix-sept arrondissements seront bientôt «*les pilotes de l'action municipale sur leur territoire*». En particulier pour tout ce qui concerne la propreté de la ville, un sujet rendu encore plus sensible depuis que Twitter a été envahi de photos-chocs accompagnées du message #saccageparis.

Cette volonté décentralisatrice se heurte cependant à de multi-



ples contraintes. D'abord, selon la loi, les maires d'arrondissement ne disposent pas de la personnalité morale. Cela limite leur capacité d'action, ne serait-ce que pour lancer un appel d'offres. Ensuite, la mairie centrale n'a pas envie de lâcher totalement prise, surtout au profit de maires qui sont, pour près de la moitié d'entre eux, des opposants politiques. En outre, mutualiser les moyens permet des économies d'échelle. Résultat, la révolution annoncée peine à se lire dans le projet actuel. Les maires d'arrondissement devraient surtout être mieux associés qu'aujourd'hui aux décisions.

« Ils seront partie prenante du recrutement et de l'évaluation des agents municipaux dans leur arrondissement », précise ainsi Antoine Guillou, l'adjoint chargé des ressources humaines. Leur autorité sur le personnel local sera « affirmée », indique la communication d'Anne Hidalgo. Pour le nettoyage, « ce sera aux maires de dire

quelles rues, quels quartiers ils veulent privilégier, quel matériel ils souhaitent utiliser, et une enveloppe budgétaire spécifique sera allouée dès 2022 », ajoute Colombe Brossel, l'adjointe à la propreté.

Les maires de droite restent sceptiques. « C'est du bricolage », lâche Jean-Pierre Lecoq, maire (LR) du 6<sup>e</sup>. « C'est joli, bien emballé, mais ce projet ne va sans doute rien changer, ou très peu, juge Delphine Bürkli, la maire (La République en marche) du 9<sup>e</sup>. Depuis des années, j'établis un plan de propreté annuel. Il faudrait par exemple nettoyer plus tard les rues touristiques. Or je n'ai pas la main sur les effectifs, ni sur le temps de travail des agents. Quant au doublement annoncé du budget, je n'ai rien vu arriver de tel... »

Rachida Dati, la maire (LR) du 7<sup>e</sup>, se montre encore plus sévère. « Vous pouvez annoncer le big bang, le trou noir, le trou d'air, ça ne changera rien, s'exclame-t-elle.

*C'est un leurre, une mascarade. En réalité, madame Hidalgo veut de manière cynique se débarrasser de la compétence propreté sans nous déléguer les moyens humains et financiers nécessaires. »*

Un piège ? Emmanuel Grégoire, le premier adjoint socialiste, le dit autrement : « Pour l'opposition, c'est confortable d'affirmer que, si Paris est sale, c'est la faute d'Anne Hidalgo. Dans quelques mois, il sera moins facile d'utiliser ce stratagème... » ■

DENIS COSNARD

**Paris attendait depuis des mois que le cadre légal soit modifié pour pouvoir se doter d'une police, comme la quasi-totalité des grandes villes**

**« Ce sera aux maires de dire quelles rues, quels quartiers ils veulent privilégier »**

COLOMBE BROSSEL  
adjointe à la propreté



## FAIBLES EMISSIONS sur RMC INFO ..

11:45:42 Invitée : Valérie Pécresse, présidente de la région Île-de-France. Chroniqueurs : Marie-Anne Soubré, avocate ; Didier Giraud, agriculteur à Saint-Vallier (Saône-et-Loire) ; Étienne Liebig, éducateur spécialisé à Montreuil. 11:45:45 L'Île-de-France doit devenir la Californie de l'Europe. 11:46:50 La région est en charge des transports. 11:47:12 Le combat contre la voiture devient ringard. Le combat est contre la pollution. 11:48:01 Le combat contre la pollution c'est changer les voitures polluantes, avec notamment une aide aux particuliers. On va faire une zone de faibles émissions à l'intérieur de l'A86. 11:48:45 Le le Grand Paris express est un magnifique projet qui va doubler le nombre de kilomètres de métro. 11:49:51



► 01 juin 2021

> [Ecouter / regarder cette alerte](#)

## FAIBLES EMISSIONS sur EUROPE 1 ..

06:31:29 Avec la mise en place d'une zone à faibles émissions, les voitures diesel immatriculées avant 2006 ne peuvent plus circuler à l'intérieur du périmètre de l'A86. 06:31:53 Commentaire d'Aurélien Fleurot. 06:31:59 Les amendes pourraient arriver très vite. 06:32:31 Interview de Mathieu Seguran, délégué général de la fédération de la distribution automobile : cette mesure est inégalitaire. 06:32:44 Beaucoup d'automobilistes viennent de zones peu desservies par les transports en commun. 06:33:12



PAYS :France  
EMISSION :JOURNAL 08H00  
DUREE :00:02:09  
PRESENTATEUR :Florence Paracuellos



► 31 mai 2021 - 08:01:38

[Ecouter / regarder cette alerte](#)

## FAIBLES EMISSIONS sur FRANCE INTER ..

08:01:38 A partir de demain, tous les véhicules diesel immatriculés avant décembre 2005 n'auront plus le droit de rouler dans une large partie de la région parisienne. 08:01:59 C'est une nouvelle étape dans la mise en place de la zone à faibles émissions dans la région pour lutter contre la pollution de l' air. C'est un coup dur pour les foyers modestes. 08:02:18 Commentaire de Sandy Dauphin. 08:02:20 L'interdiction concerne les véhicules qui ont une vignette Crit'Air 4. 08:02:37 Interview de Jean-Luc Laurent, maire du Kremlin Bicêtre : c'est une punition pour les classes populaires. 08:03:12 Interview de Patrick Ollier, président de la métropole du Grand-Paris : il y aura des primes à la conversion pour changer de véhicule. 08:03:27 6600 morts par ans sont provoquées par les particules fines. 08:03:47





## FAIBLES EMISSIONS sur FRANCE INTER ..

08:01:38 A partir de demain, tous les véhicules diesel immatriculés avant décembre 2005 n'auront plus le droit de rouler dans une large partie de la région parisienne. 08:01:59 C'est une nouvelle étape dans la mise en place de la zone à faibles émissions dans la région pour lutter contre la pollution de l' air. C'est un coup dur pour les foyers modestes. 08:02:18 Commentaire de Sandy Dauphin. 08:02:20 L'interdiction concerne les véhicules qui ont une vignette Crit'Air 4. 08:02:37 Interview de Jean-Luc Laurent, maire du Kremlin Bicêtre : c'est une punition pour les classes populaires. 08:03:12 Interview de Patrick Ollier, président de la métropole du Grand-Paris : il y aura des primes à la conversion pour changer de véhicule. 08:03:27 6600 morts par ans sont provoquées par les particules fines. 08:03:47



## **ZFE : combien de temps pourrez-vous encore rouler à moto dans le Grand Paris?**



Dès le 1er juin, les véhicules Crit'Air 4 ne pourront plus circuler dans 79 communes du Grand Paris - JEAN-PHILIPPE KSIAZEK

Dès le 1er juin, les véhicules Crit'Air 4 ne pourront plus circuler dans 70 communes du Grand Paris. La Fédération française des motards en colère conteste cette mesure et appelle les motards à se rassembler samedi 29 mai.

L'été se resserre un peu plus en Île-de-France sur les motards. Dès le 1er juin, il faudra montrer patte blanche pour circuler dans la plupart des 79 communes du Grand Paris. Dans cette nouvelle étape de la **zone à faible émission (ZFE)** métropolitaine, les deux roues Crit'Air 4 (véhicules immatriculés entre le 1er juin 2000 et le 30 juin 2004) et antérieurs ne pourront plus circuler à l'intérieur du périmètre de l'autoroute A86 en semaine de 8h à 20h.

Cette zone inclut non seulement les villes, mais aussi le périphérique et les autoroutes, sauf l'A86. Dans Paris, qui a pris un peu d'avance sur la métropole en termes de restrictions de circulation avec des Crit'Air 4 interdits depuis juillet 2019, les contrevenants peuvent d'ores et déjà être verbalisés.

**ZFE** -Grand-Paris-1036267.jpg 1x"  
data-srcset="https://images.bfmtv.com/OH9kd5DH2UAbq1gGCP9qJEyWtcQ=/0x0:1448x2048/600x0/images/Carte-**ZFE** -Grand-Paris-1036267.jpg 1x,  
https://images.bfmtv.com/-yjQLMRdqmlIvcRkZ-MxM1Uwo7M=/0x0:1448x2048/1200x0/images/Carte-**ZFE** -Grand-Paris-1036267.jpg 2x" alt="Début 2021, 67 communes de la Métropole du Grand Paris sont engagées dans la **ZFE** métropolitaine, sur les 79 de ce périmètre de référence, soit près de 91 % des 5,6 millions d'habitants concernés depuis l'instauration de la première étape." title="Début 2021, 67 communes de la Métropole du Grand Paris sont engagées dans la **ZFE** métropolitaine, sur les 79 de ce périmètre de référence, soit près de 91 % des 5,6 millions d'habitants concernés depuis l'instauration de la première étape." id="6804663e">

Début 2021, 67 communes de la Métropole du Grand Paris sont engagées dans la **ZFE** métropolitaine, sur les 79 de ce périmètre de référence, soit près de 91 % des 5,6 millions d'habitants concernés depuis l'instauration de la première étape. © MGP

tropole du Grand Paris sont engagées dans la ZFE métropolitaine, sur les 79 de ce périmètre de référence, soit près de 91 % des 5,6 millions d'habitants concernés depuis l'instauration de la première étape." title="Début 2021, 67 communes de la Métropole du Grand Paris sont engagées dans la ZFE métropolitaine, sur les 79 de ce périmètre de référence, soit près de 91 % des 5,6 millions d'habitants concernés depuis l'instauration de la première étape." id="6804663e">

Début 2021, 67 communes de la Métropole du Grand Paris sont engagées dans la ZFE métropolitaine, sur les 79 de ce périmètre de référence, soit près de 91 % des 5,6 millions d'habitants concernés depuis l'instauration de la première étape. © MGP

Dans deux ans, lors de la prochaine étape, ce sera aux véhicules Crit'Air 3 (1er juillet 2004 au 31 décembre 2006) d'être bannis de cette zone. Puis, en 2024, seuls les Crit'Air 1 (Du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2016 pour les motos, jusqu'au 31 décembre 2017 pour les cyclomoteurs) pourront circuler dans ces territoires.

Les autres, motos, scooters ou cyclomoteurs, devront rester sur la béquille s'ils doivent franchir la frontière de l'A86. En 2030, cette zone ne sera ouverte qu'aux véhicules électriques, tous les engins thermiques y seront interdits.

Les motos de collection (plus de 30 ans avec certificat d'immatriculation "Véhicules de collection") bénéficieront d'une tolérance. En mars, le Sénat a adopté une proposition leur permettant de circuler dans les ZFE. Inutile de chercher sur les sites d'annonces des modèles datant d'avant 1991. Cette dérogation impose en effet des restrictions. Ces engins ne pourront pas circuler avec dans un cadre professionnel et pour effectuer les trajets quotidiens entre le domicile et son lieu de travail.

Des conséquences sociales

Ce dispositif est vécu comme un coup dur pour les motards. La section Paris Petite Couronne (PPC) de la **Fédération française des motards en colère (FFMC)** appelle à manifester dans Paris dès 13 heures porte Dauphine le samedi 29 mai pour contester cette mesure. Dernièrement, la manifestation pour le maintien de la circulation interfile avaient rassemblé des milliers de motards dans toute la France.

Elle estime qu'en matière de pollution et d'engorgement des villes, motos et scooters ne sont pas le problème mais une partie de la solution. Le 2RM (deux roues motorisé) ne représentent que 2% des déplacements en Île-de-France, consomment peu, ont un faible encombrement et fluidifient le trafic et ceux visés par la mesure ne représentent que 30% d'entre eux, nous a indiqué la FFMC, qui estime cette contrainte inutile d'un point de vue environnemental.

ZFE -pour-les-deux-roues-motorises-1036118.jpg 1x"

data-srcset="https://images.bfmtv.com/UdIHSU\_niEJx03MbrH7natacAfSY=/0x0:1920x1080/600x0/images/Le-calendrier-des-ZFE -pour-les-deux-roues-motorises-1036118.jpg 1x,

https://images.bfmtv.com/QOE6QZxf8dv3imTaPWhD7B\_H4TA=/0x0:1920x1080/1200x0/images/Le-calendrier-des-ZFE -pour-les-deux-roues-motorises-1036118.jpg 2x" alt="Le calendrier des ZFE pour les deux roues motorisés" title="Le calendrier des ZFE pour les deux roues motorisés" id="4870e4cf">

Le calendrier des ZFE pour les deux roues motorisés © FFMC

Jean-Marc Belotti craint aussi des conséquences sociales:

"On demande à des gens qui n'ont pas les moyens de boucler les fins de mois d'acheter des véhicules neufs. C'est d'autant plus impossible qu'ils ne pourront même plus revendre leur moto, les concessionnaires n'en voudront plus puisqu'elles seront vendables. Ils vont faire comment pour aller travailler?", indique le représentant de la FFMC PPC.

Et si ces dispositifs sont un coup dur pour les motards, ils le sont aussi pour l'industrie

de la moto. Les constructeurs risquent de voir leurs ventes s'éroder au fur et à mesure des années et stopper net celles des motos d'occasion. Les artisans qui réparent motos et scooters dans de petits ateliers pourront aussi être durement affectés.

Sur ces points, la FFMC rappelle que les constructeurs de motos et scooters se sont pliés aux normes Euro conçues pour réduire l'impact environnemental des deux roues motorisés. Mise en place depuis 2020, la norme Euro 5 réduit d'un tiers environ des émissions polluantes par rapport à la norme Euro 4.

"On ira jusqu'au bout!"

La FFMC demande que les deux roues motorisées puissent continuer à circuler dans les **ZFE** en insistant sur le fait qu'ils doivent être considérés comme un moyen de transport alternatif parce que moins polluant et indispensable pour ceux qui habitent trop loin pour venir travailler à vélo dans les centres-villes.

"La manifestation de samedi n'est pas un baroud d'honneur. On ira jusqu'au bout parce que c'est un enjeu majeur pour moins polluer et mieux circuler", déclare Jean-Marc Belotti qui rencontrera mardi 1er juin **Patrick Ollier**, président de la **métropole du Grand Paris**, pour défendre cette cause.

Paris et la petite couronne ne sont pas les seuls concernés par ces mesures environnementales. Les **ZFE** existent aussi à Grenoble et à Lyon.

"Il faudra disposer d'une vignette Crit'Air récente pour traverser tout ou partie des métropoles de Aix-Marseille-Provence, Nice-Côte d'Azur, Toulon-Provence-Méditerranée, Toulouse, Montpellier-Méditerranée, Strasbourg, Rouen-Normandie. Et ce n'est qu'une étape! En 2025, 25 autres métropoles devraient venir s'ajouter à celles-ci !", indique la FFMC dans un courrier adressé à ses adhérents.

En France, le parc de motos et scooters est estimé à 4,2 millions de véhicules dont la grande majorité n'est renouvelée en moyenne que tous les 7 à 8 ans.





## Ce qui change au 1er juin 2021



Chômage partiel, prix du gaz, fin de la trêve hivernale...

JUIN 2021 - Comme lors de chaque début de mois, plusieurs dispositifs deviennent effectifs en ce mardi 1er juin et certains tarifs évoluent, comme vous pouvez le découvrir dans la liste ci-dessous.

Les tarifs du gaz augmentent

Les tarifs réglementés du gaz appliqués par Engie augmentent de 4,4%, en raison notamment de la hausse des prix du gaz sur le marché mondial et de stocks européens plus faibles que d'ordinaire.

"Cette hausse est de 1,2% pour les clients qui utilisent le gaz pour la cuisson, de 2,6% pour ceux qui ont un double usage, cuisson et eau chaude, et de 4,6% pour les foyers qui se chauffent au gaz", précise la Commission de régulation de l'énergie (CRE).

L'augmentation des prix "s'explique par la hausse des prix du gaz sur le marché mondial due notamment à une demande élevée en Asie et en Amérique du Sud" à laquelle s'ajoute en Europe "la hausse du prix des quotas d'émission de CO2 ainsi que des opérations de maintenance en mer du Nord".

Depuis le 1er janvier 2019, les tarifs réglementés ont cependant baissé en tout de 8%, et leur niveau reste inférieur à celui de 2015, souligne la CRE.

Les règles du chômage partiel évoluent

Jusqu'à présent, les salariés bénéficiant du chômage partiel percevaient 84% de leur salaire net, et 100% s'ils étaient payés au Smic. Cela change désormais: l'État ne va plus prendre en charge que 72% du salaire net des travailleurs, sauf pour certains secteurs protégés comme l'hôtellerie, le tourisme ou l'événementiel, qui conservent la prise en charge à hauteur de 84% (et 100% au Smic).

C'est la fin de la trêve hivernale

En raison de la crise sanitaire et économique liée à la pandémie de Covid-19, le gouvernement avait prolongé de deux mois la trêve hivernale, qui suspend habituellement les expulsions locatives entre le 1er novembre et le 31 mars.

Malgré tout, en dépit de nombreuses demandes d'associations caritatives qui souhaitaient un prolongement de cette trêve hivernale jusqu'au 20 juillet, celle-ci prend bien fin ce mardi 1er juin. Avec la crise sanitaire, près de 30.000 ménages seraient concernés par une expulsion, selon la Fondation Abbé Pierre.

C'est bientôt la date limite pour remplir sa déclaration d'impôts

Attention si vous habitez en zone 2, soit dans les départements compris entre 20 et 54,

ce mardi 1er juin marque le dernier jour pour faire votre déclaration, avant de vous exposer à une potentielle majoration pour retard. Pour les habitants des départements compris entre 55 et 974/976, vous avez encore jusqu'au 8 juin.

Les plus vieux moteurs diesel et essence ne peuvent plus circuler dans la **zone à faible émission** du Grand Paris

Les véhicules avec des vignettes Crit'Air 4 et supérieures, soit les plus vieux moteurs diesel et essence, ne peuvent plus circuler en semaine dans la **zone à faible émission** du Grand Paris.

Les véhicules particuliers (voitures ou deux-roues) et utilitaires légers classés Crit'Air 4, 5 et non classés ne peuvent plus circuler la semaine entre 8h et 20h, hors jours fériés, dans un large périmètre situé à l'intérieur de l'A86 qui forme une large boucle autour de Paris.

Concrètement, il s'agit des véhicules diesel Euro 1, 2 ou 3, immatriculés avant le 31/12/2005, et des véhicules essences immatriculés avant le 31/12/96.

Les véhicules avec des vignettes Crit'Air 4 et supérieures, soit les plus vieux moteurs diesel et essence, ne pourront plus circuler en semaine à partir du mardi 1er juin dans la **zone à faible émission** du Grand Paris #AFPpic.twitter.com/G8GgXBQply  
— Agence France-Presse (@afpfr) May 31, 2021

Pour les poids lourds, autobus et autocars, cette interdiction est valable tous les jours de 8 heures à 20 heures.

Cette interdiction déjà en vigueur dans Paris même avait été repoussée de six mois pour "des raisons qui tiennent notamment à la pandémie", selon la **Métropole du Grand Paris**.

Les véhicules particuliers contrevenants risquent une amende de troisième classe, soit 68 euros.

***À voir également sur Le HuffPost: La réforme de l'assurance-chômage arrive au pire moment pour ces manifestants***



## L'ÉVÉNEMENT

## Le passage au tout-électrique, promu par l'Europe, est sujet à caution

SYLVAIN REISSER [sreisser@lefigaro.fr](mailto:sreisser@lefigaro.fr)

CELA FAIT froid dans le dos. Les consommateurs et l'automobile méritent mieux qu'une surenchère entre les pays européens autour de celui qui sera le premier à imposer définitivement le tout-électrique sur son marché. D'ailleurs, il n'est pas certain que ce virage à 180 degrés que veut nous faire négocier la Commission européenne soit si vertueux. Sur le fond, cela commence à ressembler à une entrave à la liberté, car si la mission des gouvernants est de fixer des normes et des objectifs, elle n'est certainement pas d'imposer une technologie.

En discussion actuellement à Bruxelles, la future norme de dépollution Euro 7, qui doit entrer en vigueur en 2025, serait si contraignante en termes d'émissions de particules qu'elle éliminerait de facto du marché un grand nombre de véhicules à moteur à combustion. Les véhicules au gaz naturel seraient aussi condamnés. Les constructeurs n'auraient pas d'autres choix que de se tourner définitivement vers le véhicule 100 % électrique. Hildegard Müller, la présidente de la puissante fédération automobile allemande (VDA), dénonce déjà une interdiction des voitures thermiques par la « petite porte ».

Partout des voix commencent à s'élever pour mettre en garde contre le tout-électrique qui pourrait nous conduire dans une impasse. Dans son ouvrage *L'Arnaque de la voiture propre*, notre confrère Nicolas Meunier montre que la vérité n'est pas binaire. « La voiture propre est un fantasme, dit-il. Il ne s'agit pas de dénigrer le véhicule électrique mais on ne peut pas le

présenter comme la solution à tous nos problèmes. On ne peut pas faire d'écologie sans prendre en compte les enjeux économiques et sociétaux et ne s'appuyant que sur une petite partie des paramètres comme base de réglementation. La transition écologique voulue à marche forcée pourrait, si l'on n'y prend garde, avoir l'effet inverse de celui recherché », assure-t-il.

**Risque de black-out**

Le bilan environnemental de la technologie électrique ne s'affiche pas à zéro. Tout dépend déjà de la source de production de l'électricité. Sans parler de la production des batteries, dont la recharge est au cœur des enjeux. Construire des infrastructures va nécessiter des investissements de plusieurs centaines de millions d'euros. La société peut-elle se payer un tel luxe ? Pour quels résultats ? Certains constructeurs annoncent déjà quelques années pénibles avant que l'on dispose d'un réseau performant et d'un maillage important. La charge rapide est un enjeu capital pour réussir cette transition à marche forcée. Or les énergéticiens ne sont pas certains que les installations existantes permettront de répondre à la demande sans risquer le black-out. Les défaillances des infrastructures sont déjà nombreuses. L'électricité ne sera pas non plus bon marché. Son prix, qui est déjà en train de flamber, devra supporter des taxes pour compenser la perte des produits pétroliers.

Sans les primes, les automobilistes se seraient-ils convertis aussi vite à l'électrification ? Il est per-

mis d'en douter. Rappelons que l'État octroie 7000 € d'aides pour l'achat d'un véhicule électrique de moins de 45 000 €, 2000 € pour un hybride rechargeable. Dans le cadre de la prime à la conversion, la métropole du Grand Paris accorde jusqu'à 19 000 € de primes aux automobilistes dont le revenu fiscal par part est inférieur à 6300 €. Tant qu'il en est encore temps, les constructeurs souhaitent un moratoire afin de sortir de l'idéologie dans laquelle se sont enfermés les pouvoirs publics. La préservation de la liberté de se déplacer est à ce prix. ■



**Les constructeurs souhaitent un moratoire afin de sortir de l'idéologie dans laquelle se sont enfermés les pouvoirs publics.** SYLVAIN REISSER





OLLIER sur RMC INFO ..

11:51:45 Invitée : Valérie Pécresse, présidente de la région Île-de-France.  
Chroniqueurs : Marie-Anne Soubré, avocate ; Didier Giraud, agriculteur à Saint-Vallier (Saône-et-Loire) ; Étienne Liebig, éducateur spécialisé à Montreuil.  
Quid de la réforme des régions ? La région n'a pas souffert de la réforme, elle a gardé sa cohérence. Le vrai sujet, c'est les strates, avec les maires, les départements et la métropole du Grand Paris, qui est trop petite. 11:53:56 Citation Patrick Ollier, qui dirige cette métropole. 11:54:45



► 26 mai 2021

[> Ecouter / regarder cette alerte](#)

## **OLLIER sur RMC INFO ..**

11:51:45 Invitée : Valérie Pécresse, présidente de la région Île-de-France. Chroniqueurs : Marie-Anne Soubré, avocate ; Didier Giraud, agriculteur à Saint-Vallier (Saône-et-Loire) ; Étienne Liebig, éducateur spécialisé à Montreuil. Quid de la réforme des régions ? La région n'a pas souffert de la réforme, elle a gardé sa cohérence. Le vrai sujet, c'est les strates, avec les maires, les départements et la métropole du Grand Paris, qui est trop petite. 11:53:56 Citation Patrick Ollier, qui dirige cette métropole. 11:54:45



## ZFE du Grand Paris: les Crit'Air 4 "interdits" de circuler à partir de ce 1er juin

ZFE Métropole (photo d'illustration)" id="28d03e66">

L'A86 marque la frontière de la ZFE Métropole (photo d'illustration) - Miguel Medina - AFP

A partir de ce 1er juin, les véhicules diesel immatriculés avant 2006, mais aussi les deux roues d'avant mi-2004, ne pourront plus circuler en semaine et en journée dans la zone délimitée par l'A86. Une interdiction qui ne doit pas se traduire tout de suite par des verbalisations, à l'exception de Paris intra-muros.

La ZFE (zone à faibles émissions) du Grand Paris durcit ses conditions de circulation. A partir de ce mardi 1er juin, les véhicules Crit'Air 4 ne pourront plus circuler dans cette zone délimitée par l'A86 (non-incluse) de 8h à 20h en semaine.

Les véhicules Crit'Air 4 sont les voitures et utilitaires diesel immatriculés entre le 1er janvier 2001 et le 31 décembre 2005, mais aussi les deux roues motorisés immatriculés entre le 1er juin 2000 et le 30 juin 2004 et les poids lourds, autobus et autocar d'avant 2010.

**Classement Certificat qualité de l'air**  
**Voitures particulières**

NORME EURO (inscrite sur la carte grise)  
 ou, à défaut, date de 1<sup>re</sup> immatriculation

Tous les véhicules 100% électriques et hydrogènes	
Tous les véhicules gaz et les véhicules hybrides rechargeables	
Essence et autres	Diesel
Euro 5 et 6 À partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2011	
Euro 4 Entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2006 et le 31 décembre 2010 inclus	Euro 5 et 6 À partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2011
Euro 2 et 3 Entre le 1 <sup>er</sup> janvier 1997 et le 31 décembre 2005 inclus	Euro 4 Entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2006 et le 31 décembre 2010 inclus
	Euro 3 Entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2001 et le 31 décembre 2005 inclus
	Euro 2 Entre le 1 <sup>er</sup> janvier 1997 et le 31 décembre 2000 inclus
Euro 1 et avant	Jusqu'au 31 décembre 1996

Pour obtenir son certificat qualité de l'air  
[www.certificat-air.gouv.fr](http://www.certificat-air.gouv.fr)

Pour en savoir plus, consultez l'arrêté du 21/06/2017 établissant la nomenclature des véhicules  
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000002749723&categorieLien=id>

Le système Crit'Air distingue les véhicules selon leur âge et motorisation © MTE

En théorie, ces véhicules ne pourront donc plus circuler en journée et en semaine à l'intérieur du périmètre délimité par l'A86, cette autoroute n'étant pas concernée par la mesure, à partir du 1er juin 2021. Mais cette mise en place de la Zone à faibles émissions (ZFE) au niveau de la région capitale reste pour le moment plutôt "pédagogique".

Pas de verbalisation avant fin 2021 dans la ZFE hors Paris

'Air distingue les véhicules selon leur âge et motorisation" id="74ad5672">  
Le système Crit'Air distingue les véhicules selon leur âge et motorisation © MTE

En théorie, ces véhicules ne pourront donc plus circuler en journée et en semaine à l'intérieur du périmètre délimité par l'A86, cette autoroute n'étant pas concernée par la mesure, à partir du 1er juin 2021. Mais cette mise en place de la **Zone à faibles émissions (ZFE)** au niveau de la région capitale reste pour le moment plutôt "pédagogique".

Pas de verbalisation avant fin 2021 dans la **ZFE** hors Paris

Au niveau de la **métropole du Grand Paris**, une telle interdiction existe déjà depuis juillet 2019 pour les véhicules Crit'Air 5 (diesel entre 1997 et 2001) et non classés (essence et diesel d'avant 1997).

Mais pas de verbalisation à l'horizon avant fin 2021, dans cette zone du Grand Paris, hors Paris intra-muros.

Depuis juillet 2019, "une période de contrôles aléatoires et pédagogiques a été mise en place pour expliquer ce qu'est la **ZFE** et comment être accompagné dans son changement de mobilité, y compris au travers d'aides financières. L'Etat envisage de déployer un système de contrôle d'ici fin 2021", indique le site officiel de la Métropole, rappelant au passage que les Franciliens peuvent recevoir jusqu'à 19.000 euros d'aides en cumulant bonus écologique, prime à la conversion, et aides locales pour changer de véhicule.

En revanche, des sanctions sont déjà en place dans la ville de Paris, qui a mis en place des interdictions permanentes de circuler depuis 2017 avec le système Crit'Air, à commencer par les "sans vignettes" (les voitures dont la première immatriculation a eu lieu avant 1997). Une interdiction étendue en 2017 aux Crit'Air 5 (Diesel d'avant 2001) et **en 2019** aux Crit'Air 4 (Diesel d'avant 2006).

67 communes sur 79 concernées

Autre subtilité importante, toutes les communes de la Métropole ne sont pas concernées.

"67 communes de la **Métropole du Grand Paris** sont engagées dans la **ZFE** métropolitaine, sur les 79 de ce périmètre de référence, soit près de 91 % des 5,6 millions d'habitants concernés depuis l'instauration de la première étape", souligne le site de la métropole, comme on peut le voir sur la carte ci-dessous.

**ZFE** -Grand-Paris-1036267.jpg 1x"

data-srcset="https://images.bfmtv.com/OH9kd5DH2UAAbq1gGCP9qJEyWtcQ=/0x0:1448x2048/600x0/images/Carte-**ZFE** -Grand-Paris-1036267.jpg 1x,

https://images.bfmtv.com/-yjqLMRdqmlIvcRkZ-MxM1Uwo7M=/0x0:1448x2048/1200x0/images/Carte-**ZFE** -Grand-Paris-1036267.jpg 2x" alt="Début 2021, 67 communes de la

**Métropole du Grand Paris** sont engagées dans la **ZFE** métropolitaine, sur les 79 de ce périmètre de référence, soit près de 91 % des 5,6 millions d'habitants concernés depuis l'instauration de la première étape." title="Début 2021, 67 communes de la

**Métropole du Grand Paris** sont engagées dans la **ZFE** métropolitaine, sur les 79 de ce périmètre de référence, soit près de 91 % des 5,6 millions d'habitants concernés depuis l'instauration de la première étape." id="6804663e">

Début 2021, 67 communes de la **Métropole du Grand Paris** sont engagées dans la **ZFE** métropolitaine, sur les 79 de ce périmètre de référence, soit près de 91 % des 5,6 millions d'habitants concernés depuis l'instauration de la première étape. © MGP

Certaines communes sont par exemple à cheval sur les zones intra et extra A86, comme La Courneuve, Drancy ou Bondy (Seine-Saint-Denis). Dans le même département, Romainville a de son côté lancé une consultation publique cette semaine jusqu'au 16

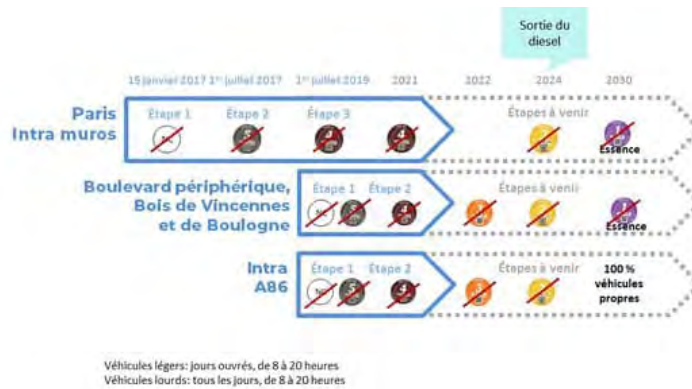
juin. [ZFE\\_ROMAINVILLE.pdf&inline" target="\\_blank">](#)Le projet d'arrêté prévoit de retarder d'un mois la mise en place de restrictions équivalentes à celles du Grand Paris (Crit'Air 4, 5 et non classés), avec une mise en place prévue au 1er juillet 2021.

D'autres villes s'opposent tout simplement au principe de cette **ZFE**, comme Bobigny (Seine-Saint-Denis) et Créteil (Val-de-Marne), évoquant respectivement en 2019 "une transformation à marche forcée vers une Métropole moins polluante mais socialement injuste", et "une frontière inacceptable".

Les Crit'Air 3 en 2022 pour la **ZFE** du Grand Paris

Les restrictions de circulation seront étendues progressivement à d'autres vignettes, même si un vote de la métropole est prévu à chaque étape: dès juillet 2022, s'ajouteront les véhicules classés Crit'Air 3, les voitures essences immatriculées entre 1997 et 2006 et les diesels entre 2006 et 2011. Un programme calqué sur **celui de la Ville de Paris** et qui doit aboutir à un objectif en 2030: **l'interdiction de circuler pour tous les véhicules thermiques**.

En janvier 2024, ce sera au tour des Crit'Air 2, soit les voitures essences immatriculées avant 2011 et toutes les voitures diesels récentes.



Ce tableau résume les calendriers d'interdiction de circulation, à partir de la mi-2022 les deux agendas doivent se rejoindre avec des restrictions visant les véhicules Crit'Air 3. © Paris



► 31 mai 2021

> [Ecouter / regarder cette alerte](#)

## FAIBLES EMISSIONS sur FRANCE INTER ..

06:34:13 Les véhicules avec une vignette Crit'Air 4 ne pourront plus circuler sur l' A86. C'est une nouvelle étape de la mise en place d'une zone à faibles émissions dans la région pour lutter contre la pollution de l'air. 06:34:53 Interview de Patrick Ollier, président de la métropole du Grand Paris : le processus sera progressif. 06:35:42 6600 morts par an sont provoquées par les particules fines. 06:35:52



## Grand Paris: les véhicules Crit'Air 4 interdits à la circulation dès demain mardi 1er Juin



Automobilistes, attention ! Si votre véhicule, voiture, utilitaire ou deux-roues, est classé Crit'Air 4, vous ne pourrez plus circuler en journée à partir de demain dans la **ZFE**, la **Zone à Faible Emission** de la **Métropole du Grand Paris**. Une zone qui se situe à l'intérieur de l'A 86.

**ZFE** du Grand Paris dès demain." onerror="imgOnererror(this)" id="721bbd1f">

Les véhicules Crit'Air 4 interdits dans la **ZFE** du Grand Paris dès demain. • © PHOTOPQR/LE PARISIEN/MAXPPP/Jean-Baptiste Quentin

Les véhicules Crit'Air 4 ne pourront plus circuler la semaine entre 8 heures et 20 heures, hors jours fériés, dans un large périmètre situé à l'intérieur de l'A86. Il s'agit des véhicules à moteur diesel Euro 1, 2 ou 3, immatriculés avant le 31/12/2005, et des véhicules essences immatriculés avant le 31/12/96. Pour les poids lourds, autobus et autocars, cette interdiction est valable tous les jours de 8 heures à 20 heures. Une amende de 68 euros pour les contrevenants

Dans un premier temps, les verbalisations ne sont pas prévues et les contrôles ne seraient que pédagogiques. Néanmoins, d'ici la fin de l'année, les automobilistes qui ne respectent pas cette interdiction risquent une amende de 68 euros. La vidéo-verbalisation, qui flashe les plaques d'immatriculation, est toujours en cours d'étude et ne devrait être mise en place qu'à partir de la fin 2021. Quelques exceptions

Plusieurs exceptions sont prévues. L'interdiction de circuler dans la **ZFE** ne s'applique pas aux porteurs d'une carte "mobilité inclusion" comportant la mention "stationnement pour les personnes handicapées", ni aux véhicules de collection, de secours, ou aux véhicules utilisés pour approvisionner les marchés, ou pour des déménagements, des événements culturels ou des tournages.

La Métropole prévoit également des dérogations en faveur des professionnels impactés par la crise sanitaire comme les véhicules des entreprises ayant bénéficié d'un prêt

garanti par l'Etat, du fonds de solidarité, ou de mesures de la région Île-de-France. Lutter contre la pollution de l'air

La **Métropole du Grand Paris** rappelle que selon Airparif, les seuils réglementaires et les recommandations de l'OMS en matière de qualité de l'air sont régulièrement dépassés en Île-de-France. L'agence Santé Publique France estime que 6 600 décès prématurés par an pourraient être évités sur le territoire de la Métropole.

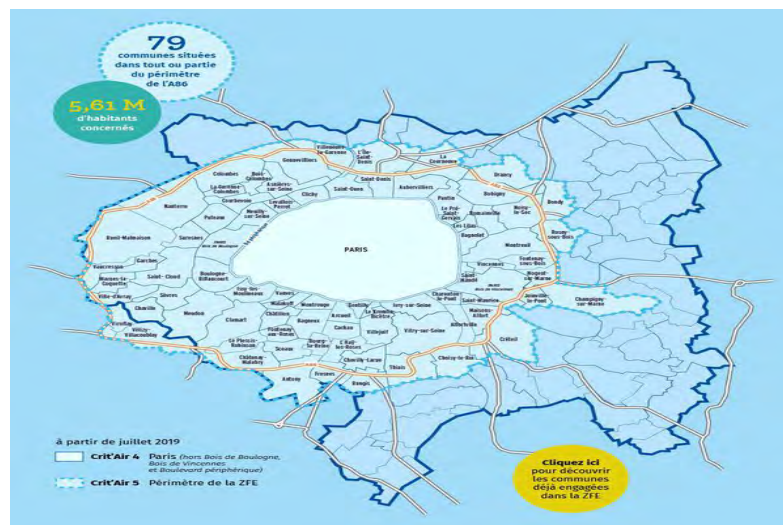
Airparif estime également que la **ZFE** permet des gains en émission jusqu'à 8% pour les oxydes d'azote, et de 4% à 6% pour les particules fines en Île-de-France.

"Déjà adopté par 247 villes ou métropoles européennes, ce dispositif est reconnu comme particulièrement efficace pour réduire les émissions provenant du trafic routier, l'une des principales sources de pollution en ville", souligne la **Métropole du Grand Paris** dans un communiqué.

67 villes concernées

La **ZFE** concerne aujourd'hui 67 communes de la **Métropole du Grand Paris** sur 79, soit près de 91 % des 5,6 millions d'habitants. Certaines villes refusent toujours de faire appliquer ces restrictions de circulation comme les villes de Bobigny ou de Créteil.

Afin de soutenir les franciliens les plus modestes, l'État et la **Métropole du Grand Paris** ont mis en place des aides financières dans le cadre d'un guichet unique : [primealaconversion.gouv.fr](http://primealaconversion.gouv.fr)



### © **Métropole du Grand Paris**

En juillet 2022, les véhicules classés Crit'Air 3 seront à leur tour bannis puis ce sera les Crit'Air 2 en janvier 2024. Objectif : interdiction de circuler pour tous les véhicules à moteur thermique... en 2030.



**FRANCE INTER**

**Pays** : France

**EMISSION** : LE SIX NEUF DU SAMEDI

**DUREE** : 94

**PRESENTATEUR** : ERIC DELVAUX



► 29 mai 2021

[> Ecouter / regarder cette alerte](#)

## **GRAND PARIS sur FRANCE INTER ..**

07:42:20 Cabinet de curiosités : et si on dépolluait la Seine pour la rendre aux baigneurs ? Les eaux usées continuent de se déverser dans ce fleuve. 07:42: 43 Plan baignade lancé à l'échelle du Grand Paris dans la perspective des JO 2024. 07:42:58 Selon un article Le Parisien, ce pari écologique n'est pas gagné. 07:43:54



# Interdiction des véhicules Crit'Air 4 autour de Paris : les questions que l'on se pose

Transports IDF A partir de ce mardi 1er juin, les véhicules qui ont des vignettes Crit'Air 4 seront à leur tour interdits à la circulation, du lundi au vendredi, de 8 heures à 20 heures. Et 7 jours sur 7 pour les bus et les poids lourds. Tour d'horizon de ce qu'il faut savoir.

**zone à faibles émissions (ZFE)** de la Métropole du Grand Paris. LP/Arnaud Journois" id="57c15c0c">

L'autoroute A86 marque la limite extérieure de la **zone à faibles émissions (ZFE)** de la Métropole du Grand Paris. LP/Arnaud Journois

La **zone à faibles émissions** métropolitaine (**ZFE**), constituée depuis 2019 dans le périmètre intérieur de l'A86, connaît une nouvelle phase d'expansion : au 1er juin, les restrictions de circulation des voitures polluantes s'étendent aux modèles classés Crit'Air 4. Explications.

**Quels véhicules sont concernés ?** Les vignettes Crit'Air 4, c'est-à-dire les voitures diesels immatriculées avant le 1er janvier 2006 et les deux-roues motorisés d'avant juillet 2004. Sont déjà concernés les Crit'Air 5 et non classés, à savoir les diesels encore plus anciens ainsi que les essences immatriculées avant le 1er janvier 1997 et les deux-roues avant le 1er juin 2000.

**Où et quand ?** Ils n'ont plus le droit de circuler dans l'anneau intérieur à l'A86, du lundi au vendredi pour les voitures et tous les jours pour les bus et les cars, de 8 heures à 20 heures.

## Les communes concernées par la zone à faibles émissions métropolitaine (ZFE)



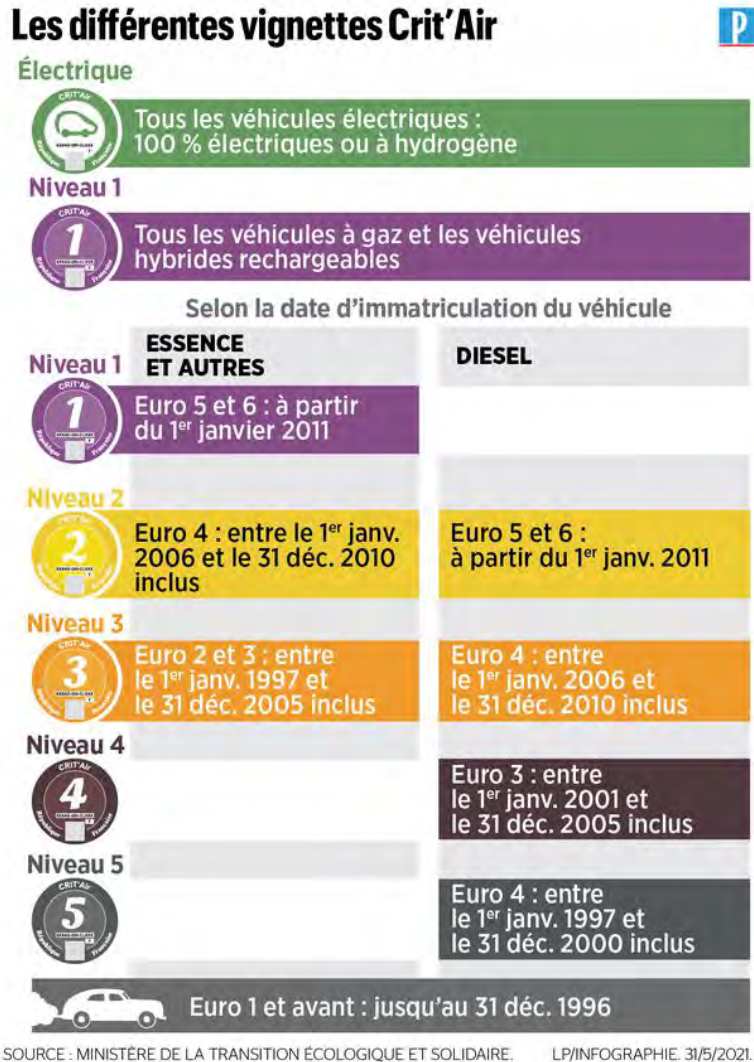
**Que risque-t-on en cas d'infraction ?** Pour les poids lourds, bus et autocars, 135 euros d'amende. Et pour les autres véhicules, 68 euros forfaitaires. Même s'ils sont rares, les contrôles peuvent être réalisés de façon aléatoire. Est sanctionné le fait de circuler alors qu'on en n'a pas le droit mais aussi la circulation sans certificat qualité de l'air dans une **zone à faibles émissions (ZFE)** ou bien l'apposition de la mauvaise vignette Crit'Air. Les infractions peuvent entraîner l'immobilisation du véhicule.

**Y a-t-il des dérogations ?** Oui, beaucoup. Outre les ambulances ou voitures de secours, on compte aussi les véhicules affectés aux associations agréées de sécurité civile, ceux d'associations de bienfaisances, de

déménagement ou utilisés dans le cadre de tournages, d'événements sportifs ou encore les véhicules de collections.

**C'est quoi une vignette Crit'Air ?** Apposée sur le pare-brise, elle permet de visualiser en couleur l'appartenance à l'une des six catégories Crit'Air, des véhicules peu polluants aux très polluants. Les « non classés » sont les véhicules les plus anciens (première immatriculation avant 1997) qui ne disposent pas d'une vignette Crit'Air et n'entrent donc pas dans la classification. La vignette Crit'Air, valable toute la durée de vie du véhicule,

est délivrée à partir des informations figurant sur la carte grise (motorisation, âge du véhicule...). Tous les véhicules routiers sont concernés : deux-roues, trois-roues, quadricycles, voitures, utilitaires, poids lourds, bus et autocars.



**Où acheter ma vignette ?** Sur le site [certificat-air.gouv.fr](http://certificat-air.gouv.fr). Elle coûte 3,62 euros.

**Quel est le calendrier pour la suite ?** En juillet 2022, ce sont les véhicules Crit'Air 3 qui seront interdits à la circulation. Puis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, les Crit'Air 2, c'est-à-dire la quasi-totalité des véhicules diesels. En 2030, les véhicules à essence pourraient à leur tour être interdits.



## Dès mardi, les diesels d'avant 2005 ne pourront plus circuler à Paris

Les véhicules particuliers (voitures ou deux-roues) et utilitaires légers classés Crit'Air 4, 5 et non classés ne pourront plus circuler la semaine entre 8H et 20H, hors jours fériés, dans un large périmètre situé à l'intérieur de l'A86 qui forme une large boucle autour de Paris. Les véhicules avec des vignettes Crit'Air 4 et supérieures, soit les plus vieux moteurs diesel et essence, ne pourront plus circuler en semaine à partir du mardi 1er juin dans la zone à faible émission du Grand Paris. Les véhicules particuliers (voitures ou deux-roues) et utilitaires légers classés Crit'Air 4, 5 et non classés ne pourront plus circuler la semaine entre 8H et 20H, hors jours fériés, dans un large périmètre situé à l'intérieur de l'A86 qui forme une large boucle autour de Paris.

Concrètement, il s'agit des véhicules diesel Euro 1, 2 ou 3, immatriculés avant le 31/12/2005, et des véhicules essences immatriculés avant le 31/12/96. Pour les poids lourds, autobus et autocars, cette interdiction est valable tous les jours de 8 heures à 20 heures.

J-1 avant la 2e étape de la [#ZFEGrandParis](#)

Cette nouvelle étape consiste à interdire les véhicules Crit'Air 4, 5 et non classés à l'intérieur de l'A86. Plus d'informations sur cette mesure progressive permettant de lutter contre la [#pollution](#) <https://t.co/uxOE8aez1Z> [pic.twitter.com/cJLi5xDRpa](https://pic.twitter.com/cJLi5xDRpa) — [Métropole du Grand Paris](#) (@GrandParisMGP) May 31, 2021

Initialement prévue le 1er décembre 2020, cette interdiction déjà en vigueur dans Paris même avait été repoussée de 6 mois pour "des raisons qui tiennent notamment à la pandémie", selon Paris Métropole. Les véhicules particuliers contrevenants risquent une amende de troisième classe, soit 68 euros. Mais la vidéo-verbalisation, en cours d'étude, ne devrait être mise en place qu'à partir de la fin 2021. "Déjà adopté par 247 villes ou métropoles européennes, ce dispositif est reconnu comme particulièrement efficace pour réduire les émissions provenant du trafic routier, l'une des principales sources de pollution en ville", a souligné la [Métropole du Grand Paris](#) lundi dans un communiqué.

Cette interdiction doit être étendue progressivement aux autres vignettes: les véhicules classés Crit'Air 3 s'ajouteront dès juillet 2022 et les Crit'Air 2 en janvier 2024.

Plusieurs exceptions sont prévues. L'interdiction de circuler dans la "ZFE" ne s'applique pas aux porteurs d'une carte "mobilité inclusion" comportant la mention "stationnement pour les personnes handicapées", ni aux véhicules de collection, de secours, ou aux véhicules utilisés pour approvisionner les marchés, ou pour des déménagements, des événements culturels ou des tournages.

La Métropole prévoit également des dérogations en faveur des professionnels impactés par la crise sanitaire, sur justificatif: sont concernés les véhicules des entreprises ayant bénéficié d'un prêt garanti par l'Etat, du fonds de solidarité, ou de mesures de la région Île-de-France.



## Grand Paris: les véhicules diesel d'avant 2006 interdits de circuler dès mardi



Déjà en vigueur dans Paris intramuros, cette interdiction concernera également les moteurs à essence d'avant 1997.

Les véhicules avec des vignettes Crit'Air 4 et supérieures, soit les plus vieux moteurs diesel et essence, ne pourront plus circuler en semaine à partir du mardi 1er juin dans la **zone à faible émission** du Grand Paris.

À lire aussi : Strasbourg retarde d'un an l'interdiction des véhicules sans vignette Crit'Air

Les véhicules particuliers (voitures ou deux-roues) et utilitaires légers classés Crit'Air 4, 5 et non classés ne pourront plus circuler la semaine entre 8H et 20H, hors jours fériés, dans un large périmètre situé à l'intérieur de l'A86 qui forme une large boucle autour de Paris.

Déjà en vigueur dans Paris intramuros

Concrètement, il s'agit des véhicules diesel Euro 1, 2 ou 3, immatriculés avant le 31/12/2005, et des véhicules essences immatriculés avant le 31/12/96. Pour les poids lourds, autobus et autocars, cette interdiction est valable tous les jours de 8 heures à 20 heures. Initialement prévue le 1er décembre 2020, cette interdiction déjà en vigueur dans Paris même avait été repoussée de 6 mois pour « *des raisons qui tiennent notamment à la pandémie* », selon Paris Métropole.

À lire aussi : Obligatoire à Paris, l'usage de la vignette Crit'Air n'y est pas systématique

Les véhicules particuliers contrevenants risquent une amende de troisième classe, soit 68 euros. Mais la vidéo-verbalisation, en cours d'étude, ne devrait être mise en place qu'à partir de la fin 2021. « *Déjà adopté par 247 villes ou métropoles européennes, ce dispositif est reconnu comme particulièrement efficace pour réduire les émissions provenant du trafic routier, l'une des principales sources de pollution en ville* », a souligné la **Métropole du Grand Paris** lundi dans un communiqué.

Plusieurs exceptions

Cette interdiction doit être étendue progressivement aux autres vignettes: les véhicules classés Crit'Air 3 s'ajouteront dès juillet 2022 et les Crit'Air 2 en janvier 2024. Plusieurs exceptions sont prévues. L'interdiction de circuler dans la « **ZFE** » ne s'applique pas aux porteurs d'une carte « *mobilité inclusion* » comportant la mention « *stationnement pour les personnes handicapées* », ni aux véhicules de collection, de secours, ou aux

véhicules utilisés pour approvisionner les marchés, ou pour des déménagements, des événements culturels ou des tournages.

À lire aussi : [Élisabeth Borne contre la vignette Crit'Air 1 pour les véhicules diesel](#)

La Métropole prévoit également des dérogations en faveur des professionnels impactés par la crise sanitaire, sur justificatif: sont concernés les véhicules des entreprises ayant bénéficié d'un prêt garanti par l'État, du fonds de solidarité, ou de mesures de la région Île-de-France.

**À VOIR AUSSI** - [Une ville 100% vélo est-elle possible ?](#)



**Votre fait du jour**

**CIRCULATION** | À partir de demain, les véhicules Crit'Air 4 s'ajouteront à la liste des véhicules déjà interdits dans l'anneau intérieur de l'A86, à savoir les Crit'Air 5 et les non classés. Certains automobilistes franciliens s'interrogent sur l'utilité de cette mesure.

# Les vieux diesels autour de Paris, c'est fini !

JILA VAROQUIER

« **CETTE MESURE NE SERT À RIEN.** Personne ne la respecte », pestait Emmanuel, la semaine dernière, en allant chercher la carte grise pour vérifier que son véhicule aura le droit de circuler. À partir de demain, la **zone à faibles émissions (ZFE)** de la **Métropole du Grand Paris (MGP)** passe en effet un échelon supplémentaire dans les restrictions de circulation.

Comme à Paris depuis juillet 2019, les vignettes Crit'Air 4, apposées sur les diesels immatriculés avant 2006 et les deux-roues motorisés d'avant juillet 2004, sont à leur tour interdites dans le périmètre intérieur à l'A86. Cet échelon s'ajoute aux Crit'Air 5 et non classés déjà bannis de la zone urbaine. Autrement dit, du lundi au vendredi, de 8 heures à 20 heures (7 jours sur 7, pour les bus et les poids lourds) seuls les véhicules classés Crit'Air 1, 2, 3 et électriques auront l'autorisation de circuler. Et plus question pour les quelques maires réticents de rechigner à signer un arrêté municipal. La loi Climat, prochainement examinée au Sénat, prévoit de transférer la compétence aux agglomérations ou métropoles – ici la **Métropole du Grand Paris** – afin de mieux coordonner et d'unifier les décisions.

**150 000 véhicules concernés, pour l'instant**

Un coup dur pour les propriétaires de vieilles voitures. Bien sûr, l'objectif est d'améliorer la qualité de l'air et la santé publique. On estime à 6 600 le nombre de morts liés à la pollution dans la MGP. Pourtant, avec cette nouvelle étape, c'est plus de 150 000 voitures particulières supplémentaires qui ne peuvent plus entrer (d'après les chiffres du service

des statistiques du ministère du Développement durable au 1<sup>er</sup> janvier 2020). Alors, certains pestent, s'interrogeant sur son utilité. Samedi encore, à l'appel de la Fédération française des motards en colère, les deux-roues ont manifesté. La FFMC dénonce la mise en place « d'une transition menée aux dépens de la population, dans l'urgence et sans alternatives concrètes », estimant que « leur faible encombrement, leur fluidité en circulation, leur faible consommation d'essence et non pas de diesel, les deux-roues motorisés devraient, à ce titre, être autorisés à circuler dans toutes les ZFE ».

Mais pour Airparif, l'association de surveillance de la qualité de l'air en Île-de-France, aucun doute : « Oui, ça contribue à réduire la pollution », assure Pierre Pernot d'Airparif.

Car côté polluant, cette mesure va baisser de 8 % les émissions de NOx (oxydes d'azote, des gaz polluants issus majoritairement des diesels) de 4 % les PM10 et de 6 % les PM2,5, ces particules fines qui se glissent dans le système respiratoire. Et même si ces chiffres semblent peu élevés, « le moindre gramme en moins permet d'améliorer la santé des Franciliens », assure Pierre Pernot. « D'ailleurs, le seul fait d'annoncer les restrictions à venir ou l'interdiction de certaines motorisations, pousse les foyers à anticiper et adapter leurs achats, poursuit le spécialiste. Le nombre de véhicules diesel a ainsi baissé de 6 % entre 2018 et 2019. C'est plus rapide que ce que les modélisations avaient prévu ». Et comme a pu le montrer Airparif dans son dernier bilan sur la qualité de l'air en Île-de-France : « Combiné aux interdictions qui s'imposent à l'industrie, aux nouvelles habitudes de mobilités, cela permet d'améliorer chaque année un peu plus la qualité de l'air. »

**Objectif : faire baisser de 40 % la pollution en six ans**

Les restrictions ne s'arrêteront pas là. L'année prochaine, les Crit'Air 3 seront interdites. Puis, en janvier 2024, les Crit'Air 2 pour atteindre l'objectif en 2030 de n'avoir que des véhicules propres. « On estime ainsi qu'entre 2019 et 2025, on aura fait baisser de 40 % la pollution de la métropole parisienne grâce à la ZFE, rappelle-t-on encore au cabinet de Barbara Pompili, la ministre de la Transition écologique. À ce jour, on ne connaît pas de meilleur outil pour l'amélioration de la qualité de l'air. Il faut rappeler que la pollution est la 2<sup>e</sup> cause de mortalité en France ».

La question de la verbalisation toutefois demeure. « Sans sanction, ce type de décision est difficile à mettre totalement en œuvre et manque de lisibilité », reconnaît Patrick Ollier, le président de la **métropole du Grand Paris**. Le dernier sondage de la MGP ne trompe pas. Seules 53 % des personnes interrogées ont entendu parler de la ZFE. Certes, il est possible, depuis cette année, de verbaliser grâce à la vidéo. Mais cela implique pour les communes, de dédier du personnel de la police municipale à la surveillance des caméras. « La métropole n'en a pas non plus les moyens », poursuit-il. L'État travaille à un système de contrôle automatisé. « Il devait arriver fin 2021, mais il ne sera finalement pas prêt ». Le ministère de l'Écologie dit même ne pas pouvoir s'engager avant « fin 2022, début 2023 ».

Alors, en attendant, Patrick Ollier pourrait demander aux communes des contrôles aléatoires. « Les élus ne peuvent pas rester les bras croisés. Nous avons créé la ZFE pour des raisons de santé publique. Les jours de beau temps, il suffit de



regarder le ciel pour constater le nuage de pollution au-dessus de Paris ». La métropole vient d'ailleurs de financer jusqu'à 30 panneaux pour chacune des 79 communes afin de délimiter ce nouveau territoire de circulation. Mais l'achat d'un véhicule non polluant, qui ne sera pas interdit d'ici 2024, reste encore cher.

Différents bonus et primes existent en fonction des revenus. Les foyers modestes peuvent bénéficier d'une aide pouvant aller jusqu'à 19 000 € pour l'achat d'un véhicule électrique. Et pour le reste à charge, l'État vient de lancer un microcrédit jusqu'à 5 000 € pour lequel il se porte garant. Les revenus médians, peuvent, eux tabler sur 6 500 € sous certaines conditions. Pas sûr néanmoins, que cela soit suffisant pour tout le monde. ■



Pantin, le 18 avril. Un panneau d'information sur la future ZFE, zone à faibles émissions.



**Il s'agit d'une transition menée aux dépens de la population, dans l'urgence et sans alternatives concrètes**

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES MOTARDS EN COLÈRE

**CARTE DE LA ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS MÉTROPOLITAINE**







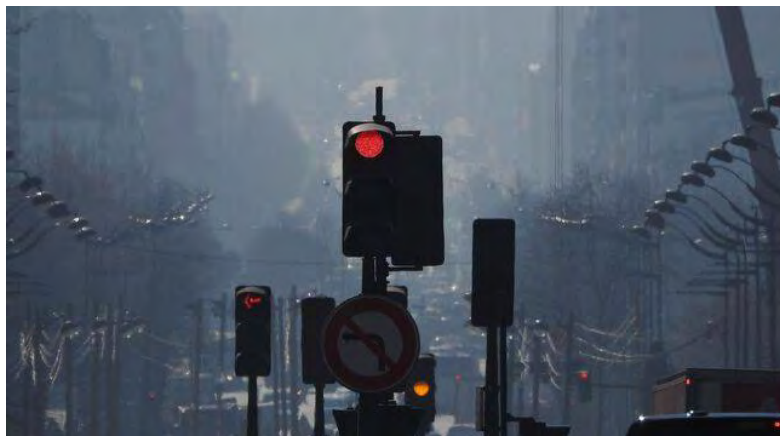
► 31 mai 2021 - N°nc - Edition Paris



L'autoroute A86 marque la limite extérieure de la zone à faibles émissions (ZFE) de la Métropole du Grand Paris.

FP - JOURNALISTE

## Grand Paris : Les véhicules les plus polluants interdits de circuler dès mardi



Lors d'une journée de pic de pollution, ici à Paris. (illustration). —  
*HOUPLINE-RENARD/SIPA*

Fin de partie pour les véhicules les plus polluants dans le Grand Paris. A partir de ce mardi, les véhicules particuliers et utilitaires légers classés Crit'Air 4, 5 et non classés ne pourront plus circuler la semaine entre 8 heures et 20 heures, hors jours fériés, dans un large périmètre situé à l'intérieur de l'A86 qui forme une large boucle autour de Paris.

Concrètement, il s'agit des véhicules diesel Euro 1, 2 ou 3, immatriculés avant le 31/12/2005, et des véhicules essences immatriculés avant le 31/12/96. Pour les poids lourds, autobus et autocars, cette interdiction est valable tous les jours de 8 heures à 20 heures.

La vidéo-verbalisation à l'étude

Initialement prévue le 1er décembre 2020, cette interdiction déjà en vigueur dans Paris même avait été repoussée de six mois pour « des raisons qui tiennent notamment à la pandémie », selon Paris Métropole. Les véhicules particuliers contrevenants risquent une amende de troisième classe, soit 68 euros. Mais la vidéo-verbalisation, en cours

d'étude, ne devrait être mise en place qu'à partir de la fin 2021.

« Déjà adopté par 247 villes ou métropoles européennes, ce dispositif est reconnu comme particulièrement efficace pour réduire les émissions provenant du trafic routier, l'une des principales sources de pollution en ville », a souligné la **Métropole du Grand Paris** lundi dans un communiqué.

Une interdiction progressivement étendue

Cette interdiction doit être étendue progressivement aux autres vignettes : les véhicules classés Crit'Air 3 s'ajouteront dès juillet 2022 et les Crit'Air 2 en janvier 2024. Plusieurs exceptions sont prévues. L'interdiction de circuler dans la « **ZFE** » ne s'applique pas aux porteurs d'une carte « mobilité inclusion » comportant la mention « stationnement pour les personnes handicapées », ni aux véhicules de collection, de secours, ou aux véhicules utilisés pour approvisionner les marchés, pour des déménagements, des événements culturels ou des tournages.

La Métropole prévoit également des dérogations en faveur des professionnels impactés par la crise sanitaire, sur justificatif : sont concernés les véhicules des entreprises ayant bénéficié d'un prêt garanti par l'Etat, du fonds de solidarité, ou de mesures de la région Île-de-France.



# Grand Paris. Les véhicules avec des vignettes Crit'Air 4 et 5 interdits de circuler dès mardi

avec AFP.

Grand Paris. Les véhicules avec des vignettes Crit'Air 4 et 5 interdits de circuler dès mardi. Les plus vieux véhicules diesel et essence, soit ceux ayant une vignette Crit'Air 4 et 5 seront interdits de circuler en semaine dans le Grand Paris à partir de ce mardi 1er juin. Initialement prévue pour le 1er décembre 2020, l'entrée en vigueur de la mesure a été repoussée du fait de la pandémie de Covid-19.

Les véhicules avec des vignettes Crit'Air 4 et supérieures, soit les plus vieux moteurs diesel et essence, ne pourront plus circuler en semaine à partir du mardi 1er juin dans la zone à faible émission du Grand Paris.

Les diesels Euro 1, 2 et 3 d'avant 2005 et les essences d'avant 1996 interdits en semaine

Les véhicules particuliers (voitures ou deux-roues) et utilitaires légers classés Crit'Air 4, 5 et non classés ne pourront plus circuler la semaine entre 8H et 20H, hors jours fériés, dans un large périmètre situé à l'intérieur de l'A86 qui forme une large boucle autour de Paris.

Concrètement, il s'agit des véhicules diesel Euro 1, 2 ou 3, immatriculés avant le 31/12/2005, et des véhicules essences immatriculés avant le 31/12/1996.

Pour les poids lourds, autobus et autocars, cette interdiction est valable tous les jours de 8 heures à 20 heures.

Une mesure repoussée

Initialement prévue le 1er décembre 2020, cette interdiction déjà en vigueur dans Paris même avait été repoussée de 6 mois pour « **des raisons qui tiennent notamment à la pandémie** », selon Paris Métropole.

Les véhicules particuliers contrevenants risquent une amende de troisième classe, soit 68 €. Mais la vidéo-verbalisation, en cours d'étude, ne devrait être mise en place qu'à partir de la fin 2021.

« **Déjà adopté par 247 villes ou métropoles européennes, ce dispositif est reconnu comme particulièrement efficace pour réduire les émissions provenant du trafic routier, l'une des principales sources de pollution en ville** », a souligné la Métropole du Grand Paris ce lundi 31 mai dans un communiqué.

Les véhicules Crit'Air 3 interdits en juillet 2022

Cette interdiction doit être étendue progressivement aux autres vignettes : les véhicules classés Crit'Air 3 s'ajouteront dès juillet 2022 et les Crit'Air 2 en janvier 2024.

Plusieurs exceptions sont prévues. L'interdiction de circuler dans la « ZFE » ne s'applique pas aux porteurs d'une carte « mobilité inclusion » comportant la mention « stationnement pour les personnes handicapées », ni aux véhicules de collection, de secours, ou aux véhicules utilisés pour approvisionner les marchés, ou pour des déménagements, des événements culturels ou des tournages.

La Métropole prévoit également des dérogations en faveur des professionnels impactés par la crise sanitaire, sur justificatif : sont concernés les véhicules des entreprises ayant bénéficié d'un prêt garanti par l'État, du fonds de solidarité, ou de mesures de la région Île-de-France.

Des véhicules sur le périphérique parisien en 2019.

BERTRAND GUAY / AFP ■



## Les plus vieux véhicules interdits dans la zone à faible émission du Grand Paris dès mardi



Le boulevard périphérique à Paris, le 13 mai 2020. (AMAURY CORNU / Hans Lucas via AFP)

Les véhicules avec des vignettes Crit'Air 4 et supérieures, soit les plus vieux moteurs diesel et essence, ne pourront plus circuler en semaine à partir du mardi 1er juin dans la zone à faible émission du Grand Paris.

Les véhicules particuliers (voitures ou deux-roues) et utilitaires légers classés Crit'Air 4, 5 et non classés ne pourront plus circuler la semaine entre 8 heures et 20 heures, hors jours fériés, dans un large périmètre situé à l'intérieur de l'A86 qui forme une large boucle autour de Paris.

Pourquoi cette passion française pour les SUV ?

Concrètement, il s'agit des véhicules diesel Euro 1, 2 ou 3, immatriculés avant le 31 décembre 2005, et des véhicules essences immatriculés avant le 31 décembre 1996. Pour les poids lourds, autobus et autocars, cette interdiction est valable tous les jours de 8 heures à 20 heures.

Une amende de 68 euros

Initialement prévue le 1er décembre 2020, cette interdiction déjà en vigueur dans Paris même avait été repoussée de 6 mois pour « des raisons qui tiennent notamment à la

*pandémie* », selon la **Métropole du Grand Paris** .

Les véhicules particuliers contrevenants risquent une amende de troisième classe, soit 68 euros. Mais la vidéo verbalisation, en cours d'étude, ne devrait être mise en place qu'à partir de la fin 2021.

Le boom de la voiture électrique en France met 65 000 emplois en danger

« *Déjà adopté par 247 villes ou métropoles européennes, ce dispositif est reconnu comme particulièrement efficace pour réduire les émissions provenant du trafic routier, l'une des principales sources de pollution en ville* », a souligné la **Métropole du Grand Paris** ce lundi 31 mai dans un communiqué.

Cette interdiction doit être étendue progressivement aux autres vignettes : les véhicules classés Crit'Air 3 s'ajouteront dès juillet 2022 et les Crit'Air 2 en janvier 2024.

Plusieurs exceptions prévues

L'interdiction de circuler dans la « **ZFE** » ne s'applique pas aux porteurs d'une carte « *mobilité inclusion* » comportant la mention « *stationnement pour les personnes handicapées* », ni aux véhicules de collection, de secours, ou aux véhicules utilisés pour approvisionner les marchés, ou pour des déménagements, des événements culturels ou des tournages.

Comment la France s'est mise au vélo

La Métropole prévoit également des dérogations en faveur des professionnels impactés par la crise sanitaire, sur justificatif : sont concernés les véhicules des entreprises ayant bénéficié d'un prêt garanti par l'Etat, du fonds de solidarité, ou de mesures de la région Île-de-France.

**BFM PARIS**

**Pays** : France

**EMISSION** : BONJOUR PARIS

**DUREE** : 260

**PRESENTATEUR** : TANGUY DE LANLAY



► 01 juin 2021

[> Ecouter / regarder cette alerte](#)

## **FAIBLES EMISSIONS sur BFM PARIS ..**

08:50:13 Invité : Pierre Chasseray, délégué général de l'association 40 millions d' automobilistes. Les véhicules électriques, hydrogène hybrides ou encore au en roulant au gaz naturel polluent moins. Les véhicules polluant ne peuvent plus circuler dans la zone à faibles émissions du Grand Paris. 08:54:33



ZFE sur BFM PARIS ..

08:16:06 Invité : Geoffroy Boulard, maire LR du 17<sup>e</sup> arrondissement, vice-président de la métropole du Grand Paris. Entre 8h et 20h du lundi au vendredi les véhicules munis d'une vignette Crit'Air 4 ne peuvent désormais plus circuler à l'intérieur de la zone à faibles émissions du Grand Paris un périmètre délimité par l'A86 ce qui regroupe 79 communes et près de 6 millions d'habitants.

08:16:54 Commentaire Geoffroy Boulard sur la zone à faibles émissions du Grand Paris. L'impact a été mesuré par Airparif. la ZFE métropolitaine permettrait de réduire de 6 à 8% des émissions notamment de particules fines, aux oxyde d'azote.

08:17:42 Citation de Santé Publique France. 70 maires se sont engagés dans cette démarche.

08:18:12 L'association 40 millions d'automobilistes affirme qu'il n'y a aucune étude qui a montré l'efficacité des zones à faible émission sur la réduction des émissions polluantes. Réaction de Geoffroy Boulard. Rappel de l'étude de Santé Publique France et la position d'Airparif.

08:19:05 Commentaire sur la ZFE. 110 000 véhicules de particuliers sont concernés ce matin. 1600 poids lourds sont concernés.

08:19:39 Citation de Patrick Ollier. Rappel des aides.

08:20:21





► 01 juin 2021

> [Ecouter / regarder cette alerte](#)

## ZFE sur BFM PARIS ..

08:16:06 Invité : Geoffroy Boulard, maire LR du 17<sup>e</sup> arrondissement, vice-président de la métropole du Grand Paris. Entre 8h et 20h du lundi au vendredi les véhicules munis d'une vignette Crit'Air 4 ne peuvent désormais plus circuler à l'intérieur de la zone à faibles émissions du Grand Paris un périmètre délimité par l'A86 ce qui regroupe 79 communes et près de 6 millions d'habitants. 08:16:54 Commentaire Geoffroy Boulard sur la zone à faibles émissions du Grand Paris. L'impact a été mesuré par Airparif. la ZFE métropolitaine permettrait de réduire de 6 à 8% des émissions notamment de particules fines, aux oxyde d'azote. 08:17:42 Citation de Santé Publique France. 70 maires se sont engagés dans cette démarche. 08:18:12 L'association 40 millions d'automobilistes affirme qu'il n'y a aucune étude qui a montré l'efficacité des zones à faible émission sur la réduction des émissions polluantes. Réaction de Geoffroy Boulard. Rappel de l'étude de Santé Publique France et la position d'Airparif. 08:19:05 Commentaire sur la ZFE. 110 000 véhicules de particuliers sont concernés ce matin. 1600 poids lourds sont concernés. 08:19:39 Citation de Patrick Ollier. Rappel des aides. 08:20:21



## L'ÉVÉNEMENT

## La circulation encore réduite au centre de Paris

PARIS PEAUFINE son dispositif antivoiture. Après une zone à faibles émissions (ZFE) mise en place il y a six ans pour interdire les véhicules les plus polluants sur son territoire, elle mettra en place, dès l'an prochain, une « zone à trafic limité » (ZTL), un dispositif peu utilisé en France et qui suscite une levée de boucliers. Cette ZTL permettra d'interdire la circulation de transit dans le centre de la capitale rive droite et au nord du boulevard Saint-Germain rive gauche.

Après l'annonce faite par l'adjoint EELV aux transports, David Belliard, des lettres et des manifestations n'ont pas tardé. Concernés par ces restrictions de circulation, les galeries d'art et les antiquaires du 6<sup>e</sup> arrondissement sont montés au créneau. Dans un courrier adressé à la maire de Paris fin mai, ces derniers s'opposent à cette mesure, qui signera, selon eux, leur arrêt de mort. « Nous craignons que le projet d'apaisement de notre quartier par la réduction définitive de la circulation soit si efficace qu'il nous asphyxie littéralement, ne nous permettant plus d'accueillir notre public ni d'exercer notre métier dans de bonnes conditions logistiques », écrivent le comité professionnel des galeries d'art et le Syndicat national des antiquaires. « Des passionnés mais également des personnes âgées viennent en transit nous rendre visite pour y trouver une expérience unique, une tranche de l'histoire de la culture à la française », expliquent-ils encore. Si cela devenait donc trop compliqué pour venir jusqu'à eux, la clientèle délaissera les lieux.

Ce week-end également, plusieurs centaines de chauffeurs VTC ont manifesté. Car, si les taxis seront autorisés à circuler dans cette zone - ainsi que les riverains, les artisans et les commerçants du quar-

tier - eux seront exclus. « C'est de la discrimination », dénonce Brahim Ben Ali, de l'Intersyndicale nationale VTC.

**Concertation populaire**

Le centre de Paris, duquel ils seront bannis, représente pour eux une énorme clientèle. « Cette zone regroupe 300 hôtels, 2000 restaurants, 150 000 résidents, 50 000 entreprises, 40 musées et de nombreux théâtres », énumère le responsable du syndicat, qui, reçu ce mardi par la ville, est ressorti déçu. « On va continuer à manifester. » Mais les voisins de cette ZTL ont sans doute aussi du souci à se faire. Quand les habitants du centre vont être débarrassés de ce trafic de transit - soit 180 000 voitures par jour - eux vont peut-être en hériter... « C'est bien le problème », s'inquiète Jean-Pierre Lecoq, maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, qui demande un plan de circulation digne de ce nom.

Cette question du report des véhicules ainsi que les modalités de contrôle seront, selon David Belliard, abordées dans le cadre d'une concertation avec la population. Une fois créée, cette zone favorisera, selon lui, vélo et marche. Mais dans quel décor ? En bunkérisant le quartier, antiquaires et galeries d'art redoutent que ces balades se fassent dans un véritable « désert culturel ». ■

A. N.



► 01 juin 2021

> [Ecouter / regarder cette alerte](#)

## CRIT AIR sur FRANCE 2 ..

07:07:03 Les commerçants les plus touchés par la crise sanitaire pourront ouvrir leurs portes le dimanche jusqu'à fin juin dans une quarantaine de départements selon le ministère de l'Economie. 07:07:25 Retour sur les changements au 1er juin. 07:07:26 Reportage Christophe Cardino. Le gaz augmente de 4,4%. La trêve hivernale s'achève et les expulsions locatives vont pouvoir reprendre. Selon la fondation Abbé Pierre, 30 000 ménages sont menacés. 07:08:04 Les véhicules propriétaires de vignette Crit'air 4 ne pourront plus circuler dans le Grand Paris. 07:08:34



FAIBLES EMISSIONS sur BFM PARIS ..

08:46:17 Invité : Pierre Chasseray, délégué général de l'association 40 millions d'automobilistes. Les véhicules de vignette Crit'Air 4 ne peuvent plus circuler dans la zone à faibles émissions du grand Paris, un périmètre délimité par l'autoroute A86.  
08:48:51 L'impact est important avec des effets rapides sur l'amélioration de la qualité de l'air comme le dit l' Observatoire régional de la santé en 2018 et récemment Airparif. 08:50:13



► 01 juin 2021

> [Ecouter / regarder cette alerte](#)

## **FAIBLES EMISSIONS sur BFM PARIS ..**

08:46:17 Invité : Pierre Chasseray, délégué général de l'association 40 millions d' automobilistes. Les véhicules de vignette Crit'Air 4 ne peuvent plus circuler dans la zone à faibles émissions du grand Paris, un périmètre délimité par l'autoroute A86. 08:48:51 L'impact est important avec des effets rapides sur l'amélioration de la qualité de l'air comme le dit l' Observatoire régional de la santé en 2018 et récemment Airparif. 08:50:13



ZFE sur RMC INFO ..

06:03:55 Circulation dans la métropole du Grand Paris : l'intérieur du périmètre de l' autoroute A86 devient une "Zone à faibles émissions" (ZFE) et les vignette crit'air 4 y sont désormais interdites. Les réfractaires encourent 68 euros d'amende ; 135 euros pour les poids lourds. Tout le monde n'a pas les moyens d'investir dans un nouveau véhicule moins polluant. 06:04:22 Reportage de Romain Poisot. 06:04:25 Interview de Guy, automobiliste équipé d'une voiture crit'air 4. 06:05:01 Interview d'Elisabeth Detry, présidente de la chambre régionale de métiers et de l'artisanat d'Ile-de-France. 06:05:14 Interview de Xavier Horent, délégué général du CNPA (Conseil national des professionnels de l'automobile). 06:05:28



► 01 juin 2021

[> Ecouter / regarder cette alerte](#)

## ZFE sur RMC INFO ..

06:03:55 Circulation dans la métropole du Grand Paris : l'intérieur du périmètre de l' autoroute A86 devient une "Zone à faibles émissions" (ZFE) et les vignette crit'air 4 y sont désormais interdites. Les réfractaires encourent 68 euros d'amende ; 135 euros pour les poids lourds. Tout le monde n'a pas les moyens d'investir dans un nouveau véhicule moins polluant. 06:04:22 Reportage de Romain Poisot. 06:04:25 Interview de Guy, automobiliste équipé d'une voiture crit'air 4. 06:05:01 Interview d'Elisabeth Detry, présidente de la chambre régionale de métiers et de l'artisanat d'Ile-de-France. 06:05:14 Interview de Xavier Horent, délégué général du CNPA (Conseil national des professionnels de l'automobile). 06:05:28



## Grand Paris : les véhicules les plus anciens interdits de circuler en semaine à partir du mardi 1er juin



Les véhicules portant des vignettes Crit'Air 4 et supérieures ne pourront plus circuler entre 8 heures et 20 heures en semaine, hors jours fériés, dans un large périmètre situé à l'intérieur de l'A86.

Article rédigé par



Publié le 31/05/2021 14:53 Mis à jour le 31/05/2021 14:58

Temps de lecture : 1 min.

Moins de voitures en journée en Ile-de-France. Les véhicules avec des vignettes Crit'Air 4 et supérieures, soit les plus vieux moteurs diesel et essence, ne pourront plus circuler dans la journée en semaine dans la **Zone à faibles émissions (ZFE)** du Grand Paris, et ce dès le mardi 1er juin.

Les véhicules particuliers (voitures ou deux-roues) et utilitaires légers classés Crit'Air 4, 5 et non classés ne pourront plus circuler entre 8 heures et 20 heures en semaine, hors jours fériés, dans un périmètre situé à l'intérieur de l'A86 qui forme une large boucle autour de Paris. Concrètement, il s'agit des véhicules diesel Euro 1, 2 ou 3, immatriculés avant le 31/12/2005, et des véhicules essences immatriculés avant le 31/12/96. Pour les poids lourds, autobus et autocars, cette interdiction est valable tous les jours de 8 heures à 20 heures.

Plusieurs exceptions sont prévues, dont les porteurs d'une carte "mobilité inclusion" comportant la mention "stationnement pour les personnes handicapées", les véhicules de secours ou utilisés pour des déménagements, des événements culturels ou des tournages. La Métropole prévoit également des dérogations en faveur des professionnels impactés par la crise sanitaire, sur justificatif.

Les véhicules particuliers contrevenants risquent une amende de troisième classe, soit 68 euros. Mais la vidéo-verbalisation, en cours d'étude, ne devrait être mise en place qu'à partir de la fin 2021.

Initialement prévue le 1er décembre 2020, cette interdiction déjà en vigueur dans Paris avait été repoussée de six mois pour *"des raisons qui tiennent notamment à la*





## FAIBLES EMISSIONS sur FRANCE 2 ..

07:30:30 Les vieilles voitures diesel ne peuvent plus accéder à Paris et sa proche banlieue. La nouvelle réglementation sur les zones à faibles émissions entre en vigueur aujourd'hui. 200 000 véhicules sont concernés. 07:30:48 Reportage de Chloé Baroin : avec une vignette Crit'Air 4, il est désormais interdit de circuler dans Paris et sa proche banlieue. 07:31:28 Interview de Stéphane Ferreira, habitante de Drancy. Ce type de zones à faible émission sera étendue à 7 autres métropoles de France et existe déjà à Lyon et Grenoble. 07:31:54



## FAIBLES EMISSIONS sur FRANCE 2 ..

07:30:30 Les vieilles voitures diesel ne peuvent plus accéder à Paris et sa proche banlieue. La nouvelle réglementation sur les zones à faibles émissions entre en vigueur aujourd'hui. 200 000 véhicules sont concernés. 07:30:48 Reportage de Chloé Baroin : avec une vignette Crit'Air 4, il est désormais interdit de circuler dans Paris et sa proche banlieue. 07:31:28 Interview de Stéphane Ferreira, habitante de Drancy. Ce type de zones à faible émission sera étendue à 7 autres métropoles de France et existe déjà à Lyon et Grenoble. 07:31:54



#### FAIBLES EMISSIONS sur BFM PARIS ..

08:20:21 Les plus vieux véhicules bannis du Grand Paris. Invité : Geoffroy Boulard, maire LR du 17e arrondissement, vice-président de la métropole du Grand Paris.

08:20:46 Sur le site de la métropole du Grand Paris, il est possible de déposer son dossier pour avoir un bonus écologique ou bien une prime à la conversion.

08:21:42 Il est question des contrôles qui seront appliqués dans la zone à faibles émissions.

08:22:27 Il faut que l'Etat vienne en aide à la métropole pour ces contrôles. 08:23:25 L'objectif est d'éliminer les véhicules polluants ou roulant au diesel en 2030. 08:23:59



► 01 juin 2021

[> Ecouter / regarder cette alerte](#)

## **FAIBLES EMISSIONS sur BFM PARIS ..**

08:20:21 Les plus vieux véhicules bannis du Grand Paris. Invité : Geoffroy Boulard, maire LR du 17e arrondissement, vice-président de la métropole du Grand Paris. 08:20:46 Sur le site de la métropole du Grand Paris, il est possible de déposer son dossier pour avoir un bonus écologique ou bien une prime à la conversion. 08:21:42 Il est question des contrôles qui seront appliqués dans la zone à faibles émissions. 08:22:27 Il faut que l'Etat vienne en aide à la métropole pour ces contrôles. 08:23:25 L'objectif est d'éliminer les véhicules polluants ou roulant au diesel en 2030. 08:23:59



## Grand Paris : les plus vieux véhicules interdits de circuler à partir de ce mardi



ENVIRONNEMENT - Depuis ce 1er juin, les plus vieux véhicules sont persona non grata dans le Grand Paris. Les engins les plus polluants, qu'ils soient essence ou diesel, ne sont plus autorisés à circuler à l'intérieur d'une zone délimitée par l'A86. Explications.

La rédaction de LCI avec AFP - 2021-06-01T12:46:52.116+02:00

Les véhicules avec des vignettes Crit'Air 4 et supérieures, soit les plus vieux moteurs diesel et essence, ne pourront plus circuler en semaine à partir du mardi 1er juin dans la **zone à faible émission (ZFE)** du Grand Paris. Explications au sujet de cette restriction qui s'inscrit dans un dispositif *"destiné à faire baisser les émissions de polluants notamment dans les grandes agglomérations, pour améliorer la qualité de l'air et garantir aux habitants de respirer un air qui ne nuise pas à leur santé"*.

Qui est concerné ?

Les véhicules particuliers (voitures ou deux-roues) et utilitaires légers classés Crit'Air 4, 5 et non classés ne pourront plus circuler la semaine entre 8H et 20H, hors jours fériés, dans un large périmètre situé à l'intérieur de l'A86 qui forme une large boucle autour de Paris.

Concrètement, il s'agit des véhicules diesel Euro 1, 2 ou 3, immatriculés avant le 31/12/2005, et des véhicules essences immatriculés avant le 31/12/96. Pour les poids lourds, autobus et autocars, cette interdiction est valable tous les jours de 8 heures à 20 heures.

Initialement prévue le 1er décembre 2020, cette interdiction déjà en vigueur dans Paris même avait été repoussée de six mois pour *"des raisons qui tiennent notamment à la pandémie"*, selon la **Métropole du Grand Paris**.

*Pour voir la carte des communes concernées, cliquez ici*

Qui le sera bientôt ?

Elle doit être étendue progressivement aux autres vignettes : les véhicules classés Crit'Air 3 s'ajouteront dès juillet 2022 et, enfin, les Crit'Air 2 en janvier 2024.

*"Le gouvernement est attaché à mettre en place les systèmes de contrôle permettant de s'assurer du respect des **ZFE**", a souligné le ministère la Transition écologique auprès de l'AFP. Mais "nous sommes dans une phase d'information et de sensibilisation face à ce nouvel objet que sont les **ZFE** et que les Français découvrent", alors "les*

collectivités prévoient toutes des phases de contrôles pédagogiques". "Le gouvernement a proposé aux collectivités le développement d'ici fin 2021 de la vidéo verbalisation assistée par ordinateur, mais cette solution n'est pas souhaitée par les collectivités", a précisé le ministère.

Une fois la page de la pédagogie tournée, les véhicules particuliers contrevenants risquent une amende de troisième classe, soit 68 euros.

Y'a-t-il des dérogations ?

Des travaux ont lieu en parallèle "pour mettre en place une solution pérenne de Contrôle Sanction Automatisé, qui nécessite un fort travail de développement pour homologuer des radars et construire une chaîne d'information automatisée et fiable", qui prend notamment en compte les différentes dérogations pour les véhicules sur "liste blanche", a précisé le ministère.

Car l'interdiction de circuler dans la zone ne s'applique pas aux porteurs d'une carte "mobilité inclusion" comportant la mention "stationnement pour les personnes handicapées". Elle ne concerne pas non plus les véhicules de collection, de secours, ou les véhicules utilisés pour approvisionner les marchés, ou pour des déménagements, des événements culturels ou des tournages.

La Métropole prévoit également des dérogations en faveur des professionnels impactés par la crise sanitaire, sur justificatif : sont concernés les véhicules des entreprises ayant bénéficié d'un prêt garanti par l'Etat, du fonds de solidarité, ou de mesures de la région Île-de-France.

Lire aussi

"Déjà adopté par 247 villes ou métropoles européennes, ce dispositif est reconnu comme particulièrement efficace pour réduire les émissions provenant du trafic routier, l'une des principales sources de pollution en ville", a souligné la **Métropole du Grand Paris** lundi dans un communiqué.

Sur le même sujet

- environnement



- Paris, Lyon, Grenoble... L'interdiction des véhicules polluants en marche
- 2021-06-01T18:19:29.000Z



## GRAND PARIS sur RMC INFO ..

08:04:49 Dans le Grand Paris les vieilles voitures Crit Air 4 sont priées de ne plus rouler dès ce matin et risqueront de lourdes amendes alors que dans les faits nombre d'usagers n'ont pas les moyens d'investir dans un véhicule bien moins polluant. 08:05:09 Reportage d'Asais Perronin. 08:05:11 Interview de Guy possédant un Crit Air 4 inutilisable surpris par cette date de péremption, faute de budget Guy ne respectera pas les interdictions. " comment revendre des voitures invendables ? ". 08:05:39 Interview d' Elisabeth Détry présidente de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat rappelant qu'à ce jour le changement des véhicules demeure fort compliqué. 08:05:57 Interview de Xavier Horent délégué général du Conseil National des Professionnels de l'Automobile confirmant bien un problème de lisibilité des mesures et des dispositifs d'accompagnement. 08:06:15



## GRAND PARIS sur RMC INFO ..

08:04:49 Dans le Grand Paris les vieilles voitures Crit Air 4 sont priées de ne plus rouler dès ce matin et risqueront de lourdes amendes alors que dans les faits nombre d'usagers n'ont pas les moyens d'investir dans un véhicule bien moins polluant. 08:05:09 Reportage d'Asais Perronin. 08:05:11 Interview de Guy possédant un Crit Air 4 inutilisable surpris par cette date de péremption, faute de budget Guy ne respectera pas les interdictions. " comment revendre des voitures invendables ? ". 08:05:39 Interview d' Elisabeth Détry présidente de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat rappelant qu'à ce jour le changement des véhicules demeure fort compliqué. 08:05:57 Interview de Xavier Horent délégué général du Conseil National des Professionnels de l'Automobile confirmant bien un problème de lisibilité des mesures et des dispositifs d'accompagnement. 08:06:15





**PAYS** :France  
**EMISSION** :19-20 PARIS ILE-DE-FRANCE  
**DUREE** :00:02:04  
**PRESENTATEUR** :Emmanuel Tixier



► 1 juin 2021 - 19:07:44

[Ecouter / regarder cette alerte](#)

ZFE sur FRANCE 3 PARIS ILE DE FRANCE ..

19:07:44 Pollution : les vignettes crit'air 4 ne sont plus les bienvenues dans le Grand Paris. 19:08:05 Reportage. 19:08:08 Interview d'un automobiliste. La ZFE est constituée de 79 communes de la petite commune. 19:08:51 Interview d'automobilistes. 19:09:18 Interview de Jean-Luc Laurent, maire MRC du Kremlin-Bicêtre. 19:09:48

**FRANCE 3 PARIS ILE DE  
FRANCE**

**Pays** : France  
**EMISSION** : 19/20 PARIS ILE-DE-FRANCE  
**DUREE** : 124  
**PRESENTATEUR** : EMMANUEL TIXIER



► 01 juin 2021

[> Ecouter / regarder cette alerte](#)

## **ZFE sur FRANCE 3 PARIS ILE DE FRANCE ..**

19:07:44 Pollution : les vignettes crit'air 4 ne sont plus les bienvenues dans le Grand Paris. 19:08:05 Reportage. 19:08:08 Interview d'un automobiliste. La ZFE est constituée de 79 communes de la petite commune. 19:08:51 Interview d'automobilistes. 19:09:18 Interview de Jean-Luc Laurent, maire MRC du Kremlin-Bicêtre. 19:09:48



FAIBLES EMISSIONS sur RMC INFO ..

12:00:32 Les véhicules de vignette Crit'Air 4 ne peuvent plus circuler dans la zone à faibles émissions du grand Paris, un périmètre délimité par l'autoroute A86.

12:00:55 Reportage Asaïs Perrona (ph). 12:01:02 Micro-trottoir d' automobilistes.

12:01:47 Interview Xavier Horent délégué général du Conseil national des professionnels de l'automobile. 12:02:02



► 01 juin 2021

> [Ecouter / regarder cette alerte](#)

## FAIBLES EMISSIONS sur RMC INFO ..

12:00:32 Les véhicules de vignette Crit'Air 4 ne peuvent plus circuler dans la zone à faibles émissions du grand Paris, un périmètre délimité par l'autoroute A86. 12:00:55 Reportage Asaïs Perrona (ph). 12:01:02 Micro-trottoir d' automobilistes. 12:01:47 Interview Xavier Horent délégué général du Conseil national des professionnels de l'automobile. 12:02:02



**PAYS** :France  
**EMISSION** :LE 12.45  
**DUREE** :00:00:52  
**PRESENTATEUR** :Laurie Desorgher



► 1 juin 2021 - 13:03:28

[Ecouter / regarder cette alerte](#)

#### FAIBLES EMISSIONS sur M6 ..

13:03:28 Les voiture diesel de plus de 15 ans ne peuvent plus, à partir d'aujourd'hui, rouler autour de Paris du lundi au vendredi de 8h à 20h, et même 7 jours sur 7 pour les bus et les poids lourds. Les véhicules qui ont des vignettes Crit'Air 4, soit 150 000 voitures ont des restrictions de circulation dans le périmètre intérieur de l'autoroute A86, une zone dite à faibles émissions métropolitaines. Les vignettes Crit'Air 5 étaient déjà concernées par ces interdictions. Le but est de faire baisser de 8% les gaz polluants. 13:04:20

**M6**

**Pays** : France  
**EMISSION** : LE 12.45  
**DUREE** : 52  
**PRESENTATEUR** : LAURIE DESORGHIER



► 01 juin 2021

> [Ecouter / regarder cette alerte](#)

## **FAIBLES EMISSIONS sur M6 ..**

13:03:28 Les voiture diesel de plus de 15 ans ne peuvent plus, à partir d'aujourd'hui, rouler autour de Paris du lundi au vendredi de 8h à 20h, et même 7 jours sur 7 pour les bus et les poids lourds. Les véhicules qui ont des vignettes Crit'Air 4, soit 150 000 voitures ont des restrictions de circulation dans le périmètre intérieur de l'autoroute A86, une zone dite à faibles émissions métropolitaines. Les vignettes Crit'Air 5 étaient déjà concernées par ces interdictions. Le but est de faire baisser de 8% les gaz polluants. 13:04:20



## FAIBLES EMISSIONS sur FRANCE 2 ..

06:31:33 Dans la lutte contre la pollution, les vieilles voitures diesel ne pourront plus accéder à Paris et à sa proche banlieue. La nouvelle réglementation sur les zones à faibles émissions entre en vigueur aujourd'hui. 200 000 véhicules sont concernés. 06:31:47 Reportage de Chloé Barbaux. Avec une vignette Crit'Air 4, il est désormais interdit de circuler dans Paris et sa proche banlieue. Les véhicules diesel immatriculés avant 2006 n'ont plus le droit de circuler à l'intérieur de l'A86, le périphérique francilien du lundi au vendredi de 8h à 20h. Cette nouvelle zone à faibles émissions concerne 80 communes d'Ile-de-France, un bassin de 5 millions d'habitants. 06:32:27 Interview de Stéphanie Perreira, auxiliaire puéricultrice à Drancy en Seine-Saint-Denis et conductrice d'une voiture diesel immatriculée en 2003. 06:32:52



## FAIBLES EMISSIONS sur FRANCE 2 ..

06:31:33 Dans la lutte contre la pollution, les vieilles voitures diesel ne pourront plus accéder à Paris et à sa proche banlieue. La nouvelle réglementation sur les zones à faibles émissions entre en vigueur aujourd'hui. 200 000 véhicules sont concernés. 06:31:47 Reportage de Chloé Barbaux. Avec une vignette Crit'Air 4, il est désormais interdit de circuler dans Paris et sa proche banlieue. Les véhicules diesel immatriculés avant 2006 n'ont plus le droit de circuler à l'intérieur de l'A86, le périphérique francilien du lundi au vendredi de 8h à 20h. Cette nouvelle zone à faibles émissions concerne 80 communes d'Ile-de-France, un bassin de 5 millions d'habitants. 06:32:27 Interview de Stéphanie Perreira, auxiliaire puéricultrice à Drancy en Seine-Saint-Denis et conductrice d'une voiture diesel immatriculée en 2003. 06:32:52





CRIT AIR sur FRANCE 2 ..

08:06:11 Retour sur les changements au 1er juin. 08:06:23 Reportage Christophe Cardino. Le gaz augmente de 4,4%. La trêve hivernale s'achève et les expulsions locatives vont pouvoir reprendre. Selon la fondation Abbé Pierre, 30 000 ménages sont menacés. Les véhicules propriétaires de vignette Crit' air 4 ne pourront plus circuler dans le Grand Paris. 08:07:27

**FRANCE 2**

**Pays** : France

**EMISSION** : JOURNAL

**DUREE** : 76

**PRESENTATEUR** : LEOPOLD AUDEBERT



► 01 juin 2021

[> Ecouter / regarder cette alerte](#)

## **CRIT AIR sur FRANCE 2 ..**

08:06:11 Retour sur les changements au 1er juin. 08:06:23 Reportage Christophe Cardino. Le gaz augmente de 4,4%. La trêve hivernale s'achève et les expulsions locatives vont pouvoir reprendre. Selon la fondation Abbé Pierre, 30 000 ménages sont menacés. Les véhicules propriétaires de vignette Crit' air 4 ne pourront plus circuler dans le Grand Paris. 08:07:27



#### FAIBLES EMISSIONS sur FRANCE 3 ..

12:32:12 Demain les véhicules diesel les plus anciens n'auront plus le droit de circuler dans Paris et sa métropole qui devient une zone à faibles émissions.

12:32:27 Reportage de Luc Bazizin : 12:32:41 Interview d'un automobiliste. La restriction de circuler s'étend aux véhicules diesel de plus de 15 ans et essence de plus de 24 ans. 12:33:15 Interview de Pierre Chasseray, directeur général de 40 millions d'automobilistes : c'est une obsolescence programmée créée par nos élus.

12:33:47 Interview de Goeffroy Boulard, vice-président de la Métropole du Grand Paris : c'est un sujet de santé publique. 12:34:10



## FAIBLES EMISSIONS sur FRANCE 3 ..

12:32:12 Demain les véhicules diesel les plus anciens n'auront plus le droit de circuler dans Paris et sa métropole qui devient une zone à faibles émissions. 12:32:27 Reportage de Luc Bazizin : 12:32:41 Interview d'un automobiliste. La restriction de circuler s'étend aux véhicules diesel de plus de 15 ans et essence de plus de 24 ans. 12:33:15 Interview de Pierre Chasseray, directeur général de 40 millions d'automobilistes : c'est une obsolescence programmée créée par nos élus. 12:33:47 Interview de Goeffroy Boulard, vice-président de la Métropole du Grand Paris : c'est un sujet de santé publique. 12:34:10



## Chômage, encadrement des loyers, impôts... : ce qui change au 1er juin



Plusieurs dispositifs entrent en application ce mardi et d'autres prennent fin, à l'image de la trêve hivernale. Les règles du chômage partiel évoluent, tandis que les tarifs réglementés du gaz augmentent. De nouvelles réglementations entrent également en vigueur pour les automobilistes franciliens.

- Social

A partir de ce 1<sup>er</sup> juin, les automobilistes franciliens ne pourront plus circuler à bord d'un véhicule diesel datant d'avant 2006. La trêve hivernale prend fin, et la prise en charge du chômage partiel s'amenuise. Tour d'horizon.

- Nouvelles restrictions de circulation en Ile-de-France

Les pollueurs sont priés de rester en dehors de la « **zone à faibles émissions** ». Les véhicules porteurs d'une vignette Crit'air 4, c'est-à-dire les diesels antérieurs au 31 décembre 2005, sont désormais bannis de Paris et de 78 communes de banlieue parisienne.

Cette interdiction fait suite à celle des véhicules les plus polluants, classés crit'air 5, qui n'ont plus le droit de circuler dans cette zone depuis 2019. Au total, 209.000 véhicules et 27.500 utilitaires sont désormais concernés. L'objectif du dispositif porté par la **Métropole du Grand Paris** est de bannir totalement les véhicules diesel d'ici à 2024, afin d'encourager l'utilisation des transports en commun ainsi que les véhicules électriques et hybrides, moins polluants.

- Les tarifs réglementés du gaz augmentent pour les clients d'Engie

Les prix augmentent, mais leur niveau reste inférieur à celui de 2015. Les tarifs réglementés du gaz appliqués par Engie augmentent de 4,4 %, en raison notamment de la hausse des prix du gaz sur le marché mondial et de stocks européens plus faibles que d'ordinaire. Dans le détail, cette hausse est de 1,2 % pour les clients qui utilisent le gaz pour la cuisson, de 2,6 % pour ceux qui ont un double usage (cuisson et eau chaude), et de 4,6 % pour les foyers qui se chauffent au gaz.

Les tarifs réglementés de vente de gaz disparaîtront le 1er juillet 2023 et Engie a déjà cessé de commercialiser de nouveaux contrats de ce type. Mais un peu plus de 3 millions de foyers y souscrivaient encore fin mars, selon les derniers chiffres disponibles.

- Expérimentation de l'encadrement des loyers en Seine-Saint-Denis

Neuf villes de Seine-Saint-Denis sont concernées. A Aubervilliers, Epinay-sur-Seine, L'Île-Saint-Denis, La Courneuve, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen-sur-Seine, Stains et Villetaneuse, les baux signés ou renouvelés doivent désormais respecter un indice de référence des loyers, établi par arrêté préfectoral. L'objectif de ce dispositif est de limiter l'envolée du montant des loyers au sein du parc privé.

- Le chômage partiel diminue

A partir de ce mardi, les salariés en chômage partiel ne toucheront plus que 60 % de leur salaire brut (72 % de leur salaire net), contre 70 % jusqu'alors (84 % de leur salaire net). Les salariés des secteurs qui continuent à être affectés par la crise sanitaire, comme le tourisme ou l'hôtellerie-restauration, seront toutefois indemnisés à hauteur de 70 % de leur salaire brut jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet.

- Fin de la trêve hivernale des expulsions locatives

Elle devait déjà prendre fin le 1<sup>er</sup> avril mais a été prolongée en raison de la crise sanitaire. La trêve hivernale, qui interdit d'expulser des locataires durant cette période, prend fin. Le gouvernement a toutefois annoncé pérenniser pour dix mois supplémentaires les 43.000 places d'hébergement d'urgence créées depuis le premier confinement.

Celles-ci continueront donc à accueillir des personnes au moins jusqu'à mars 2022. Ce dispositif de 700 millions d'euros devrait porter à 2,9 milliards d'euros le budget annuel consacré à l'hébergement d'urgence.

- Dernier délai pour déclarer ses impôts à temps

Les contribuables dotés d'un accès à internet et situés en zone 2, c'est-à-dire dans les départements 20 à 54 et en Corse, doivent avoir rempli leur déclaration d'impôts avant le 1<sup>er</sup> juin. Les départements 55 à 976 ont, de leur côté, jusqu'au 8 juin pour réaliser la démarche sans risquer de majoration ni d'intérêts de retard.



OLLIER sur FRANCE INFO ..

08:06:47 Les voitures les plus polluantes ne seront non plus les bienvenues à partir de demain à Paris et autour de la capitale. Les vignettes Crit'Air 4 les voitures de particuliers surtout vont être bannies au-delà de Paris intra-muros, sur le périphérique et jusqu'à l'autoroute A86 qui ceinture la capitale. Mais quelques communes font de la résistance. 08:07:08 Reportage Sandy Dauphin. A partir de demain les voitures avec une pastille Crit'Air 4 sont interdites à leur tour en semaine non seulement à Paris mais dans 79 communes de banlieue. Trois ou quatre villes s'y opposent comme le Kremlin Bicêtre. Le maire a demandé en vain le report de ces nouvelles restrictions jugées trop brutales et pénalisantes pour les foyers modestes qui n'ont pas les moyens de changer de voiture. 08:07:28 Interview de Jean-Luc Laurent, maire du Kremlin-Bicêtre. 08:07:47 Selon Patrick Ollier président de la métropole du Grand-Paris tout un dispositif d'aide a été mis en place pour verdir progressivement le parc automobile de la région parisienne, des primes à la conversion et plus récemment un microcrédit de 5000 euros. 08:08: 00 Interview de Patrick Ollier, président de la métropole du Grand-Paris. 08:08:21 Prochaine étape dans la métropole du Grand Paris, en juillet 2022 interdiction des voitures Crit'Air 3. La fin des diesel est prévue en 2024. 08:08:29



## OLLIER sur FRANCE INFO ..

08:06:47 Les voitures les plus polluantes ne seront non plus les bienvenues à partir de demain à Paris et autour de la capitale. Les vignettes Crit'Air 4 les voitures de particuliers surtout vont être bannies au-delà de Paris intra-muros, sur le périphérique et jusqu'à l'autoroute A86 qui ceinture la capitale. Mais quelques communes font de la résistance. 08:07:08 Reportage Sandy Dauphin. A partir de demain les voitures avec une pastille Crit'Air 4 sont interdites à leur tour en semaine non seulement à Paris mais dans 79 communes de banlieue. Trois ou quatre villes s'y opposent comme le Kremlin Bicêtre. Le maire a demandé en vain le report de ces nouvelles restrictions jugées trop brutales et pénalisantes pour les foyers modestes qui n'ont pas les moyens de changer de voiture. 08:07:28 Interview de Jean-Luc Laurent, maire du Kremlin-Bicêtre. 08:07:47 Selon Patrick Ollier président de la métropole du Grand-Paris tout un dispositif d'aide a été mis en place pour verdir progressivement le parc automobile de la région parisienne, des primes à la conversion et plus récemment un microcrédit de 5000 euros. 08:08: 00 Interview de Patrick Ollier, président de la métropole du Grand-Paris. 08: 08:21 Prochaine étape dans la métropole du Grand Paris, en juillet 2022 interdiction des voitures Crit'Air 3. La fin des diesel est prévue en 2024. 08:08:29





**PAYS** :France  
**EMISSION** :19-20 PARIS ILE-DE-FRANCE  
**DUREE** :00:01:32  
**PRESENTATEUR** :Emmanuel Tixier



► 1 juin 2021 - 19:09:48

[Ecouter / regarder cette alerte](#)

ZFE sur FRANCE 3 PARIS ILE DE FRANCE ..

19:09:48 Vignette Crit'Air 4 : quelles sont les aides pour la transition ? Un automobiliste qui n'a pas la bonne vignette risque 68 euros d'amende. 19:10: 04 Commentaire de Mathilde Laban. Il y a notamment la prime à la conversion. 19:10:29 Il y a également les aides de la Métropole du Grand Paris. 19:10:40 Il y a aussi une surprime ZFE (zone de faibles émissions). 19:11:20

**FRANCE 3 PARIS ILE DE  
FRANCE**

**Pays** : France  
**EMISSION** : 19/20 PARIS ILE-DE-FRANCE  
**DUREE** : 92  
**PRESENTATEUR** : EMMANUEL TIXIER



► 01 juin 2021

> [Ecouter / regarder cette alerte](#)

## **ZFE sur FRANCE 3 PARIS ILE DE FRANCE ..**

19:09:48 Vignette Crit'Air 4 : quelles sont les aides pour la transition ? Un automobiliste qui n'a pas la bonne vignette risque 68 euros d'amende. 19:10: 04 Commentaire de Mathilde Laban. Il y a notamment la prime à la conversion. 19:10:29 Il y a également les aides de la Métropole du Grand Paris. 19:10:40 Il y a aussi une surprime ZFE (zone de faibles émissions). 19:11:20



GRAND PARIS sur EUROPE 1 ..

18:09:28 Région parisienne : les règles de circulation en fonction des vignettes Crit' Air ont changé. 18:09:54 Commentaire Jean-Gabriel Bourgeois. Beaucoup d'automobilistes le découvrent ! Il y a un risque d'amende. 18:10:43 Interview Max, artisan. Certains professionnels peuvent bénéficier d'une dérogation mais il est déjà possible d'être verbalisé dans la capitale qui applique la mesure depuis plus d'un an et pour la métropole du Grand Paris on mise sur la pédagogie. 18:11:14

**EUROPE 1**

**Pays** : France

**EMISSION** : EUROPE SOIR - LE 18/20

**DUREE** : 106

**PRESENTATEUR** : JULIAN BUGIER



► 01 juin 2021

[> Ecouter / regarder cette alerte](#)

## **GRAND PARIS sur EUROPE 1 ..**

18:09:28 Région parisienne : les règles de circulation en fonction des vignettes Crit' Air ont changé. 18:09:54 Commentaire Jean-Gabriel Bourgeois. Beaucoup d' automobilistes le découvrent ! Il y a un risque d'amende. 18:10:43 Interview Max, artisan. Certains professionnels peuvent bénéficier d'une dérogation mais il est déjà possible d'être verbalisé dans la capitale qui applique la mesure depuis plus d'un an et pour la métropole du Grand Paris on mise sur la pédagogie. 18:11:14



## Pollution : les véhicules Crit'Air 4 désormais interdits à Paris



- Sciences et technos
- Environnement

À partir de mardi 1<sup>er</sup> juin, les véhicules dont la norme Crit'Air est supérieure à 3 ne pourront plus circuler dans le Grand Paris, sauf la nuit.

La mesure devait à l'origine être mise en place au 1<sup>er</sup> janvier dernier, mais la pandémie et des retards de mise en place l'ont repoussée de six mois. À partir de mardi 1<sup>er</sup> juin, les véhicules Crit'Air 4 ne seront plus autorisés à rouler dans la métropole du Grand Paris (MGP), explique *Le Parisien*. Ils s'ajoutent aux véhicules Crit'Air 5 et au-delà, qui étaient déjà interdits depuis juillet 2019.

Dans le détail, il sera désormais interdit de circuler « dans l'ensemble du territoire compris à l'intérieur de l'autoroute A86, à l'exclusion de celle-ci », pour les véhicules particuliers diesel immatriculés avant 2006. La mesure vise en théorie également les véhicules essence, mais uniquement s'ils ont été immatriculés avant... 1997. Une interdiction qui n'est cependant pas absolue puisque les véhicules particuliers, même très polluants, pourront continuer de circuler aux heures les moins fréquentées, « du lundi au vendredi de 8 heures à 20 heures, excepté les jours fériés », précise la Mairie de Paris.

Pour la ville, la mise en place de cette **zone à faibles émissions (ZFE)** doit permettre de « diminuer les émissions de polluants atmosphériques liées au trafic routier », « diminuer les concentrations de polluants atmosphériques », « réduire le nombre de personnes exposées à des concentrations supérieures aux valeurs réglementaires ou aux recommandations de l'Organisation mondiale de la santé » et « inciter à l'usage des mobilités douces ».

### À LIRE AUSSI Comment la loi climat va lamener l'automobile

La mesure soulève cependant des critiques quant à son aspect discriminant pour les ménages les plus pauvres. Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, c'est en Seine-Saint-Denis que l'on trouvait le plus grand nombre de véhicules Crit'Air 4 ou 5, précise le quotidien. Il y en avait plus de 780 000 dans ce département contre 31 443 à Paris. Mais l'association de surveillance de la qualité de l'air en Île-de-France, Airparif, rappelle que la mesure doit permettre d'éviter 50 décès et 520 nouveaux cas d'asthme chaque année.

Vous lisez actuellement : **Pollution : les véhicules Crit'Air 4 désormais interdits à Paris**



**FRANCE**

# Grand Paris : la chasse aux autos polluantes s'accélère

**ÉCOLOGIE**

**Les véhicules à moteur Diesel Crit'air 4 sont interdits à la circulation dans la zone à faibles émissions de la métropole du Grand Paris à partir de ce mardi.**

Laurent Thévenin  
@laurentthevenin

La métropole du Grand Paris (MGP) passe la seconde dans la chasse aux véhicules polluants. Dès ce mardi 1<sup>er</sup> juin, les véhicules classés Crit'air 4 (moteurs Diesel immatriculés avant le 31 décembre 2005) n'auront plus le droit de circuler dans sa zone à faibles émissions (ZFE), sur certaines plages horaires. C'était déjà le cas dans Paris intra-muros. Depuis juillet 2019, les véhicules (automobiles, poids lourds, etc.) ayant une vignette Crit'air 5 ou non classés avaient été bannis de la ZFE, ce territoire délimité par l'A86, l'autoroute qui forme une boucle autour de la Paris.

L'entrée en vigueur de ces nouvelles restrictions va concerner quelque 115.000 véhicules particuliers, 16.500 utilitaires légers, 2.600 poids lourds, ainsi que plus de 700 bus et autocars, indique-t-on à la MGP (sur la base du parc immatri-

culé au 1<sup>er</sup> janvier 2020). Il est prévu des dérogations jusqu'au 30 juin 2022 pour les professionnels « impactés par la crise sanitaire », a fait savoir la métropole lundi. Pour en profiter, il leur faudra avoir bénéficié d'un prêt garanti par l'Etat, du fonds de solidarité ou de mesures de la région Ile-de-France (« prêt rebond », « fonds résilience Ile-de-France et collectivités »). Alors que de nombreux foyers et professionnels vont devoir changer de véhicules, la MGP fait valoir qu'en cumulé, ses aides et celles de l'Etat peuvent atteindre jusqu'à 19.000 euros pour l'achat d'un véhicule propre neuf et 12.000 euros celui d'un véhicule propre d'occasion. Par ailleurs, la mise en place de cette étape ne s'accompagnera pas dans l'immédiat de verbalisation, même si la Ville de Paris inflige, elle, des amendes. De l'avis général, il s'agit du nerf de la guerre pour permettre à la ZFE d'être respectée.

« Les contrôles se mettront en place progressivement, mais pas avant la fin de l'année 2021. Cela permet de ne pas être trop brutaux et de mettre en place des mesures d'accompagnement », explique Geoffroy Boulard, vice-président de la MGP et maire (LR) du 17<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

**Un contrôle sanction automatisé**

« De manière transitoire, le gouvernement a proposé aux collectivités le développement, d'ici la fin 2021, de la vidéo-verbalisation assistée par ordinateur, mais cette solution n'est pas souhaitée par les collectivités. Des travaux ont lieu en parallèle pour mettre en place une solution pérenne de contrôle sanction automatisé », indique-t-on au ministère de la Transition écologique, alors que des ZFE ont déjà été mises en place par les métropoles de Grenoble et de Lyon, et que d'autres doivent voir le jour.



« La métropole ne peut pas supporter seule le coût d'un tel système », souligne Geoffroy Boulard. En juillet 2022, les restrictions de circulation vont également s'imposer aux véhicules Crit'Air 3, avant les vignettes Crit'Air 2 en janvier 2024. L'objectif est d'atteindre 100 % de véhicules propres à horizon 2030. Pour l'heure, 70 des 79 communes faisant partie du périmètre concerné sont déjà engagées dans la ZFE. ■

**Des dérogations  
sont prévues  
jusqu'au 30 juin  
2022 pour les  
professionnels  
« impactés par la  
crise sanitaire ».**



CRIT AIR sur BFM TV ..

10:36:48 Grand Paris : Les vieilles voitures à la casse. Invités : Tony Renucci, directeur par intérim de l'association Respire ; Yves Carra, porte-parole de l'Automobile Club ; Thierry Gesset-Parment, chef d'entreprise couverture-zinguerie, président de la CAPEB Grand Paris. 10:36:57 A partir d' aujourd'hui, les véhicules équipés de la vignette Crit'Air 4, les véhicules diesels de plus de 15 ans ne peuvent plus circuler dans l'anneau intérieur à l'A86, dans la petite couronne parisienne du lundi au vendredi pour les voitures, tous les jours pour les bus et les poids-lourds de 8h à 20h. 10:37: 20 Reportage de Aurore Villemur. 10:37:28 Interview de Layla, sa voiture est classée Crit'Air 4. 10:37:54 Des dérogations sont prévues pour certaines professions. 10:38:01 Interview de Stéphane Ledi, patron d'une entreprise en bâtiment à Malakoff, son contrôle technique est à jour, mais il a une Crit'Air 4. 10:39:04 Thierry Gesset-Parment : pour la partie artisanale du bâtiment, il y a très peu d'artisans avec une voiture Crit'Air 4. 10:39:53 Citation Iveco. 10:40:27





## CRIT AIR sur BFM TV ..

10:36:48 Grand Paris : Les vieilles voitures à la casse. Invités : Tony Renucci, directeur par intérim de l'association Respire ; Yves Carra, porte-parole de l'Automobile Club ; Thierry Gesset-Parment, chef d'entreprise couverture-zinguerie, président de la CAPEB Grand Paris. 10:36:57 A partir d'aujourd'hui, les véhicules équipés de la vignette Crit'Air 4, les véhicules diesels de plus de 15 ans ne peuvent plus circuler dans l'anneau intérieur à l'A86, dans la petite couronne parisienne du lundi au vendredi pour les voitures, tous les jours pour les bus et les poids-lourds de 8h à 20h. 10:37: 20 Reportage de Aurore Villemur. 10:37:28 Interview de Layla, sa voiture est classée Crit'Air 4. 10:37:54 Des dérogations sont prévues pour certaines professions. 10:38:01 Interview de Stéphane Ledi, patron d'une entreprise en bâtiment à Malakoff, son contrôle technique est à jour, mais il a une Crit'Air 4. 10:39:04 Thierry Gesset-Parment : pour la partie artisanale du bâtiment, il y a très peu d'artisans avec une voiture Crit'Air 4. 10:39:53 Citation Iveco. 10:40:27

**EUROPE 1**

**Pays** : France  
**EMISSION** : EUROPE MIDI  
**DUREE** : 112  
**PRESENTATEUR** : PATRICK COHEN



► 01 juin 2021

[> Ecouter / regarder cette alerte](#)

## **GRAND PARIS sur EUROPE 1 ..**

12:32:07 Depuis ce matin, les véhicules avec des vignettes Crit'Air 4 et 5 ne sont plus autorisés à circuler la semaine en journée dans les communes situées dans le périmètre de l'A86. Citation Grand Paris. 12:32:41 Reportage de Jean-Gabriel Bourgeois : 12:32:50 Interview de Kamel, bagagiste à l'aéroport d'Orly. 12:33:14 Interview de Khaled, vendeur de chaussure. 12:33:31 Interview de Max, artisan. 12:33:59



► 01 juin 2021

> [Ecouter / regarder cette alerte](#)

## FAIBLES EMISSIONS sur CNEWS ..

06:44:34 Les véhicules en vignette Crit'Air 4 sont maintenant interdits de circulation en semaine entre 8h et 20h dans le périmètre du Grand Paris. 06: 44:47 Commentaire en plateau de Laurie Canac. 06:45:27 Le Grand Paris à faible émission est délimité par l'autoroute A86 et comprend 79 communes. 06:46:05

**BFM TV**

**Pays** : France

**EMISSION** : PREMIERE EDITION

**DUREE** : 117

**PRESENTATEUR** : CHRISTOPHE DELAY



► 01 juin 2021

> [Ecouter / regarder cette alerte](#)

## **CRIT AIR sur BFM TV ..**

06:31:19 Les véhicules Crit'Air 4 bannis de Paris. 06:31:48 Reportage d'Aurore Villemur. 06:32:05 Interview de Leïla, automobiliste : elle ne peut plus rouler dans Paris. 06:32:20 Visuel du Grand Paris. 06:32:34 Interview de Stéphane Ledi, patron d'une entreprise en bâtiment : il ne peut pas changer ses camions, ils ont pourtant passé le contrôle technique. 06:32:58 Les poids lourds, les bus et les autocars concernés risquent une amende de 135 euros. 06:33:16



ZFE sur RMC INFO ..

10:01:30 Circulation dans la métropole du Grand Paris : l'intérieur du périmètre de l' autoroute A86 devient une "Zone à faibles émissions" (ZFE) et les vignette crit'air 4 y sont désormais interdites. 10:01:50 Interview Elisabeth Detry et président de la Chambre des métiers et de l'artisanat d'Ile-de-France. Il va falloir des véhicules.  
10:02:26



► 01 juin 2021

> [Ecouter / regarder cette alerte](#)

## ZFE sur RMC INFO ..

10:01:30 Circulation dans la métropole du Grand Paris : l'intérieur du périmètre de l' autoroute A86 devient une "Zone à faibles émissions" (ZFE) et les vignette crit'air 4 y sont désormais interdites. 10:01:50 Interview Elisabeth Detry et président de la Chambre des métiers et de l'artisanat d'Ile-de-France. Il va falloir des véhicules. 10:02:26



► 31 mai 2021

> [Ecouter / regarder cette alerte](#)

## FAIBLES EMISSIONS sur FRANCE INFO ..

18:13:55 Invitée : Elisabeth Detry, présidente de la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat d'Ile-de-France. 18:14:22 La Chambre des métiers travaille sur la zone à faibles émissions depuis un certain temps. 18:15:34 Ils sont également interpellés sur la qualité de l'air et la vine en IDF. 18:15:59 Interview hydrogène. 18:17:50

## ZFE : zone à faibles émissions , zone à fort embrasement ?



Dans Ecologie / Electrique / Politiques environnementales

Jean Savary Le 31 Mai 2021 à 16h00

Au début de l'été 2018, j'ai failli écrire un billet d'humeur prédisant un mouvement de révolte des automobilistes à la rentrée.

En mai, le contrôle technique avait été durci. Au 1er juillet devait être instaurée la limitation à 80 km/h malgré les sondages qui la refusaient massivement. Puis, à l'automne, une grosse taxe CO2 devait s'abattre sur le gazole.

Je ne voyais pas comment les quarante millions d'automobilistes – les vrais, pas l'association – allaient avaler ces trois grosses pilules sans tousser.

Puis je me suis dégonflé : pas envie de passer pour un prophète de malheur et tout bien réfléchi, on n'a jamais vu une révolte d'automobilistes.

Finalement, je lâchais un billet sur le boom de la trottinette électrique et partais en vacances. Sur la route de l'Ouest, beaucoup de radars peinturlurés, ensachés ou incendiés...

Trois mois plus tard, à l'automne, les gilets jaunes bloquaient les ronds points puis débarquaient dans les centres-villes. Les trottinettes, ils en feraient du petit bois.

**ZFE** : zone à faibles émissions , zone à fort embrasement ?" width="612" height="306"

data-src="https://images.caradisiac.com/images/0/2/1/1/190211/S1-zfe-674856.jpg" src="https://images.caradisiac.com/images/0/2/1/1/190211/S1-zfe-674856.jpg" id="55c757db"> Des pompiers qui préparent le prochain incendie

Cette fois, la pilule est encore plus grosse : il s'agit d'ici 2024, soit dans trois ans, d'interdire de circulation jusqu'à douze millions de voitures dans presque deux cents villes françaises. Seraient concernés tous les véhicules Crit'air 3, 4 et 5, soit les diesels d'avant 2011 et les essence d'avant 2006.



**ZFE** : **zone à faibles émissions**, zone à fort embrasement ?" > **ZFE** : **zone à faibles émissions**, zone à fort embrasement ?" width="271" height="203"

data-src="https://images.caradisiac.com/images/0/2/1/1/190211/S1-zfe-674857.jpg" src="https://images.caradisiac.com/images/0/2/1/1/190211/S1-zfe-674857.jpg" id="55d56f5c">

Le plus dingue, c'est que cette mesure – ou plutôt son radical durcissement – a été votée par la Convention citoyenne pour le climat, qui n'a été élue par personne mais tirée au sort à la demande d'Emmanuel Macron pour éteindre l'incendie des gilets jaunes.

Des pompiers qui se sont improvisé pyromanes.

Leur article 27 étend à toute agglomération de plus de 150 000 habitants l'obligation de créer une **zone à faibles émissions (ZFE)**, obligation qui n'incombait auparavant qu'à quelques grandes métropoles. Par ce vote, ils ont étendu à des millions de Français, d'Amiens à Valence ou Valenciennes en passant par Pau et Perpignan et leurs alentours, l'interdiction de circuler qui frappe déjà les Franciliens propriétaires de voitures trop âgées et qui connaîtra demain un nouveau tour de vis.

Plus que les habitants de ces villes moyennes, ce seront ceux des campagnes environnantes qui seront les plus affectés. Ceux qui ne sont desservis par aucun transport en commun et dépendent de leur voiture pour le moindre déplacement.

Des **ZFE (zones à faibles émissions)** pour tous les Français !

Vous aurez noté qu'il s'agit de la même population, péri-urbaine et néo-rurale, que celle qui composait l'essentiel des bataillons de gilets jaunes.

Pas concernés car ils habitent loin des **ZFE** ? Nulle part en France on ne sera loin d'une des 180 **zones à faibles émissions** prévues.

Comment vont-ils réagir quand ils réaliseront qu'ils ne sont plus autorisés à se rendre dans la grande ville d'à côté, celle où il y a l'hôpital, la maternité, le centre des impôts, les médecins spécialistes, le cinéma, l'orthodontiste de la petite, l'université du grand et souvent... le travail.

Qui sera volontaire pour leur expliquer qu'avec la Prime à la conversion, remplacer leur auto par un modèle bien plus récent ne leur coûtera que 3 ou 4 000 euros, une paille... Et que s'ils choisissent moins cher, plus vieux, il leur faudra recommencer quelques années après quand ce seront les Crit'air 2 qui seront bannis ?

Pour rappel, l'âge moyen du parc automobile français est de onze ans et il se vend un peu plus de deux millions de voitures neuves par an (dont un million à des particuliers) et cinq millions d'occasions. Combien d'années faudra-t-il pour renouveler ces douze millions d'autos ? Sachant que ceux qui achètent majoritairement des voitures neuves ou récentes sont aussi et déjà ceux qui possèdent les voitures les moins vieilles.

Une **ZFE** n'est pas censée sauver la planète

Pour le moment, tout va bien : l'automobiliste ne semble pas au courant de ce qui l'attend. Mercredi dernier, un sondage du CNPA (Centre national des professions de l'automobile) révélait que "60 % des Français ignorent ce qu'est une **ZFE** et les conséquences de sa mise en place dans leur mobilité au quotidien". Pire, 48 % déclarent "n'avoir pas connaissance de l'interdiction, au cours des années à venir, des véhicules diesels dans certaines zones urbaines."

Quand la population percutera, il faudra lui expliquer la légitimité et l'urgence de la mesure.

Et c'est là que ça déconne : les **ZFE** n'ont rien à voir avec le climat !

**ZFE** : **zone à faibles émissions**, zone à fort embrasement ?" width="274" height="208"

à fort embrasement ?" width="274" height="208"  
data-src="https://images.caradisiac.com/images/0/2/1/1/190211/S1-zfe-674858.jpg"  
src="https://images.caradisiac.com/images/0/2/1/1/190211/S1-zfe-674858.jpg"  
id="55e386dd">

De fait, ces zones interdites ne visent pas à limiter les émissions de CO2, mais celles de polluants locaux (NOx et particules), directement nocifs pour la santé et c'est bien pour cela qu'un Porsche Cayenne pourra y circuler mais pas une Citroën C3 de première génération (photo) ni une vieille 125 qui émettent respectivement deux et six fois moins de CO2.

En se mêlant de santé publique, la Convention citoyenne pour le climat, qui aurait dû comme son nom l'indique se limiter aux problèmes de réchauffement climatique, a donc outrepassé sa mission. En droit, son article 27 devrait être considéré comme nul et non avenu, de même qu'un amendement « cavalier » dans un texte de loi.

Enfin, en admettant que les citoyens tirés au sort aient compétence et vocation à se mêler de santé publique, quel est le niveau de pollution à Limoges, Bayonne ou Quimper qui rende indispensable cette éviction ?  
Porsche Cayenne, oui. Citroën C3, non.

Ensuite, et c'est pire, la vignette Crit'air sur laquelle se fonde toute **ZFE** n'est pas pertinente pour discriminer les véhicules les plus nocifs.

Remplacer des voitures essence anciennes mais dûment catalysées par de plus récents diesels Euro5 – dont on sait aujourd'hui que très peu d'entre eux respectent leur norme d'émission de NOx - est même contre-productif : en réalité, les secondes émettent infiniment plus de particules ultrafines et de NOx. Pour en revenir au Porsche Cayenne diesel, qui peut croire qu'il pollue moins que la Citroën Saxo essence ?

Pire encore, la quasi-totalité des voitures essence récentes sont équipées de petits moteurs à injection directe qui, jusqu'en 2018, étaient dispensés de filtre à particules. Et émettent par conséquent davantage de particules que la génération précédente à injection indirecte que l'on veut précipiter au broyeur.

Plus on creuse la question, plus on comprend que les **ZFE** n'auront aucun impact sur la qualité de l'air, du moins pas avant la généralisation de la voiture électrique.

Quand **Patrick Ollier**, le président de la **Métropole du Grand Paris**, proclame « *la nécessité d'agir contre les 6600 morts annuels générés par la pollution* », on est tenté de le lui recommander plutôt l'interdiction toujours reportée des feux de bois en foyer ouvert dont tous les spécialistes soulignent l'énorme impact sur la « qualité de l'air » en région parisienne comme partout en France.

Bref, la généralisation à tout le pays des **ZFE** est une mesure illégitime et inefficace, socialement discriminante, fortement pénalisante, fondée sur des critères écologiquement aberrants, décidée par une assemblée non élue, au profit de citadins et au détriment de ruraux et périurbains.

Suis-je le seul à juger le cocktail hautement inflammable ?

**ZFE** : **zone à faibles émissions**, zone à fort embrasement ?">**ZFE** : **zone à faibles émissions**, zone à fort embrasement ?" width="705" height="470"  
data-src="https://images.caradisiac.com/images/0/2/1/1/190211/S1-zfe-674859.jpg"  
src="https://images.caradisiac.com/images/0/2/1/1/190211/S1-zfe-674859.jpg"  
id="55f19e5e">

**ENVIRONNEMENT**

## Les vieux diesels bannis de Paris et de sa petite couronne

À compter d'aujourd'hui, aucun véhicule classé Crit'Air 4 n'est plus autorisé à circuler en semaine dans la capitale. Une mesure appelée à s'étendre. **P. 11**

### Une planète et des hommes

**MOBILITÉS**

# Les diesels d'avant 2006 bannis de Paris

À compter de ce mardi, aucun véhicule classé Crit'Air 4 n'est plus autorisé à circuler les jours de semaine dans la capitale et sa petite couronne. La mesure devrait s'étendre à d'autres agglomérations et catégories de véhicules.

**I**ls avaient obtenu un sursis, le voilà arrivé à échéance : les véhicules diesels immatriculés avant 2006 n'ont officiellement plus le droit de circuler en semaine à Paris, ni dans la plupart des villes de la petite couronne. Même chose concernant les deux-roues d'avant mi-2004. La mesure marque une nouvelle étape dans la mise en œuvre des zones à faible émission (ZFE) prévues par la loi d'orientation des mobilités

afin de lutter contre une pollution de l'air qui provoque près de 48 000 décès prématurés par an. À terme, la capitale et sa banlieue ne sont pas les seules concernées par le dispositif, lequel se met en place progressivement depuis 2019 dans dix grandes agglomérations métropolitaines.

Dans le détail, côté parisien, les véhicules Crit'Air 4 ne peuvent plus aller et venir à leur guise à compter de ce 1<sup>er</sup> juin. Les voi-

tures et utilitaires diesels immatriculés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2001 et le 31 décembre 2005, les deux-roues motorisés immatriculés entre le 1<sup>er</sup> juin 2000 et le 30 juin 2004, ainsi que les poids lourds, autobus et autocars d'avant 2010 n'ont plus le droit de circuler entre 8 heures et 20 heures en semaine dans Paris, ainsi que dans 67 des 79 villes situées à l'intérieur de la zone délimitée par l'A86.

### Aucune sanction ne tombera avant la fin de l'année

Certaines villes, à cheval sur cette frontière routière, ont préféré ne pas intégrer le dispositif. D'autres, situées à l'intérieur du périmètre, ont refusé de le faire, jugeant la mesure violente socialement. Elle n'est cependant pas inédite : une telle interdiction existe déjà depuis juillet 2019 pour les véhicules Crit'Air 5 (diesels entre 1997 et 2001) et non classés (essences et diesels d'avant 1997). Les autorités se veulent toutefois fair-play et l'assurent : aucune sanction ne tombera avant la fin de l'année pour les contrevenants.

Paris n'est pas un cas unique : la mise en place des ZFE est engagée dans neuf autres agglomérations, dont celles de Strasbourg, de Lyon, de Rouen ou encore d'Aix-Marseille. La France, régulièrement épinglée par l'Union européenne pour sa mauvaise qualité de l'air, n'est en outre pas seule à prendre des mesures pour assainir son atmosphère. Des dispositifs similaires existent déjà à Londres, tandis que les diesels sont tout bonnement interdits à Oslo et à Copenhague. L'Allemagne, pays du Dieselgate où l'industrie automobile a pignon sur asphalte, n'a en revanche fait aucune annonce sur le sujet.

Alors que l'Union européenne envisage d'interdire la vente des véhicules thermiques dès 2035, des suites sont quoi qu'il en soit à prévoir un peu partout, y compris pour les véhicules à essence, jusqu'à présent peu concernés. Moins émetteurs de particules fines que les diesels, ils sont en re-

vanche plus émetteurs de CO<sub>2</sub>, gaz à effet de serre à fort impact climatique.

À Paris, les restrictions de circulation seront ainsi progressivement étendues à toutes les catégories de véhicules carburant aux énergies fossiles. Dès juillet 2022, les véhicules classés Crit'Air 3 (soit les voitures essences immatriculées entre 1997 et 2006 et les diesels entre 2006 et 2011) ne devraient plus pouvoir circuler aux abords ni au sein de la capitale. En 2024, ce sera au tour des Crit'Air 2. L'objectif ultime affiché est de ne plus laisser entrer dans la ville, à compter de 2030, que les Crit'Air 0, autrement dit les véhicules électriques et hydrogènes.

MARIE-NOËLLE BERTRAND



Image non disponible.  
Restriction de l'éditeur

L'objectif, à terme, est d'interdire à tous les véhicules diesels la circulation dans Paris au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Laurent Grandguillot/REA

**ENTREPRISES**

# Le chantier de la porte d'Auteuil arrive au terme d'un marathon de dix ans

**Décidé en février 2011, l'ambitieux programme de modernisation-agrandissement du stade Roland-Garros aura coûté au final 380 millions d'euros, dont la moitié financée par endettement.**

Décidé il y a dix ans maintenant, l'ambitieux programme de modernisation-agrandissement du stade Roland-Garros, dans l'Ouest parisien, lancé par la Fédération française de tennis (FFT), touche à sa fin à la faveur de l'édition 2021 de son tournoi emblématique, les Internationaux de France.

Le coup d'envoi de ce vaste chantier avait été donné en février 2011 par une assemblée générale de la FFT alors appelée à un choix historique : elle devait trancher entre la transformation de son enceinte de la porte d'Auteuil – un projet déjà imaginé au début des années 2000 – et la construction d'un nouveau complexe hors de Paris, avec trois candidatures alternatives retenues, celles de Versailles, Marne-la-Vallée et Gonesse. Objectif visé : un bond en avant en termes de modernité de l'outil, de gain en surfaces, avec pour corollaire l'accroissement des recettes tirées du tournoi, mais aussi la capacité à développer des activités connexes.

La tradition avait alors été respectée : Roland-Garros resterait porte d'Auteuil. Mais la réalisation de ce nouveau complexe sur le site historique n'a pas été une formalité. Contesté par des asso-

ciations de défense de l'environnement et de riverains, le projet a

été retardé, puis amendé, la FFT ayant toujours été soutenue par la Ville de Paris et l'Etat. La réalisation près du stade d'un court dans le jardin des Serres d'Auteuil – le Simonne-Mathieu désormais –, a ainsi donné lieu à un bras de fer épique. Au final, la facture du programme, annoncée à 273 millions d'euros en 2011, s'élève à 380 millions, dont plus de la moitié a été assumée par endettement.

La crise sanitaire a pris à revers la FFT, et perturbe sa prise en main d'un outil qui est sa principale source de finance avec 80 % des recettes avant la crise. Mais les nouveaux leviers pour assurer son développement n'en sont pas moins réalisés.

**Organiser des nocturnes**

Avec une surface portée de 8,5 à près de 12 hectares, Roland-Garros n'est plus à l'étroit. De même, l'aléa météo est atténué avec la possible couverture du court Philippe-Chatrier – le « central » (15.000 places environ) – avec un toit rétractable, disponible depuis l'an dernier. En attendant celui du Suzanne-Lenglen (10.000 places), acté dans le cadre de Paris 2024.

En outre, la FFT s'est donné la

possibilité d'organiser des nocturnes, une révolution en termes d'animation et de diffusion. A compter de cette année, tous les courts destinés à la compétition sont désormais équipés de l'éclairage, soit 16 sur 18, les deux derniers à livrer venant de l'être. Plus grand, Roland-Garros se veut aussi plus accueillant, plus vert avec, entre autres, sa nouvelle entrée pour le grand public et son Jardin des mousquetaires.

— C. P.



## GRAND PARIS sur FRANCE 5 ..

18:33:52 "Quoi qu'il en coûte", c'est fini ? Invités : Philippe Dessertine, directeur de l'Institut de Haute Finance, professeur à l'Institut d'administration des entreprises de l'université Paris I Panthéon Sorbonne, auteur du livre "Le Grand Basculement : quel sera le monde d'après" aux éditions Robert Laffont ; Emmanuelle Souffi, journaliste "Le Journal du Dimanche" JDD spécialisée sur les questions sociales ; Sylvie Matelly, économiste et directrice adjointe de IIRIS, auteure du livre "Géopolitique de l'économie" aux éditions Eyrolles ; Stephanie Villers, économiste, spécialiste de la zone euro, co-auteure du livre "Après la crise économique de 2020, quel nouveau monde?" aux éditions Economica. Trois quarts des travailleurs ne souhaitent pas revenir dans leur lieu de travail. Débat et analyse. 18:34:33 Paris : le loyer est élevé, on est surchargé dans les transports. Il y a des conséquences dans l'immobilier des grandes villes. 18:35:09 Débat et analyse. Le système économique mondiale nous amène un dérèglement climatique. 18:36:31 Métros, autoroutes : il y a encore des gros projets. Il y a le Grand Paris. 18:37:55



## **FAIBLES EMISSIONS sur SUD RADIO ..**

08:11:58 Invité : Pierre Chasseray, délégué général de l'association 40 millions d' automobilistes. Les vieux véhicules diesel d'avant 2006 et les véhicules essence d'avant 1997 ne sont désormais plus autorisés à circuler dans le Grand Paris pour lutter contre la pollution de l'air. 08:12:28 Citation vignette Crit'Air 4. Toutes les villes de plus de 150 000 habitants vont adopter cette mesure courant 2021. Pierre Chasseray dénonce une aberration qui fera qu'en 2024 la plupart des usagers ne seront plus autorisés à circuler. 08:13:33 Citation zones à faibles émissions. 56% du parc roulant n' a aujourd'hui plus le droit de rouler partout en France s'insurge Pierre Chasseray. Il n'est pas jouable économiquement selon lui d'interdire tout ce qui est plus polluant à nos yeux. 08:15:24 Citation iPhone. 08:15:47 Citation TGV. 08:17:05



## Pollution : les voitures aux plus vieux moteurs bannies du Grand Paris dès le 1er juin Boursorama avec Media Services•31/05/2021 à 14:37



Pollution : les voitures aux plus vieux moteurs bannies du Grand Paris dès le 1er juin

**Boursorama avec Media Services•31/05/2021 à 14:37**

L'entrée en vigueur de cette interdiction, qui s'applique uniquement en semaine et en journée, était initialement prévue pour décembre 2020.

(illustration) ( AFP / ALAIN JOCARD )

Les véhicules avec des vignettes Crit'Air 4 et supérieures, soit les plus vieux moteurs diesel et essence, ne pourront plus circuler en semaine à partir du mardi 1er juin dans la **zone à faible émission** du Grand Paris. Les véhicules particuliers (voitures ou deux-roues) et utilitaires légers classés Crit'Air 4, 5 et non classés **ne pourront plus circuler la semaine entre 8h et 20h**, hors jours fériés, dans un large périmètre situé à l'intérieur de l'A86 qui forme une large boucle autour de Paris.

Concrètement, **il s'agit des véhicules diesel Euro 1, 2 ou 3, immatriculés avant le 31/12/2005, et des véhicules essences immatriculés avant le 31/12/96**. Pour les poids lourds, autobus et autocars, cette interdiction est valable tous les jours de 8 heures à 20 heures.

Initialement prévue le 1er décembre 2020, cette interdiction déjà en vigueur dans Paris même avait été repoussée de 6 mois pour "des raisons qui tiennent notamment à la pandémie", selon Paris Métropole. Les véhicules particuliers contrevenants risquent une amende de troisième classe, soit 68 euros. Mais la vidéo-verbalisation, en cours d'étude, ne devrait être mise en place qu'à partir de la fin 2021.

Une mesure appelée à s'étendre

"Déjà adopté par 247 villes ou métropoles européennes, ce dispositif est reconnu comme particulièrement efficace pour réduire les émissions provenant du trafic routier, l'une des principales sources de pollution en ville", a souligné la **Métropole du Grand**



**Paris**, lundi dans un communiqué. Cette interdiction doit être étendue progressivement aux autres vignettes: les véhicules classés Crit'Air 3 s'ajouteront dès juillet 2022 et les Crit'Air 2 en janvier 2024.

Plusieurs exceptions sont toutefois prévues. **L'interdiction de circuler dans la "ZFE" ne s'applique pas aux porteurs d'une carte "mobilité inclusion" comportant la mention "stationnement pour les personnes handicapées", ni aux véhicules de collection, de secours, ou aux véhicules utilisés pour approvisionner les marchés, ou pour des déménagements, des événements culturels ou des tournages .**

La Métropole prévoit également des dérogations en faveur des professionnels impactés par la crise sanitaire, sur justificatif: sont concernés les véhicules des entreprises ayant bénéficié d'un prêt garanti par l'Etat, du fonds de solidarité, ou de mesures de la région Île-de-France.



CRIT AIR sur BFM PARIS ..

08:33:33 Les plus de véhicules sont bannis du Grand Paris, nouvelle étape dans le développement de la ZFE. Les voitures, les camions les 2 roues munis d'une vignette Crit Air 4 ne peuvent plus circuler en semaine à l'intérieur du périmètre de l'A86 les réfractaires s'exposent à une amende de 68 euros 08: 34:26 Reportage de Da Magassa 08:34:36 Interview de Leila ,automobiliste Crit Air 4, Yohan, automobiliste. 08:35:06 Interview de Pascal Thévenot, maire de Vélizy : la A86 ne fait pas partie de la ZFE. 08:35:37



► 01 juin 2021

[> Ecouter / regarder cette alerte](#)

## CRIT AIR sur BFM PARIS ..

08:33:33 Les plus de véhicules sont bannis du Grand Paris, nouvelle étape dans le développement de la ZFE. Les voitures, les camions les 2 roues munis d'une vignette Crit Air 4 ne peuvent plus circuler en semaine à l'intérieur du périmètre de l'A86 les réfractaires s'exposent à une amende de 68 euros 08: 34:26 Reportage de Da Magassa 08:34:36 Interview de Leila ,automobiliste Crit Air 4, Yohan, automobiliste. 08:35:06 Interview de Pascal Thévenot, maire de Vélizy : la A86 ne fait pas partie de la ZFE. 08:35:37



► 01 juin 2021

> [Ecouter / regarder cette alerte](#)

## FAIBLES EMISSIONS sur CNEWS ..

06:08:20 Dés aujourd'hui la circulation des vieux diesels polluants Crit Air 4 sont interdits autour de Paris dans un périmètre délimité par l'Autoroute A86, la zone à faible émission du Grand Paris. 06:08:36 Reportage de Sacha Robin. 06:08:59 Micro-trottoir . 06:09:13 Interview d'un professionnel condamnant l'incompréhension de lois qui ne cessent d'évoluer. 06:09:44



## FAIBLES EMISSIONS sur FRANCE 2 ..

09:00:27 Dans la lutte contre la pollution, les vieilles voitures diesel ne pourront plus accéder à Paris et à sa proche banlieue. 09:00:52 Commentaire de Thomas Cuny. 200000 véhicules dotés de la vignette Crit'Air 4 sont concernés. Les véhicules diesel immatriculés avant 2006 n'ont plus le droit de circuler à l'intérieur de l'A86, le périphérique francilien du lundi au vendredi de 8h à 20h. Cette nouvelle zone à faibles émissions concerne 80 communes d'Ile-de-France, un bassin de 5 millions d'habitants. En contrepartie, la région propose une aide pour acheter un nouveau véhicule. 09:01:47



## FAIBLES EMISSIONS sur FRANCE 2 ..

09:00:27 Dans la lutte contre la pollution, les vieilles voitures diesel ne pourront plus accéder à Paris et à sa proche banlieue.  
09:00:52 Commentaire de Thomas Cuny. 200000 véhicules dotés de la vignette Crit'Air 4 sont concernés. Les véhicules diesel immatriculés avant 2006 n'ont plus le droit de circuler à l'intérieur de l'A86, le périphérique francilien du lundi au vendredi de 8h à 20h. Cette nouvelle zone à faibles émissions concerne 80 communes d'Ile-de-France, un bassin de 5 millions d'habitants. En contrepartie, la région propose une aide pour acheter un nouveau véhicule. 09:01:47



CRIT AIR sur BFM TV ..

07:31:11 Dés aujourd'hui 1 er juin les véhicules aux vignettes Crit Air 4 et plus ne pourront plus circuler dans le Grand Paris zone délimitée par l'autoroute A 86. Une diposition touchant plus de 150 000 voitures particulières. 07:31: 26 Reportage d'Alice Brousse. 07:31:49 Interview d'une parisienne qui se refuse de respecter cette loi faute de pouvoir acheter un véhicule adapté. 07:32:18 Interview de Stéphane Ledi patron d'une entreprise du bâtiment ayant un véhicule en Crit Air 4 et dans l'impossibilité de changer son camion un investissement bien trop lourd. 07:32:57



# TÉMOIGNAGES | « Les gens ont du mal à payer leur loyer, comment pourraient-ils changer de véhicule ? »

CLAIRE GUÉDON

« **NON**, je n'en avais pas entendu parler, je suis un peu surpris. » Moustafa, jeune homme de 22 ans qui vit à Épinay-sur-Seine (Seine-Saint-Denis), fait partie des habitants – et ils sont nombreux – qui ignorent tout de l'existence de la zone à faibles émissions métropolitaine (ZFE). Pourtant, cette bulle de respiration constituée depuis 2019 dans le périmètre intérieur de l'A86 connaît une nouvelle phase d'expansion (lire ci-contre).

Une mesure sanitaire et écologique dont Plaine Commune, qui regroupe 442 000 habitants et neuf villes, a voulu évaluer les conséquences sur les plus modestes, en confiant la réalisation d'une étude sociologique au bureau d'études 6 t, spécialisé dans la mobilité.

## Enquête auprès d'un millier de conducteurs de vieux modèles

Plus d'un millier de personnes, utilisant de véhicules Crit'Air 4, 5 et non classés pour leurs déplacements, ont été interrogées. Selon 6 t, « 80 % des conducteurs de l'échantillon sont touchés » par les restrictions de circulation en semaine. « Les ménages non motorisés sont eux aussi affectés, puisque le prêt de véhicule a été identifié comme une pratique courante », précisent les experts. C'est par exemple le cas de Moustafa qui a récupéré de son grand frère une Clio 2 diesel vieille de dix-huit ans. Le jeune homme s'en sert pour étudier à Ermont (Val-d'Oise) et se former sur les chantiers en petite couronne, dans le cadre de son contrat en alternance. Il intervient actuellement à Colombes (Hauts-de-Seine) et ira ensuite à Villejuif (Val-de-Marne). « C'est quand même compliqué de me passer de ma voiture, je l'utilise dans 95 % de mes déplacements, juge avec fatalisme Moustafa. Pour l'heure, je préfère ne pas me prendre la tête. »

D'après le bureau d'études, les trois types de profils les plus concernés par les contraintes de la ZFE sont les jeunes, les personnes n'ayant pas de lieu de travail fixe et les moins qualifiés. À Plaine Commune, le niveau de vie médian est de 14 900 € par an, contre 22 880 € à l'échelle de la Métropole du Grand Paris

(MGP). La part des véhicules anciens y est aussi plus élevée que dans la métropole. Selon des données 2020, les voitures particulières Crit'Air 4, 5 et non classées représentent 18 % du parc de Plaine Commune, contre 12 % dans le reste de la MGP, hors Paris. La Zone à faibles émissions est donc « plutôt perçue comme injuste, les enquêtés manifestant une certaine méfiance à l'égard des pouvoirs publics ainsi que des inquiétudes sur les conséquences économiques de la ZFE », précisent les chercheurs.

## « Qui va acheter une voiture interdite dans trois ans ? »

Un sentiment que partage Nora, 29 ans, résidant au Franc-Moisin, à Saint-Denis, et détentrice d'une Peugeot 307 diesel de 2004. « Ma voiture m'est indispensable. Avec la crise sanitaire, des gens se sont retrouvés au chômage et ont du mal à payer leur loyer. Comment pourraient-ils changer de véhicule, même avec des aides ? Et s'ils reprennent une occasion, plus récente, elle ne sera plus autorisée en 2024 (NDLR : année de restriction des Crit'Air 2, soit les diesels après 2011 et les essence avant 2011) ! Qui va racheter une voiture qui sera interdite dans trois ans ? »

Lancer un groupe Facebook local sur la ZFE, réfléchir à une tarification sociale de l'autopartage ou à le tester entre voisins, faciliter la pratique du vélo, mieux communiquer sur les aides sont quelques-unes des pistes préconisées par l'étude. « L'objectif est de créer sur Plaine Commune deux postes de conseillers en mobilité chargés d'informer et d'orienter les habitants », précise Laurent Monnet, conseiller territorial et maire adjoint de Saint-Denis chargé de la transformation écologique. ■





**LES DIFFÉRENTES VIGNETTES CRIT'AIR**

**Électrique**



Tous les véhicules électriques :  
100 % électriques ou à hydrogène

**Niveau 1**



Tous les véhicules à gaz et les véhicules  
hybrides rechargeables

Selon la date d'immatriculation du véhicule

	<b>ESSENCE ET AUTRES</b>	<b>DIESEL</b>
<b>Niveau 1</b>	<p>Euro 5 et 6 : à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011</p>	
<b>Niveau 2</b>	<p>Euro 4 : entre le 1<sup>er</sup> janv. 2006 et le 31 déc. 2010 inclus</p>	<p>Euro 5 et 6 : à partir du 1<sup>er</sup> janv. 2011</p>
<b>Niveau 3</b>	<p>Euro 2 et 3 : entre le 1<sup>er</sup> janv. 1997 et le 31 déc. 2005 inclus</p>	<p>Euro 4 : entre le 1<sup>er</sup> janv. 2006 et le 31 déc. 2010 inclus.</p>
<b>Niveau 4</b>		<p>Euro 3 : entre le 1<sup>er</sup> janv. 2001 et le 31 déc. 2005 inclus</p>
<b>Niveau 5</b>		<p>Euro 4 : entre le 1<sup>er</sup> janv. 1997 et le 31 déc. 2000 inclus</p>
<p>Euro 1 et avant : jusqu'au 31 déc. 1996</p>		

**BFM PARIS**

**Pays** : France

**EMISSION** : BONJOUR PARIS

**DUREE** : 115

**PRESENTATEUR** : TANGUY DE LANLAY



► 01 juin 2021

[> Ecouter / regarder cette alerte](#)

## **FAIBLES EMISSIONS sur BFM PARIS ..**

08:35:37 Chroniqueuse : Maïmouna Barry. A partir de ce mardi matin, les véhicules Crit'Air 4 ont interdiction de circuler dans toute la zone à faibles émissions de la région. Les contrôles sont plutôt rares. 08:37:32



► 01 juin 2021

[> Ecouter / regarder cette alerte](#)

## ZFE sur BFM TV ..

10:40:27 Grand Paris : les vieilles voitures à la casse. Invités : Thierry Gesset-Parment, chef d'entreprise couverture-zinguerie, président de la Capeb Grand Paris ; Tony Renucci, directeur par intérim de l'association Respire ; Yves Carra, porte-parole de l'Automobile Club. 10:40:51 47 % des habitants de la Métropole ne sont même pas au courant de la ZFE. 10:41:15 Pendant des années, on nous a dit d'acheter diesel. 10:41:34 Yves Carra : la ZFE est d'une injustice totale. 10:42:09 Citation des véhicules Crit'Air 4 : ils représentent 5-6 % de la part des véhicules dans des villes comme Issy-les-Moulineaux ou Levallois-Perret ; mais dès qu'on est en seine-Saint-Denis : plus de 20 %. 10:42:51 Depuis 20 ans, il y a une vraie trajectoire pour assainir l'air des villes. Citation pollution aux particules fines. 10:43:21



► 01 juin 2021

> [Ecouter / regarder cette alerte](#)

## **FAIBLES EMISSIONS sur BFM PARIS ..**

07:34:46 Les véhicules Crit'Air 4 ne peuvent plus circuler, les contrevenants s'exposent à une amende. Suite à la mise en place d'une zone à faibles émissions. 07:35:05 Commentaire Maïmouna Barry. Ils ne peuvent plus circuler en semaine de 8H à 20 heures. 800 000 véhicules seraient concernés en Ile-de-France. 07:36:38



ZFE sur BFM PARIS ..

07:33:01 Circulation dans la métropole du Grand Paris : l'intérieur du périmètre de l' autoroute A86 devient une "Zone à faibles émissions" (ZFE) et les vignette crit'air 4 y sont désormais interdites. Les réfractaires s'exposent à une amende, ce qui ne semble pas effrayer grand monde. Certains élus locaux franciliens semblent soutenir le non-respect de la mesure. 07:33:30 Reportage d'Alice Brousse. 07:33:44 Interviews d'automobilistes. 07:34:17 Interview de Pascal Thévenot, maire de Vélizy-Villacoublay. 07:34:46



► 01 juin 2021

[> Ecouter / regarder cette alerte](#)

## ZFE sur BFM PARIS ..

07:33:01 Circulation dans la métropole du Grand Paris : l'intérieur du périmètre de l' autoroute A86 devient une "Zone à faibles émissions" (ZFE) et les vignette crit'air 4 y sont désormais interdites. Les réfractaires s'exposent à une amende, ce qui ne semble pas effrayer grand monde. Certains élus locaux franciliens semblent soutenir le non-respect de la mesure. 07:33:30 Reportage d'Alice Brousse. 07:33:44 Interviews d'automobilistes. 07:34:17 Interview de Pascal Thévenot, maire de Vélizy-Villacoublay. 07:34:46



 **Vos transports**

**CIRCULATION** | La réouverture des commerces et des terrasses depuis le 19 mai se traduit par une augmentation sensible des déplacements sur la route. Les transports en commun et les pistes cyclables enregistrent une fréquentation en hausse.

# Cette fois-ci, les embouteillages sont bien de retour

SÉBASTIAN COMPAGNON  
ET CELLULE DATA

**SERAIT-CE** un début de (vrai) retour à la normale ? Depuis le 19 mai et la réouverture des commerces, il suffit de se promener dans le Grand Paris pour observer d'importants flux de personnes se déplaçant. Que ce soit sur les trottoirs, les routes, dans les transports en commun ou encore sur les pistes cyclables, Paris et sa région retrouvent peu à peu leur dynamisme. Les données disponibles sont encore parcellaires mais elles indiquent une nette hausse des déplacements.

Ces mouvements et cette reprise des activités ont de quoi redonner le moral après des mois de restrictions et de couvre-feu à 19 heures. Mais ils s'accompagnent aussi de la réapparition de certains désagréments, comme les gros embouteillages, et des trains, métros bus ou tramways sensiblement plus chargés.

■ **Des bouchons quasiment équivalents à ceux de mai 2019**

Laurence, une automobiliste du Val-d'Oise, a senti les effets du « déconfinement » dès le jeudi 20 mai. « C'était vraiment énorme, le matin comme le soir. J'ai battu mon record le 20 mai au matin : j'ai mis 1h45 pour me rendre dans le XV<sup>e</sup> arrondissement de Paris ! »

Les courbes du site de la Direction des routes d'Île-de-France (Dirif), Sytadin, confirment ce ressenti. L'analyse du nombre de kilomètres de bouchons montre que le niveau d'embouteillages a vite retrouvé son niveau « habituel », c'est-à-dire ceux

d'avant 2020, alors que la congestion enregistrée depuis le mois de mars était inférieure de 60 % à la normale.

D'après les calculs de la cellule Data du « Parisien », la moyenne hebdomadaire de cette fin mai 2021 représente 86 % de la semaine équivalente de 2019. Mardi et mercredi, la congestion a même atteint des moyennes « inhabituelles » voire « exceptionnelles » à plusieurs moments de la journée. Une situation jamais vue depuis le mois de décembre et la ruée vers les achats de Noël. Parmi les explications possibles : la réticence persistante à emprunter les transports en commun, une météo pluvieuse, et la frénésie d'achats en magasin, plus faciles à ramener en voiture. Les données de la plateforme de VTC Uber confirment d'ailleurs que les Franciliens se rendent massivement et souvent en voiture dans les grands magasins depuis une semaine.

■ **Dans les transports, quelques trains « bondés » à signaler**

Dans le RER, le métro, les bus et les tramways, Île-de-France Mobilités, l'autorité régionale en charge des transports, observe également une hausse de 10 points de la fréquentation depuis le 19 mai. « En gros, on est passé de 40 % à 50 % de la normale en une semaine. C'est notable mais on est encore très loin de la saturation », explique-t-on chez IDFM. Toutefois, cette moyenne ne fait pas ressortir les moments de la journée où les trains sont les plus empruntés. Là aussi, les usagers quotidiens notent des pics de fréquentation. « Maintenant, il est rare de trouver une place assise aux heures de pointe, alors

que j'en trouvais toujours avant le 19 mai », note Bertrand, un habitué de la ligne 13.

Les quais de quelques gares sont désormais noirs de monde par moments. « Sur certaines lignes SNCF, la suppression d'un train sur deux est très pénalisante. Un train en moins, cela veut dire qu'il y

a deux fois plus de voyageurs qui doivent se serrer dans le train suivant. Nos adhérents nous signalent des rames parfois bondées, même en heures creuses », rapporte Arnaud Bertrand, le président de l'association Plus de Trains.

Depuis le mois de mars, Transilien a réduit son offre d'environ 20 %. L'association Plus de Trains demande désormais à Île-de-France Mobilités, la SNCF et la RATP d'anticiper le retour prévisible d'une bonne partie des usagers d'ici à l'été et de renforcer rapidement son offre. « Depuis le Covid, les usagers supportent de moins en moins la promiscuité. Il faut augmenter l'offre pour bien accueillir les voyageurs et les rassurer », souligne Arnaud Bertrand.

Île-de-France Mobilités et Transilien préparent un renforcement du service à partir de lundi 31 mai, sur les lignes L et J, notamment. Le détail sera communiqué cet après-midi. À la RATP également, des changements sont à l'étude pour augmenter la fréquence des métros, qui circulent actuellement en horaires de vacances scolaires (-10 % environ).

■ **Plus de monde sur les pistes cyclables malgré la météo**

Et le vélo ? Les nombreux Franciliens ayant troqué leur Navigo pour une bicyclette continuent de se déplacer sur

les pistes et autres « coronapistes » mises en place depuis un an, lors du premier déconfinement de mai 2020. À Paris, les compteurs de la rue de Rivoli et du boulevard Sébastopol permettent de constater un bond de fréquentation depuis le 19 mai, malgré une météo assez capricieuse.

Toujours d'après les calculs de notre cellule Data, les rues de Rivoli et de Sébastopol enregistrent jusqu'à 40 % des passages en plus en moyenne. Une tendance qui devrait se confirmer avec l'arrivée, trop longtemps reportée, du soleil dans les jours qui viennent. ■

 **Maintenant, il est rare de trouver une place assise aux heures de pointe**

BERTRAND,  
UN HABITUÉ DE LA LIGNE 13.



LP: JEAN-BAPTISTE QUENTIN

Paris (XIII<sup>e</sup>). Mardi et mercredi, la congestion a atteint des moyennes « inhabituelles » voire « exceptionnelles » à plusieurs moments de la journée.





#### FAIBLES EMISSIONS sur EUROPE 1 ..

12:33:59 Le mouvement pour dépolluer la région parisienne ne va pas s'arrêter là.

En juillet 2022, les diesel de plus de dix ans seront interdits à la circulation.

12:34:07 Commentaire d'Aurélien Fleurot. Dans un an, les Crit' Air 3 seront impactés dans la métropole du Grand Paris. En 2024, 76% des véhicules seront interdits de circulation dans les zones à faible émission. La loi climat prévoit que les grandes villes auront l'obligation d'en instaurer une. 12:35:19

**EUROPE 1**

**Pays** : France  
**EMISSION** : EUROPE MIDI  
**DUREE** : 80  
**PRESENTATEUR** : PATRICK COHEN



► 01 juin 2021

[> Ecouter / regarder cette alerte](#)

## **FAIBLES EMISSIONS sur EUROPE 1 ..**

12:33:59 Le mouvement pour dépolluer la région parisienne ne va pas s'arrêter là. En juillet 2022, les diesel de plus de dix ans seront interdits à la circulation. 12:34:07 Commentaire d'Aurélien Fleurot. Dans un an, les Crit' Air 3 seront impactés dans la métropole du Grand Paris. En 2024, 76% des véhicules seront interdits de circulation dans les zones à faible émission. La loi climat prévoit que les grandes villes auront l'obligation d'en instaurer une. 12:35:19



► 01 juin 2021

[> Ecouter / regarder cette alerte](#)

## **FAIBLE EMISSION sur RADIO CLASSIQUE ..**

07:31:01 Les voitures diesel de plus de 15 ans, les essences de plus de 25 ans interdites sur une large partie de la région parisienne délimitée par l'A86 dans le cas contraire ce sera 68 euros d'amende . 07:31:36 Interview de Pierre Chasseray, délégué de 40millions d'automobilistes 07:32:12 Interview de Tony Renucci de l'association " Respire" : il faut améliorer le système. Le fin des diesels est prévue en 2024 dans la zone à faible émission.. 07: 32:57 Bercy assurait en 2011 que le compteur électrique Linky ne coûterait pas un centime aux particuliers, le Parisien révèle que les clients devront financer une partie de leur installation 07:33:14



ZFE sur BFM TV ..

10:43:21 Grand Paris : Les vieilles voitures à la casse. Invités : Thierry Gesset-Parment, chef d'entreprise couverture-zinguerie, président de la Capeb Grand Paris ; Tony Renucci, directeur par intérim de l'association Respire ; Yves Carra, porte-parole de l'Automobile Club. Le point avec Fanny Wegscheider sur le plan pour mettre fin aux véhicules polluants. Tout va dépendre de la généralisation des ZFE qui sont un enjeu important du projet de loi climat et résilience. La métropole du Grand Paris a dit que ce dispositif était efficace et déjà adopté par 247 villes et métropoles européennes. 10:44:29 Le ministère du Développement durable évoque le chiffre 150000 voitures supplémentaires concernées en Ile-de-France par cette exclusion et selon Airparif, cela permettrait d'éviter 50 décès, 520 nouveaux cas d'asthme et de baisser les émissions de gaz polluants de 8%. 10:45:30 Le 6 avril dernier, Barbara Pompili a rappelé la création d'ici à 2024 de 45 de des ZFE. 10:45:42



## ZFE sur BFM TV ..

10:43:21 Grand Paris : Les vieilles voitures à la casse. Invités : Thierry Gesset-Parment, chef d'entreprise couverture-zinguerie, président de la Capeb Grand Paris ; Tony Renucci, directeur par intérim de l'association Respire ; Yves Carra, porte-parole de l'Automobile Club. Le point avec Fanny Wegscheider sur le plan pour mettre fin aux véhicules polluants. Tout va dépendre de la généralisation des ZFE qui sont un enjeu important du projet de loi climat et résilience. La métropole du Grand Paris a dit que ce dispositif était efficace et déjà adopté par 247 villes et métropoles européennes. 10:44:29 Le ministère du Développement durable évoque le chiffre 150000 voitures supplémentaires concernées en Ile-de-France par cette exclusion et selon Airparif, cela permettrait d'éviter 50 décès, 520 nouveaux cas d'asthme et de baisser les émissions de gaz polluants de 8%. 10:45:30 Le 6 avril dernier, Barbara Pompili a rappelé la création d'ici à 2024 de 45 de des ZFE. 10:45:42



## ZFE du Grand Paris : dérogations et sursis à l'interdiction de circuler

Par Eric Bergerolle le 01.06.2021 à 11h22 Lecture 6 min. Abonnés

Une inégalité de traitement se dessine entre les particuliers et les professionnels. Les premiers s'exposent à une amende de 68 euros, quand les seconds bénéficient de dérogations à l'interdiction de circuler au volant d'une voiture classée Crit'Air 4. Explications.



Les véhicules Crit'Air 4 sont interdits dans le Grand Paris depuis le 1er juin 2021. Sauf ceux qui bénéficient de l'une des innombrables dérogations.

Image © Philippe Dannic/SIPA

Depuis le 1er juin 2021, les véhicules à moteur essence âgés de plus de 24 ans et les véhicules à moteur Diesel de plus de 15 ans (vignettes Crit'Air 4, donc) sont interdits de circulation, dans le périmètre dessiné par l'autoroute A86, autour de Paris. Cette mesure concerne non seulement les véhicules de tourisme, mais aussi les 2-roues, les poids lourds, les autocars et... les véhicules utilitaires légers, ces innombrables fourgonnettes et camionnettes qui livrent nos achats et épaulent les artisans.

La **Métropole du Grand Paris** prévoit de nombreuses dérogations et sursis à l'interdiction de circuler

Du lundi au vendredi, de huit heures à vingt heures, ces dizaines de milliers de véhicules sont bannis des 79 communes qui composent le Grand Paris. Voit-on pour autant leurs propriétaires s'insurger contre cette mesure, ou même simplement s'inquiéter de ses conséquences sur leur activité ? Non point. Ayant reçu l'assurance que la **vidéo verbalisation ne sera pas effective avant de longs mois**, la plupart de leurs propriétaires sont résolus à tenter leur chance et à jouer au chat et à la souris avec les agents verbalisateurs. En attendant de remplacer leur véhicule classé Crit'Air 4 par un plus récent.

D'autre part, certains d'entre eux savent pouvoir compter sur l'une des **innombrables dérogations**

, dont certaines n'étaient pas prévues au programme initial, tel que voté par le Conseil métropolitain, lors de la création en novembre 2018 de la Zone à Faibles Émissions. Toutefois la crise sanitaire ayant amplifié les difficultés économiques de certains professionnels, la **Métropole du Grand Paris** s'est résolue à allonger encore la liste des dérogations, la veille de l'entrée en vigueur de l'interdiction de circuler. La crise sanitaire risque d'amplifier le sentiment de ségrégation sociale des Franciliens

Il y avait déjà les véhicules **exemptés à l'échelon national** (par l'article R. 2213-1-0-1 du Code général des collectivités territoriales), au titre des services qu'ils rendent au public. A savoir, les véhicules de la police, de la gendarmerie, des douanes, des pompiers, des hôpitaux, des médecins de garde. Mais aussi les ambulances, les urgences gaz, les transports de fonds de la Banque de France, les transports d'organes, les saleuses et déneigeuses, les services de la voirie. A ceux-là s'ajoutent les véhicules de transport en commun, les convois exceptionnels, les véhicules frigorifiques dont le certificat d'immatriculation porte la mention FG TD (pour "fourgon à température dirigée"), les véhicules du ministère de la Défense, mais aussi les "véhicules portant une carte de stationnement pour personnes handicapées ou une carte « mobilité inclusion » portant la mention « stationnement » prévues par les articles L.241-3 ou L. 241-3-2 du code de l'action sociale et des familles". Voilà déjà qui commence à faire du monde.

Lire aussi *Remplacer sa voiture Crit'Air 4 : jusqu'à 19.000 euros d'aides cumulées*

Ce n'est pas tout. Les **véhicules de plus de 30 ans d'âge** utilisés dans le cadre d'une "activité commerciale à caractère touristique, munis du K-Bis de la société détaillant cette activité" sont autorisés à circuler. Tout comme, selon toute vraisemblance (on attend encore la confirmation) les véhicules de tourisme dits de collection, titulaires d'une carte grise "collection", obtenue sur demande auprès de la FFVE passés trente ans d'âge.

Par ailleurs, les communes peuvent délivrer **au coup-par-coup** des autorisations aux véhicules "dont l'utilisation est liée aux événements ou activités suivantes" :

- . véhicules des professionnels effectuant des opérations de déménagement,
- . véhicules utilisés dans le cadre d'événements ou de manifestations de voie publique de type festif, économique, sportif ou culturel,
- . véhicules utilisés dans le cadre de tournages,
- . véhicules d'approvisionnement des marchés.

Les véhicules financés avec une aide de l'État jouissent d'un sursis d'un an

A cette première liste de véhicules exemptés des restrictions de circulation dans la **ZFE** du Grand Paris s'ajoute une seconde, arrêtée celle-là "à la suite d'un dialogue constructif et permanent avec les Chambres consulaires et différentes fédérations", précise la Métropole. Conserver le droit de circuler en journée et en semaine **jusqu'au 30 juin 2022** les véhicules suivants :

- les véhicules des entreprises ayant contracté un prêt garanti par l'État (PGE) depuis le 1er mars 2020, et pouvant produire un justificatif de souscription de prêt ;
- les véhicules des entreprises ayant bénéficié du fonds de solidarité à destination des acteurs économiques touchés par les conséquences de l'épidémie de covid-19 depuis le 1er mars 2020, et pouvant produire un justificatif de souscription au fonds ;
- les véhicules des entreprises ayant bénéficié du « prêt rebond » mis en place par la Région Île-de-France ou du « Fonds Résilience Île-de-France et collectivités », et pouvant produire un justificatif de souscription au prêt ou au fonds.

Vers un contrôle automatisé des vignettes Crit'Air, avec vidéo verbalisation. Mais pas avant fin 2022.

Combien de véhicules bénéficient d'une dérogation ? Difficile à dire, tant les dérogations et sursis se superposent, à l'échelon local et national. Toutefois, le Ministère du Développement durable estime que sur les quelque **150.000 véhicules franciliens**

**concernés** par l'interdiction des vignettes Crit'Air 4, 16.500 d'entre eux sont des utilitaires légers, contre 2.600 poids lourds et 115.000 voitures de tourisme. Toujours est-il que nous souhaitons bien du plaisir aux agents des forces des polices municipales et nationale chargés d'opérer des contrôles ponctuels.

Lire aussi *Entre polémique et résignation, le Grand Paris bannit les voitures des pauvres*

**Patrick Ollier**, Président de la **Métropole du Grand Paris** semble vouloir s'en remettre au contrôle automatique. Le 2 décembre 2020, il confirmait qu'il n'y aurait pas de verbalisation systématique avant la mise en place du système de **vidéo verbalisation par lecture automatisée des plaques d'immatriculation**. Son efficacité suppose la constitution d'un fichier central, qui associe les éventuelles dérogations aux numéros individuels d'immatriculation.

Dans un entretien accordé au *Journal du Dimanche* (édition du 30 mai 2021), le Président de la **Métropole du Grand Paris** n'envisage plus la mise en place de ce contrôle automatisé au cours du premier semestre de 2022, mais plutôt avant la fin de cette année-là. Histoire de laisser le temps aux automobilistes de changer leurs habitudes comme de véhicule. Voilà qui contredit l'objectif d'un démarrage de la vidéo verbalisation "d'ici à la fin 2021" que s'était donné en janvier dernier le ministre délégué des Transports, Jean-Baptiste Djebbari.

#### **Vignette Crit'Air 4 : c'est quoi ?**

La vignette Crit'Air 4 est attribuée aux véhicules à motorisation Diesel immatriculés pour la première fois entre le 1er janvier 2001 et le 31 décembre 2005 inclus (norme d'homologation Euro 3). Avec la vignette Crit'Air 3, on passe à des modèles Diesel immatriculés pour la première fois entre le 1er janvier 2006 et le 31 décembre 2010 inclus (Euro 4) ; mais aussi à des modèles à moteur essence immatriculés pour la première fois entre le 1er janvier 1997 et le 31 décembre 2005 inclus (Euro 2 et 3).



## TERRITOIRES

# ZONE A FAIBLES EMISSIONS DU GRAND PARIS : LES ENTREPRISES SONNENT L'ALERTE

CESAR ARMAND



**A compter du 1er juin 2021, les véhicules Crit'Air 4 sont interdits à la circulation à l'intérieur du périmètre de l'A86. Cette disposition "inquiète" déjà 100.000 entreprises franciliennes équipées à 86% en voitures diesel.**

C'est le deuxième jalon des restrictions qui vont s'étendre jusqu'aux Jeux olympiques et paralympiques. Après l'interdiction des véhicules Crit'Air 5 et non classés à l'intérieur du périmètre de l'autoroute A86 depuis le 1er juillet 2019, et avant l'interdiction des véhicules Crit'Air 3 en juillet 2022 et Crit'Air 2 en janvier 2024, le 1er juin 2021 marque l'impossibilité pour les véhicules Crit'Air 4 de circuler dans cette zone à faibles émissions (ZFE) francilienne.

Autrement dit, tous les véhicules des particuliers à essence âgés de plus de 24 ans et les véhicules diesel Euro 1, 2 ou 3, de plus de 15 ans, sont désormais bannis du périphérique, de la ville de Paris et des communes desservies par l'A86 du lundi au vendredi de 8 à 20 heures. Pour les poids lourds, bus et cars, l'interdiction prévaut même du lundi au dimanche inclus sur les mêmes pages horaires.

**6.600 GRANDS-PARIISIENS MEURENT CHAQUE ANNÉE DE LA POLLUTION**

Pour la justifier, la métropole du Grand Paris, à l'origine de la mesure à l'hiver 2018, se fonde sur les données de Santé publique France selon lesquelles 6.600 Grand-parisiens meurent chaque année à cause de la pollution atmosphérique et même 400.000 respirent un air très pollué « dépassant la valeur limite annuelle en dioxyde d'azote ». La MGP cite également une étude de l'association de référence sur la qualité de l'air Airparif, selon laquelle la ZFE permettrait d'épargner 8% des émissions d'oxyde d'azote et 4% voire 6% des particules fines.

Pour autant, ces dispositions ne sont pas sans inquiéter les acteurs économiques franciliens. Dans une déclaration transmise à la presse, la présidente de la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA), le président de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI), le président de la CPME, le président de l'Union des entreprises de proximité (U2P), ou encore les présidents régionaux de la Confédération des artisans et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB), du Bâtiment (FFB), des Travaux publics (TP) font savoir que cette ZFE les « inquiète ».

*« La croissance économique et l'emploi en Ile-de-France nécessitent que les entreprises puissent se déplacer et stationner sur l'ensemble des territoires où s'exerce leur activité (...) », écrivent-ils.*

### **100.000 ENTREPRISES ÉQUIPÉES À 86% EN DIESEL**

Citant les secteurs de l'alimentaire, de la réparation, des services, du bâtiment et des travaux publics, les signataires assurent qu'ils « représentent à ce jour plus de 100.000 entreprises en Ile-de-France équipées à 86% en voitures diesel ». Cette motorisation sera effectivement purement et simplement prohibée dans deux ans et demi.

En réponse, la métropole du Grand Paris évoque des dérogations jusqu'au 30 juin 2022 pour un certain nombre de véhicules. Il s'agit des véhicules des entreprises ayant contracté un prêt garanti par l'Etat (PGE) depuis le 1er mars 2020, de ceux ayant bénéficié du fonds de solidarité depuis la même date, ou encore de ceux ayant profité du prêt rebond de la région Ile-de-France ou du fonds Résilience notamment co-abondé par la MGP et le conseil régional.

### **5.000 BORNES DE RECHARGE EN COURS DE DÉPLOIEMENT**

Les entreprises alertent en outre sur l'offre de véhicules propres qui ne couvre « pas encore les besoins de nombreux professionnels en termes de fonctionnalité et d'autonomie » de la même manière qu'ils pointent une densité du réseau d'avitaillement en carburants propres « beaucoup trop faible » au regard des besoins d'aujourd'hui et de demain.

Sur ce point, la métropole du Grand Paris est en train de déployer un réseau de 5.000 bornes de recharge électrique dans les communes concernées de la même façon que le candidat de la majorité présidentielle aux élections régionales, Laurent Saint-Martin, prévoit, s'il est élu, de quintupler cette offre à l'échelle de toute la région.

### **PAS DE VIDÉO-VERBALISATION AVANT FIN 2021**

L'intercommunalité discute également avec le Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (Sigeif), le Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication (Sipperec) et la Ville de Paris pour accélérer le déploiement d'énergies propres.

Les véhicules qui ne respecteraient pas cette interdiction risquent une amende de 68 euros, mais la vidéo-verbalisation ne devrait intervenir qu'à partir de fin 2021. Dès novembre 2018, peu après le vote de la métropole, son président (LR) [Patrick Ollier](#) expliquait à *La Tribune* que l'intercommunalité n'avait pas les moyens de payer ces caméras et était en discussion avec la préfecture de région pour mettre cela en place.

Lire aussi [Patrick Ollier](#) : "[ZFE métropolitaine](#) : il n'y aura pas de PV avant 2021"



## FAIBLES EMISSIONS sur FRANCE INFO ..

18:11:09 Environnement. En Ile-de-France, les véhicules à essence d'avant 97, les diesels d'avant 2006 ainsi que les voitures qui ont des vignettes Crit'Air 4 et 5 ne pourront plus circuler en semaine dans la zone à faibles émissions du Grand Paris.

18:11:52 Reportage de Boris Loumagne. 18:12:03 Interview de Christine, conseillère clientèle. Sa Peugeot 206 Crit'Air 4 ne pourra plus rouler à partir de demain. Elle a eu sa voiture il y a un an. Elle ne peut pas acheter de voiture pour le moment. 18:13:02 Interview d'Yassine, travailleur dans le bâtiment et livreur. Il est propriétaire d'une voiture Scenic Crit'Air 4. Dès demain, il risquera d'avoir une amende de 68 euros à chaque fois qu'il prendra la route. 18:13:55



► 31 mai 2021

> [Ecouter / regarder cette alerte](#)

## FAIBLES EMISSIONS sur FRANCE INFO ..

18:11:09 Environnement. En Ile-de-France, les véhicules à essence d'avant 97, les diesels d'avant 2006 ainsi que les voitures qui ont des vignettes Crit'Air 4 et 5 ne pourront plus circuler en semaine dans la zone à faibles émissions du Grand Paris. 18:11:52 Reportage de Boris Loumagne. 18:12:03 Interview de Christine, conseillère clientèle. Sa Peugeot 206 Crit'Air 4 ne pourra plus rouler à partir de demain. Elle a eu sa voiture il y a un an. Elle ne peut pas acheter de voiture pour le moment. 18:13:02 Interview d'Yassine, travailleur dans le bâtiment et livreur. Il est propriétaire d'une voiture Scenic Crit'Air 4. Dès demain, il risquera d'avoir une amende de 68 euros à chaque fois qu'il prendra la route. 18:13:55



► 01 juin 2021

[> Ecouter / regarder cette alerte](#)

## **FAIBLES EMISSIONS sur BFM PARIS ..**

07:05:57 Grand Paris : les vieux véhicules au garage ? 07:06:24 Commentaire de Célia Guisfredi. 07:06:30 Les véhicules Crit'Air 4 ne peuvent plus circuler, les contrevenants s'exposent à une amende. 07:06:40 Cela est lié à la mise en place d'une zone à faibles émissions. 07:07:25



## FAIBLES EMISSIONS sur FRANCE INFO ..

19:41:56 Changement important à partir de demain pour les propriétaires des véhicules jugés trop polluants en Ile-de-France les essences de avant 97 les diesels d' avant 2006 les voitures qui ont des vignettes critères 4 et 5 et qui ne pourront plus circuler en semaine dans ce qu'on appelle la zone à faibles émissions du Grand Paris. C'est un large périmètre à l'intérieur de l'A86 une boucle en fait autour de Paris qui touche pratiquement 80 communes sauf qu'en moyenne si une voiture sur 10 est concerné la plupart des propriétaires n'était pas forcément au courant. 19:42:42 Reportage Boris Loumagne. 19:43:16 Interview automobiliste. Le Covid a masqué pas mal de choses. Elle s'en sort à peine avec son salaire. 19:43:52 Interview automobiliste. Il a un véhicule qu'il n'a pas payé trop cher. 19:44:42



► 31 mai 2021

> [Ecouter / regarder cette alerte](#)

## FAIBLES EMISSIONS sur FRANCE INFO ..

19:41:56 Changement important à partir de demain pour les propriétaires des véhicules jugés trop polluants en Ile-de-France les essences de avant 97 les diesels d' avant 2006 les voitures qui ont des vignettes critères 4 et 5 et qui ne pourront plus circuler en semaine dans ce qu'on appelle la zone à faibles émissions du Grand Paris. C'est un large périmètre à l'intérieur de l'A86 une boucle en fait autour de Paris qui touche pratiquement 80 communes sauf qu'en moyenne si une voiture sur 10 est concerné la plupart des propriétaires n'était pas forcément au courant. 19:42:42 Reportage Boris Loumagne. 19:43:16 Interview automobiliste. Le Covid a masqué pas mal de choses. Elle s'en sort à peine avec son salaire. 19:43:52 Interview automobiliste. Il a un véhicule qu'il n'a pas payé trop cher. 19:44:42



## Grand Paris : les véhicules Crit'Air 4 interdits de circuler à partir du 1er juin



Environnement Lundi 31 mai 2021 à 13:28

-

Par Émilie Defay, France Bleu Paris, France Bleu Île-de-France

A partir de ce mardi, les véhicules diesel de plus de 15 ans n'ont plus le droit de rouler en semaine et en journée dans le périmètre de l'A86. Mais en l'absence de verbalisation, la mesure risque de ne pas être très respectée.

Les véhicules diesel de plus de 15 ans et les motos immatriculées avant 2004 n'ont plus le droit de circuler à l'intérieur du périmètre de l'A86 © Maxppp - Olivier Boitet

De nouvelles restrictions de circulation dans le Grand Paris. A partir de ce mardi 1er juin, les **véhicules Crit'Air 4 n'ont plus le droit de rouler** à l'intérieur du périmètre de l'A86, en semaine et en journée (de 8h00 à 20h00). Cette mesure, qui devait initialement entrer en vigueur le 1er janvier dernier, consitue la nouvelle étape de la **zone à faibles émissions (ZFE)** du Grand Paris.

Cette **ZFE**, qui vise à exclure les véhicules les plus polluants, a été mise en place le 1er juillet 2019 avec l'interdiction des véhicules Crit'Air 5. En renforçant les restrictions, la Métropole s'aligne sur la Ville de Paris qui a déjà banni les Crit'Air 4 depuis un an. Désormais toutes les voitures et véhicules utilitaires **diesel immatriculés avant le 1er janvier 2006** et les deux-roues datant d'avant le 1er juillet 2004 sont bannis de 70 communes du Grand Paris.

Une mesure différée dans certaines villes

**Certaines villes font toutefois de la résistance.** Neuf communes du périmètre concerné, comme Bobigny (Seine-Saint-Denis) ou Créteil (Val-de-Marne), refusent toujours de s'engager dans la **ZFE**, même si un décret daté de septembre dernier les y oblige. **Mais elles n'auront bientôt plus le choix**, la compétence des **ZFE** étant transférée aux métropoles dans la loi Climat, qui sera bientôt examinée au Sénat.

Certaines villes ont par ailleurs décidé de **différer l'entrée en vigueur des nouvelles restrictions**. C'est le cas du Kremlin-Bicêtre (Val-de-Marne), où l'ancienne majorité avait approuvé le principe de la **ZFE**. Le nouveau conseil municipal a voté récemment à l'unanimité le **report au 1er octobre** de l'interdiction de rouler des véhicules Crit'Air 4.

*"On a mis un place un délai pour informer les citoyens et mettre un place un guichet*

*unique afin de les accompagner dans la recherche des aides pour changer de voiture", explique Jean-Luc Laurent, le maire (MRC) du Kremlin-Bicêtre. "Je ne suis pas contre la mesure, mais j'aurais préféré qu'on fasse une mise en oeuvre progressive en se calant sur l'arrivée du Grand Paris Express. Car à l'heure actuelle, les citoyens n'ont pas d'alternative à la voiture individuelle".*

Le maire du Kremlin-Bicêtre réclame par ailleurs une augmentation des aides, insuffisantes selon lui. Cumulées, les aides de l'Etat et la Métropole, peuvent atteindre **jusqu'à 19 000 euros pour l'achat d'un véhicule neuf et 12 000 euros pour une occasion**, pour les foyers les plus modestes. Elles s'élèvent à 6500 euros pour les ménages aux revenus moyens.

Pas de verbalisation pour l'instant

Des disparités qui ne vont pas faciliter la compréhension et l'application de la mesure, alors qu'un sondage récent commandé par la **Métropole du Grand Paris** indique que **47% des personnes interrogées ne connaissent pas la ZFE**. D'autant que pour l'instant, il n'y pas de verbalisation généralisée prévue. Seulement des contrôles pédagogiques pour expliquer ce qu'est la **ZFE** et les aides à disposition des habitants.

La Métropole comptait sur la **mise en place du contrôle sanction automatique** pour mettre en place la verbalisation d'ici fin 2021. Mais ce système, porté à l'Etat, qui prévoit de contrôler via la lecture automatique des plaques d'immatriculation, a du retard. Il ne sera **pas prêt avant fin 2022**.

Les communes ont toutefois la possibilité de mener des **contrôles aléatoires** comme le fait la Ville de Paris ou la Préfecture de police de Paris. Cette dernière indique avoir relevé **1400 infractions liées à l'utilisation de la vignette Crit'Air en 2020** à Paris et dans les trois départements de petite couronne, ce chiffre incluant les contrôles réalisés lors des pics de pollution avec interdiction de circulation des véhicules les plus polluants.



## ZFE Grand Paris. Les voitures diesels d'avant 2006 exclues au 1er juin

voir les photos

Depuis le 1er juin, de nouvelles restrictions de circulation sont effectives dans le Grand Paris pour les voitures, les deux-roues et les véhicules lourds.

Les règles de circulation se durcissent au sein de la Zone à Faible Émission (**ZFE**) du Grand Paris. **À compter de ce 1<sup>er</sup> juin, les véhicules munis d'une pastille Crit'Air 4 n'ont plus le droit de circuler dans l'ensemble du périmètre délimité par l'autoroute A86 (A86 exclue).** Les véhicules catégorisés « Non classés » et « Crit'Air 5 » étaient déjà invités à contourner la zone depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Quels sont les véhicules interdits de circuler à partir du 1<sup>er</sup> juin ?



Les communes de Paris et du Grand Paris concernées par les nouvelles restrictions de circulation. Cliquez pour zoomer.

Les voitures diesels immatriculées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2006, déjà interdites de circuler dans Paris depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019, ne peuvent désormais plus poser leurs roues dans 4d">

Les communes de Paris et du Grand Paris concernées par les nouvelles restrictions de circulation. Cliquez pour zoomer.

Les voitures diesels immatriculées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2006, déjà interdites de circuler dans Paris depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019, ne peuvent désormais plus poser leurs roues dans **les 79 communes de la petite couronne** du lundi au vendredi de 8h à 20h. Cette interdiction de circuler sera levée les jours fériés et les week-ends.

Pour les bus, les cars et les poids lourds, la restriction est plus sévère puisqu'ils sont interdits de circuler dans la **ZFE** parisienne, 7 jours sur 7, entre 8h et 20h. Cela concerne les véhicules lourds immatriculés avant le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

Les deux-roues, tricycles et quadricycles à moteur, en circulation avant le 1<sup>er</sup> juillet 2004, sont eux aussi interdits de rouler.

Les voitures de collection autorisées à circuler !

À noter qu'il existe de nombreuses dérogations parmi lesquels les véhicules de secours, les voitures des personnes à mobilités réduites, les engins de tournage, en lien avec un évènement sportif ou encore **les véhicules dont le certificat d'immatriculation porte la mention « collection »**.

À LIRE. **ZFE**. Le sort des voitures de collection fixé en juin

Que risque-t-on en cas d'infraction ?

Si vous circulez dans la zone alors que vous n'y êtes pas autorisés ou que vous ne disposez pas de la vignette Crit'Air adaptée, vous risquez une amende de :

- **68 € (3<sup>e</sup> classe) pour les véhicules légers, véhicules utilitaires légers et deux-roues**
- 135 € (4<sup>e</sup> classe) pour les poids lourds, bus et autocars

Les infractions prévues peuvent entraîner l'immobilisation du véhicule. **La vidéo-verbalisation est encore à l'étude**. Elle ne devrait être mise en place qu'à partir de la fin 2021. Le prix officiel d'un certificat Crit'Air est de 3,67 € pour un envoi en France. La vignette est prévue pour la durée de vie du véhicule et s'achète sur le site officiel du gouvernement. Attention aux sites parasites !

Et ensuite ?

La Ville de Paris et la **Métropole du Grand Paris** vont progressivement étendre le nombre de véhicules concernés, selon le calendrier suivant :

- **1<sup>er</sup> juillet 2022** : restriction de circulation aux véhicules Crit'air 3 (essence d'avant 2006 et diesel d'avant 2011)
- **1<sup>er</sup> janvier 2024** : restriction de circulation aux véhicules Crit'air 2 (tous les diesels et les essence d'avant 2011)
- **2030** : 100 % de véhicules propres

**ZFE** paris et grand paris" src="https://www.largus.fr/images/images/txt\_etapes-zfe.jpg" id="2157043d">

Ce calendrier concerne Paris et le Grand Paris. Cliquez pour zoomer.

D'autres agglomérations françaises vont également bannir les véhicules les plus polluants dans les années à venir. **Sachez qu'il existe près de 250 zones à faibles émissions en Europe**. Les premières ont été mises en place en Suède dès 1996.

À LIRE. Les vieilles voitures interdites de séjour dans 35 métropoles dès 2025



► 01 juin 2021

[> Ecouter / regarder cette alerte](#)

## FAIBLES EMISSIONS sur RADIO CLASSIQUE ..

06:34:27 Désormais les vieux diesel sont interdits dans la région parisienne dans la zone délimitée par l'Autoroute A 86. Objectif limiter les émissions de particules fines dans la métropole. 06:34:45 Commentaire de Cyprien Pézeril. Une transition à marche forcée condamnée par Pierre Chasseray le délégué général de 40 millions d'automobilistes. 06:35:10 Interview de Pierre Chasseray condamnant une mesure frappant les plus démunis condamnant cette obsolescence programmée de l'automobile autorisant à la circulation uniquement les riches. 06:35:37 Interview de Tony Renucci de l'association Respire soulignant qu'il faut aller encore bien plus loin permettant de réduire la place de la voiture en ville. Les diesels seront ainsi éliminés de la Zone à Faible Emission d'ici 2024. 06:36:20



## **ZFE de Paris : les anciennes autorisées à circuler. Pour de bon.**

Par Eric Bergerolle le 01.06.2021 à 14h18 Lecture 6 min. Abonnés

Tandis que Paris bannit les voitures classées Crit'Air 4, celles de plus de 30 ans et titulaires d'une carte grise collection conservent le droit de circuler. Reste à convaincre dix autres **ZFE** de faire de même.



Les **véhicules de plus de 30 ans d'âge** utilisés dans le cadre d'une "activité commerciale à caractère touristique", ainsi que ceux titulaires d'une carte grise "collection" sont autorisés depuis le 1er juin 2021 à circuler en journée et en semaine dans Paris.

AFP/Archives - GUILLAUME SOUVANT

Les termes de l'arrêté du 28 mai 2021 pris conjointement par la Maire de Paris et le Préfet de Police de Paris reprennent peu ou prou ceux de 2016, qui reconnaissait depuis lors le droit de circuler dans les rues de la Capitale aux véhicules dont le certificat d'immatriculation porte la mention "collection". Il restait à voir si cette dérogation en vigueur depuis plus de quatre ans dans la la ZCR de Paris (Zone à Circulation restreinte) allait être transposée à la **ZFE** -m, ou Zone à faibles Émissions mobilités, qu'instaure cet arrêté du 28 mai.

C'est bien le cas et la Fédération française des Véhicules d'Époque (FFVE) en tire un motif de satisfaction bien compréhensible. Cet organisme a été mandaté par de nombreuses institutions nationales pour sensibiliser les métropoles aux intérêts des collectionneurs comme des professionnels. La FFVE espère désormais voir les autres villes suivre l'exemple de Paris.

Les amateurs de voitures anciennes espèrent voir toutes les **ZFE** -m s'inspirer de la mansuétude offerte par Paris

Du point de vue de l'automobiliste propriétaire d'une voiture classée "collection", cet arrêté du 28 mai entré en vigueur à Paris le 1er juin 2021 ne change pas grand-chose. "Cet arrêté intervient dans la continuité de celui de 2016, qui autorisait déjà

les véhicules de

collection à circuler, tout comme les véhicules de plus de 30 ans utilisés dans un cadre commercial à vocation touristique”, reconnaît Jean-Louis Blanc, Président de la FFVE, qui milite ardemment pour le maintien de la liberté des anciennes à circuler en semaine. “Cet arrêté du 28 mai vient valider ces options prises en 2016, ce qui tend à prouver qu’elles ont été jugées probantes pour la qualité de l’air, qui est le sujet de fond. Cela nous conforte dans notre action de demande de dérogations similaires tant dans les autres métropoles, qu’au niveau national, et ce pour les mêmes motifs. Nous espérons que Paris servira de modèle avec un retour d’expérience de cinq ans maintenant.”

Lire aussi *Entre polémique et résignation, le Grand Paris bannit les voitures des pauvres*

L’argumentaire de la FFVE tient en trois chiffres, dorénavant bien connus. A en croire les résultats d’une grande consultation nationale des propriétaires de voitures anciennes réalisée en 2017, les véhicules de plus de trente ans d’âge ne sont que 1 % à faire appel à une motorisation Diesel ; elles roulent quinze fois moins que la moyenne du parc automobile entier ; et elles **ne représentent que 0,5 % du parc des onze premières métropoles** intéressées par l’instauration d’une **zone à faibles émissions** mobilités.

Rappelons que ces **ZFE**-m (Zones à Faibles Émissions mobilités) seront obligatoires dans toutes les agglomérations de plus de 150.000 habitants avant la fin 2025. Dès la fin 2021 cependant, elles couvriront les onze plus grandes agglomérations françaises, dont celle de la **Métropole du Grand Paris** et ses 79 communes.

Déjà, un projet de loi pour autoriser les anciennes partout en France

Les représentants des communes de la **Métropole du Grand Paris** semblent avoir été sensibles au précédent établi par leurs homologues de l’autre côté du Rhin. Ainsi que le rappelle la FFVE, en effet, nos voisins allemands réservent une **immatriculation spécifique aux véhicules classés “collection”**. Avec ce sésame, leurs propriétaires sont libres d’accéder aux centres urbains placés en “Umwelt Zone”, comparable à nos **ZFE**-m.

Pragmatique et pertinent, ce système allemand a inspiré **Sénateur du Lot-et-Garonne Jean-Pierre Moga** une proposition de loi visant à obtenir une dérogation nationale, applicable de facto dans toutes les **ZFE**-m existantes et à venir. Début mars, les Sénateurs adoptaient ce texte visant à créer une vignette “historique” pour les véhicules de collection. Cet attribut rendu ostensible sur le pare-brise serait réservé aux véhicules titulaires d’une carte grise “collection”, une variante du Certificat d’Immatriculation qui ne peut être accordé qu’aux véhicules de plus de 30 ans conservés dans un état conforme à l’origine. Une démarche volontaire, à accomplir auprès des services de la FFVE. Vignette spéciale pour les anciennes ou bien simple contrôle par lecture automatisée de la plaque d’immatriculation ?

A l’heure où nous écrivons ces lignes, le texte “adopté en mars par le Sénat doit encore être validé par l’Assemblée Nationale. Laquelle tiendra compte de l’avis défavorable de la commission de l’aménagement du territoire et du développement durable. Cette dernière reconnaît certes une “initiative qui envoie un signal positif bien au-delà de la communauté des collectionneurs : les véhicules d’époque sont le symbole d’un véritable **patrimoine industriel à préserver**”. Mais elle oppose l’idée qu’une “disposition législative spécifique pour les voitures de collection s’articulerait mal avec le cadre juridique existant des **zones à faibles émissions**” et qu’il est “préférable de laisser aux collectivités territoriales la liberté d’accorder des dérogations à cette catégorie de véhicules”.

Lire aussi *La solution pour circuler librement ? Convertir son ancienne à l’électrique*

D’où l’importance du travail sur le terrain de la FFVE, qui rencontre un à un les élus

locaux, afin "d'élaborer main dans la main un scénario alternatif à celui de la restriction de circuler". Et même si les députés venaient à approuver le projet de loi "Moga", les militants de la FFVE auraient encore de l'ouvrage. "Il sera toujours utile de continuer à entretenir le contact avec chacune des métropoles", fait valoir Jean-Louis Blanc. "Il en va de l'intérêt des collectionneurs qui sont aussi des citoyens, mais aussi des responsables en charge des métropoles, pour répondre aux questions qui ne manqueront pas de se poser à l'avenir."

L'une d'entre elles voit déjà les détracteurs de toute exemption s'opposer aux défenseurs de la carte grise collection. Les premiers s'inquiètent d'une **possible dérive**, quand des opportunistes pourraient faire l'acquisition d'une voiture de plus de 30 ans, pour demander la carte grise "collection" et gagner le droit de circuler quand bon il leur semble. En réponse, les amateurs authentiques doutent que ce phénomène prenne de l'ampleur. Ils font valoir que la conduite d'une voiture ancienne n'offre pas la sérénité d'une moderne. Que les pannes sont statistiquement plus fréquentes ; que la disponibilité des pièces de rechange est parfois douteuse ; enfin, que tous les professionnels n'acceptent pas de les entretenir.



**EUROPE 1**

**Pays** : France

**EMISSION** : JOURNAL

**DUREE** : 15

**PRESENTATEUR** : CELINE KALLMANN



► 01 juin 2021

[> Ecouter / regarder cette alerte](#)

## **CRIT AIR sur EUROPE 1 ..**

06:04:37 Les véhicules en vignette Crit'Air 4 sont maintenant interdites de circulation en semaine entre 8h et 20h dans le périmètre du Grand Paris. 06:04:52



► 01 juin 2021

[> Ecouter / regarder cette alerte](#)

## ZFE sur BFM PARIS ..

08:06:15 Mobilité : les plus vieux véhicules sont désormais bannis du Grand Paris, une nouvelle étape dans le développement de la zone à faibles émissions. Les voitures, camions et deux roues munis d'une vignette Crit'Air 4 ne peuvent plus circuler en semaine à l'intérieur du périmètre de l'A86. 08:06:39 Commentaire Célia Giusfredi, sur le pont de Chatou sur l'amende encourue. 08: 06:45 Depuis ce matin, on a pu voir quelques véhicules avec cette vignette Crit'Air 4. 08:06:58 La ZFE est délimitée par l'A86. 08:07:36

**BFM TV**

**Pays** : France

**EMISSION** : LE LIVE TOUSSAINT

**DUREE** : 121

**PRESENTATEUR** : BRUCE TOUSSAINT



► 01 juin 2021

[> Ecouter / regarder cette alerte](#)

## **FAIBLES EMISSIONS sur BFM TV ..**

11:37:05 Onvousrépond. 11:37:21 Réaction d'automobilistes. Ils réagissent à l'interdiction des véhicules crit'air 4 dans le Grand Paris. Les véhicules électriques coutent cher. 11:38:40 Focus sur les différentes zones à faible émissions. 11:39:06



## **FAIBLES EMISSIONS sur BFM TV ..**

11:35:05 On répond à vos questions : Pascal s'interroge sur les véhicules concernés par l'interdiction de circulation depuis le 1 er juin. Les véhicules concernés par les vignettes Crit Air 4, les diesels immatriculés avant 2006, les deux roues immatriculées avant 2004 et les véhicules essence avant 97. Une interdiction qui s'applique sur le périmètre de la Zone à Faible Emission Métropolitaine délimitée par l'Autoroute A 86. Selon Airparif la mesure permettrait d'éviter 50 décès et 500 nouveaux cas d'asthme par an. ...

11:37:05



## Entre polémique et résignation, le Grand Paris bannit les autos des pauvres

Par Eric Bergerolle le 28.05.2021 à 14h38 Lecture 5 min. Abonnés

Au 1er juin, la **Métropole du Grand Paris** interdira la circulation des voitures classées Crit'Air 4 et plus. Ce n'est qu'un début ! Lorsque cette règle aura été étendue aux autres **ZFE** de France, des millions de voitures Diesel et essence n'auront plus droit de cité.



Les tous premiers exemplaires de la Renault Modus (2004), ultra populaire en variante Diesel, furent immatriculés sous l'empire de la norme Euro 3, avant le 31 décembre 2005. Ceux-là sont bannis de la **ZFE** du Grand Paris depuis le 1er juin 2021.

Image © Renault

Les automobilistes français n'ont pas tous conscience de ce qui les attend, d'ici la fin de l'année 2021. Si l'on en croit le sondage réalisé le 25 mai par Harris Interactive pour le compte du CNPA (Conseil national des Professions de l'Automobile), 40 % seulement des personnes interrogées savent ce qu'est une Zone à Faibles Émissions (**ZFE**). Son régime va pourtant s'appliquer d'ici la fin 2021 à onze grandes agglomérations françaises, puis à toutes celles qui comptent plus de 150.000 habitants avant la fin 2025. A la clé, l'interdiction à compter du 1er janvier 2024 de tous les véhicules Diesel, une **mesure jugée excessive par 71 % des personnes interrogées**. Alors qu'elles sont 75 % à se dire favorable aux mesures visant à diminuer la pollution atmosphérique. 60 % des automobilistes ignorent ce qu'implique l'instauration d'une **ZFE** en termes de circulation

La prise de conscience est lente. Certains élus locaux commencent juste à s'inquiéter de la réaction des automobilistes-électeurs, au moment où la **Métropole du Grand Paris** s'apprête à basculer dans le nouveau régime. Au sein de ce vaste périmètre délimité par l'autoroute A86, qui rassemble 79 communes, tous les véhicules classés Crit'Air 4 (15 ans d'âge et plus) seront frappés en semaine d'une interdiction de circuler avant 20 heures. Et ce, dès le 1er juin 2021.

**Exception durant le week-end**

, ainsi que — vraisemblablement — pour les véhicules de plus de trente ans titulaires d'une carte grise collection (dont l'attribution n'est pas automatique, rappelons-le). Cette mesure d'exclusion concernerait

**environ 200.000 véhicules**

(dont 6.000 poids lourds), soit 11 % du parc automobile pour une population de 5,61 millions de Franciliens. Lesquels ne circulent pas tous en voiture chaque jour, heureusement.

Tout de même. Cela fait du monde. Certes, la pandémie a incité les autorités du Grand Paris à repousser de six mois une interdiction des véhicules Crit'Air 4 qui aurait dû entrer en vigueur dès le mois de janvier 2021. Pas sûr toutefois que ce répit n'ait changé grand-chose : le sondage du CNPA en atteste, une majorité d'automobilistes ignore encore ce qui l'attend. Or, beaucoup d'autres ne peuvent se résigner à remplacer tout de suite leur voiture par un modèle plus récent, par manque de liquidités immédiatement disponibles et faute, aussi, d'avoir su anticiper une **échéance mal comprise**. Le CNPA constate que 47 % des personnes interrogées par Harris Interactive s'estiment mal informées que les mesures prises en faveur du renouvellement du parc (bonus, primes, prêts).

En France, 60 % des voitures sont des Diesel : toutes ne pourront être retirées rapidement de la circulation

La Fédération de la Distribution automobile (FEDA) alerte la Présidence de la Région Île-de-France des conséquences économiques et sociales de l'interdiction de circuler qui s'abattra sur près de deux millions de véhicules particuliers d'ici 2024, quand les vignettes Crit'Air 2 seront à leur tour frappées. Ces professionnels de l'automobile émettent de "sérieux doutes quant à l'acceptabilité de ces interdictions successives", qui risquent d'aggraver la "**ségrégation sociale des Franciliens** qui n'ont pas les moyens de remplacer leur véhicule". Un avant-goût des protestations qui pourraient s'élever dans d'autres agglomérations ? D'autant que les règles et les contraintes risquent de ne pas être les mêmes dans toutes les ZFE.

En face, les communes de la ZFE de la Métropole du Grand Paris font valoir que sur les centaines de milliers de véhicules concernés, tous sont loin de servir quotidiennement. De son côté, la Région Ile-de-France multiplie les aides pour faciliter la transition. Cumulées, elles peuvent grimper jusqu'à un **montant de 19.000 euros**, versés en échange de la mise au rebut d'un véhicule classé Crit'Air 5 ou 4 ou avant, suivi de l'achat d'un véhicule propre neuf (ramené à 12.000 euros pour une occasion plus récente). Des aides que la FEDA considère comme insuffisantes.

Vers un contrôle automatisé des vignettes Crit'Air, avec vidéo verbalisation

Certains automobilistes sont bien décidés à jouer la montre, voire à jouer au chat et à la souris, pour échapper au procès-verbal. Patrick Ollier, Président de la Métropole du Grand Paris a en effet confirmé le 2 décembre 2020 qu'il n'y aurait pas de verbalisation systématique avant la mise en place du système de vidéo verbalisation par lecture automatisée des plaques d'immatriculation. Aux dernières nouvelles, la Métropole du Grand Paris n'envisagerait la mise en place de ce **contrôle automatisé qu'à la fin du premier trimestre 2022**, histoire de laisser le temps aux automobilistes de changer leurs habitudes comme de véhicule. Voilà qui contredit l'objectif d'un démarrage de la vidéo verbalisation "d'ici à la fin 2021" que s'était donné en janvier dernier le ministre délégué des Transports, Jean-Baptiste Djebbari.

Rappelons que la vignette Crit'Air 4 est attribuée aux véhicules à motorisation Diesel immatriculés pour la première fois entre le 1er janvier 2001 et le 31 décembre 2005 inclus (norme d'homologation Euro 3). Avec la vignette Crit'Air 3, on passe à des modèles Diesel immatriculés pour la première fois entre le 1er janvier 2006 et le 31 décembre 2010 inclus (Euro 4) ; mais aussi à des modèles à moteur essence

immatriculés pour la première fois entre le 1er janvier 1997 et le 31 décembre 2005 inclus (Euro 2 et 3).



## FAIBLES EMISSIONS sur FRANCE INFO ..

19:45:51 A partir de demain, les véhicules avec vignettes Crit'Air 4 et 5 ne pourront plus circuler en semaine dans la zone à faible émission du Grand Paris. Interview d'Elisabeth Detry, présidente de la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat d'Ile-de-France. 19:45:55 A partir de juillet 2022, cela concernera les Crit'Air 3, et les Crit'Air 2 en 2024. 19:46:04 Elisabeth Detry : il y a des incohérences dans les obligations faites aux professionnels. Par exemple, il n'y a pas d'offres de véhicules professionnels répondant aux critères demandés. Même avec des aides pour les acquérir, il faudrait que les constructeurs se mettent sur les véhicules électriques et sur les véhicules à hydrogène. 19:47:18 Il faut aussi tenir compte de la crise Covid. Des dérogations sont prévues pour les professionnels touchés par la crise sanitaire. Il faut que ce soit beaucoup plus large. Explications. 19:48:14





## FAIBLES EMISSIONS sur FRANCE INFO ..

19:45:51 A partir de demain, les véhicules avec vignettes Crit'Air 4 et 5 ne pourront plus circuler en semaine dans la zone à faible émission du Grand Paris. Interview d'Elisabeth Detry, présidente de la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat d'Ile-de-France. 19:45:55 A partir de juillet 2022, cela concernera les Crit'Air 3, et les Crit'Air 2 en 2024. 19:46:04 Elisabeth Detry : il y a des incohérences dans les obligations faites aux professionnels. Par exemple, il n'y a pas d'offres de véhicules professionnels répondant aux critères demandés. Même avec des aides pour les acquérir, il faudrait que les constructeurs se mettent sur les véhicules électriques et sur les véhicules à hydrogène. 19:47:18 Il faut aussi tenir compte de la crise Covid. Des dérogations sont prévues pour les professionnels touchés par la crise sanitaire. Il faut que ce soit beaucoup plus large. Explications. 19:48:14



► 01 juin 2021

> [Ecouter / regarder cette alerte](#)

## CRIT AIR sur RMC INFO ..

07:05:12 Brèves. Circulation dans la métropole du Grand Paris : les vignette crit'air 4 y sont désormais interdites. 07:05:33 La ministre de l'Economie Barbara Pompili veut multiplier par deux le parc éolien en France. 07:05:41

## Ce qui change le 1er juin 2021 pour les automobilistes



Dans Economie / Politique / Autre actu économie / politique

Florent Ferrière Le 31 Mai 2021 à 08h00

ZFE : les vieux diesel bannis du Grand Paris

Étape importante pour les restrictions de circulation en Île-de-France. Dès le 1er juin, les véhicules Crit'Air 4 ne peuvent circuler dans la Métropole du Grand Paris. C'était déjà le cas pour Paris Intra Muros depuis 2019, cela concerne donc cette fois le boulevard périphérique, les bois de Vincennes et de Boulogne et toutes les communes situées dans le périmètre de l'A86 ! Pour les véhicules particuliers, cela correspond aux modèles diesels mis en service entre 2001 et 2005.

Sont donc bannis dans cette zone, du lundi au vendredi de 8 à 20 heures, les voitures essence d'avant 1997 et les voitures diesel d'avant 2006. Toutefois, dans la partie métropolitaine, il n'y aura pas de sanction avant fin 2021. Pendant les premiers mois, les forces de l'ordre feront preuve de pédagogie.

Immatriculations : début de la série G

Un changement symbolique, mais qui intéresse plus qu'on ne le pense ! Début juin, les immatriculations françaises vont atteindre le point G. La combinaison FZ touche à sa fin, GA sera lancé dans les prochains jours. C'est donc le lancement de la septième lettre, 12 ans après la mise en place du nouveau système d'immatriculation.

Nancy adopte la vignette Crit'Air

La métropole du Grand Nancy adopte le dispositif Crit'Air. Lors des prochains pics de pollution prolongés (au 3e jour de l'épisode de pollution), elle mettra en place une circulation différenciée basée sur les vignettes. Seront bannis les Crit'Air 4, 5 et non classés. Il faut donc obligatoirement s'équiper de celle-ci. Le périmètre d'application est le suivant : tous les axes de circulation de la métropole, sauf l'A31, l'A33 et l'A330 au sud de l'échangeur A33/A330. Il y a aussi la possibilité de rejoindre les parkings relais.

> Plus d'informations sur la page dédiée du Grand Nancy

E85 : une aide dans le Grand Est

Le coup de pouce du Grand Est pour la conversion de son auto à l'E85 est de retour. Comme en avril, la région va proposer "1 000 boîtiers à 1 €". Dans les faits, ce coup de pouce va jusqu'à 900 €. Les conducteurs ne payeront donc que le dépassement, s'il y en

a un. Bonne nouvelle, une fois les 1 000 aides de 900 € écoulees, la région accordera 5 000 aides de 500 €.

Pour en profiter, il faut avoir sa résidence principale dans la région, avoir un véhicule immatriculé dans la région et se rendre dans un des 172 garagistes habilités dans le Grand Est.

Code de la route : reprise des cours en présentiel le 9 juin

Si les leçons de conduite n'avaient pas été suspendues lors du dernier confinement, il n'était pas possible d'apprendre le Code en présentiel. Cela devait se faire à distance. À l'occasion de la deuxième étape du déconfinement, le 9 juin, les élèves vont pouvoir retourner dans leur auto-école pour la préparation à l'examen théorique.

> **Permis de conduire** : pour rappel, depuis le 18 mai, il est possible de s'inscrire à l'examen pratique en ligne dans douze nouveaux départements : l'Ariège, l'Aveyron, le Lot, la Lozère, les Hautes-Pyrénées, les Pyrénées-Orientales, le Tarn, le Tarn-et-Garonne, les Pyrénées-Atlantiques, les Landes, le Lot-et-Garonne et la Gironde. Autoroutes : 250 € de péage en chèques-vacances

Il est possible de payer le péage de l'autoroute avec des chèques vacances. Il faut pour cela créditer le montant de ses chèques sur un badge d'autoroute dédié, les chèques n'étant plus pris aux caisses des barrières. Nouveauté ce 1er juin : le montant maximal par an va passer de 150 à 250 €.

> **Sur les aires**, il y aura du nouveau pour la restauration grâce à la deuxième étape du déconfinement, le 9 juin : les terrasses seront rouvertes à 100 %, les espaces en intérieur de nouveau ouverts à 50 %.



## Dès mardi, les diesels d'avant 2005 ne pourront plus circuler à Paris



Cette Volvo V70 ne pourra plus circuler à Paris de 8 à 20 heures en semaine. SIPA

Les véhicules particuliers (voitures ou deux-roues) et utilitaires légers classés Crit'Air 4, 5 et non classés ne pourront plus circuler la semaine entre 8H et 20H, hors jours fériés, dans un large périmètre situé à l'intérieur de l'A86 qui forme une large boucle autour de Paris.

Les véhicules avec des vignettes Crit'Air 4 et supérieures, soit les plus vieux moteurs diesel et essence, ne pourront plus circuler en semaine à partir du mardi 1er juin dans la **zone à faible émission** du Grand Paris. Les véhicules particuliers (voitures ou deux-roues) et utilitaires légers classés Crit'Air 4, 5 et non classés ne pourront plus circuler la semaine entre 8H et 20H, hors jours fériés, dans un large périmètre situé à l'intérieur de l'A86 qui forme une large boucle autour de Paris.

Concrètement, il s'agit des véhicules diesel Euro 1, 2 ou 3, immatriculés avant le 31/12/2005, et des véhicules essences immatriculés avant le 31/12/96. Pour les poids lourds, autobus et autocars, cette interdiction est valable tous les jours de 8 heures à 20 heures.

J-1 avant la 2e étape de la #ZFEGrandParis!

Cette nouvelle étape consiste à interdire les véhicules Crit'Air 4, 5 et non classés à l'intérieur de l'A86. Plus d'informations sur cette mesure progressive permettant de lutter contre la #pollution: <https://t.co/uxOE8aez1Zpic.twitter.com/cJLi5xDRpa>

— **Métropole du Grand Paris** (@GrandParisMGP) May 31, 2021

Initialement prévue le 1er décembre 2020, cette interdiction déjà en vigueur dans Paris même avait été repoussée de 6 mois pour "des raisons qui tiennent notamment à la pandémie", selon Paris Métropole. Les véhicules particuliers contrevenants risquent une amende de troisième classe, soit 68 euros. Mais la vidéo-verbalisation, en cours d'étude, ne devrait être mise en place qu'à partir de la fin 2021. "Déjà adopté par 247 villes ou métropoles européennes, ce dispositif est reconnu comme particulièrement efficace pour réduire les émissions provenant du trafic routier, l'une des principales sources de pollution en ville", a souligné la **Métropole du Grand Paris** lundi dans un communiqué.

Cette interdiction doit être étendue progressivement aux autres vignettes: les véhicules classés Crit'Air 3 s'ajouteront dès juillet 2022 et les Crit'Air 2 en janvier 2024.

Plusieurs exceptions sont prévues. L'interdiction de circuler dans la "**ZFE**" ne s'applique pas aux porteurs d'une carte "mobilité inclusion" comportant la mention "stationnement pour les personnes handicapées", ni aux véhicules de collection, de secours, ou aux véhicules utilisés pour approvisionner les marchés, ou pour des déménagements, des événements culturels ou des tournages.

La Métropole prévoit également des dérogations en faveur des professionnels impactés par la crise sanitaire, sur justificatif: sont concernés les véhicules des entreprises ayant bénéficié d'un prêt garanti par l'Etat, du fonds de solidarité, ou de mesures de la région Île-de-France.

Toute reproduction interdite



PAYS :France  
EMISSION :BONSOIR PARIS  
DUREE :00:03:36  
PRESENTATEUR :Tanguy De Lanlay



► 31 mai 2021 - 18:40:37

[Ecouter / regarder cette alerte](#)

FAIBLES EMISSIONS sur BFM PARIS ..

18:40:37 Les véhicules vignettes Crit'Air 4 sont désormais interdits. 18:40:51  
Commentaire Maeva Lahmi sur la zone concernée par les restrictions. La zone à faibles émissions est limitée par l'autoroute A86. Citation amendes. 18:44:13

**BFM PARIS**

**Pays** : France

**EMISSION** : BONSOIR PARIS

**DUREE** : 216

**PRESENTATEUR** : TANGUY DE LANLAY



► 31 mai 2021

[> Ecouter / regarder cette alerte](#)

## **FAIBLES EMISSIONS sur BFM PARIS ..**

18:40:37 Les véhicules vignettes Crit'Air 4 sont désormais interdits. 18:40:51 Commentaire Maeva Lahmi sur la zone concernée par les restrictions. La zone à faibles émissions est limitée par l'autoroute A86. Citation amendes. 18:44:13



## "Pas de sanctions avant 2022 pour les véhicules Crit'Air 4 à l'intérieur de l'A86", confirme Patrick Ollier



Mardi 1 juin 2021 à 8:17 - Mis à jour le mardi 1 juin 2021 à 9:24

Patrick Ollier, président de la Métropole du Grand Paris, était l'invité de France Bleu Paris ce mardi à 8h15 pour parler de la mise en place, ce 1er juin 2021, de la Zone à Faible Emission (ZFE) à l'intérieur du périmètre de l'A86 désormais interdit au vieux véhicules diesel.

PatrickOllier © Maxppp - ARNAUD DUMONTIER

A partir de ce mardi 1er juin 2021, les vieux véhicules diesel Crit'Air 4, de plus de 15 ans, ne sont plus autorisés à rouler à l'intérieur du périmètre de A 86. Cette zone est désormais une ZFE (Zone à Faible Emission). C'est la plus grande d'Europe.

Le président de la Métropole du Grand Paris, Patrick Ollier, était l'invité de France Bleu Paris ce mardi pour en parler. Il a d'abord rappelé que cette zone avait été créée pour "*des raisons sanitaire, pour protéger les citoyens de la pollution aux particules fines qui tue, dit-il, 6.600 personnes par an*".

Les automobilistes qui ne respecteront pas cette ZFE risquent 68 euros d'amende mais, dans un premier temps, **jusqu'au premier semestre 2022, les contrôles qui seront aléatoires restent pédagogiques, autrement dit, les conducteurs ne seront pas sanctionnés.**

à lire aussi Grand Paris : les véhicules Crit'Air 4 interdits de circuler à partir du 1er juin

Patrick Ollier explique, qu'avant d'aller plus loin, il faut **attendre la mise en place d'un système de contrôle automatisé par caméra**. Ce système, comme les radars, permettra de repérer ceux qui ne respectent pas la ZFE et de les verbaliser.

La Métropole du Grand Paris n'a "*pas les moyens d'installer ce système. Des discussions sont en cours avec l'Etat*" en particulier sur les investissements nécessaires.

Des communes sont encore réticentes

Pour l'instant, 74 communes sur les 79 du périmètre à l'intérieur de l'A86 se sont engagées, dit Patric Ollier. Les autres, **même si elles ne sont pas d'accord, vont être**

**obligées de le faire.** "Depuis le 16 septembre 2020, un décret oblige les communes à intégrer la ZFE métropolitaine", précise le président de la Métropole du Grand Paris, "car il faut une cohérence sur le périmètre".

Des aides pour acheter un véhicule propre

Pour ceux qui ne peuvent pas changer de véhicule pour des raisons financières, .

**Patrick Ollier** rappelle qu'il y a **tout un système d'aides.** "Après discussion avec le ministre des Transports et celui de l'Economie, la possibilité de cumuler les aides a été obtenue". Pour une **voiture neuve une aide de 19.000 euros** est proposée. Pour les **voitures d'occasion cette aide est de 12.000 euros.**

**Patrick Ollier** précise que pour les plus démunis, ceux qui ne peuvent pas, malgré les aides, acheter une nouvelle voiture moins polluante, il existe un micro crédit pour "le reste à payer".

"Depuis deux mois, en fonction des revenus, un**micro crédit de 5.000 euros** peut être proposé pour aider les familles" à acheter un véhicule propre, assure le président de la Métropole du Grand Paris.



## **Zone à faibles émissions du Grand Paris : les entreprises sonnent l'alerte**

1. Régions
2. Île-de-France

A compter du 1er juin 2021, les véhicules Crit'Air 4 sont interdits à la circulation à l'intérieur du périmètre de l'A86. Cette disposition "inquiète" déjà 100.000 entreprises franciliennes équipées à 86% en voitures diesel.

Autrement dit, tous les véhicules des particuliers à essence âgés de plus de 24 ans et les véhicules diesel Euro 1, 2 ou 3, de plus de 15 ans, sont désormais bannis du périphérique, de la ville de Paris et des communes desservies par l'A86 du lundi au vendredi de 8 à 20 heures. (Crédits : Reuters)

C'est le deuxième jalon des restrictions qui vont s'étendre jusqu'aux Jeux olympiques et paralympiques. Après l'interdiction des véhicules Crit'Air 5 et non classés à l'intérieur du périmètre de l'autoroute A86 depuis le 1er juillet 2019, et avant l'interdiction des véhicules Crit'Air 3 en juillet 2022 et Crit'Air 2 en janvier 2024, le 1er juin 2021 marque l'impossibilité pour les véhicules Crit'Air 4 de circuler dans cette **zone à faibles émissions (ZFE)** francilienne.

Autrement dit, tous les véhicules des particuliers à essence âgés de plus de 24 ans et les véhicules diesel Euro 1, 2 ou 3, de plus de 15 ans, sont désormais bannis du périphérique, de la ville de Paris et des communes desservies par l'A86 du lundi au vendredi de 8 à 20 heures. Pour les poids lourds, bus et cars, l'interdiction prévaut même du lundi au dimanche inclus sur les mêmes pages horaires. 6.600 Grands-parisiens meurent chaque année de la pollution

Pour la justifier, la **métropole du Grand Paris**, à l'origine de la mesure à l'hiver 2018, se fonde sur les données de Santé publique France selon lesquelles 6.600 Grand-parisiens meurent chaque année à cause de la pollution atmosphérique et même 400.000 respirent un air très pollué « *dépassant la valeur limite annuelle en dioxyde d'azote* ». La MGP cite également une étude de l'association de référence sur la qualité de l'air Airparif, selon laquelle la **ZFE** permettrait d'épargner 8% des émissions d'oxyde d'azote et 4% voire 6% des particules fines.

Pour autant, ces dispositions ne sont pas sans inquiéter les acteurs économiques franciliens. Dans une déclaration transmise à la presse, la présidente de la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA), le président de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI), le président de la CPME, le président de l'Union des entreprises de proximité (U2P), ou encore les présidents régionaux de la Confédération des artisans et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB), du Bâtiment (FFB), des Travaux publics (TP) font savoir que cette **ZFE** les « *inquiète* ».

« *La croissance économique et l'emploi en Ile-de-France nécessitent que les entreprises puissent se déplacer et stationner sur l'ensemble des territoires où s'exerce leur activité (...)* », écrivent-ils.

100.000 entreprises équipées à 86% en diesel

Citant les secteurs de l'alimentaire, de la réparation, des services, du bâtiment et des travaux publics, les signataires assurent qu'ils « *représentent à ce jour plus de 100.000 entreprises en Ile-de-France équipées à 86% en voitures diesel* ». Cette motorisation sera effectivement purement et simplement prohibée dans deux ans et demi.

En réponse, la **métropole du Grand Paris** évoque des dérogations jusqu'au 30 juin 2022 pour un certain nombre de véhicules. Il s'agit des véhicules des entreprises ayant

contracté un prêt garanti par l'Etat (PGE) depuis le 1er mars 2020, de ceux ayant bénéficié du fonds de solidarité depuis la même date, ou encore de ceux ayant profité du prêt rebond de la région Ile-de-France ou du fonds Résilience notamment co-abondé par la MGP et le conseil régional.

5.000 bornes de recharge en cours de déploiement

Les entreprises alertent en outre sur l'offre de véhicules propres qui ne couvre « *pas encore les besoins de nombreux professionnels en termes de fonctionnalité et d'autonomie* » de la même manière qu'ils pointent une densité du réseau d'avitaillement en carburants propres « *beaucoup trop faible* » au regard des besoins d'aujourd'hui et de demain.

Sur ce point, la **métropole du Grand Paris** est en train de déployer un réseau de 5.000 bornes de recharge électrique dans les communes concernées de la même façon que le candidat de la majorité présidentielle aux élections régionales, Laurent Saint-Martin, prévoit, s'il est élu, de quintupler cette offre à l'échelle de toute la région. Pas de vidéo-verbalisation avant fin 2021

L'intercommunalité discute également avec le Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (Sigeif), le Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication (Sipperec) et la Ville de Paris pour accélérer le déploiement d'énergies propres.

Les véhicules qui ne respecteraient pas cette interdiction risquent une amende de 68 euros, mais la vidéo-verbalisation ne devrait intervenir qu'à partir de fin 2021. Dès novembre 2018, peu après le vote de la métropole, son président (LR) **Patrick Ollier** expliquait à *La Tribune* que l'intercommunalité n'avait pas les moyens de payer ces caméras et était en discussion avec la préfecture de région pour mettre cela en place.

**Patrick Ollier** : " **ZFE** métropolitaine : il n'y aura pas de PV avant 2021 "

Suivez La Tribune

Partageons les informations économiques, recevez nos newsletters

Banque des Territoires | Partenaires

Les territoires qui se renouvellent face à la crise



► 31 mai 2021

> [Ecouter / regarder cette alerte](#)

## FAIBLES EMISSIONS sur FRANCE INFO ..

22:14:24 Automobile : interdictions pour les voitures Crit'Air 4 de circuler dans le zone de faibles émissions du Grand Paris. Invité : Yves Carra, porte-parole de l'Automobile Club. 22:14:58 Yves Carra rappelle qu'une tolérance hors-Paris est en place pendant plusieurs mois. 22:15:47 Les automobilistes continuant à circuler malgré l'interdiction risquent une amende. 22:17:42



### ZFE sur C8 ..

12:47:15 Les véhicules avec vignette Crit'Air 4 sont interdits de circulation à Paris et dans 79 communes de banlieue. 12:47:32 Reportage de régine Delfour. La ZFE du Grand Paris comprend 79 communes de la banlieue parisienne et le périphérique. 12:47:51 Micro-trottoir. 12:48:15 Les vignettes Crit'Air 5 et non-classées étaient déjà interdites. 12:48:22 Interview de Daniel Quero. 12:48:42

C8

**Pays** : France  
**EMISSION** : C8 LE JT  
**DUREE** : 87  
**PRESENTATEUR** : CAROLINE DELAGE



► 01 juin 2021

> [Ecouter / regarder cette alerte](#)

## ZFE sur C8 ..

12:47:15 Les véhicules avec vignette Crit'Air 4 sont interdits de circulation à Paris et dans 79 communes de banlieue. 12:47:32 Reportage de régine Delfour. La ZFE du Grand Paris comprend 79 communes de la banlieue parisienne et le périphérique. 12:47:51 Micro-trottoir. 12:48:15 Les vignettes Crit'Air 5 et non-classées étaient déjà interdites. 12:48:22 Interview de Daniel Quero. 12:48:42

**FRANCE INTER**

**Pays** : France

**EMISSION** : JOURNAL 07H00

**DUREE** : 16

**PRESENTATEUR** : AGNES SOUBIRAN



► 01 juin 2021

[> Ecouter / regarder cette alerte](#)

## **FAIBLES EMISSIONS sur FRANCE INTER ..**

07:11:04 Les véhicules portant une vignette Crit'Air 4 ne peuvent désormais plus circuler en semaine dans la zone à faible émission du Grand Paris. 07:11:20





## FAIBLES EMISSIONS sur SUD RADIO ..

17:41:16 Zones à faible émission : les voitures vont-elles disparaître en ville ? Invités : Philippe Bilger, magistrat honoraire ; Lydia Guirous, femme politique, essayiste, auteure de "Assimilation : En finir avec ce tabou Français" aux Editions de L'Observatoire ; Jean Doridot, docteur en psychologie, créateur de l'application Zenfie. Les véhicules Crit'Air 4 n' auront plus de rouler en semaine et en journée à partir de demain dans le périmètre du Grand Paris, de l'autoroute A86. 17:44:47



► 01 juin 2021

[> Ecouter / regarder cette alerte](#)

## GRAND PARIS sur BFM TV ..

12:40:20 L'hybride dépasse le diesel pour la première fois. 12:40:48 Commentaire de Pierre Kupferman. 12:41:02 Une voiture sur trois qui est vendue aujourd'hui est équipée d'une motorisation alternative. 12:41:55 Beaucoup de voitures encore en circulation sont concernées par l'interdiction d'accès au Grand Paris qui entre en vigueur aujourd'hui. 12:42:18 En 2020 la Tesla était la voiture électrique la plus vendue en France. 12:42:15 Visuel du classement des voitures électriques les plus vendues : la Zoé de Renault est dépassée par la Tesla. 12:42:41

## Crit'air : nouvelles restrictions de circulation à Paris en Île-de-France dès le 1er juin



par Sandy Dauphin, Julien Baldacchino

publié le

31 mai 2021 à 12h57

À compter de ce mardi, les véhicules porteurs d'une vignette Crit'air 4 sont bannis dans 79 communes de la banlieue. Une nouvelle étape dans la mise en place de la **zone à faible émission (ZFE)** de la métropole parisienne.

Ce sont les voitures porteuses d'une vignette Crit'air 4 qui sont concernées par les nouvelles restrictions © AFP / GEOFFROY VAN DER HASSELT

**Paris et sa banlieue accélèrent leur chasse aux véhicules polluants à compter de ce mardi**, avec l'entrée en vigueur de nouvelles restrictions de circulations : désormais, les voitures arborant la vignette Crit'air 4 (c'est-à-dire les diesels d'avant décembre 2005), sont bannies dans un périmètre large, allant jusqu'à l'autoroute A86 qui ceinture la capitale. Cela concerne donc Paris intra-muros, où ces véhicules n'étaient déjà plus les bienvenus, **mais aussi et surtout 79 communes de banlieue**, ainsi que le périphérique. L'autoroute A86, "frontière" de cette zone, n'est pas concernée. L'interdiction s'applique aux voitures des particuliers, mais pas aux véhicules utilitaires qui ont obtenu une dérogation provisoire en raison de la crise sanitaire.

Pour l'heure, trois ou quatre villes de la petite couronne s'y opposent : c'est le cas du Kremlin-Bicêtre, où le maire a demandé, en vain, le report des nouvelles **restrictions jugées trop brutales et pénalisantes pour les foyers modestes** qui n'ont pas les moyens de changer de voiture : *"Dans les villes populaires comme le Kremlin-Bicêtre, c'est là qu'on a le plus de véhicules anciens, polluants. Les aides publiques ne sont pas suffisantes, il y a un parcours du combattant, et la situation économique et sociale s'est tendue"*, explique le premier édile, Jean-Luc Laurent.

La fin du diesel pour 2024

Au contraire, estime **Patrick Ollier**, président de la **Métropole du Grand Paris**, tout un dispositif d'aides a été mis en place pour accompagner le verdissement progressif du parc automobile dans la région parisienne : **des primes à la conversion, et plus**

**récemment la mise en place d'un micro-crédit de 5 000 euros.** "On comprend qu'on ne peut pas brutalement demander aux gens de changer de véhicule. Mais il faut s'y préparer. Actuellement, pour un véhicule neuf, nous sommes capables de proposer 19 000 euros d'aides cumulées, et 12 000 euros pour un véhicule d'occasion", explique-t-il. Il ajoute :

C'est un problème de santé publique : 6 600 morts sont provoqués chaque année par les particules fines dans l'aire métropolitaine

Cette interdiction est une nouvelle étape dans la mise en place de la **Zone à faible émission (ZFE)** métropolitaine destinée à lutter contre la pollution de l'air en région parisienne. **Prochaine étape en juillet 2022 : ce sera l'interdiction des voitures Crit'air 3 dans la métropole du Grand Paris.** La fin du diesel dans cette zone est prévue pour 2024. Toutes les métropoles de France ont cette même obligation de créer des **Zones à faibles émissions,** mais chacune décide du calendrier et du type de restrictions.



► 31 mai 2021

> [Ecouter / regarder cette alerte](#)

## FAIBLES EMISSIONS sur FRANCE INFO ..

22:11:48 Automobiles : les voitures et utilitaires avec des vignettes Crit'Air 4 interdits de circuler en semaines dans la zone à faibles émissions du Grand Paris. 22:12:17 Reportage de Boris Sloumane à Gennevilliers (Hauts-de-Seine). 22:12:33 Interview de Christine, conductrice. 22:14:24



OLLIER sur FRANCE INFO ..

12:41:28 Certaines communes refusent les restrictions à l'encontre des véhicules utilitaires. 12:41:50 Commentaire Sandy Dauphin. A partir de demain, les voitures avec une pastille Crit'Air 4 sont interdites à leur tour en semaine non seulement à Paris mais dans 79 communes de banlieue. 3 ou 4 villes s'y opposent comme le Kremlin Bicêtre. Le Maire a demandé en vain le report de ces nouvelles restrictions jugées trop brutales et pénalisantes pour les foyers modestes qui n'ont pas les moyens de changer de voiture. 12:42:10 Interview Jean-Luc Laurent, maire du Kremlin Bicêtre : dans les villes populaires comme le Kremlin Bicêtre c'est là qu'on a le plus de véhicules anciens polluants, les aides publiques ne sont pas suffisantes. Il y a un parcours du combattant à accomplir. Avec la pandémie la situation économique et sociale s'est tendue. 12:42:32 Interview Patrick Ollier, président de la métropole du Grand-Paris : tout un dispositif d'aide a été mis en place pour verdir progressivement le parc automobile de la région parisienne, des primes à la conversion et plus récemment un microcrédit de 5000 euro. Il y a 6600 morts par an qui sont provoqués par les particules fines dans l'aire métropolitaine. Prochaine étape dans la métropole du Grand Paris en juillet 2022, interdiction des voitures Crit'Air 3. La fin des diesels est prévue en 2024. 12:43:12



► 31 mai 2021

[> Ecouter / regarder cette alerte](#)

## OLLIER sur FRANCE INFO ..

12:41:28 Certaines communes refusent les restrictions à l'encontre des véhicules utilitaires. 12:41:50 Commentaire Sandy Dauphin. A partir de demain, les voitures avec une pastille Crit'Air 4 sont interdites à leur tour en semaine non seulement à Paris mais dans 79 communes de banlieue. 3 ou 4 villes s'y opposent comme le Kremlin Bicêtre. Le Maire a demandé en vain le report de ces nouvelles restrictions jugées trop brutales et pénalisantes pour les foyers modestes qui n'ont pas les moyens de changer de voiture. 12:42:10 Interview Jean-Luc Laurent, maire du Kremlin Bicêtre : dans les villes populaires comme le Kremlin Bicêtre c'est là qu'on a le plus de véhicules anciens polluants, les aides publiques ne sont pas suffisantes. Il y a un parcours du combattant à accomplir. Avec la pandémie la situation économique et sociale s'est tendue. 12:42:32 Interview Patrick Ollier, président de la métropole du Grand-Paris : tout un dispositif d'aide a été mis en place pour verdir progressivement le parc automobile de la région parisienne, des primes à la conversion et plus récemment un microcrédit de 5000 euro. Il y a 6600 morts par an qui sont provoqués par les particules fines dans l'aire métropolitaine. Prochaine étape dans la métropole du Grand Paris en juillet 2022, interdiction des voitures Crit'Air 3. La fin des diesels est prévue en 2024. 12:43:12

**RFM**

**Pays** : France  
**EMISSION** : FLASH  
**DUREE** : 39  
**PRESENTATEUR** : SYLVAIN PLANCHAIS



► 01 juin 2021

> [Ecouter / regarder cette alerte](#)

## **GRAND PARIS sur RFM ..**

08:02:37 Dés aujourd'hui les vieilles voitures diesel Crit Air 4 sont interdites de circuler dans le Grand Paris. 08:03:16





► 31 mai 2021

> [Ecouter / regarder cette alerte](#)

## ZFE sur FRANCE INFO ..

22:17:42 Invité : Yves Carra, porte-parole de l'Automobile Club Association. Il parle des ZFE. La voiture n'est pas le seul polluant.  
22:18:34 Les vignettes crit' air sont une fausse bonne idée. 22:20:00



**PAYS** :France  
**EMISSION** :FLASH  
**DUREE** :00:00:16  
**PRESENTATEUR** :Olivier Boy



► 1 juin 2021 - 10:01:57

[Ecouter / regarder cette alerte](#)

CRIT AIR sur RTL ..

10:01:57 les véhicules les plus polluants Crit Air 4 ne sont plus autorisés à circuler dans le Grand Paris dans une boucle délimitée à peu près par l' autoroute A86

10:02:13

RTL

**Pays** : France  
**EMISSION** : FLASH  
**DUREE** : 16  
**PRESENTATEUR** : OLIVIER BOY



► 01 juin 2021

> [Ecouter / regarder cette alerte](#)

## CRIT AIR sur RTL ..

10:01:57 les véhicules les plus polluants Crit Air 4 ne sont plus autorisés à circuler dans le Grand Paris dans une boucle délimitée à peu près par l' autoroute A86 10:02:13

**FRANCE INTER**

**Pays** : France

**EMISSION** : JOURNAL 06H30

**DUREE** : 10

**PRESENTATEUR** : FLORENCE PARACUELLOS



► 31 mai 2021

[> Ecouter / regarder cette alerte](#)

## ZFE sur FRANCE INTER ..

06:35:52 L'intérieur du périmètre de l'autoroute A86 devient une "Zone à faibles émissions" (ZFE) et les vignette crit'air 4 y sont désormais interdites. L' interdiction ne s'applique qu'aux voitures particulières. 06:36:02



## FAIBLES EMISSIONS sur BFM TV ..

13:09:26 Les vieux diesel bannis du Grans Paris. Les véhicules équipés de vignette Crit'Air 4 et 5, véhicules les plus polluants n'ont plus droit de circuler à Paris. Cela concerne toute la zone à faibles émissions du Grand Paris. 13:09:40 Reportage de Quentin Trigodet. 13:09:51 Interview de Leïla, propriétaire de voiture Crit'Air 4. Elle ne va pas respecter cette nouvelle interdiction, car elle n'a pas pour le moment les moyens d'en acheter une nouvelle. Focus sur les types de voitures et les zones concernées par cette nouvelle interdiction. 13:10:23 Interview de Stéphane Ledi, patron d'une entreprise en bâtiment à Malakoff (Hauts-de-Seine). Il ne changera pas son camion. Il est impossible pour une petite entreprise comme la sienne de passer aux véhicules électriques : trop coûteux. 13:11:00



### CRIT AIR sur EUROPE 1 ..

10:01:07 Tout véhicule qui possède une vignette Crit Air 4 ou plus ne peut plus rouler dans un large périmètre du Grand Paris, l'interdiction est valable en semaine de 8h à 20h et à l'intérieur de la frontière tracée par l'autoroute A86 ,les contrevenants s'exposent à une amende de 68 euros 10:01:27

**EUROPE 1**

**Pays** : France

**EMISSION** : FLASH

**DUREE** : 20

**PRESENTATEUR** : CHRISTOPHE LAMARRE



► 01 juin 2021

[> Ecouter / regarder cette alerte](#)

## **CRIT AIR sur EUROPE 1 ..**

10:01:07 Tout véhicule qui possède une vignette Crit Air 4 ou plus ne peut plus rouler dans un large périmètre du Grand Paris, l'interdiction est valable en semaine de 8h à 20h et à l'intérieur de la frontière tracée par l'autoroute A86 ,les contrevenants s'exposent à une amende de 68 euros 10:01:27



## PRATIQUE | Tout ce qu'il faut savoir sur cette nouvelle mesure

### ■ Quels véhicules sont concernés ?

Les vignettes Crit'Air 4, c'est-à-dire les voitures à moteur diesel immatriculées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2006 et les deux-roues motorisés d'avant juillet 2004. Sont déjà concernés les véhicules Crit'Air 5 et non classés, à savoir les diesels encore plus anciens ainsi que les essence immatriculés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1997 et les deux-roues avant le 1<sup>er</sup> juin 2000.

### ■ Où et quand ?

Ils n'ont plus le droit de circuler dans l'anneau intérieur à l'A86, du lundi au vendredi pour les voitures et tous les jours pour les bus et les cars, de 8 heures à 20 heures.

### ■ Que risque-t-on en cas d'infraction ?

Pour les poids lourds, bus et autocars, 135 € d'amende. Pour les autres véhicules, 68 € forfaitaires. Même s'ils sont rares, les contrôles peuvent être réalisés de façon aléatoire. Est sanctionné le fait de circuler alors qu'on en n'a pas le droit mais aussi la circulation sans certificat qualité de l'air dans une zone à faibles émissions (ZFE) ou bien l'apposition de la mauvaise vignette Crit'Air.

### ■ Ya-t-il des dérogations ?

Oui, beaucoup. Outre les ambulances ou voitures de secours, on compte aussi les véhicules affectés aux associations agréées de sécurité civile, ceux d'associations de

bienfaisances, de déménagement ou utilisés dans le cadre de tournages, d'événements sportifs ou encore les véhicules de collection.

### ■ C'est quoi une vignette Crit'Air ?

Apposée sur le pare-brise, elle permet de visualiser en couleur l'appartenance à l'une des six catégories Crit'Air, des véhicules peu polluants aux très polluants. Les « non classés » sont les véhicules les plus anciens (première immatriculation avant 1997) qui ne disposent pas d'une vignette Crit'Air et n'entrent donc pas dans la classification. La vignette Crit'Air, valable toute la durée de vie du véhicule, est délivrée à partir des informations figurant sur la carte grise (motorisation, âge du véhicule...). Tous les véhicules routiers sont concernés : deux-roues, trois-roues, quadricycles, voitures, utilitaires, poids lourds, bus et autocars.

### ■ Où acheter ma vignette ?

Sur le site [certificat-air.gouv.fr](http://certificat-air.gouv.fr). Elle coûte 3,62 €.

### ■ Quel calendrier pour la suite ?

En juillet 2022, ce sont les véhicules Crit'Air 3 qui seront interdits à la circulation. Puis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, les Crit'Air 2, c'est-à-dire la quasi-totalité des véhicules diesel. En 2030, les véhicules à essence pourraient à leur tour être interdits. ■

J.V.





## Grand Paris: les plus vieux véhicules interdits de circuler dès mardi



Les véhicules avec des vignettes Crit'Air 4 et supérieures, soit les plus vieux moteurs diesel et essence, ne pourront plus circuler en semaine à partir du mardi 1er juin dans la **zone à faible émission** du Grand Paris. Les véhicules avec des vignettes Crit'Air 4 et supérieures, soit les plus vieux moteurs diesel et essence, ne pourront plus circuler en semaine à partir du mardi 1er juin dans la **zone à faible émission** du Grand Paris.

Les véhicules particuliers (voitures ou deux-roues) et utilitaires légers classés Crit'Air 4, 5 et non classés ne pourront plus circuler la semaine entre 8H et 20H, hors jours fériés, dans un large périmètre situé à l'intérieur de l'A86 qui forme une large boucle autour de Paris.

Concrètement, il s'agit des véhicules diesel Euro 1, 2 ou 3, immatriculés avant le 31/12/2005, et des véhicules essences immatriculés avant le 31/12/96.

Pour les poids lourds, autobus et autocars, cette interdiction est valable tous les jours de 8 heures à 20 heures.

Initialement prévue le 1er décembre 2020, cette interdiction déjà en vigueur dans Paris même avait été repoussée de six mois pour « des raisons qui tiennent notamment à la pandémie », selon la **Métropole du Grand Paris**.

Elle doit être étendue progressivement aux autres vignettes: les véhicules classés Crit'Air 3 s'ajouteront dès juillet 2022 et les Crit'Air 2 en janvier 2024.

Les véhicules particuliers contrevenants risquent une amende de troisième classe, soit 68 euros.

« Le gouvernement est attaché à mettre en place les systèmes de contrôle permettant de s'assurer du respect des **ZFE** », a souligné le ministère la Transition écologique auprès de l'AFP. Mais « nous sommes dans une phase d'information et de sensibilisation face à ce nouvel objet que sont les **ZFE** et que les Français découvrent », alors « les collectivités prévoient toutes des phases de contrôles pédagogiques ».

« Le gouvernement a proposé aux collectivités le développement d'ici fin 2021 de la vidéo verbalisation assistée par ordinateur, mais cette solution n'est pas souhaitée par les collectivités », a précisé le ministère.

Des travaux ont ainsi lieu en parallèle « pour mettre en place une solution pérenne de Contrôle Sanction Automatisé, qui nécessite un fort travail de développement pour

homologuer des radars et construire une chaîne d'information automatisée et fiable », qui prenne notamment en compte les différentes dérogations pour les véhicules sur « liste blanche », a précisé le ministère.

L'interdiction de circuler dans la zone ne s'applique pas aux porteurs d'une carte « mobilité inclusion » comportant la mention « stationnement pour les personnes handicapées », ni aux véhicules de collection, de secours, ou aux véhicules utilisés pour approvisionner les marchés, ou pour des déménagements, des événements culturels ou des tournages.

La Métropole prévoit également des dérogations en faveur des professionnels impactés par la crise sanitaire, sur justificatif: sont concernés les véhicules des entreprises ayant bénéficié d'un prêt garanti par l'Etat, du fonds de solidarité, ou de mesures de la région Île-de-France.

« Déjà adopté par 247 villes ou métropoles européennes, ce dispositif est reconnu comme particulièrement efficace pour réduire les émissions provenant du trafic routier, l'une des principales sources de pollution en ville », a souligné la **Métropole du Grand Paris** lundi dans un communiqué.

Mediapart n'a pas participé à la rédaction de cette dépêche, qui fait partie du flux automatisé de l'Agence France-Presse (AFP). L'AFP est une agence de presse mondiale d'origine française fournissant des informations rapides, vérifiées et complètes sur les événements qui font l'actualité nationale et internationale, utilisables directement par tous types de médias. En savoir plus



**PAYS** :France  
**EMISSION** :JOURNAL 09H00  
**DUREE** :00:00:20  
**PRESENTATEUR** :Agnes Soubiran



► 1 juin 2021 - 09:02:53

[Ecouter / regarder cette alerte](#)

CRIT AIR sur FRANCE INTER ..

09:02:53 Assignation au garage pour les véhicules avec des vignettes Crit'Air 4, les plus vieux moteurs Diesel et essence ne peuvent plus désormais circuler en semaine entre 8h et 20h dans la zone dite à faible émission du Grand Paris. Cela concerne 79 communes à l'intérieur du périmètre de l'autoroute A86. 09:03:13



► 01 juin 2021

> [Ecouter / regarder cette alerte](#)

## CRIT AIR sur FRANCE INTER ..

09:02:53 Assignation au garage pour les véhicules avec des vignettes Crit'Air 4, les plus vieux moteurs Diesel et essence ne peuvent plus désormais circuler en semaine entre 8h et 20h dans la zone dite à faible émission du Grand Paris. Cela concerne 79 communes à l'intérieur du périmètre de l'autoroute A86. 09:03:13



## CRIT AIR sur SUD RADIO ..

19:12:06 Chroniqueur : Pierre Chasseray. Débat sur les vieilles voitures diesel ou essence chassées des centres métropoles. 60% ignorent ce qu'est une zone à faibles émissions. Derrière ce classement de la vignette Crit'Air, la motorisation diesel est diabolisée : une politique pro diesel depuis les années 50, Peugeot incitée à construire des voitures diesel jusqu'aux années 2010. Même à l'arrivée du bonus malus écologique, les voitures diesel étaient favorisées malgré les émissions cancérigènes de particules et d'oxyde d'azote. Exemple du bonus pour l'achat d'une Fiat 500 diesel. L'Etat a changé de politique. Depuis le filtre à particule a éradiqué ce problème, et l'arrivée de la Adblue depuis début 2016 a drastiquement diminué les oxydes d'azote. Les voitures essence ou les voitures diésel sont équivalentes depuis cinq ans en émissions polluantes à l'échappement, plus aucune raison scientifique valable de différencier diesel et essence. 19:15:25 Le procédé de l'adblue dans les diesel moderne Euro6 B. Des différences radicales entre le diesel d'hier et celui d'aujourd'hui. Il y a moins de 20 ans, Volkswagen a été accusé d'avoir triché dont le dieselgate sur les oxydes d'azote : explications. 19:17:09



## Grand Paris : les autos aux plus vieux moteurs diesel et essence interdits de circulation



why kei/Unsplash

Les véhicules dotés de vignettes Crit'Air 4 et supérieures, soit les plus vieux moteurs diesel et essence, ne pourront plus circuler en semaine à partir du mardi 1er juin dans la **zone à faible émission** du Grand Paris.

Publié le 31/05/2021 à 14h13

Fin de partie pour les plus vieux véhicules, dans l'agglomération parisienne. Les véhicules particuliers (voitures ou deux-roues) et utilitaires légers classés Crit'Air 4, 5 et non classés ne pourront plus circuler la semaine entre 8H et 20H, hors jours fériés, dans un large périmètre situé à l'intérieur de l'A86 qui forme une large boucle autour de Paris. Concrètement, il s'agit des véhicules diesel Euro 1, 2 ou 3, immatriculés avant le 31/12/2005, et des véhicules essences immatriculés avant le 31/12/96. Pour les poids lourds, autobus et autocars, cette interdiction est valable tous les jours de 8 heures à 20 heures.

Initialement prévue le 1er décembre 2020, cette interdiction déjà en vigueur dans Paris même avait été repoussée de 6 mois pour "des raisons qui tiennent notamment à la pandémie", selon Paris Métropole. Les véhicules particuliers contrevenants risquent une amende de troisième classe, soit 68 euros. Mais la vidéo-verbalisation, en cours d'étude, ne devrait être mise en place qu'à partir de la fin 2021. "Déjà adopté par 247 villes ou métropoles européennes, ce dispositif est reconnu comme particulièrement efficace pour réduire les émissions provenant du trafic routier, l'une des principales sources de pollution en ville", a souligné la **Métropole du Grand Paris** lundi dans un communiqué. Cette interdiction doit être étendue progressivement aux autres vignettes: les véhicules classés Crit'Air 3 s'ajouteront dès juillet 2022 et les Crit'Air 2 en janvier 2024.

**>> A lire aussi - Radars tourelles, contrôle technique, Crit'air... le gouvernement va-t-il trop loin ?**

Plusieurs exceptions sont prévues. L'interdiction de circuler dans la "**ZFE**" ne s'applique pas aux porteurs d'une carte "mobilité inclusion" comportant la mention "stationnement pour les personnes handicapées", ni aux véhicules de collection, de secours, ou aux véhicules utilisés pour approvisionner les marchés, ou pour des déménagements, des événements culturels ou des tournages.

**>> Notre service - Faites des économies en testant notre comparateur d'Assurances Auto**

La Métropole prévoit également des dérogations en faveur des professionnels impactés par la crise sanitaire, sur justificatif: sont concernés les véhicules des entreprises ayant bénéficié d'un prêt garanti par l'Etat, du fonds de solidarité, ou de mesures de la région Île-de-France.

Débat des lecteurs

365 débatteurs en ligne 365 en ligne

Y'a-t-il trop de taxes sur l'essence ?

Recevoir nos dernières news Deux fois par semaine, les **actualités automobile** en un coup d'oeil

Ecoutez 21 millions, le podcast de Capital sur les cryptomonnaies



A lire aussi

- Mitsubishi soupçonné de fraude sur ses moteurs diesel
- Prix des carburants : nouvelle hausse du diesel et de l'essence
- Essence, diesel : la baisse des prix des carburants ralentit



PAYS :France  
EMISSION :LE JOURNAL DE 19H  
DUREE :00:00:23  
PRESENTATEUR :Marion L'hour



► 31 mai 2021 - 19:12:57

[Ecouter / regarder cette alerte](#)

FAIBLES EMISSIONS sur FRANCE INTER ..

19:12:57 Région parisienne : dès demain c'est fini pour les vieux véhicules polluants vignettes Crit'Air 4 et plus dans la zone à faible émission de Paris c'est-à-dire à l'intérieur de l'autoroute A86. 19:13:20



**FRANCE INTER**

**Pays** : France

**EMISSION** : LE JOURNAL DE 19H

**DUREE** : 23

**PRESENTATEUR** : MARION L'HOUE



► 31 mai 2021

[> Ecouter / regarder cette alerte](#)

## **FAIBLES EMISSIONS sur FRANCE INTER ..**

19:12:57 Région parisienne : dès demain c'est fini pour les vieux véhicules polluants vignettes Crit'Air 4 et plus dans la zone à faible émission de Paris c' est-à-dire à l'intérieur de l'autoroute A86. 19:13:20



CRIT AIR sur FRANCE INFO ..

08:32:19 Les vignette crit'air 4 sont désormais interdites à l'intérieur du périmètre du Grand Paris ; les restrictions s'étendent au périphérique et jusqu'à l' autoroute A86. 08:32:37

FRANCE INFO

Pays : France

EMISSION : LE 07H00-09H00

DUREE : 18

PRESENTATEUR : LUCIE BARBARIN



► 01 juin 2021

> [Ecouter / regarder cette alerte](#)

## CRIT AIR sur FRANCE INFO ..

08:32:19 Les vignette crit'air 4 sont désormais interdites à l'intérieur du périmètre du Grand Paris ; les restrictions s'étendent au périphérique et jusqu'à l' autoroute A86. 08:32:37



PAYS :France  
EMISSION :FLASH  
DUREE :00:00:18  
PRESENTATEUR :Raphaelle Thomas



► 1 juin 2021 - 08:01:04

[Ecouter / regarder cette alerte](#)

FAIBLES EMISSIONS sur RTL 2 ..

08:01:04 Les automobilistes dont la voiture est classée Crit'Air 4 ne pourront plus circuler en journée à partir d'aujourd'hui dans la zone à faibles émissions de la métropole du Grand Paris. La zone se situe à l'intérieur de l'A86. Il n'y aura pas de verbalisation avant fin 2021. 08:01:22

RTL 2

**Pays** : France  
**EMISSION** : FLASH  
**DUREE** : 18  
**PRESENTATEUR** : RAPHAELLE THOMAS



► 01 juin 2021

> [Ecouter / regarder cette alerte](#)

## FAIBLES EMISSIONS sur RTL 2 ..

08:01:04 Les automobilistes dont la voiture est classée Crit'Air 4 ne pourront plus circuler en journée à partir d'aujourd'hui dans la zone à faibles émissions de la métropole du Grand Paris. La zone se situe à l'intérieur de l'A86. Il n'y aura pas de verbalisation avant fin 2021. 08:01:22



PAYS :France  
EMISSION :FLASH  
DUREE :00:00:19  
PRESENTATEUR :Camille Cazeneuve



► 1 juin 2021 - 08:31:12

[Ecouter / regarder cette alerte](#)

CRIT AIR sur FUN RADIO ..

08:31:12 Les voitures Crit Air 4 ne circulent pas en journée dans les ZFE à l'intérieur de la A86 du Grand Paris 08:31:31

**EUROPE 1**

**Pays** : France  
**EMISSION** : JOURNAL  
**DUREE** : 15  
**PRESENTATEUR** : LIONEL GOUGELOT



► 01 juin 2021

[> Ecouter / regarder cette alerte](#)

## **GRAND PARIS sur EUROPE 1 ..**

12:00:42 Les vieilles voitures bannies du Grand Paris depuis ce matin, les diesels de plus de 15 ans et les essences de plus de 25 sont interdits à la circulation sous peine en théorie d'un PV de 68 euros. 12:00:57



### CRIT AIR sur BFM TV ..

14:10:22 Les vieux diesels bannis du Grand Paris. Les voitures classées Crit'Air 4 ne peuvent plus circuler dans le Grand Paris dès aujourd'hui. Cette Francilienne ne compte pas respecter cette mesure. 14:10:31 Interview de Laïla, automobiliste. Elle n'a pas les moyens pour acheter un véhicule récent. Elle espère ne pas prendre d'amende. 14:10:43 Précision sur les véhicules classés Crit'Air 4. Il y a des dérogations pour les certains véhicules comme les ceux des secours ou pour les déménagements. 14:11:06 Interview de Stéphane Ledi, patron d'une entreprise en bâtiment à Malakoff. Il a une voiture classée Crit'Air 4. 14:11:33 Les poids lourds, les bus et autocars concernés risquent une amende de 135 euros. 14:11:42





## CRIT AIR sur BFM TV ..

14:10:22 Les vieux diesels bannis du Grand Paris. Les voitures classées Crit'Air 4 ne peuvent plus circuler dans le Grand Paris dès aujourd'hui. Cette Francilienne ne compte pas respecter cette mesure. 14:10:31 Interview de Laïla, automobiliste. Elle n'a pas les moyens pour acheter un véhicule récent. Elle espère ne pas prendre d'amende. 14:10:43 Précision sur les véhicules classés Crit'Air 4. Il y a des dérogations pour les certains véhicules comme les ceux des secours ou pour les déménagements. 14:11:06 Interview de Stéphane Ledi, patron d'une entreprise en bâtiment à Malakoff. Il a une voiture classée Crit'Air 4. 14:11:33 Les poids lourds, les bus et autocars concernés risquent une amende de 135 euros. 14:11:42



CRIT AIR sur NOSTALGIE ..

08:30:56 Les vignette crit'air 4 sont désormais interdites à l'intérieur du périmètre du Grand Paris ; les restrictions s'étendent au périphérique et jusqu'à l' autoroute A86. 08:31:18

**NOSTALGIE**

**Pays** : France

**EMISSION** : FLASH

**DUREE** : 22

**PRESENTATEUR** : EMILIE JOUBERT



► 01 juin 2021

[> Ecouter / regarder cette alerte](#)

## **CRIT AIR sur NOSTALGIE ..**

08:30:56 Les vignette crit'air 4 sont désormais interdites à l'intérieur du périmètre du Grand Paris ; les restrictions s'étendent au périphérique et jusqu'à l' autoroute A86. 08:31:18



► 28 mai 2021

[> Ecouter / regarder cette alerte](#)

## ZFE sur SUD RADIO ..

19:17:09 Chroniqueur : Pierre Chasseray. Débat sur la fraude, les critiques contre le diesel. Le ministère des Finances soutenait le diesel en Crit'Air 1. Le ministère de l'Ecologie l'a remporté en gardant le diesel en Crit'Air 2. 19:19:00 Débat sur la question énergétique. On avait le nucléaire pour l'électricité et le diesel. 19:19:14 Commentaire sur les ZFE, les zones à faible émission polluante, la pollution, l'autoroute. 19:20:01 Les moins fortunés ne peuvent pas acheter une voiture électrique. On a eu la prime Macron avec Edouard Philippe. Débat. 19:21:21

**EUROPE 1**

**Pays** : France  
**EMISSION** : FLASH  
**DUREE** : 14  
**PRESENTATEUR** : SOPHIE TUSSEAU



► 01 juin 2021

[> Ecouter / regarder cette alerte](#)

## **CRIT AIR sur EUROPE 1 ..**

09:02:06 Les véhicules en vignette Crit'Air 4 sont maintenant interdites de circulation en semaine entre 8h et 20h dans le périmètre du Grand Paris. 09:02:20



► 01 juin 2021

> [Ecouter / regarder cette alerte](#)

## CRIT AIR sur FRANCE INFO ..

06:05:34 A partir d'aujourd'hui dès 8h dans le Grand Paris, les véhicules portant la vignette Crit'Air 4 n'ont plus le droit de circuler à l'intérieur du périphérique et de l'A86. Plus de 70 communes sont concernées autour de la capitale. 06:05:49

**NOSTALGIE**

**Pays** : France

**EMISSION** : FLASH

**DUREE** : 20

**PRESENTATEUR** : EMILIE JOUBERT



► 01 juin 2021

[> Ecouter / regarder cette alerte](#)

## **GRAND PARIS sur NOSTALGIE ..**

08:02:19 Pollution. Les véhicules munis d'une vignette Crit'Air 4 ou plus ne sont désormais plus autorisés à circuler dans le Grand Paris. 08:02:39

**EUROPE 1**

**Pays** : France

**EMISSION** : FLASH

**DUREE** : 15

**PRESENTATEUR** : CHRISTOPHE LAMARRE



► 01 juin 2021

[> Ecouter / regarder cette alerte](#)

## **CRIT AIR sur EUROPE 1 ..**

14:02:10 Depuis ce matin, les véhicules avec des vignettes Crit'Air 4 et 5 ne sont plus autorisés à circuler la semaine en journée dans les communes situées dans le périmètre de l'A86. Citation grand paris. 14:02:25





CRIT AIR sur RMC INFO ..

15:01:42 Les plus vieux à moteurs diesel et essence ne pourront plus circuler en semaine à partir de demain 1er juin dans le Grand Paris,exit les véhicules avec des vignettes Crit Air 4 et supérieures à l'intérieur de l'A86 15:01:55



► 31 mai 2021

> [Ecouter / regarder cette alerte](#)

## CRIT AIR sur RMC INFO ..

15:01:42 Les plus vieux à moteurs diesel et essence ne pourront plus circuler en semaine à partir de demain 1er juin dans le Grand Paris, exit les véhicules avec des vignettes Crit Air 4 et supérieures à l'intérieur de l'A86 15:01:55



## Crit'Air 4 à Paris : « pas de sanctions avant 2022 » pour les voitures diesel



Publié le 1 juin 2021 à 18:27

Mis à jour le 1 juin 2021 à 18:27

Par Andy David

**Les véhicules diesel immatriculés avant 2006 circulant à l'intérieur de l'A86 en journée ne recevront pas tout de suite des amendes.**

Quelques mois de « pédagogie » avant l'arrivée des amendes. Invité mardi matin au micro de France Bleu, le président de la métropole du Grand Paris, Patrick Ollier, s'est exprimé à propos des **nouvelles restrictions de circulation touchant les véhicules diesel les plus anciens.**

**=> Grand Paris : les Crit'Air 4 désormais interdits de circulation**

Il n'y aura « **pas de sanctions avant 2022 pour les véhicules Crit'Air 4 à l'intérieur de l'A86** » a indiqué le maire de Rueil-Malmaison et partisan de la mesure. A partir de ce 1<sup>er</sup> juin 2021, la circulation est interdite aux voitures ainsi étiquetées dans 79 communes d'Île-de-France. Les véhicules diesel mis en circulation avant le 1<sup>er</sup> janvier 2006 ne peuvent évoluer dans les rues du lundi au vendredi, entre 8 heures et 20 heures.

L' élu a parlé de **contrôles de police aléatoires « pédagogiques » sans sanction**, en attendant la mise en place de caméras. Celles-ci seront capables de détecter la couleur du macaron sur le pare-brise et de verbaliser les contrevenants. L'amende s'élèvera à 68 euros pour les automobilistes ne respectant pas les modalités de la **Zone à faibles émissions (ZFE)**. La métropole du Grand Paris n'a « pas les moyens d'installer ce système. Des discussions sont en cours avec l'Etat » a indiqué Patrick Ollier. Pour lui, le dispositif sera prêt au **premier semestre 2022**.

Photo : IGN / Geoportail

**A lire sur auto-moto.com :**

**Quelle catégorie Crit'Air pour votre véhicule ?**

**ZFE Grand Paris : la carte des zones interdites au vieux diesels**

**Vignette Crit'Air : comment ça marche ? Toutes les infos**

**FRANCE BLEU 107.1**

**Pays** : France

**EMISSION** : FRANCE BLEU PARIS MATIN

**DUREE** : 196

**PRESENTATEUR** : MAGUED RABIA



► 01 juin 2021

[> Ecouter / regarder cette alerte](#)

## ZFE sur FRANCE BLEU 107.1 ..

08:17:50 Invité : Patrick Ollier, président de la Métropole du Grand Paris. 08:18:00 Les véhicules diesel de plus de 15 ans n'ont plus le droit de circuler à l'intérieur du périmètre de l'A86. 08:18:09 Patrick Ollier : on a créé cette ZFE pour des raisons sanitaires. 08:18:35 Citation des vignettes Crit'Air. 08:19:34 On met en place la ZFE la plus grande d'Europe. Les maires ont demandé avant tout des contrôles pédagogiques. 08:21:06



PAYS :France  
EMISSION :L'INVITE FRANCE BLEU 107.1  
DUREE :00:03:15  
PRESENTATEUR :Adrien Bossard



► 1 juin 2021 - 08:17:51

[Ecouter / regarder cette alerte](#)

OLLIER sur FRANCE BLEU 107.1 ..

08:17:51 Invité : Patrick Ollier, président de la métropole du Grand Paris. Les véhicules diesel de plus de 15 ans n'ont plus le droit de circuler à l'intérieur du périmètre de l'A86. La zone à faible émission a été créée pour des raisons sanitaires pour protéger les citoyens des 6600 morts par an dus aux particules fines. 08:18:31 Les contrevenants risquent 68 euros d'amende en utilisant un véhicule avec une vignette Crit'Air 4 ou 5. 08:18:44 Sur les contrôles aléatoires qui seront réalisés et le temps accordé à la pédagogie. 08:20:39 Le gouvernement avec le ministre des Transports est en discussion sur la mise en place de la vidéoverbalisation. Un accord est nécessaire avec la CNIL. Il y a aussi un problème d'investissement pour couvrir toute la zone. 08:21:06



## **OLLIER sur FRANCE BLEU 107.1 ..**

08:17:51 Invité : Patrick Ollier, président de la métropole du Grand Paris. Les véhicules diesel de plus de 15 ans n'ont plus le droit de circuler à l'intérieur du périmètre de l'A86. La zone à faible émission a été créée pour des raisons sanitaires pour protéger les citoyens des 6600 morts par an dues aux particules fines. 08:18:31 Les contrevenants risquent 68 euros d'amende en utilisant un véhicule avec une vignette Crit'Air 4 ou 5. 08:18:44 Sur les contrôles aléatoires qui seront réalisés et le temps accordé à la pédagogie. 08:20:39 Le gouvernement avec le ministre des Transports est en discussion sur la mise en place de la vidéoverbalisation. Un accord est nécessaire avec la CNIL. Il y a aussi un problème d'investissement pour couvrir toute la zone. 08:21:06



## **FAIBLES EMISSIONS sur SUD RADIO ..**

19:08:57 Chroniqueur : Pierre Chasseray. Ca va rouler difficile dans 8 grandes villes françaises, Paris Lyon Marseille Grenoble Rouen et Bordeaux, ces villes ont fait le choix de passer dans ces Zones à Faibles Emissions. Ce n'est pas que Paris c'est le Grand Paris, c'est aussi la métropole lyonnaise. Ces Zones à Faibles Emissions vont exclure quasiment 60% des véhicules de notre parc. 19: 09:42 Invité : journaliste auto à Ouest France Jean Rémy Macchia. Pour l' instant les véhicules qui sont les plus touchés ce sont les véhicules diesel et puis aussi des véhicules essence, les plus anciens. On y trouve par exemple un Volkswagen Touran Diesel des années 2000. 19:10:16 Le critère extérieur, c'est la fameuse vignette Crit'Air. 19:12:06

**RMC INFO**

**Pays** : France  
**EMISSION** : JOURNAL  
**DUREE** : 8  
**PRESENTATEUR** : CELINE KALLMANN



► 01 juin 2021

> [Ecouter / regarder cette alerte](#)

## **GRAND PARIS sur RMC INFO ..**

09:02:31 Les voitures diesel datant d'avant 2006 sont désormais interdites de circulation dans le Grand Paris. 67 communes sont concernées. 09:02:39





## **ZFE du Grand-Paris : des dérogations pour les entreprises à la veille de l'entrée en vigueur de l'interdiction des Crit'Air 4**

Marchés - 01/06/2021

Alors que l'interdiction de circulation des véhicules Crit'Air 4 entre en vigueur ce mardi 1er juin, la **métropole du Grand Paris** a annoncé des dérogations pour les entreprises jusqu'au 30 juin 2022. Un aveu de la difficulté que pose l'application de cette mesure. Ce léger recul ne concerne cependant pas les particuliers qui risquent une amende de 68 euros.

**ZFE** du Grand-Paris : des dérogations pour les entreprises à la veille de l'entrée en vigueur de l'interdiction des Crit'Air 4" id="2bc4233">

Auteur : Florence Lagarde Directrice de la rédaction et Directrice de la publication

Partager cet article

La réalité des **ZFE** va commencer à se faire sentir en région parisienne à partir de ce mardi 1er juin 2021 avec la restriction de circuler aux véhicules Crit'Air 4 (véhicules particuliers essence âgés de plus de 24 ans et véhicules Diesel de plus de 15 ans) au sein des communes situées à l'intérieur du périmètre de l'autoroute A86.

La circulation des véhicules Crit'Air 5 et non classés y est déjà interdite depuis juillet 2019. Cette première interdiction concernait 5% du parc VP (94.580 véhicules) de la **ZFE**, 4% du parc VUL (10.870 VUL), 17% du parc poids lourds (3.790 poids lourds) et 7% du parc bus et car (926). Les 2RM n'étaient pas encore vraiment concernés puisque le nombre de non classés est très faible et qu'il n'y a pas de 2RM catégorie Crit'Air 5.

Cette nouvelle étape avec l'interdiction des Crit'Air 4 va plus que doubler le nombre de véhicules concernés avec l'ajout de 6% du parc des voitures particulières immatriculées dans la **ZFE** (115 000 voitures), 6% du parc VUL (16.590 véhicules), 12% des poids lourds (2.620), 6% des bus et car (740 véhicules). A cela s'ajoute cette fois 8% des 2Roues.

Concernant les véhicules particuliers, la **métropole du Grand Paris** nuance l'impact en précisant que l'estimation est *"une fourchette haute du parc impacté car certains véhicules circulent uniquement le week-end et jours fériés ou en semaine de 20h à 8h"*. L'interdiction s'applique en effet pour les VP, VUL et 2RM uniquement les jours de semaine (lundi à vendredi) sur la plage horaire de 8h à 20h. En revanche l'interdiction concernant les poids lourds, bus et car s'applique 7/7j de 8h à 20h.

Les communes concernées sont **ZFE** " target="\_blank"> **les 79 situées en tout ou partie à l'intérieur de l'A86.**

La **métropole du Grand Paris** a cependant annoncé la veille de la mise en œuvre de cette nouvelle tranche d'interdiction des *"dérogations en faveur des professionnels notamment impactés par la crise sanitaire"* jusqu'au 30 juin 2022. Celles-ci ont été obtenues à la suite *"d'un dialogue constructif et permanent avec les Chambres consulaires et différentes fédérations"*, précise le Grand Paris.

Elles concernent les cas suivants :

- Les véhicules des entreprises ayant contracté un prêt garanti par l'Etat (PGE) depuis le 1er mars 2020, et pouvant produire un justificatif de souscription de prêt ;
- Les véhicules des entreprises ayant bénéficié du fonds de solidarité à destination des acteurs économiques touchés par les conséquences de l'épidémie de covid-19 depuis le 1er mars 2020, et pouvant produire un justificatif de souscription au fonds ;

- Les véhicules des entreprises ayant bénéficié du "prêt rebond" mis en place par la Région Île-de-France ou du "Fonds Résilience Île-de-France et collectivités", et pouvant produire un justificatif de souscription au prêt ou au fonds.

Nous avons demandé à la **métropole du Grand Paris** à combien était estimé le nombre de véhicules concernés par une dérogation ? *"Nous ne connaissons pas précisément le nombre de véhicules soumis aux dérogations. Les dérogations peuvent être nationales et concernent les véhicules d'intérêt général, du ministère de la défense, en situation de handicap et de transport en commun ou elles peuvent être locales et liées au type de véhicule, à la fonction socio-économiques (dérogations temporaires)", nous a-t-on dit.*

Comment les entreprises avaient-elles été informées de ces interdictions ? *"Nous sommes en discussion permanentes avec les chambres consulaires et les fédérations françaises, telle que la fédération française du bâtiment. Un plan de communication spécialement conçu pour les acteurs économiques a été mis en place. Des webinaires sur la **ZFE** sont organisés par la CCI Paris Île-de-France, le 1er juin et par la Fédération Française du Bâtiment le 11 juin", nous a-t-on répondu.*

Alors que, **selon un sondage réalisé pour le CNPA dont nous avons fait état la semaine dernière**, 60% des Français ignorent ce qu'est une **ZFE**, la **métropole du Grand Paris** estime avoir fait ce qu'il fallait en termes d'information avec une campagne à destination des particuliers qui a débuté le 12 avril sur le dispositif suivant :

- Sacs à baguettes et sacs à pharmacie : du 20 au 30 avril
- Campagne d'affichage
- Publications dans la presse grand public
- Dossier comprenant les études réglementaires soumis à la consultation du public pendant 2 mois.
- Diffusion de vidéo sur les réseaux sociaux, télévision
- Diffusion sur les radios

La métropole a également conçu pour l'usage des communes un kit de communication comprenant les éléments suivants :

- Une plaquette d'information détaillée avec les aides et le microcrédit
- Un flyer le Vrai-du-Faux, permettant de répondre aux questions les plus courantes des citoyens sur la **ZFE** métropolitaine (format A5)
- Une infographie présentant les résultats de l'enquête sur la perception de la population sur la mise en place d'une **Zone à Faibles Emissions** métropolitaine
- Une plaquette du gouvernement sur le microcrédit véhicules propres (format A4 recto verso)
- Un article pour les magazines municipaux ;
- Le visuel générique de la campagne
- Des visuels adaptés au format digital : réseaux sociaux, site web.

Pour accompagner les ménages modestes dans le renouvellement de leurs véhicules la **métropole du Grand Paris** a voté un budget de 6 millions d'euros par an.

**L'aide peut atteindre jusque 19.000 euros.** Il s'agit dans ce cas de l'achat d'un véhicule électrique neuf pour les particuliers dont le revenu fiscal par part est inférieur à 6.300 euros avec le cumul de la prime Grand Paris de 6.000 euros, une prime de 1.000 euros de l'Etat pour ceux qui résident dans une des 79 communes de la **ZFE**, la prime à la conversion de 5.000 euros et le bonus de 7.000 euros pour l'achat d'un véhicule électrique.

*"La question du reste à charge des ménages les plus modestes trouve une réponse avec la mise en place d'un microcrédit par le gouvernement le 17 mars 2021, dans le cadre de France Relance. Ce dernier est garanti par l'État à hauteur de 50% et donne accès à un prêt allant jusqu'à 5.000 euros sur une durée de 5 ans selon les conditions*

des ressources", écrit la métropole dans un communiqué.

La principale question sera désormais celle de la sanction avec une amende de 68 euros (véhicules légers, 2RM) ou 135 euros (poids lourds). Nous avons demandé à la **métropole du Grand Paris** comment serait organisé le respect de cette interdiction.

*"Les polices municipales et nationales font déjà des contrôles pédagogiques des automobilistes. Nous avons mobilisé l'Etat pour mettre en place fin 2022 un système de contrôle sanction automatique des véhicules polluants. Nous sommes en attente de réponses précises et d'un calendrier de déploiement", nous a-t-on répondu.*

A partir de juillet 2022, les véhicules classés Crit'Air 3 seront interdits et les Crit'Air 2 (soit tous les véhicules Diesel, y compris ceux commercialisés actuellement) le seront en janvier 2024.



PAYS :France  
EMISSION :FRANCE BLEU PARIS MATIN  
DUREE :00:02:49  
PRESENTATEUR :Magued Rabia



► 1 juin 2021 - 08:21:06

[Ecouter / regarder cette alerte](#)

OLLIER sur FRANCE BLEU 107.1 ..

08:21:06 Invité : Patrick Ollier, président de la Métropole du Grand Paris. 08:21:15 Plusieurs maires demandent un report des restrictions de circulation pour certains véhicules. 08:22:40 Patrick Ollier a travaillé en lien avec Jean-Baptiste Djebbari, ministre des Transports, et Bruno Le Maire, ministre de l'Economie. 08:22:53 La région Ile-de-France a réussi à avoir un cumul d' aides pour les personnes qui auraient besoin de changer de véhicule. 08:23: 38 Le but est d'aider les personnes les plus défavorisées à acheter un véhicule propre. 08:23:55

**FRANCE BLEU 107.1**

**Pays** : France

**EMISSION** : FRANCE BLEU PARIS MATIN

**DUREE** : 169

**PRESENTATEUR** : MAGUED RABIA



► 01 juin 2021

[> Ecouter / regarder cette alerte](#)

## **OLLIER sur FRANCE BLEU 107.1 ..**

08:21:06 Invité : Patrick Ollier, président de la Métropole du Grand Paris. 08:21:15 Plusieurs maires demandent un report des restrictions de circulation pour certains véhicules. 08:22:40 Patrick Ollier a travaillé en lien avec Jean-Baptiste Djebbari, ministre des Transports, et Bruno Le Maire, ministre de l'Economie. 08:22:53 La région Ile-de-France a réussi à avoir un cumul d' aides pour les personnes qui auraient besoin de changer de véhicule. 08:23: 38 Le but est d'aider les personnes les plus défavorisées à acheter un véhicule propre. 08:23:55



► 01 juin 2021

> [Ecouter / regarder cette alerte](#)

## **CRIT AIR sur RADIO CLASSIQUE ..**

06:38:11 Revue de presse. Interdiction à partir d'aujourd'hui des véhicules arborant une vignette Crit'Air 4 à l'intérieur du périmètre de l'A86. Le magazine Le Point nous apprend qu'il y en a près de 800000 rien que dans le département de Seine-Saint-Denis.

06:38:34



PAYS :France  
EMISSION :FLASH  
DUREE :00:00:32  
PRESENTATEUR :Francois Germa



► 1 juin 2021 - 11:01:51

[Ecouter / regarder cette alerte](#)

CRIT AIR sur SUD RADIO ..

11:01:51 A Partir d'aujourd'hui, les véhicules de Crit'Air 4 ne peuvent plus circuler dans la zone du Grand Paris. 11:02:23

**SUD RADIO**

**Pays** : France

**EMISSION** : FLASH

**DUREE** : 32

**PRESENTATEUR** : FRANCOIS GERMA



► 01 juin 2021

[> Ecouter / regarder cette alerte](#)

## **CRIT AIR sur SUD RADIO ..**

11:01:51 A Partir d'aujourd'hui, les véhicules de Crit'Air 4 ne peuvent plus circuler dans la zone du Grand Paris. 11:02:23



## Région parisienne : les diesels d'avant 2005 interdits dès le 1er juin



Par  
Clément Raoul-Réa

Publié le 31 mai 2021 à 11:32

Mis à jour le 31 mai 2021 à 11:32

Dès demain, les diesels d'avant 2005 (vignette Crit'air 4 ou plus), seront interdits dans le périmètre de l'A86.

Si votre voiture est équipée d'une vignette Crit'air 4 (diesels d'avant 2005), attentions aux mauvaises surprises dès demain, le 1er juin 2021. En effet, la **Zone à faibles émissions (ZFE)** du Grand Paris va hausser le ton, en interdisant à cette date toutes les voitures équipées d'une vignette Crit'air 4 ou plus. Une mauvaise nouvelle pour des milliers de Franciliens, qui pour beaucoup n'ont pas été mis au courant de cette règle.

Pour autant, pas de panique : la **métropole du Grand Paris** indique que les contrôles seront **purement « pédagogiques »**. La métropole ne peut de toute façon pas faire autrement, puisqu'il n'existe pas (encore) de système permettant le **contrôle automatisé des vignettes**. Un système sur lequel planche l'État, notamment à la demande de Paris. Première étape : la vidéo-verbalisation des vignettes Crit'air devrait être mise en place d'ici à la fin de l'année.

Un casse-tête logistique

Dans la pratique, le plan d'attaque de Paris et sa métropole est compliqué par **quelques maires qui refusent d'appliquer le système**. En théorie, toutes les communes concentrées dans le périmètre défini par l'A86 sont concernées, mais seules 67 des 79 villes qui composent ce territoire ont rejoint la **ZFE**. Un casse-tête logistique, autant pour les habitants, pour qui il est difficile de s'y retrouver, que pour l'administration, qui doit s'appuyer sur des signatures des maires pour pouvoir **verbaliser les vignettes « hors la loi »**.

Dans tous les cas, les automobilistes sont sous pression pour **changer de voiture**, et pas qu'en région parisienne : à partir de 2025, toutes les agglomérations de 150.000

habitants ou plus seront concernées. Et **le calendrier est agressif** : dès 2022, les vignettes Crit'air 3 (diesels d'avant 2010, essences d'avant 2005) seront interdites en région parisienne, puis les **Crit'air 2 en 2024** (tous les diesels, essences d'avant 2010), avec en point de mire l'interdiction totale du thermique en 2030.

**A lire aussi :**

- La Peugeot 208 est la voiture la plus vendue en Europe
- Dacia : les Sandero et Logan au rappel
- La nouvelle Citroën C4 passe le test EuroNCAP

**SUD RADIO**

**Pays** : France

**EMISSION** : JOURNAL

**DUREE** : 33

**PRESENTATEUR** : MATHIEU BELLISARIO



► 01 juin 2021

> [Ecouter / regarder cette alerte](#)

## **CRIT AIR sur SUD RADIO ..**

06:32:35 Les changements du 1er juin : les prix du gaz qui augmentent plus 4,4%. 06: 32:59 Les véhicules en vignette Crit'Air 4 sont maintenant interdits de circulation en semaine entre 8h et 20h dans le périmètre du Grand Paris. 06:33:08



## ZFE sur FRANCE BLEU 107.1 ..

06:01:14 Dès ce matin 8heures les vieux diesels sont interdits dans le périmètre parisien de la Zone à Faibles Emissions délimitée par l'Autoroute A 86. Tous les véhicules Crit Air 4 et plus sont désormais interdits visant à améliorer la qualité de l'air. Un dispositif peu connu des franciliens. 06:01:58 Commentaire d'Emilie Defay. 06:02:03 Interview de Véronique et sa Renault Mégane tombant des nues. Plus de 47% des habitants de la métropole ne ignorent tout de la fameuse ZFE. 06:02:16 Interview de Sami qui lui continuera à utiliser son véhicule périmé faute de moyens et même sur Leboncoin les voitures sont trop couteuses... 06:02:47 Interview de Jean-Luc Laurent maire du Kremlin Bicêtre soulignant que les aides sont bien insuffisantes pour les petits revenus. 06:03:22



► 01 juin 2021

> [Ecouter / regarder cette alerte](#)

## FAIBLES EMISSIONS sur FRANCE BLEU 107.1 ..

08:01:46 Les vieux véhicules diesels munis d'une vignette Crit'Air 4 ne sont désormais plus autorisés à circuler en région parisienne.  
08:02:02 Citation autoroute A86. La zone à faible émission s'applique aujourd'hui dans 70 communes. 08:02:32 Reportage Emilie Defay. 08:02:37 Interview Véronique, automobiliste propriétaire d'une Renault Megane. 08:02:56 Interview Samy, automobiliste habitant à Chatillon (Hauts-de-Seine). 08:03:00 Citation Le Bon Coin. 08:03:23 Interview Jean-Luc Laurent, maire du Kremlin-Bicêtre. 08:03:53



# Grand Paris : désormais, les véhicules les plus polluants ne pourront plus circuler en journée

Accueil »

**Envie de voir ce docu... et bien d'autres ?**

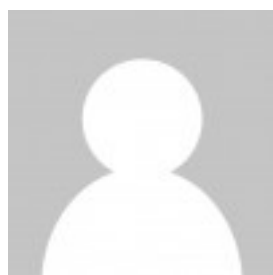
DÉCOUVRIR POSITIVR.TV Causes Mobilité

Destinée à réduire la pollution de l'air, la mesure concerne les véhicules classés Crit'Air 4, 5 et non classés, entre 8h et 20h, en semaine.

Publié le 1 juin 2021 | Mis à jour le 2 juin 2021



Photo : Shutterstock



Sophie Renassia

• linkedin

**En semaine, les véhicules les plus polluants se feront désormais très discrets autour de la capitale. Depuis ce mardi 1er juin, la Zone à Faible Emissions (ZFE) de la Métropole du Grand Paris est en effet renforcée. Objectif : participer à l'amélioration de la qualité de l'air et à la lutte contre la pollution.**

Renforcement de la Zone à Faibles Émissions du Grand Paris  
Désormais, les véhicules particuliers (voitures ou deux-roues) et utilitaires légers classés Crit'Air 4, 5 ou non classés ne pourront plus circuler entre 8 heures et 20 heures, hors week-ends et jours fériés, dans un vaste périmètre situé à l'intérieur de l'autoroute A86 et formant une boucle autour de Paris. Quant aux poids lourds, autobus et autocars, l'interdiction est valable tous les jours (de 8 heures à 20 heures).

En pratique, la restriction concerne les véhicules aux vignettes Crit'Air 4 (véhicules particuliers à essence âgés de plus de 24 ans et véhicules diesel de plus de 15 ans) au sein des communes situées à l'intérieur du périmètre de l'autoroute A86 (la circulation des véhicules Crit'Air 5 et non classés y étant déjà restreinte depuis juillet 2019). Plus précisément, elle s'applique aux véhicules diesel Euro 1, 2 ou 3, immatriculés avant le 31 décembre 2005 et aux véhicules essence immatriculés avant le 31 décembre 1996.



Photo : Shutterstock

L'interdiction doit également être étendue aux autres vignettes : les véhicules classés Crit'Air 3 devraient être concernés dès juillet 2022 et les Crit'Air 2 dès janvier 2024. Répondre à l'urgence sanitaire et écologique

Selon Santé Publique France, 6 600 personnes meurent chaque année de la pollution atmosphérique dans l'aire métropolitaine et 400 000 métropolitains respirent un air très pollué (dépassant la valeur limite annuelle en dioxyde d'azote).

Déjà adoptée par 247 villes ou métropoles européennes, la Zone à Faibles Emissions est donc destinée à protéger les populations dans les zones denses les plus polluées. Et selon la **Métropole du Grand Paris**, son extension permettrait d'éviter « *plusieurs dizaines de décès et certaines de cas de survenues de nouvelles pathologies chroniques liées à la pollution atmosphérique et jusqu'à 1,25 % de baisse des nouveaux cas d'asthme chez les enfants* ».

Exceptions, aides et dérogations

Dès aujourd'hui, les véhicules ne respectant pas cette interdiction risqueront une amende de troisième classe (68 euros). Des exceptions sont toutefois prévues : l'interdiction ne s'applique pas aux porteurs d'une carte « mobilité inclusion » comportant la mention « stationnement pour les personnes handicapées », aux véhicules de secours, aux véhicules de collection, ni aux véhicules destinés à l'approvisionnement des marchés, aux déménagements, aux événements culturels ou aux tournages.

Dans un communiqué, la **Métropole du Grand Paris** promet également des aides financières au renouvellement de véhicules « *pour accompagner les ménages modestes dans cette transition écologique vertueuse* ». Cumulées, ces aides peuvent aller jusqu'à 19 000 € pour l'achat d'un véhicule propre neuf, et jusqu'à 12 000 € pour l'achat d'un véhicule propre d'occasion.

Enfin, les professionnels touchés par la crise économique pourront bénéficier de dérogations jusqu'au 30 juin 2022. Seront concernés notamment, sur justificatif, les véhicules des entreprises ayant bénéficié d'un prêt garanti par l'Etat, du fonds de solidarité ou de mesures de la région Ile-de-France.

*En route vers un air plus respirable ?*



► 31 mai 2021

[> Ecouter / regarder cette alerte](#)

## **CRIT AIR sur FRANCE BLEU SUD LORRAINE ..**

08:16:27 Invité : Patrick Hatzig, vice-président de la métropole du Grand Nancy en charge des mobilités. Le dispositif des vignettes Crit'air entre en vigueur demain à Nancy. 08:17:55 Sur les autoroutes il n'y a pas de restriction. Le plan des mobilités métropolitaines prévoit des parkings relais avec la prise de TER à 15 kilomètres de la métropole. 08:18:47 Citation du réseau STAN. 08:21:31



**FRANCE BLEU 107.1**

**Pays** : France

**EMISSION** : JOURNAL

**DUREE** : 116

**PRESENTATEUR** : MELODIE PEPIN



► 01 juin 2021

[> Ecouter / regarder cette alerte](#)

## ZFE sur FRANCE BLEU 107.1 ..

07:01:22 Circulation dans la métropole du Grand Paris : l'intérieur du périmètre de l' autoroute A86 devient une "Zone à faibles émissions" (ZFE) et les vignette crit'air 4 y sont désormais interdites. 07:02:01 Commentaire d'Emilie Defai sur cette ZFE. 07:03:18



CRIT AIR sur LCI ..

12:20:31 Les véhicules polluants ne peuvent plus circuler dans certaines zones autour de Paris. 12:20:55 Commentaire Anne Partouche. Les véhicules de vignette Crit'Air 4 ne peuvent plus circuler dans un périmètre délimité par l' autoroute A86 comme en Seine-Saint-Denis. 12:22:08

LCI

**Pays** : France  
**EMISSION** : LCI MIDI  
**DUREE** : 97  
**PRESENTATEUR** : ADRIEN BORNE



► 01 juin 2021

> [Ecouter / regarder cette alerte](#)

## CRIT AIR sur LCI ..

12:20:31 Les véhicules polluants ne peuvent plus circuler dans certaines zones autour de Paris. 12:20:55 Commentaire Anne Partouche. Les véhicules de vignette Crit'Air 4 ne peuvent plus circuler dans un périmètre délimité par l' autoroute A86 comme en Seine-Saint-Denis. 12:22:08



## ZFE : les diesel Crit'air 4 bannis du Grand Paris dès ce 1er juin



Les diesel Crit'air 4 seront bannis du Grand Paris à compter du 1er juin. © Ville de Paris

Petit rappel, sachez que les véhicules diesel Crit'Air 4 et plus n'auront plus l'autorisation de circuler dans le périmètre de l'A86 à compter du 1er juin.

Nous vous en avons parlé il y a peu de temps dans un sujet consacré aux Zones à faibles émissions mobilité (ou ZFE -m)"

[href="https://www.automobile-magazine.fr/mobilite-verte/article/29596-quelle-voiture-pour-rouler-en-zfe">](https://www.automobile-magazine.fr/mobilite-verte/article/29596-quelle-voiture-pour-rouler-en-zfe) Zones à faibles émissions mobilité (ou ZFE -m), mais une petite piqûre de rappel ne sera pas de trop car nombreux sont les Franciliens (et les Français, au sens large) à ignorer le sujet, la **Métropole du Grand Paris** n'autorisera plus la circulation des véhicules classés Crit'Air 4 et plus à compter du mardi 1er juin. Quels véhicules sont-ils concernés et le sont-ils tout le temps ? Dans quelle zone est-il interdit de rouler ? On fait le point pour vous aider à y voir plus clair.

Véhicules et périmètres concernés

Les ZFE -m ont été créées afin de restreindre l'accès de certaines villes aux véhicules (voitures particulières, poids lourds, etc) considérés par les autorités comme les plus polluants. Et c'est d'ailleurs la ville de Paris qui fut la première à lancer ce dispositif dès 2017. Depuis le 1er juillet 2019, la ville fait partie de la ZFE métropolitaine du Grand Paris. Pour entrer dans les ZFE -m comme celles suscitées, il faut être en possession de la bonne vignette Crit'Air. Il y en a 6 au total (seulement 5 pour les 2 roues). Les véhicules sont classés en fonction de leur motorisation et de la norme polluante qu'ils respectent. Pour faire simple, ce sont les diesel qui, par volonté politique, sont les moins favorisés. **A partir de demain, ce seront les véhicules diesels immatriculés avant le 1er janvier 2006 qui seront bannis. Les essence non classés, donc immatriculés avant le 1er janvier 1997 le seront également.** Le 1er juillet 2022, ce seront les voitures Crit'Air 3 (diesel immatriculés avant le 1er janvier 2011 et essence immatriculés avant le 1er janvier 2006) qui ne pourront plus pénétrer au sein du Grand Paris. L'objectif étant qu'à l'horizon 2024, plus aucun véhicule diesel ne soit autorisé à circuler au sein de la **Métropole du Grand Paris**.

**L'interdiction des véhicules Crit'Air 4 et plus n'est effective que pendant la semaine, entre 8 et 20 heures.** La zone concernée est située grosso modo à l'intérieur du périmètre de l'autoroute A86, soit **un total de 79 communes**. Dans les faits, la réalité est plus complexe puisque certaines villes s'étendant au-delà de l'A86 sont intégrées à la ZFE (Champigny-sur-Marne, Drancy), d'autres étant en son sein ne le sont pas

(Viroflay, Vélizy-Villacoublay). Ce qui ne devrait pas faciliter les choses.

En résumé

- Véhicules interdits : toutes les voitures diesel immatriculées jusqu'au 31 décembre 2005 inclus et tous les véhicules essence immatriculés jusqu'au 31 décembre 1996 inclus.
- Quand ? Du lundi au vendredi de 8 à 20 heures.
- Zone concernée : voir carte
- Que risquez-vous en cas de non-respect des restrictions ? Une amende de quatrième classe, pour les poids lourds, bus et autocars (135 euros forfaitaire) et de troisième classe, pour les autres catégories de véhicules (68 euros forfaitaire)

Près de 280 000 véhicules bientôt interdits de circuler dans les ZFE en France

Le 16 septembre dernier a été publié un décret permettant d'accélérer la mise en place des ZFE à travers la France. Le texte précisait notamment sous quelles conditions elles devaient être mises en place. Auparavant développées sur la base du volontariat, comme celle de la **Métropole du Grand Paris**, les ZFE deviennent aujourd'hui obligatoires dans certains cas de figure. D'ici la fin de l'année, ce sont douze territoires qui seront sous le régime de la **zone à faibles émissions** mobilité (ZFE-m) : les métropoles d'Aix-Marseille- Provence, de Nice-Côte d'Azur, de Toulon- Provence-Méditerranée, de Nancy, de Toulouse, de Montpellier-Méditerranée, de Rouen Normandie et de Strasbourg, en plus de celles parisiennes et des deux métropoles du Grand Lyon et de Grenoble-Alpes. Ce qui constitue un autre souci dans la mesure où, **autre le fait de ne pas savoir dans quelle zone précisément est circonscrite la ZFE, l'autre difficulté réside dans le fait que chaque métropole peut respecter un calendrier qui lui est propre.** D'après les calculs de la Ligue de Défense des Conducteurs, ce sont ainsi environ 280 000 véhicules (voitures particulières, utilitaires légers et poids lourds) qui seront interdits de circuler dans les ZFE mises en place, d'ici le 1er septembre prochain.

Comme le constate également Nathalie Troussard, secrétaire générale de la ligue, le problème ne s'arrête pas là dans la mesure où les ZFE-m "impliquent une véritable résignation à résidence d'une partie de la population, au budget trop serré pour remplacer des véhicules considérés comme 'trop anciens' pour être tolérés en ville". Certes, il est possible d'obtenir jusqu'à 19 000 € pour l'achat d'un véhicule neuf électrique. Une Zoé peut ainsi, théoriquement, revenir à "seulement" 13 500 € une fois toutes les primes déduites, mais **encore faut-il respecter les conditions d'attribution, être certain qu'un modèle électrique conviendra à tous vos besoins de déplacement... et pouvoir déboursier les 13 500 € restants !** Une somme non négligeable pour un grand nombre de Français. Bref, nous n'avons pas fini d'entendre parler des ZFE-m...

**ZFE** "

[href="https://www.automobile-magazine.fr/toute-l-actualite/article/28499-zfe-en-france-to-ut-savoir-sur-les-zones-de-circulation-restreintes">](https://www.automobile-magazine.fr/toute-l-actualite/article/28499-zfe-en-france-to-ut-savoir-sur-les-zones-de-circulation-restreintes)Tout savoir sur les ZFE



PAYS :France  
EMISSION :FRANCE BLEU PARIS MATIN  
DUREE :00:01:41  
PRESENTATEUR :Magued Rabia



► 1 juin 2021 - 06:33:23

[Ecouter / regarder cette alerte](#)

CRIT AIR sur FRANCE BLEU 107.1 ..

06:33:23 Les vieux diesels de plus de 15 interdits dans un périmètre à l'intérieur de la A86, les vignettes Crit Air 4 et plus. La zone à faibles émissions entre en vigueur dans 70 communes. 06:34:04 Interview de Jean Luc Lurent, maire du Kremlin Bicêtre : le délai court jusqu'au mois d'octobre. Il faut développer les transports en commun avec Le Grand Paris Express 06:35:04

**FRANCE BLEU 107.1**

**Pays** : France

**EMISSION** : FRANCE BLEU PARIS MATIN

**DUREE** : 101

**PRESENTATEUR** : MAGUED RABIA



► 01 juin 2021

[> Ecouter / regarder cette alerte](#)

## **CRIT AIR sur FRANCE BLEU 107.1 ..**

06:33:23 Les vieux diésels de plus de 15 interdits dans un périmètre à l'intérieur de la A86, les vignettes Crit Air 4 et plus. La zone à faibles émissions entre en vigueur dans 70 communes. 06:34:04 Interview de Jean Luc Lurent, maire du Kremlin Bicêtre : le délai court jusqu'au mois d'octobre. Il faut développer les transports en commun avec Le Grand Paris Express 06:35:04



PAYS :France  
EMISSION :L'INVITE FRANCE BLEU 107.1  
DUREE :00:01:31  
PRESENTATEUR :Adrien Bossard



► 1 juin 2021 - 08:22:24

[Ecouter / regarder cette alerte](#)

GRAND PARIS sur FRANCE BLEU 107.1 ..

08:22:24 Invité : Patrick Ollier, président de la métropole du Grand Paris. 08:22: 30 des idées ont en place pour changer de voiture, il faut remercier Bruno Le Maire et le ministre des Transports , Jean-Baptiste Djebbari. Il y a aussi des aides de l'Etat, la métropole, la région. Il y a pas de PTZ mais des micro crédits pour aider les défavorisés à acheter des voitures propres. 08:23:55



**FRANCE BLEU 107.1**

**Pays** : France

**EMISSION** : L'INVITE FRANCE BLEU 107.1

**DUREE** : 91

**PRESENTATEUR** : ADRIEN BOSSARD



► 01 juin 2021

> [Ecouter / regarder cette alerte](#)

## **GRAND PARIS sur FRANCE BLEU 107.1 ..**

08:22:24 Invité : Patrick Ollier, président de la métropole du Grand Paris. 08:22: 30 des idées ont en place pour changer de voiture, il faut remercier Bruno Le Maire et le ministre des Transports , Jean-Baptiste Djebbari. Il y a aussi des aides de l'Etat, la métropole, la région. Il y a pas de PTZ mais des micro crédits pour aider les défavorisés à acheter des voitures propres. 08:23:55



## Zone à Faibles Émissions ( ZFE ) du Grand Paris : un passe-droit pour les patrons



Depuis aujourd'hui, les véhicules diesel Crit'Air 4 et plus n'ont plus l'autorisation de circuler dans le périmètre de l'A86. Bonne nouvelle pour les entreprises, la **métropole du Grand Paris** a annoncé qu'il y aurait des mesures dérogatoires pour elles. Pour les particuliers, par contre, rien ou presque n'a été prévu.

Deux poids, deux mesures. Nous vous en parlons hier, les véhicules Crit'Air 4 et plus ont, depuis ce matin 8h, interdiction de circuler dans le périmètre de l'A86. La **métropole du Grand Paris** a annoncé hier qu'elle allait "tenir [...] compte de la situation des professionnels touchés par la crise économique qui bénéficient de dérogations". Dérogations qui ne concernent nullement les acheteurs particuliers. Quelles dérogations pour les entreprises ?

Parce que la Métropole souhaite agir en faveur des entreprises qui ont été impactées par la crise sanitaire, **pourront continuer à circuler dans la ZFE -m du Grand Paris, et ce, jusqu'au 30 juin 2022 :**

- "Les véhicules des entreprises ayant contracté un prêt garanti par l'Etat (PGE) depuis le 1er mars 2020, et pouvant produire un justificatif de souscription de prêt ;
- Les véhicules des entreprises ayant bénéficié du fonds de solidarité à destination des acteurs économiques touchés par les conséquences de l'épidémie de covid-19 depuis le 1er mars 2020, et pouvant produire un justificatif de souscription au fonds ;
- Les véhicules des entreprises ayant bénéficié du 'prêt rebond' mis en place par la Région Île-de-France ou du 'Fonds Résilience Île-de-France et collectivités', et pouvant produire un justificatif de souscription au prêt ou au fonds".

Des amendes pour les particuliers

**Ces dérogations ne s'appliquent pas, hélas, aux particuliers.** Qui seront donc sanctionnés d'une amende de 68 € (135 € pour les poids lourds) s'ils entrent dans la zone concernée avec un véhicule Crit'Air 4 ou plus. Seul répit pour le moment, comme l'a souligné la **Métropole du Grand Paris** à nos confrères d'Auto Actu, "Les polices municipales et nationales font déjà des contrôles pédagogiques des automobilistes. Nous avons mobilisé l'Etat pour mettre en place fin 2022 un système de contrôle

sanction automatique des véhicules polluants. Nous sommes en attente de réponses précises et d'un calendrier de déploiement". Autrement dit, **les sanctions, ce ne sera pas exactement pour tout de suite. Mais on a du mal à croire que les autorités attendent la date du 30 juin 2022 avant de commencer à verbaliser.**

Et des aides dont le montant diminue

Qu'a-t-il donc été prévu pour accompagner les acheteurs non professionnels ? Un budget de 6 millions par an a été voté par la **métropole du Grand Paris** afin d'aider les foyers les plus modestes. Outre le bonus écologique et la prime à la conversion, il est possible d'obtenir des primes supplémentaires dans le cadre du dispositif "Métropole roule propre !". Au total, on peut obtenir jusqu'à 19 000 € d'aides cumulées pour un véhicule neuf, et jusqu'à 12 000 € en optant pour un véhicule propre d'occasion. En outre, le gouvernement propose depuis le 13 mars dernier un micro-crédit de 5 000 € pour financer l'achat dudit véhicule (pas une initiative de la **Métropole du Grand Paris** donc). Aucune condition de ressources n'a été fixée, tout au plus sait-on qu'il s'adresse aux Français aux "capacités de remboursement [...] jugées suffisantes, mais qui n'ont pas accès aux crédits distribués par les réseaux bancaires classiques". Des conditions somme toute très vagues.

Oui, mais voilà, le bonus écologique de 7 000 € (bientôt réduit à 6 000 €) est la seule partie dont tout le monde peut profiter pour obtenir le maximum de 19 000 € attribué dans le cadre de l'achat d'un véhicule électrique neuf. Pour obtenir les primes supplémentaires, il faut respecter des conditions très strictes (revenu fiscal de référence inférieur ou égal à 13 489 €). Or, tout le monde ne rentre pas dans cette case. Et **pas certain que les personnes touchant aux alentours de 1 100 € par mois (si RFR inférieur à 13 489 €) seront en mesure de payer le reste à charge. Comme nous le soulignons dans un précédent article, une Zoé de base coûte encore 13 500 €, toutes primes déduites. Le micro-crédit de 5 000 € ne suffit donc pas puisqu'il reste encore 8 500 € à déboursier.** Et c'est également oublier que, comme mentionné également dans ce même article, le bonus écologique va être réduit de 1 000 € et les conditions de la prime à la conversion seront plus restrictives à compter du 1er juillet prochain. Bref, on ne peut pas dire que l'accélération du calendrier tombe au bon moment.

Publié le 01/06/2021 Mis à jour le 01/06/2021



► 01 juin 2021

> [Ecouter / regarder cette alerte](#)

## ZFE sur FRANCE BLEU 107.1 ..

08:21:06 Invité : Patrick Ollier, président de la métropole du Grand Paris. Retour sur la demande de plusieurs maires d'un report de la restriction de la ZFE la jugeant trop dure pour les ménages qui n'ont pas les moyens d'acheter un véhicule plus propre. La marge de manoeuvre de les contraindre à rentrer dans la ZFE. 08:21:30 Cela fait 2 ans qu'il y a une discussion avec les maires, sur les 79 communes, il y en a 74 qui sont engagés sans problème et il y a 4 ou 5 communes pour lesquelles les conseils municipaux ne sont pas d'accord. 08:22:24



## Grand Paris: les plus vieux véhicules interdits de circuler dès mardi



AFP

A A

Posté le 31 mai 2021 par AFP

Les véhicules avec des vignettes Crit'Air 4 et supérieures, soit les plus vieux moteurs diesel et essence, ne pourront plus circuler en semaine à partir du mardi 1er juin dans la **zone à faible émission** du Grand Paris.

Les véhicules particuliers (voitures ou deux-roues) et utilitaires légers classés Crit'Air 4, 5 et non classés ne pourront plus circuler la semaine entre 8H et 20H, hors jours fériés, dans un large périmètre situé à l'intérieur de l'A86 qui forme une large boucle autour de Paris.

Concrètement, il s'agit des véhicules diesel Euro 1, 2 ou 3, immatriculés avant le 31/12/2005, et des véhicules essences immatriculés avant le 31/12/96.

Pour les poids lourds, autobus et autocars, cette interdiction est valable tous les jours de 8 heures à 20 heures.

Initialement prévue le 1er décembre 2020, cette interdiction déjà en vigueur dans Paris même avait été repoussée de six mois pour « des raisons qui tiennent notamment à la pandémie », selon la **Métropole du Grand Paris**.

Elle doit être étendue progressivement aux autres vignettes: les véhicules classés Crit'Air 3 s'ajouteront dès juillet 2022 et les Crit'Air 2 en janvier 2024.

Les véhicules particuliers contrevenants risquent une amende de troisième classe, soit 68 euros.

« Le gouvernement est attaché à mettre en place les systèmes de contrôle permettant



de s'assurer du respect des **ZFE** », a souligné le ministère la Transition écologique auprès de l'AFP. Mais « nous sommes dans une phase d'information et de sensibilisation face à ce nouvel objet que sont les **ZFE** et que les Français découvrent », alors « les collectivités prévoient toutes des phases de contrôles pédagogiques ».

« Le gouvernement a proposé aux collectivités le développement d'ici fin 2021 de la vidéo verbalisation assistée par ordinateur, mais cette solution n'est pas souhaitée par les collectivités », a précisé le ministère.

Des travaux ont ainsi lieu en parallèle « pour mettre en place une solution pérenne de Contrôle Sanction Automatisé, qui nécessite un fort travail de développement pour homologuer des radars et construire une chaîne d'information automatisée et fiable », qui prenne notamment en compte les différentes dérogations pour les véhicules sur « liste blanche », a précisé le ministère.

L'interdiction de circuler dans la zone ne s'applique pas aux porteurs d'une carte « mobilité inclusion » comportant la mention « stationnement pour les personnes handicapées », ni aux véhicules de collection, de secours, ou aux véhicules utilisés pour approvisionner les marchés, ou pour des déménagements, des événements culturels ou des tournages.

La Métropole prévoit également des dérogations en faveur des professionnels impactés par la crise sanitaire, sur justificatif: sont concernés les véhicules des entreprises ayant bénéficié d'un prêt garanti par l'Etat, du fonds de solidarité, ou de mesures de la région Île-de-France.

« Déjà adopté par 247 villes ou métropoles européennes, ce dispositif est reconnu comme particulièrement efficace pour réduire les émissions provenant du trafic routier, l'une des principales sources de pollution en ville », a souligné la **Métropole du Grand Paris** lundi dans un communiqué.

« Tous droits de reproduction et de représentation réservés. © 2021 Agence France-Presse. »



► 01 juin 2021

> [Ecouter / regarder cette alerte](#)

## CRIT AIR sur FRANCE BLEU 107.1 ..

07:35:21 Les vieux diesel de plus de 15 ans interdit dans un périmètre à l'intérieur de l'A86, les vignettes Crit'Air 4 et plus. La zone à faibles émissions entre en vigueur dans 70 communes. 07:35:43 Interview de Jean-Luc Laurent, maire du Kremlin Bicêtre : il a mis en place un délai court jusqu'au mois d' octobre pour informer les citoyens de la ville. Il faut développer les transports en commun avec Le Grand Paris Express. 07:36:36



PAYS :France  
EMISSION :JOURNAL  
DUREE :00:00:15  
PRESENTATEUR :Francois Germa



► 1 juin 2021 - 10:01:28

[Ecouter / regarder cette alerte](#)

CRIT AIR sur SUD RADIO ..

10:01:28 A partir d'aujourd'hui, les véhicules Crit'Air 4 ne peuvent plus circuler en semaine dans la zone du Grand Paris. Toutefois la Métropole devrait dans un 1er temps privilégier la pédagogie. 10:01:43



**SUD RADIO**

**Pays** : France  
**EMISSION** : JOURNAL  
**DUREE** : 15  
**PRESENTATEUR** : FRANCOIS GERMA



► 01 juin 2021

[> Ecouter / regarder cette alerte](#)

## **CRIT AIR sur SUD RADIO ..**

10:01:28 A partir d'aujourd'hui, les véhicules Crit'Air 4 ne peuvent plus circuler en semaine dans la zone du Grand Paris. Toutefois la Métropole devrait dans un 1er temps privilégier la pédagogie. 10:01:43



## ZFE sur FRANCE BLEU 107.1 ..

12:04:24 Les Motards en colère manifestent contre l'extension des restrictions de circulation dans le Grand Paris. A compter de mardi, les voitures avec vignette Crit'Air 4 ne pourront plus circuler dans le périmètre de l'A86. 12: 04:49 Interview de Jean-Marc Bellotti, coordinateur de la Fédération des motards en colère pour Paris et la Petite couronne, concernant les deux roues motorisés et les ZFE. 12:05:31



## Bonus et prime à la conversion : plus qu'un mois avant la baisse des montants



Le bonus à 7 000 € pour les véhicules électriques ou la prime à la conversion de 5 000 €, c'est bientôt de l'histoire ancienne. Leur montant sera revu à la baisse à partir du 1er juillet. Dépêchez-vous donc si vous souhaitez en profiter !

Ironie du sort. D'un côté, les Zones à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) "[href="https://www.automobile-magazine.fr/toute-l-actualite/article/28499-zfe-en-france-to-ut-savoir-sur-les-zones-de-circulation-restreintes"> Zones à Faibles Emissions](https://www.automobile-magazine.fr/toute-l-actualite/article/28499-zfe-en-france-to-ut-savoir-sur-les-zones-de-circulation-restreintes) mobilité (ZFE-m) ont commencé à se multiplier en cette année 2021, les métropoles s'organisent et durcissent même parfois leurs mesures contre les véhicules dits "polluants" (dans la Métropole du Grand Paris par exemple, les véhicules Crit'Air 4 ont interdiction de circuler en semaine depuis aujourd'hui). Et de l'autre, les différentes primes accordées par les autorités afin d'accompagner notamment les ménages les plus modestes à renouveler leurs véhicules seront réduites à compter du mois prochain. Voici ce qui vous attend.

Ce qui change au 1er juillet 2021 Bonus écologique

Et on commence avec le bonus écologique dont le montant sera réduit de 1 000 €. Petit rappel, il ne peut être obtenu que pour tout achat d'un véhicule électrique, fonctionnant à l'hydrogène ou hybride rechargeable. Pour ce dernier, il faut que les émissions de CO2 ne dépassent pas les 50 g/km de CO2 et l'autonomie en mode électrique doit être supérieure à 50 km. Les voitures hybrides non rechargeables et thermiques ne peuvent pas profiter d'un quelconque bonus. Les montants seront modifiés comme suit :

Bonus CO2 jusqu'au 30/06/2021 Bonus CO2 à partir du 01/07/2021 VE (1) Bonus CO2 jusqu'au 30/06/2021 7 000 € pour un véhicule électrique dont la valeur n'excède pas 45 000 €, 3 000 € pour un tel véhicule dont le prix est compris entre 45 000 € et 60 000 € Bonus CO2 à partir du 01/07/2021 6 000 € pour un véhicule électrique dont la valeur n'excède pas 45 000 €, 3 000 € pour un tel véhicule dont le prix est compris entre 45 000 € et 60 000 € PHEV (2) Bonus CO2 jusqu'au 30/06/2021 12 000 € pour un véhicule hybride rechargeable émettant entre 21 et 50 g/km de CO2 et dont l'autonomie en mode électrique est supérieure à 50 km Bonus CO2 à partir du 01/07/2021 11 000 € pour un véhicule hybride rechargeable émettant entre 21 et 50 g/km de CO2 et dont l'autonomie en mode électrique est supérieure à 50 km PAC (3) Bonus CO2 jusqu'au 30/06/2021 7 000 € pour un véhicule fonctionnant à l'hydrogène dont la valeur n'excède pas 45 000 €,

3 000 € pour un tel véhicule dont le prix est supérieur à 45 000 € Bonus CO2 à partir du 01/07/2021 6 000 € pour un véhicule fonctionnant à l'hydrogène dont la valeur n'excède pas 45 000 €, 3 000 € pour un tel véhicule dont la valeur est supérieure à 45 000 € Et le bonus pour les véhicules d'occasion ?

Depuis le 8 décembre dernier 2020, un bonus de 1 000 € est par le gouvernement pour tout achat d'un véhicule électrique d'occasion ayant au moins deux ans. Pour en profiter, il faut pour cela mettre à la casse un véhicule Crit'Air 3. **Vous ne pourrez plus en profiter si vous commandez un véhicule à partir du 1er juillet prochain.** Si vous commandez jusqu'au 30 juin, il faudra vous assurer que la facturation n'interviendra pas plus tard que le 30 septembre 2021. Pareil si vous souscrivez un contrat de location avant le 30 juin 2021, il faut être certain que le 1er loyer soit versé au plus tard le 30 septembre 2021.

Prime à la conversion

A partir du 1er juillet, seul l'achat d'une voiture électrique, hybride rechargeable ou thermique essence Crit'Air 1 vous permettra de bénéficier de la prime à la conversion. **Les véhicules thermiques Crit'Air 2 ne seront plus éligibles à ce dispositif dès le mois prochain. Ce qui exclut de facto tous les véhicules neufs diesel.** Bonne nouvelle cependant, le montant ne sera pas revu à la baisse. Il sera donc toujours compris entre 1 500 € et 5 000 € en mettant au rebut un véhicule essence immatriculé avant janvier 2006 ou un diesel immatriculé avant janvier 2011. Les conditions d'attribution sont toujours aussi complexes et restrictives. Le plus simple pour savoir si vous êtes éligible ou non est de vous rendre sur le site du service public et d'utiliser le simulateur mis à disposition.

Publié le 01/06/2021 Mis à jour le 01/06/2021



L'ESSENTIEL

## Grand Paris : les véhicules les plus polluants interdits de circuler dès mardi

Les véhicules particuliers et utilitaires légers classés Crit'Air 4, 5 et non classés ne pourront plus circuler la semaine entre 8 heures et 20 heures, hors jours fériés, dans un large périmètre situé à l'intérieur de l'A86. Il s'agit des véhicules diesel Euro 1, 2 ou 3, immatriculés avant le 31 décembre 2005, et des véhicules essences immatriculés avant le 31 décembre 1996. Initialement prévue le 1er décembre 2020, cette interdiction déjà en vigueur dans Paris même avait été repoussée de six mois pour «des raisons qui tiennent notamment à la pandémie», selon la Métropole du Grand Paris.

**BFM TV**

**Pays** : France  
**EMISSION** : MIDI-15H  
**DUREE** : 16  
**PRESENTATEUR** : DAMIEN GOURLET



► 01 juin 2021

> [Ecouter / regarder cette alerte](#)

## **FAIBLES EMISSIONS sur BFM TV ..**

14:10:06 Les véhicules équipés de vignettes crit'air 4 et 5 n'ont plus le droit de circuler à Paris dans la zone à faibles émissions du Grand Paris. 14:10:22



PAYS :France  
EMISSION :JOURNAL  
DUREE :00:00:52  
PRESENTATEUR :Melodie Pepin



► 1 juin 2021 - 08:31:35

[Ecouter / regarder cette alerte](#)

OLLIER sur FRANCE BLEU 107.1 ..

08:31:35 Les vieux véhicules diesels munis d'une vignette Crit'Air 4 et plus ne sont désormais plus autorisés à circuler en région parisienne. 08:31:49 Citation autoroute A86. 08:32:05 Interview Patrick Ollier, président de la métropole du Grand Paris. 08:32:27

**FRANCE BLEU 107.1**

**Pays** : France

**EMISSION** : JOURNAL

**DUREE** : 52

**PRESENTATEUR** : MELODIE PEPIN



► 01 juin 2021

[> Ecouter / regarder cette alerte](#)

## **OLLIER sur FRANCE BLEU 107.1 ..**

08:31:35 Les vieux véhicules diesels munis d'une vignette Crit'Air 4 et plus ne sont désormais plus autorisés à circuler en région parisienne. 08:31:49 Citation autoroute A86. 08:32:05 Interview Patrick Ollier, président de la métropole du Grand Paris. 08:32:27





## Grand Paris : les véhicules Crit'Air 4 interdits dans la ZFE à partir du 1er juin



Par CNEWS, Régine Delfour, Sacha Robin -  
Mis à jour le 01/06/2021 à 06:35Publié le 31/05/2021 à 14:28

Déjà interdits à Paris, les véhicules Crit'Air 4 le seront désormais dans toute la **zone à faible émission (ZFE)**, à partir de ce mardi 1er juin. Tout savoir sur cette nouvelle interdiction, en vigueur du lundi au vendredi, de 8h à 20h, et tous les jours pour les bus et les poids lourds.

Créée en 2019, la **zone à faibles émissions métropolitaine (ZFE)** comprend toutes les communes situées à l'intérieur du périmètre délimité par l'autoroute A86 (non comprise). Les véhicules Crit'Air 5 – qu'il s'agisse des voitures, camions, bus, scooters, motos et même quads – y étaient déjà interdits. C'est désormais au tour des Crit'Air 4. quels véhicules concernés ?

La vignette Crit'Air 4 s'applique aux deux-roues motorisés d'avant 2004, aux voitures diesel immatriculées avant 2006 ainsi qu'aux poids lourds diesel qui datent d'avant 2009. Au total, environ 790.000 véhicules seraient concernés en Ile-de-France.

A savoir que les Crit'Air 5 et non classés sont déjà concernés. C'est-à-dire, les véhicules diesels encore plus anciens ainsi que les essences immatriculées avant le 1er janvier 1997 et les deux-roues avant le 1er juin 2000.

De 8h à 20h

Concrètement, dès ce mardi 1er juin, tous les véhicules Crit'Air 4 et 5 n'auront plus le droit de circuler dans la **ZFE**, en semaine, du lundi au vendredi, de 8h du matin à 20h le soir.

Les bus, cars, camions et autres poids-lourds seront quant à eux bannis de la zone tous les jours, entre 8h et 20h.



## Les vieux véhicules bannis du Grand Paris



Les véhicules possédant des vignettes Crit'Air 4 et 5 ne pourront plus circuler dans la **ZFE** du Grand Paris à partir du 1er juin 2021.

A partir du 1er juin 2021, les véhicules possédant des vignettes Crit'Air 4 et 5 ne pourront plus circuler dans la **ZFE** du Grand Paris. Une zone qui s'étend de la capitale, où cette règle est déjà appliquée, à l'autoroute A86.

Les véhicules particuliers (voitures ou deux-roues) et utilitaires légers classés Crit'Air 4, 5 et non classés ne pourront plus circuler la semaine entre 8h et 20h, hors jours fériés, dans un large périmètre situé à l'intérieur de l'A86 qui forme une large boucle autour de Paris.

Concrètement, il s'agit des véhicules diesel Euro 1, 2 ou 3, immatriculés avant le 31 décembre 2005, et des véhicules essences immatriculés avant le 31 décembre 96. Pour les poids lourds, autobus et autocars, cette interdiction est valable tous les jours de 8 heures à 20 heures. Initialement prévue le 1er décembre 2020, cette interdiction déjà en vigueur dans Paris même avait été repoussée de 6 mois pour "*des raisons qui tiennent notamment à la pandémie*", selon la **Métropole du Grand Paris**.

**A lire aussi** :Déjà 6,4 millions de véhicules concernés par les **ZFE** en France

Les véhicules particuliers contrevenants risquent une amende de troisième classe, soit 68 euros. Mais la vidéo-verbalisation, en cours d'étude, ne devrait être mise en place qu'à partir de la fin 2021. "*Déjà adopté par 247 villes ou métropoles européennes, ce dispositif est reconnu comme particulièrement efficace pour réduire les émissions provenant du trafic routier, l'une des principales sources de pollution en ville*", a souligné la **Métropole du Grand Paris** lundi dans un communiqué. Cette interdiction doit être étendue progressivement aux autres vignettes : les véhicules classés Crit'Air 3 s'ajoutent dès juillet 2022 et les Crit'Air 2 en janvier 2024.

Plusieurs exceptions sont prévues. L'interdiction de circuler dans la "**ZFE**" ne s'applique pas aux porteurs d'une carte "mobilité inclusion" comportant la mention "stationnement pour les personnes handicapées", ni aux véhicules de collection, de secours, ou aux véhicules utilisés pour approvisionner les marchés, ou pour des déménagements, des événements culturels ou des tournages. La Métropole prévoit également des dérogations en faveur des professionnels impactés par la crise sanitaire, sur justificatif : sont concernés les véhicules des entreprises ayant bénéficié d'un prêt garanti par l'Etat, du fonds de solidarité, ou de mesures de la région Île-de-France. (avec *AFP*)

**ABONNEZ VOUS AU JOURNAL DE L'AUTOMOBILE à PARTIR DE 99€/an**

OK

#### Plus d'articles



L'ancien président du groupe Volkswagen France devient directeur du développement et des partenariats d'Ascom, la holding familiale du groupe BYmyCAR.



La berline française a été le modèle le plus vendu sur le continent en avril 2021, selon les chiffres compilés par Jato. Elle devance le Peugeot 2008 et la Volkswagen Golf.



A l'occasion du lancement du Captur E-Tech Hybride, Ivan Segal, directeur du commerce France de Renault, présente la nouvelle politique de rémunération du réseau et la stratégie du groupe pour réduire



Présent en région parisienne, dans le Loiret et l'Eure-et-Loir, le groupe Duffort, distributeur des marques Volvo, Jaguar, Land Rover et Maserati, vend ses affaires à BPM, dirigé par Patrick Bornhauser.



Dans deux ans, les réseaux de marque du groupe Stellantis seront profondément remaniés à la suite de la résiliation de leur contrat. D'ici mi-juillet 2021, les distributeurs seront fixés sur leur



Luca de Meo, directeur général du groupe Renault, a détaillé l'avancée de son plan Renalution avec l'électrification de 90 % de la gamme en 2030, sur la base notamment de sa technologie E-Tech.



## la métropole du Grand Paris renforce sa zone à faibles émissions

Transport

|

Aujourd'hui à 18h16

|

Florence Roussel

|

Actu-Environnement.com Réduire la taille du texte Augmenter la taille du texte Imprimer cette page **métropole du Grand Paris** renforce sa **zone à faibles émissions** " width="616" id="55325e8c"> © ifeelstock

À partir du mardi 1er juin, la **zone à faibles émissions ( ZFE )** de la **métropole du Grand Paris** n'accueillera plus les véhicules Crit'Air 4 (véhicules essence de plus de 24 ans et véhicules diesel de plus de 15 ans) au sein des communes situées à l'intérieur du périmètre de l'autoroute A86.

La circulation des véhicules Crit'Air 5 et non classés y est déjà restreinte depuis juillet 2019. Depuis le 16 septembre 2020, un décret oblige les communes situées à l'intérieur du périmètre à intégrer la **ZFE** métropolitaine. Dans ce cadre, le conseil métropolitain a adopté en décembre 2020 la deuxième étape de la **ZFE**, à savoir l'interdiction aux véhicules Crit'Air 4. « *La mise en place progressive de la plus importante **zone à faibles émissions** d'Europe tend à améliorer la qualité de l'air et le cadre de vie des métropolitains. Cette deuxième étape confirme l'engagement de la métropole dans une écologie positive et progressive tout en accompagnant les ménages les plus modestes dans cette transition et en tenant compte de la situation de nos professionnels durement touchés par la crise* », commente **Patrick Ollier**, président de la métropole.

Afin d'encourager la rénovation du parc automobile, la **métropole du Grand Paris** a créé une aide à l'achat de véhicules propres, cumulable avec la prime à la conversion et le bonus écologique de l'État. Elle a également prévu des dérogations jusqu'au 30 juin 2022 en faveur des professionnels touchés par la crise. Sont exonérés les véhicules des entreprises ayant bénéficié d'un soutien comme un prêt garanti par l'État (PGE), le fonds de solidarité, le « prêt rebond » mis en place par la région Île-de-France ou le « Fonds Résilience Île-de-France et collectivités ».

**La France mise sur de nouvelles zones à faibles émissions pour respecter les normes de qualité de l'air**(article paru le 18/11/2020)Après sa traduction devant la justice européenne et la condamnation du Conseil d'État, la France est contrainte d'avancer dans sa lutte contre la pollution de l'air. Elle mise sur de nouvelles zones à faibles émissions et des restrictions de circulation.Lire la news**Pollution de l'air : sept nouvelles zones à faibles émissions en 2021**(article paru le 18/09/2020)Jeudi 17 septembre, parallèlement à la publication de la réglementation encadrant la création des zones à faibles émissions mobilité (**ZFE M** ou **ZFE -m**) dans les territoires en infraction avec la réglementation relative à la qualité de l'air, les mini...Lire la news

Article publié le 31 mai 2021



## Crit'Air 4 et au delà : Grand Paris, c'est fini !

Accueil [Ecologie](#)

- Alternatives
- Droit routier
- Ecologie
- Legislation
- Motorisation
- Politique
- Véhicules propres

Par

Elisabeth Studer

-

1 juin 2021

0

1

[Facebook](#)

[Twitter](#)



C'est fini ! A compter de mardi 1er juin les véhicules dotés de vignettes Crit'Air 4 et supérieures – ce qui signifie en clair les moteurs diesel et essence les plus anciens – ne pourront plus circuler en semaine dans la **zone à faible émission** du Grand Paris. Crit'Air 4 et 5 et non classés bannis de la **zone à faible émission** du Grand Paris

Les véhicules particuliers (voitures ou deux-roues) et utilitaires légers classés Crit'Air 4, 5 et non classés ne pourront plus circuler la semaine entre 8H et 20H, hors jours fériés, dans un large périmètre situé à l'intérieur de l'A86, laquelle forme une large boucle autour de Paris.

Il s'agit dans le détail des véhicules diesel Euro 1, 2 ou 3, immatriculés avant le 31/12/2005, et des véhicules essences immatriculés avant le 31/12/96.

Pour les poids lourds, autobus et autocars, cette interdiction est valable tous les jours de 8 heures à 20 heures.

Initialement prévue le 1er décembre 2020, cette interdiction déjà en vigueur dans Paris intra muros avait été repoussée de 6 mois pour « des raisons qui tiennent notamment à

la pandémie », selon la **Métropole du Grand Paris** .

Amende de troisième catégorie

Les conducteurs des véhicules contrevenants risquent une amende de troisième classe, soit 68 euros. La vidéo-verbalisation, en cours d'étude, ne devrait être mise en place qu'à partir de la fin 2021.

Un dispositif écologique éprouvé selon la **Métropole du Grand Paris**

« Déjà adopté par 247 villes ou métropoles européennes, ce dispositif est reconnu comme particulièrement efficace pour réduire les émissions provenant du trafic routier, l'une des principales sources de pollution en ville », a souligné la **Métropole du Grand Paris** lundi dans un communiqué.

Crit'Air 3 bannis en 2022, Crit'Air 2 en 2024

L'interdiction doit être étendue progressivement aux autres vignettes : les véhicules classés Crit'Air 3 seront aussi bannis dès juillet 2022 et les Crit'Air 2 en janvier 2024. Plusieurs exceptions prévues

Plusieurs exceptions sont néanmoins prévues. L'interdiction de circuler dans la « **ZFE** » ne s'applique pas aux porteurs d'une carte « mobilité inclusion » comportant la mention « stationnement pour les personnes handicapées », ni aux véhicules de collection, de secours, ou aux véhicules utilisés pour approvisionner les marchés, ou pour des déménagements, des événements culturels ou des tournages.

La Métropole prévoit également des dérogations en faveur des professionnels impactés par la crise sanitaire, sur justificatif : sont concernés les véhicules des entreprises ayant bénéficié d'un prêt garanti par l'Etat, du fonds de solidarité, ou de mesures de la région Île-de-France.

Notre avis, par [leblogauto.com](http://leblogauto.com)

A l'heure où la crise sanitaire pourrait conduire à d'importants dégâts sociaux, cette nouvelle mesure est susceptible de toucher tout particulièrement les personnes financièrement exsangues.

Circuler en voiture dans le Grand Paris ne constitue bien souvent pas un choix ... mais un besoin. D'autant plus que la circulation du Covid-19 est favorisée par les transports en commun.



FAIBLES EMISSIONS sur RADIO NOVA ..

08:02:29 Les voitures diesel classées Crit'Air ne pourront plus circuler en journée dans la zone à faible émission du Grand Paris. Elle se situe à l'intérieur de l'A86.

08:03:06





► 01 juin 2021

> [Ecouter / regarder cette alerte](#)

## FAIBLES EMISSIONS sur RADIO NOVA ..

08:02:29 Les voitures diesel classées Crit'Air ne pourront plus circuler en journée dans la zone à faible émission du Grand Paris.  
Elle se situe à l'intérieur de l'A86. 08:03:06



## Jusqu'à 19 000 € d'aide pour l'achat d'une voiture électrique



Oyez oyez braves gens... La capitale et sa grande couronne relance son plan pour le renouvellement du parc automobile parisien et francilien. Il faut en même temps dire, que nos élus sont en train de porter le coup de grâce aux voitures ayant un peu d'âge avec le durcissement de la **ZFE** de la **Métropole du Grand Paris**. En effet ce mardi 1er juin 2021, la **Zone à Faibles Emissions (ZFE)** de la **Métropole du Grand Paris** se renforce et étend la restriction de circuler aux véhicules Crit'Air 4.

Pour aider cette transition, vers la mobilité électrique, l'état et la région d'Ile de France lâche les billets en portant les aides à l'achat jusqu'à 19 000 €

Je vous vois derrière votre écran en train de faire tourner vos méninges et vous dire que c'est le moment pour changer de voiture. Et bien laissez-moi vous doucher un peu, car ces 19 000€ d'aides ne sont atteignables que sous certaines conditions. D'une avoir un véhicule essence avant 2006 ou diesel d'avant 2011. De plus il vous faut être en difficulté de revenu. En effet ce beau chiffre de 19k€ est atteignable seulement si votre Revenu de Référence (RFR)/part est inférieur ou égal à 13 489 €. Bonne nouvelle par contre, pour l'achat d'un véhicule propre d'occasion, l'aide peut atteindre 12 000 €. La question du reste à charge des ménages les plus modestes trouve une réponse avec la mise en place d'un microcrédit par le gouvernement le 17 mars 2021, dans le cadre de France Relance. Ce dernier est garanti par l'État à hauteur de 50% et donne accès à un prêt allant jusqu'à 5 000€ sur une durée de 5 ans selon les conditions des ressources.

Je partage

nos dernières annonces

Aiways U5

Electrique

Automatique

1042 km :

Occasion



## Restez connecté sur l'actualité automobile

Les véhicules Crit'Air 4 interdits de circulation dans la **Zone à Faibles Emissions ( ZFE )** de la **Métropole du Grand Paris**



A partir du mardi 1er juin 2021, la **Zone à Faibles Emissions**

**( ZFE )** de la **Métropole du Grand Paris**

étend la **restriction de circuler aux véhicules Crit'Air 4**

(véhicules particuliers essence âgés de plus de 24 ans et véhicules diesel de plus de 15 ans) au sein des communes situées à l'intérieur du périmètre de l'autoroute A86.

202 591 voitures sur un parc roulant de 2 887 314 véhicules sont concernés par ces restrictions de circulation au 1er juin 2021.

Les véhicules diesel Euro 1, 2 ou 3, immatriculés avant le 31 décembre 2005, et les véhicules essences immatriculés avant le 31 décembre 96 sont concernés par ces restrictions de circulation.

En journée durant la semaine, cette restriction de circulation prend la forme d'une interdiction de circulation du lundi au vendredi de 8h à 20h.

Des **dérogations** de l'application des règles de la **ZFE**, jusqu'au 30 juin 2022, sont accordés en faveur **des véhicules des entreprises dont les entreprises ont été impactées par la crise sanitaire**.

La circulation des **véhicules Crit'Air 5 et non classés** (près de 110 000 véhicules) y est déjà restreinte **depuis juillet 2019**.

Les véhicules contrevenants aux interdictions de circulation sont passibles d'une amende de troisième classe (soit une amende forfaitaire de 68 euros), et la vidéo-verbalisation devrait être opérationnelle à la fin de l'année 2021.

Ces interdictions de circulation vont être étendue progressivement aux autres véhicules: les véhicules Crit'Air 3 seront frappés d'interdictions de circulation à partir de juillet 2022 et les véhicules Crit'Air 2 à partir de janvier 2024.

Ces mesures de santé publique visent à réduire la pollution aux particules fines et au dioxyde d'azote liée à la circulation des véhicules.

Dans le même temps, elles sont lourdes de conséquences en **excluant de la Métropole du Grand Paris les ménages modestes et les professionnels touchés par la crise économique.**

Déjà adoptée par 247 villes ou métropoles européennes, une **ZFE** est destinée à protéger les populations dans les zones denses les plus polluées.

Considérée comme efficace pour réduire les émissions provenant du trafic routier, sans aucune étude scientifique probante à ce jour, cette mesure a pour **impact social l'exclusion des villes des ménages modestes.**

Dans le cadre de la **Métropole du Grand Paris**, la plus importante **Zone à Faibles Emissions** d'Europe, l'exclusion sociale des ménages modestes vise Paris et la totalité des communes à l'intérieur du périmètre de l'autoroute A86.

La **Métropole du Grand Paris** a mis en place la première **ZFE** en France dont la création a été adoptée en Conseil métropolitain en novembre 2018.

Depuis juillet 2019, la circulation des véhicules Crit'Air 5 et non-classés est restreinte à l'intérieur du périmètre de l'autoroute A86 (du lundi au vendredi de 8h à 20h).

Depuis le 16 septembre 2020, un décret du Ministère de la Transition écologique oblige les communes situées à l'intérieur du périmètre de l'autoroute A86 à intégrer la **ZFE** métropolitaine.

Dans ce cadre, le Conseil métropolitain a adopté à l'unanimité en décembre 2020 la deuxième étape de la **ZFE** métropolitaine qui étend cette interdiction à partir du 1er juin 2021 aux véhicules Crit'Air 4.

Selon Santé Publique France, 6 600 personnes meurent chaque année dans l'aire métropolitaine à cause de la pollution atmosphérique et 400 000 métropolitains respirent un air très pollué dépassant la valeur limite annuelle en dioxyde d'azote. En mettant en place une **Zone à Faibles Emissions**, la **Métropole du Grand Paris** agit pour réduire la pollution aux particules fines et au dioxyde d'azote liée à la circulation des véhicules.

Selon une étude d'Airparif, la **ZFE** métropolitaine permet des gains en émission jusqu'à 8% pour les oxydes d'azote, et de 4% à 6% pour les particules fines.

Ainsi, 50 000 métropolitains seraient moins exposés à des niveaux de dioxyde d'azote dépassant la valeur limite annuelle.

Par ailleurs, la mise en place de la nouvelle étape de la **ZFE** métropolitaine permettrait d'éviter plusieurs dizaines de décès et centaines de cas de survenues de nouvelles pathologies chroniques liées à la pollution atmosphérique et jusqu'à 1,25% de baisse des nouveaux cas d'asthme chez les enfants.

D'ici à 2025, 43 % du parc automobile français sera frappé de restriction de circulations dans les grandes zones urbaines.



# Ce qui change ce 1er juin 2021

**Qui dit début de mois, dit changements et nouvelles réglementations qui impactent directement le quotidien des Français. La rédaction fait le point.**

## Hausse des prix du gaz

Les tarifs réglementés du gaz appliqués par Engie augmentent de 4,4 % au 1er juin. « Cette hausse est de 1,2 % pour les clients qui utilisent le gaz pour la cuisson, de 2,6 % pour ceux qui ont un double usage, cuisson et eau chaude, et de 4,6 % pour les foyers qui se chauffent au gaz », indique dans un communiqué la Commission de régulation de l'énergie. La CRE relie cette augmentation à « la hausse des prix du gaz sur le marché mondial due notamment à une demande élevée en Asie et en Amérique du Sud », à quoi il faut ajouter la hausse du prix des quotas d'émission de CO2 et des opérations de maintenance en mer du Nord. Ces tarifs réglementés de vente s'appliqueront jusqu'au 1er juillet 2023.

## Fin de la trêve hivernale

Avec la crise sanitaire liée à la Covid-19, le gouvernement avait annoncé un prolongement de deux mois de la trêve hivernale, empêchant toute expulsion locative jusqu'au 31 mai. Selon la Fondation Abbé Pierre, cette trêve pourrait entraîner l'expulsion du double de personnes par rapport à une année normale, avec plus de 30 000 ménages menacés, soit environ 66 000 individus. Côté gouvernement, on annonce que les 43 000 places d'hébergement d'urgence créées depuis le premier confinement resteront ouvertes jusqu'à la fin mars 2022.

## Derniers jours pour déclarer ses revenus

Si pour certains il est déjà trop tard, pour d'autres rien n'est joué car la clôture de déclarations de revenus en ligne est fixée au 1er juin pour les habitants des départements 20 à 49 et au 8 juin pour les départements 55 à 95 avec l'Outre-mer. Les déclarations au format papier sont quant à elles déjà terminées pour tous depuis le 20 mai minuit. En cas de non déclaration avant la date butoir, le montant de l'impôt connaît une majoration de 0,20 % par mois de retard.

## Modification des règles du chômage partiel

Jusqu'à présent, les salariés bénéficiant du chômage partiel percevaient 84 % de leur salaire net ou 100 % s'ils étaient payés au SMIC. À compter du 1er juin, l'État ne prendra en charge que 72 % du salaire net des travailleurs, quelque soit le revenu. Un léger délai sera tout de même accordé aux secteurs de l'hôtellerie, du tourisme et de l'événementiel, pour qui cette mesure s'appliquera qu'au 1er juillet.

## Fin de l'état d'urgence sanitaire

L'état d'urgence sanitaire se termine et la France passe en « régime transitoire » jusqu'au 30 septembre. Le gouvernement peut ainsi continuer à prendre certaines mesures dont celles concernant les déplacements, l'accès aux commerces, bars, restaurants et lieux culturels, ou les rassemblements. Le recours au couvre-feu et aux confinements locaux sera quant à lui limité.

## Diminution des aides de l'État aux secteurs en difficulté

Le gouvernement maintient les aides aux secteurs les plus durement touchés par la crise sanitaire mais elles diminuent progressivement dès ce mardi 1er juin. L'indemnisation devient limitée à une part de 40 % de la perte du chiffre d'affaires, puis baissera à 30 % en juillet et 20 % en août.

## Les vieux diesels interdits dans le Grand Paris

À compter de ce 1er juin, les véhicules classés Crit'Air 4 ne sont plus autorisés dans la Métropole du Grand Paris du lundi au vendredi entre 8 heures et 20 heures. Cela fait suite aux politiques de réductions des émissions de gaz à effet de serre avec la mise en place de « Zone à Faibles



Émissions » en France. Mais d'après Le Parisien, les sanctions ne devraient pas s'appliquer avant la fin de l'année.

L'Algérie rouvre ses frontières aériennes

Après plus d'un an de fermeture, l'Algérie a décidé de rouvrir ses frontières aériennes. La compagnie Air Algérie assurera dans un premier temps deux vols hebdomadaires de/vers Paris et un vol de/vers Marseille. Mais l'entrée sur le territoire se fera sous certaines conditions pour les passagers qui devront s'acquitter des frais de confinement (cinq jours dans un hôtel désigné par le gouvernement) et de dépistage obligatoires à l'arrivée. En cas de test positif après ce confinement, le passager devra payer un second séjour de cinq jours à l'hôtel.

Autoroutes : 250 € de péages en chèques-vacances

Autre nouveauté ce mardi, les automobilistes pourront désormais payer les péages routiers jusqu'à 250 euros en chèques-vacances, contre 150 euros jusqu'à présent. Une évolution depuis longtemps demandée par les consommateurs pour faire face à la hausse des prix menée par les sociétés d'autoroutes. Pour en profiter, il faut créditer les chèques sur un badge de télépéage avant de prendre la route, car les caisses présentes aux barrières ne les acceptent plus.

De la publicité dans toutes les vidéos YouTube

Le géant américain de la vidéo en ligne a modifié ses conditions d'utilisation. Dès mardi, plus aucune vidéo publiée sur la plateforme ne sera épargnée par les publicités, y compris les chaînes non-monétisées pour lesquelles le vidéaste ne percevra aucun revenu pour autant. YouTube ajoute aussi que les revenus versés aux créateurs éligibles seront désormais « traités comme des royalties du point de vue fiscal américain » et une retenue à la source pourra être appliquée sur ces paiements.



*<https://geo.img.pmdstatic.net/fit/https.3A.2F.2Fprd-cam-website-statics.2Es3.2Eeu-west-1.2Eamazonaws.2Ecom.2F2021.2F05.2Fappliance-22571280.2Ejpg/750x422/quality/80/background-color/ffffff/background-alpha/100/focus-point/640%2C426/gaziniere.jpg>*

**FRANCE BLEU 107.1**

**Pays** : France

**EMISSION** : JOURNAL

**DUREE** : 24

**PRESENTATEUR** : BENEDICTE ROBIN



► 29 mai 2021

[> Ecouter / regarder cette alerte](#)

## **GRAND PARIS sur FRANCE BLEU 107.1 ..**

08:02:57 Manifestations à Paris : motards en colère contre la vignette Crit'Air 4 exclue dans le Grand Paris, VTC devant le ministère de l'Economie contre l'interdiction de la circulation de transit à Paris centre. 08:03:21

LCI

**Pays** : France

**EMISSION** : LE CLUB LE CHATELIER

**DUREE** : 27

**PRESENTATEUR** : BENEDICTE LE CHATELIER



► 01 juin 2021

> [Ecouter / regarder cette alerte](#)

## GRAND PARIS sur LCI ..

15:30:13 Les vieux diesels sont bannis du Grand Paris. 15:30:40



LCI

**Pays** : France

**EMISSION** : LE CLUB LE CHATELIER

**DUREE** : 22

**PRESENTATEUR** : BENEDICTE LE CHATELIER



► 01 juin 2021

> [Ecouter / regarder cette alerte](#)

## GRAND PARIS sur LCI ..

14:30:09 Les vieux véhicules sont bannis du Grand Paris. 14:30:31

# Radio Notre Dame

PAYS :France  
EMISSION :FLASH  
DUREE :00:00:15  
PRESENTATEUR :Nicolas Entz



► 1 juin 2021 - 08:02:07

[Ecouter / regarder cette alerte](#)

CRIT AIR sur RADIO NOTRE DAME ..

08:02:07 Les vignette crit'air 4 sont désormais interdites à l'intérieur du périmètre du Grand Paris. 08:02:22

**RADIO NOTRE DAME**

**Pays** : France

**EMISSION** : FLASH

**DUREE** : 15

**PRESENTATEUR** : NICOLAS ENTZ



► 01 juin 2021

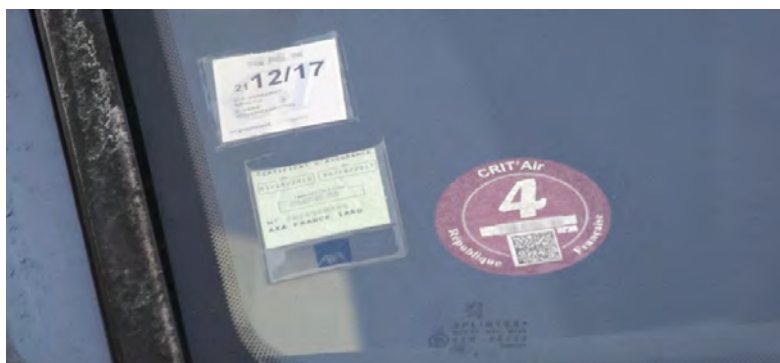
[> Ecouter / regarder cette alerte](#)

## **CRIT AIR sur RADIO NOTRE DAME ..**

08:02:07 Les vignette crit'air 4 sont désormais interdites à l'intérieur du périmètre du Grand Paris. 08:02:22



## Pollution : les Crit'Air 4 interdites autour de Paris, dès demain



### Info locale

31 mai 2021 à 11h39 Par Iris Mazzacurati

La vignette Crit'Air 4 concerne près de 150 000 voitures particulières de la **Métropole du Grand Paris**.

Dès demain, près de 150 000 voitures particulières ne pourront plus rouler dans la **zone à faible émission (ZFE)** mise en place par la **Métropole du Grand Paris**.

Interdits dans Paris intra-muros depuis juillet 2019, les véhicules Crit'Air 4 ne pourront plus pénétrer autour de Paris, dans la zone délimitée par l'A86, de 8h à 20h, du lundi au vendredi. Ce sera 7 jours sur 7 pour les bus et les poids lourds.

Aucun problème, en revanche, si votre véhicule possède une vignette crit'Air 1,2 ou 3 ou s'il est électrique.

### 68 euros d'amende

La pollution serait à l'origine d'environ 6 600 morts par an au sein de la population de la métropole grand Paris et la mise en place de cette restriction permettrait d'éviter 50 décès et 520 nouveaux cas d'asthmes, selon Pierre Pernot d'Airparif, interrogé par Le Parisien.

En chiffres, cette nouvelle mesure doit entraîner 8 % d'émissions en moins des NOX (oxydes d'azote, provenant principalement des diesels) et une baisse de l'émission des particules fines, les plus nocives pour le système respiratoire, de 4 % pour les PM10, de 6 % pour les PM2,5.

Objectif annoncé par **Métropole du Grand Paris** : 100 % de véhicules propres en 2030, suivant un calendrier progressif :

- 2022 : fin des Crit'Air 3

- 2024 : fin des Crit'Air 2

Les contrevenants risquent entre 68 € et 135€ d'amende pour les poids lourds, bus et autocars.

(Avec AFP)



## Renforcement de la ZFE du Grand Paris dès demain : quelles dérogations pour les professionnels ?



Publié le 31 mai 2021 par 01. Leslie Auzèmery

Demain, mardi 1<sup>er</sup> juin, la Zone à Faibles Émissions - mobilité (ZFE-m) du Grand Paris franchit une nouvelle étape. Ce sont plus de 200 000 véhicules supplémentaires qui sont concernés dont plus de 25 000 utilitaires, selon les données du ministère de la Transition Écologique. Suite à une concertation avec les Chambres consulaires et différentes fédérations, des dérogations en faveur des professionnels notamment impactés par la crise sanitaire sont prévues.

©Métropole du Grand Paris "> ©Métropole du Grand Paris " id="4a5d9b40">

### ©Métropole du Grand Paris

**À partir de demain, la ZFE du Grand Paris étend la restriction de circuler aux véhicules Crit'Air 4** (véhicules particuliers essence âgés de plus de 24 ans et véhicules diesel de plus de 15 ans), au sein des communes situées à l'intérieur du périmètre de l'A86. Pour mémoire, la circulation des véhicules Crit'Air 5 et non classés y est déjà restreinte depuis juillet 2019. « *La mise en place progressive de la plus importante Zone à Faibles Émissions d'Europe tend à améliorer la qualité de l'air et le cadre de vie des métropolitains. Cette deuxième étape confirme l'engagement de la Métropole dans une écologie positive et progressive tout en accompagnant les ménages les plus modestes dans cette transition et en tenant compte de la situation de nos professionnels durement touchés par la crise* », commente **Patrick Ollier**, président de la Métropole du Grand Paris.



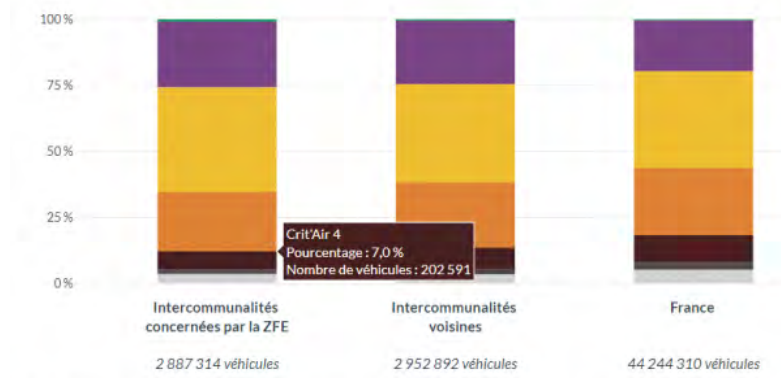
### Des dérogations en faveur des professionnels

Pour accompagner les particuliers et les professionnels dans cette transition, **différentes aides au changement de véhicule sont disponibles** (prime à la conversion, bonus écologique, microcrédit, dispositif « Métropole roule propre ! »). Mais dans la situation économique actuelle, résultat de la crise sanitaire, ces dernières peuvent ne pas suffire. C'est pourquoi, à la suite d'un dialogue avec les Chambres consulaires et différentes fédérations, **la Métropole du Grand Paris a décidé d'accorder des dérogations en faveur des professionnels**, notamment ceux impactés par la crise sanitaire. Ces dernières seront **valables jusqu'au 30 juin 2022**, pour les cas suivants :

- **les véhicules des entreprises ayant contracté un prêt garanti par l'Etat (PGE)** depuis le 1<sup>er</sup> mars 2020, et pouvant produire un justificatif de souscription de prêt ;
- **les véhicules des entreprises ayant bénéficié du fonds de solidarité** à destination des acteurs économiques touchés par les conséquences de l'épidémie de covid-19 depuis le 1<sup>er</sup> mars 2020, et pouvant produire un justificatif de souscription au fonds ;
- **les véhicules des entreprises ayant bénéficié du « prêt rebond »** mis en place par la Région Île-de-France ou du « Fonds Résilience Île-de-France et collectivités », et pouvant produire un justificatif de souscription au prêt ou au fonds.

## Véhicules particuliers et utilitaires légers par vignette Crit'Air

La Métropole du Grand Paris a mis en place une ZFE



Note : les intercommunalités voisines sont celles situées à moins de 20 kilomètres de la ZFE ⓘ

Source : RSVERO, 2020, SDES



## Crit'Air : quelles sont les communes du Val-de-Marne où les voitures les plus polluantes ne peuvent plus rouler ?

Les véhicules catégorisés Crit'Air 4 et plus ne pourront plus circuler la semaine entre 8 heures et 20 heures dans un large périmètre autour de Paris. Le Val-de-Marne est concerné.

Par

David Leduc Publié le 1 Juin 21 à 18:14



Les véhicules Crit'Air 4 et plus ne peuvent plus rouler dans une zone regroupant Paris et son agglomération. (©David LEDUC – Actu Val-de-Marne)

Pour certains, il va falloir retourner chez son concessionnaire : les véhicules avec des vignettes Crit'Air 4 et supérieures ne pourront plus circuler en semaine à compter de ce mardi 1er juin dans une « zone à faibles émissions » instaurée à Paris et sa métropole. Plusieurs communes du Val-de-Marne sont concernées.

24 communes du Val-de-Marne

Les véhicules classés Crit'Air 4, 5 et non classés ne pourront plus circuler la semaine entre 8 heures et 20 heures, hors jours fériés, dans un large périmètre. Celui-ci représente la zone se trouvant à l'intérieur de l'A86 qui forme une large boucle autour de Paris.

J-1 avant la 2e étape de la #ZFEGrandParis!

☐☐ Cette nouvelle étape consiste à interdire les véhicules Crit'Air 4, 5 et non classés à l'intérieur de l'A86. Plus d'informations sur cette mesure progressive permettant de lutter contre la #pollution: <https://t.co/uxOE8aez1Zpic.twitter.com/cJLi5xDRpa>



— Métropole du Grand Paris (@GrandParisMGP) May 31, 2021

Plusieurs communes du Val-de-Marne sont concernées et figurent dans cette zone. Il s'agit de :

- ▣ Arcueil
- ▣ Cachan
- ▣ Gentilly
- ▣ Le Kremlin-Bicêtre
- ▣ Ivry-sur-Seine
- ▣ Charenton-le-Pont
- ▣ Saint-Mandé
- ▣ Vincennes
- ▣ Fontenay-sous-Bois
- ▣ Nogent-sur-Marne
- ▣ Champigny-sur-Marne
- ▣ Joinville-le-Pont
- ▣ Saint-Maurice
- ▣ Maisons-Alfort
- ▣ Créteil
- ▣ Alfortville
- ▣ Vitry-sur-Seine
- ▣ Choisy-le-Roi
- ▣ Chiais
- ▣ Villejuif
- ▣ Chevilly-Larue
- ▣ Rungis
- ▣ Fresnes
- ▣ La Haÿ-les-Roses



La carte de la ZFE. (©Métropole Grand Paris)

Des restrictions de circulation qui devront s'étendre dès 2022 aux Crit'Air 3 puis en 2024 pour les Crit'Air 2, avant d'atteindre 100% de véhicules propres en 2030.

Cette mesure a vocation à diminuer la pollution atmosphérique en Ile-de-France, et notamment dans la petite couronne parisienne. D'après l'agence Santé publique France 6 600 décès prématurés par an pourraient être évités sur le territoire métropolitain.

A noter que la Métropole du Grand Paris et l'Etat ont mis en place des aides financières pour le remplacement d'un véhicule, pouvant aller jusqu'à 19 000 euros pour l'achat d'un véhicule neuf.

En matière de mesures d'accompagnement l'État & @GrandParisMGP ont mis en place des aides financières dans le cadre d'un #guichetunique (<https://t.co/T4glGhEUZj>) qui permet d'obtenir jusqu'à 19000€ pour l'achat d'un véhicule propre neuf, notamment

grâce à Métropole Roule Propre [pic.twitter.com/suzTDZWMGz](https://pic.twitter.com/suzTDZWMGz)

— Métropole du Grand Paris (@GrandParisMGP) May 31, 2021

.

Partagez

Partagez sur Facebook

Partagez sur Twitter

Partagez par Mail

Copié !

[https://actu.fr/societe/crit-air-queles-sont-les-communes-du-val-de-marne-ou-les-voitures-les-plus-polluantes-ne-peuvent-plus-rouler\\_42286651.html](https://actu.fr/societe/crit-air-queles-sont-les-communes-du-val-de-marne-ou-les-voitures-les-plus-polluantes-ne-peuvent-plus-rouler_42286651.html)



# Une nouvelle catégorie de véhicules interdite dans le Grand Paris

**La Zone à Faibles Emissions (ZFE) du Grand Paris franchit un nouveau palier. Cette mesure, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2019, et interdisant**

progressivement la circulation des véhicules les plus polluants en semaine (de 8h à 20h) dans un périmètre délimité par l'A86, s'applique depuis ce mardi 1<sup>er</sup> juin aux véhicules Crit'Air 4, à savoir les véhicules diesel immatriculés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2001 et le 31 décembre 2005. Elle ne concernait jusqu'alors que la circulation des véhicules Crit'Air 5 et non classés (diesel et essence d'avant 1997), sauf à Paris où l'interdiction de circulation des Crit'Air 4 s'applique déjà depuis juillet 2019. Et ce n'est pas fini puisque la ZFE du Grand Paris s'étendra aux autres véhicules polluants d'ici 2030. Date à laquelle seuls les véhicules « propres » pourront circuler. Objectif : limiter une pollution de l'air néfaste pour l'environnement et la santé des Franciliens. « 6 600 décès prématurés par an pourraient être évités sur le territoire métropolitain selon l'agence Santé Publique France

», rapporte la Métropole du Grand Paris. Si personne ne conteste les objectifs de la ZFE, l'application concrète de ses contraintes reste plus difficile admettre pour les propriétaires de véhicules anciens et polluants forcés d'investir dans l'acquisition d'un véhicule propre ou de se rabattre vers les transports en commun. Un investissement qui a un coût que certains auront bien du mal à assumer en dépit des aides déployées (jusqu'à 19 000 euros pour l'achat d'un véhicule propre neuf et jusqu'à 12 000 euros pour l'achat d'un véhicule propre d'occasion). D'autant plus que les propriétaires de véhicules anciens sont rarement les plus aisés. Ces derniers disposent toutefois d'un peu de temps pour s'organiser puisqu'aucune sanction ne sera appliquée dans la ZFE métropolitaine avant la fin de l'année. La mesure ne manque pas de faire réagir. « Sur le fond, je suis favorable à cette ZFE qui vise à améliorer la qualité de l'air et lutter contre l'impact mortel de la pollution sur la santé. Mais l'entrée en vigueur de cette réglementation soulève une nouvelle fois la question des inégalités sociales face aux décisions concernant l'environnement, estime Patrice Leclerc, le maire (PCF) de Gennevilliers (Hauts-de-Seine). Si nous respirons le même air, nous n'avons pas toutes et tous le même salaire. » Et d'alerter : « Sans un plus grand soutien financier aux habitants de nos communes, cette mesure va plonger de très nombreuses familles dans des situations de difficultés financières » car « pour circuler et se rendre au travail, elles n'ont pas d'autre choix que de prendre leur voiture et faute de revalorisation de leur salaire, le changement de véhicule n'est pas soutenable dans leur budget. » Et « malgré les subventions déjà allouées par la Métropole du Grand Paris et l'Etat, le reste à charge pour les particuliers est trop élevé », ajoute Patrice Leclerc qui demande à l'Etat d'instaurer un crédit à taux 0 pour diminuer davantage le coût du changement des véhicules. Une proposition soutenue par le conseil municipal de Gennevilliers, le conseil de la Métropole du Grand Paris et le conseil du Territoire Boucle de Seine qui ont voté un vœu en ce sens. Or « le gouvernement ne répond pas à cette demande », déplore le maire de Gennevilliers qui, en conséquence, refuse de signer la proposition de projet d'arrêté de création de ZFE-m formalisant l'application de ses mesures sur le territoire de sa commune.



« Sur le papier, chasser la pollution des villes est louable, admet également Nathalie Troussard, la secrétaire générale de la Ligue de Défense des Conducteurs. Mais le problème des ZFE, c'est qu'elles sont le fruit d'un dogmatisme politique aveugle, qu'elles pointent du doigt l'automobiliste ou le motard comme seuls émetteurs d'oxydes d'azote et de particules – quand ce n'est pas le CO2 – ou, bien pire, qu'elles impliquent une véritable assignation à résidence d'une partie de la population, au budget trop serré pour remplacer des véhicules considérés comme « trop anciens » pour être tolérés en ville. L'expérience a déjà été menée ailleurs en Europe, pour des résultats bien piètres, comparé aux dégâts sociaux qui découleront immanquablement de l'instauration précipitée des ZFE. » ■



## Hauts-de-Seine. Les véhicules les plus polluants toujours autorisés à Gennevilliers et Bagneux

Le maire Patrice Leclerc exige l'instauration d'un prêt à taux zéro pour l'achat d'un autre véhicule par l'Etat, sans quoi il ne signera pas l'arrêté de la ZFE.

Par

**Emma Grivotte** Publié le 1 Juin 21 à 18:00 mis à jour le 1 Juin 21 à 18:13



Le maire de Gennevilliers (Hauts-de-Seine) ne veut pas signer l'arrêté de la zone à faibles émissions, du moment qu'il n'y a pas de crédit à taux zéro pour l'achat d'un véhicule. (©Adobe Stock)

Dès ce mardi 1er juin 2021, les vieux diesel ou véhicules classés Crit'Air 4 ne peuvent plus circuler en journée dans la zone à faible émissions du **Grand Paris**, du lundi au vendredi, de 8 heures à 20 heures. C'est interdit dans les communes du périmètre de l'**autoroute A86** (non comprise)... mais pas à **Gennevilliers**, dans les **Hauts-de-Seine**. En effet, le maire **Patrice Leclerc** refuse de publier l'arrêté municipal de mise en œuvre de la ZFE.

Pas d'amendes à Gennevilliers

Tant que l'État n'instaure pas de **crédit à taux zéro**, soit un emprunt sans intérêts sous condition de ressources pour aider les 20% des foyers les plus modestes à acheter un véhicule de remplacement, l'élu s'oppose à la ZFE, bien qu'il y soit favorable « sur le fond ». Pour le moment, Gennevilliers n'est pas soumise à la restriction de circulation.

En l'absence de cet arrêté, les interdictions de la ZFE métropolitaine ne s'appliqueront donc pas sur le territoire communal. Les Gennevillois circulant dans la ville ne pourront donc pas être verbalisés.

« La signature de l'arrêté relève bien d'une compétence des pouvoirs de police du Maire. S'il ne signe pas, la mesure ne s'applique pas sur sa commune », admet la **Métropole du Grand Paris**. Pourtant, elle indique aussi sur son site que depuis le 16 septembre 2020 (décret n° 2020-1138), les communes et intercommunalités comprises à l'intérieur du périmètre de l'A86 ont l'**obligation d'instaurer une ZFE** au regard de la qualité de l'air. « Ce sera à l'État, via la Préfecture de Région, de faire appliquer la loi », précise la Métropole.

En attendant, les sanctions s'appliquent en dehors de la commune. Pour les automobilistes roulant la journée dans un véhicule Crit'Air 4, Crit'Air 5 ou non classé, **l'amende forfaitaire s'élève à 135 €**  
Pas de taux zéro, mais un microcrédit et des aides

La **ZFE** vise à faire baisser la pollution de l'agglomération parisienne. « Cette mesure sanitaire doit être accompagnée de mesures sociales pour être mise en œuvre, plaide Patrice Leclerc. Sinon, des milliers de personnes seront en difficulté. Des aides ont été obtenues mais l'Etat doit instaurer un crédit à taux 0 pour diminuer davantage le coût du changement de véhicule. »

Le gouvernement a en effet refusé un amendement de la loi Climat et résilience sur l'instauration de ce prêt à taux zéro pour les Français modestes, qui se serait élevé jusqu'à 8 000 €. Néanmoins, d'autres aides sont déjà en place.

En cumulant l'aide à la conversion et le bonus écologique, les foyers aux revenus les plus faibles peuvent obtenir **jusqu'à 19 000 €** pour l'achat d'un véhicule propre neuf et 12 000 € pour un véhicule d'occasion. Et via un **microcrédit**, l'État peut aussi garantir à 50% un prêt jusqu'à 5 000 €, pour couvrir le reste à charge après ces subventions. Bagneux en attente de consultation

En 2019, Bagneux n'a pas tout de suite dit oui à la **ZFE**. La ville "s'est mobilisée pour exiger des garanties, notamment en matière d'accompagnement financier pour les plus modestes." Elle en est satisfaite, mais n'a pas encore consulté ses habitants comme les autres communes.

La consultation va durer au moins deux mois. La commune précise : "Il n'y aura pas de sanction à Bagneux tant que nous n'aurons pas terminé la démarche de consultation, obligatoire pour que la Maire puisse signer l'arrêté d'entrée en vigueur de la **ZFE**". Le déploiement de cette dernière est prévu à l'automne.

Le Plessis-Robinson avait elle aussi émis des réserves sur la **ZFE**, en 2019. Mais depuis, les assouplissements, notamment autour des véhicules des commerçants, l'ont convaincue. L'arrêté municipal a donc bien été publié.

.

Partagez

- Partagez sur Facebook
- Partagez sur Twitter
- Partagez par Mail
- Copié !

[https://actu.fr/ile-de-france/gennevilliers\\_92036/hauts-de-seine-les-vehicules-les-plus-polluants-toujours-autorises-a-gennevilliers\\_42272834.html](https://actu.fr/ile-de-france/gennevilliers_92036/hauts-de-seine-les-vehicules-les-plus-polluants-toujours-autorises-a-gennevilliers_42272834.html)



**PAYS** :France  
**EMISSION** :JOURNAL 12H30  
**DUREE** :00:02:45  
**PRESENTATEUR** :Thomas Cluzel



► 1 juin 2021 - 12:37:46

[Ecouter / regarder cette alerte](#)

#### CRIT AIR sur FRANCE CULTURE ..

12:37:46 Les vieux véhicules diesels munis de vignettes Crit'Air 4 et 5 ne sont désormais plus autorisés à circuler dans le Grand Paris. 12:38:08 Citation autoroute A86. 12:38:26 les immatriculations de voitures neuves en France ont augmenté de plus de 46% en rythme annuel le mois dernier. 12:39:05 Interview François Roudier, porte-parole du Comité des constructeurs française de l'automobile. Nous sommes encore dans une crise profonde du marché de l'automobile français. Les ménages consomment de nouveau mais hésitent encore sur l'achat d'automobiles neuves comme l'avait indiqué une note de conjoncture de l'INSEE. 12:40:31



► 01 juin 2021

[> Écouter / regarder cette alerte](#)

## FAIBLES ÉMISSIONS sur FRANCE 3 AUVERGNE ..

19:10:13 Diesel : vers des restrictions régionales ? Invitée : Fabienne Grébert, candidate EELV aux élections régionales. Fin des diesels de quinze ans en France. 19:10:29 Reportage Christian Lamorelle à Clermont-Ferrand. Pour réduire les émissions de CO2 dans la métropole clermontoise, il existe un projet de création d'une zone à faibles émissions sur un périmètre qui sera bientôt défini. 19:10:52 Micro-trottoir. Citation vélos. 19:11:30 Interview Philippe Mamet, garagiste. Certains véhicules seront interdits de circulation sur la base des vignettes Crit'Air. 19:11:44 Retour plateau. La qualité de l'air est un élément fondamental. Citation GNV. 19:12:23





► 01 juin 2021

[> Ecouter / regarder cette alerte](#)

## CRIT AIR sur FRANCE CULTURE ..

12:37:46 Les vieux véhicules diesels munis de vignettes Crit'Air 4 et 5 ne sont désormais plus autorisés à circuler dans le Grand Paris. 12:38:08 Citation autoroute A86. 12:38:26 les immatriculations de voitures neuves en France ont augmenté de plus de 46% en rythme annuel le mois dernier. 12:39:05 Interview François Roudier, porte-parole du Comité des constructeurs française de l'automobile. Nous sommes encore dans une crise profonde du marché de l'automobile français. Les ménages consomment de nouveau mais hésitent encore sur l'achat d'automobiles neuves comme l'avait indiqué une note de conjoncture de l'INSEE. 12:40:31

FRANCEINFO :

Pays : France

EMISSION : LE 6H30/9H30

DUREE : 83

PRESENTATEUR : SAMUEL ETIENNE



► 01 juin 2021

> [Ecouter / regarder cette alerte](#)

## FAIBLES EMISSIONS sur FRANCEINFO : ..

08:08:35 Les vieilles voitures diesel ne pourront plus avoir accès à Paris et sa proche banlieue. La nouvelle réglementation sur les zones à faible émission entre en vigueur aujourd'hui. 08:08:56 Reportage de Chloé Barbeau. Les véhicules à vignette Crit'air 4 ne peuvent plus circuler à Paris désormais. La nouvelle zone à faibles émissions concerne 80 communes. 08:09:32 Interview de Stéphanie Perreira, habitante de Drancy, qui s'attend à être verbalisé. La région propose une prime pour aider à l'achat d'un véhicule propre. 08:09:58

**FRANCEINFO :**

**Pays :** France

**EMISSION :** LE 6H30/9H30

**DUREE :** 81

**PRESENTATEUR :** SAMUEL ETIENNE



► 01 juin 2021

> [Ecouter / regarder cette alerte](#)

## **GRAND PARIS sur FRANCEINFO : ..**

07:35:18 Les changements au 1er juin. 07:35:30 Reportage Christophe Carmino. Le prix du gaz augmente de 4,4% en moyenne. C'est la fin de la trêve hivernale et le retour des expulsions locatives. Selon la Fondation Abbé Pierre, 30 000 ménages sont menacés. 07:36:12 Les véhicules de vignette Crit'Air 4 ne peuvent plus circuler dans le Grand Paris. 07:36:39



## ZFE Grand Paris : les diesels Crit'Air 4 interdits à partir du 1er juin



**Vignette Crit Air 3 :**  
attribuée aux véhicules essence ou hybride  
m.e.c. entre 1997 et 2005, et les diesels entre  
2006 et 2010.



**Vignette Crit Air 4 :**  
voitures diesel m.e.c. entre 2001 et 2005



**Vignette Crit Air 5 :**  
véhicules diesel m.e.c. entre 1997 et 2000  
(interdits à Paris depuis le 01/07/2017).

écrit par Frédéric Martin le 31 mai 2021 A partir de demain, le 1er juin 2021, de nouvelles restrictions de circulation entrent en vigueur dans la **ZFE Métropole du Grand Paris**. Ainsi, les voitures et Véhicules Utilitaires Légers (VUL) à motorisation diesel répondant à la catégorie Crit'Air 4 ne seront plus autorisés à rouler dans le périmètre situé à l'intérieur de l'A86. A ce jour, ce sont 79 communes qui sont concernées par cette interdiction.

Pour être tout à fait précis, la catégorie Crit'Air 4 inclut les voitures et VUL immatriculés entre le 1er janvier 2001 et le 31 décembre 2005 dont la motorisation est de type diesel. A partir du 1er juin 2021, du lundi au vendredi de 8h à 20h, il ne sera donc plus autorisé de circuler à leur volant dans la **ZFE Métropole du Grand Paris**. Précisons que cette interdiction était déjà en vigueur depuis 2019 pour la **ZFE** de Paris.

**ZFE Métropole du Grand Paris** " width="785" height="438"  
data-lazy-srcset="https://lesvoitures.fr/wp-content/uploads/2021/05/crit-air-785x438.png 785w, https://lesvoitures.fr/wp-content/uploads/2021/05/crit-air-1500x838.png 1500w, https://lesvoitures.fr/wp-content/uploads/2021/05/crit-air-1536x858.png 1536w, https://lesvoitures.fr/wp-content/uploads/2021/05/crit-air-300x168.png 300w, https://lesvoitures.fr/wp-content/uploads/2021/05/crit-air-600x335.png 600w, https://lesvoitures.fr/wp-content/uploads/2021/05/crit-air-1000x559.png 1000w, https://lesvoitures.fr/wp-content/uploads/2021/05/crit-air-931x520.png 931w, https://lesvoitures.fr/wp-content/uploads/2021/05/crit-air.png 1862w"  
data-lazy-sizes="(max-width: 785px) 100vw, 785px"  
data-lazy-src="https://lesvoitures.fr/wp-content/uploads/2021/05/crit-air-785x438.png" id="1483954a">

Dans quelques mois, à partir de juillet 2022, ce seront les Crit'Air 3 qui seront interdits et, vers 2024, les Crit'Air 2, l'objectif étant de donner essentiellement accès aux véhicules dits propres à l'intérieur de la **ZFE** Grand Paris à l'horizon 2030, ceci si l'on se base sur le calendrier prévisionnel publié par la **Métropole du Grand Paris**.

**ZFE** -Paris-Metropole-Grand-Paris-785x636.png" alt="" width="785" height="636"  
data-lazy-srcset="https://lesvoitures.fr/wp-content/uploads/2021/05/ **ZFE** -Paris-Metropole-Grand-Paris-785x636.png 785w, https://lesvoitures.fr/wp-content/uploads/2021/05/ **ZFE** -Paris-Metropole-Grand-Paris-1500x1216.png 1500w, https://lesvoitures.fr/wp-content/uploads/2021/05/ **ZFE** -Paris-Metropole-Grand-Paris-1536x1245.png 1536w, https://lesvoitures.fr/wp-content/uploads/2021/05/ **ZFE** -Paris-Metropole-Grand-Paris-300x243.png 300w,

[https://lesvoitures.fr/wp-content/uploads/2021/05/ ZFE  
-Paris-Metropole-Grand-Paris-600x486.png](https://lesvoitures.fr/wp-content/uploads/2021/05/ZFE-Paris-Metropole-Grand-Paris-600x486.png) 600w,  
[https://lesvoitures.fr/wp-content/uploads/2021/05/ ZFE  
-Paris-Metropole-Grand-Paris-1000x810.png](https://lesvoitures.fr/wp-content/uploads/2021/05/ZFE-Paris-Metropole-Grand-Paris-1000x810.png) 1000w,  
[https://lesvoitures.fr/wp-content/uploads/2021/05/ ZFE  
-Paris-Metropole-Grand-Paris-642x520.png](https://lesvoitures.fr/wp-content/uploads/2021/05/ZFE-Paris-Metropole-Grand-Paris-642x520.png) 642w,  
[https://lesvoitures.fr/wp-content/uploads/2021/05/ ZFE  
-Paris-Metropole-Grand-Paris.png](https://lesvoitures.fr/wp-content/uploads/2021/05/ZFE-Paris-Metropole-Grand-Paris.png) 1878w" data-lazy-sizes="(max-width: 785px) 100vw, 785px" data-lazy-src="https://lesvoitures.fr/wp-content/uploads/2021/05/ ZFE  
-Paris-Metropole-Grand-Paris-785x636.png" id="7ec45dd5">

Dans un premier temps, les forces de l'ordre devraient être assez tolérantes pour celles ou ceux qui ne respecteraient pas cette règle de circulation. En effet, il va falloir éduquer les automobilistes car bon nombre d'entre eux ne connaissent pas le fonctionnement du système Crit'Air. Concernant la pollution en région parisienne, nous vous invitons à (re)découvrir notre sujet réalisé lors du premier confinement en cliquant sur : Paris : circulation très réduite mais pollution en hausse.



Enfin, rappelons, qu'à ce jour, la France compte quatre **ZFE (Zone à Faibles Emissions)** : Métropole de Lyon, Grenoble-Alpes-Métropole, Ville de Paris et **Métropole du Grand Paris**. En 2021, les autres **ZFE** suivantes devraient être créées : Métropole Nice-Côte d'Azur, Métropole Toulon-Provence-Méditerranée, Toulouse Métropole, Montpellier-Méditerranée Métropole, Eurométropole de Strasbourg, Métropole Rouen-Normandie et Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

La rédaction

Photos : LesVoitures.com, **Métropole du Grand Paris** et Ville de Paris



## Grand Paris: les Crit'air 4 et 5 boutés au-delà de l'A86

Services lun, 31/05/2021 - 18:29 - AFP

Les véhicules avec des vignettes Crit'Air 4 et supérieures, soit les plus vieux moteurs diesel et essence, ne peuvent plus circuler en semaine à partir de ce mardi 1er juin dans la **zone à faible émission** du Grand Paris.

**Voir aussi le communiqué de la Métropole du Grand Paris**

Les véhicules particuliers (voitures ou deux-roues) et utilitaires légers classés Crit'Air 4, 5 et non classés ne peuvent plus circuler la semaine entre 8H et 20H, hors jours fériés, dans un large périmètre situé à l'intérieur de l'A86 qui forme une large boucle autour de Paris.

Concrètement, il s'agit des véhicules diesel Euro 1, 2 ou 3, immatriculés avant le 31/12/2005, et des véhicules essences immatriculés avant le 31/12/96.

Pour les poids lourds, autobus et autocars, cette interdiction est valable tous les jours de 8 heures à 20 heures.

Initialement prévue le 1er décembre 2020, cette interdiction déjà en vigueur dans Paris même avait été repoussée de six mois pour "des raisons qui tiennent notamment à la pandémie", selon la **Métropole du Grand Paris**.

Elle doit être étendue progressivement aux autres vignettes: les véhicules classés Crit'Air 3 s'ajouteront dès juillet 2022 et les Crit'Air 2 en janvier 2024.

Les véhicules particuliers contrevenants risquent une amende de troisième classe, soit 68 euros.

"Le gouvernement est attaché à mettre en place les systèmes de contrôle permettant de s'assurer du respect des **ZFE**", a souligné le ministère la Transition écologique auprès de l'AFP. Mais "nous sommes dans une phase d'information et de sensibilisation face à ce nouvel objet que sont les **ZFE** et que les Français découvrent", alors "les collectivités prévoient toutes des phases de contrôles pédagogiques".

"Le gouvernement a proposé aux collectivités le développement d'ici fin 2021 de la vidéo verbalisation assistée par ordinateur, mais cette solution n'est pas souhaitée par les collectivités", a précisé le ministère.

Des travaux ont ainsi lieu en parallèle "pour mettre en place une solution pérenne de Contrôle Sanction Automatisé, qui nécessite un fort travail de développement pour homologuer des radars et construire une chaîne d'information automatisée et fiable", qui prend notamment en compte les différentes dérogations pour les véhicules sur "liste blanche", a précisé le ministère.

L'interdiction de circuler dans la zone ne s'applique pas aux porteurs d'une carte "mobilité inclusion" comportant la mention "stationnement pour les personnes handicapées", ni aux véhicules de collection, de secours, ou aux véhicules utilisés pour approvisionner les marchés, ou pour des déménagements, des événements culturels ou des tournages.

La Métropole prévoit également des dérogations en faveur des professionnels impactés par la crise sanitaire, sur justificatif: sont concernés les véhicules des entreprises ayant bénéficié d'un prêt garanti par l'Etat, du fonds de solidarité, ou de mesures de la région Île-de-France.

"Déjà adopté par 247 villes ou métropoles européennes, ce dispositif est reconnu comme particulièrement efficace pour réduire les émissions provenant du trafic routier, l'une des principales sources de pollution en ville", a souligné la **Métropole du Grand Paris** lundi dans un communiqué.



## Grand Paris: les vieux diesels interdits à partir de ce mardi 1er juin



© CD

Les véhicules avec des vignettes Crit’Air 4 et supérieures, soit les plus vieux moteurs diesel et essence, ne pourront plus circuler en semaine à partir du mardi 1er juin dans la **zone à faible émission** du Grand Paris.

Les véhicules particuliers (voitures ou deux-roues) et utilitaires légers classés Crit’Air 4, 5 et non classés ne pourront plus circuler la semaine entre 8H et 20H, hors jours fériés, dans un large périmètre situé à l’intérieur de l’A86 qui forme une large boucle autour de Paris.

Concrètement, il s’agit des véhicules diesel Euro 1, 2 ou 3, immatriculés avant le 31/12/2005, et des véhicules essences immatriculés avant le 31/12/96.

Pour les poids lourds, autobus et autocars, cette interdiction est valable tous les jours de 8 heures à 20 heures.

Initialement prévue le 1er décembre 2020, cette interdiction déjà en vigueur dans Paris même avait été repoussée de 6 mois pour “*des raisons qui tiennent notamment à la pandémie*”, selon la **Métropole du Grand Paris**.

Les véhicules particuliers contrevenants risquent une amende de troisième classe, soit 68 euros. Mais la vidéo-verbalisation, en cours d’étude, ne devrait être mise en place qu’à partir de la fin 2021.



*“Déjà adopté par 247 villes ou métropoles européennes, ce dispositif est reconnu comme particulièrement efficace pour réduire les émissions provenant du trafic routier, l’une des principales sources de pollution en ville”, a souligné la **Métropole du Grand Paris** lundi dans un communiqué.*

Cette interdiction doit être étendue progressivement aux autres vignettes: les véhicules classés Crit’Air 3 s’ajouteront dès juillet 2022 et les Crit’Air 2 en janvier 2024.

Plusieurs exceptions sont prévues. L’interdiction de circuler dans la **“ZFE”** ne s’applique pas aux porteurs d’une carte “mobilité inclusion” comportant la mention “stationnement pour les personnes handicapées”, ni aux véhicules de collection, de secours, ou aux véhicules utilisés pour approvisionner les marchés, ou pour des déménagements, des événements culturels ou des tournages.

La Métropole prévoit également des dérogations en faveur des professionnels impactés par la crise sanitaire, sur justificatif: sont concernés les véhicules des entreprises ayant bénéficié d’un prêt garanti par l’Etat, du fonds de solidarité, ou de mesures de la région Île-de-France.

Lire aussi :  
A lire aussi



## Grand Paris : renforcement de la zone à faibles émissions à partir du 1er juin

Publié le 31 mai 2021

Environnement, Transport mobilité durable

Les véhicules particuliers (voitures ou deux-roues) et utilitaires légers avec des vignettes Crit'Air 4 et supérieures, soit les plus vieux moteurs diesel et essence, ne pourront plus circuler en semaine à partir de ce 1<sup>er</sup> juin dans la zone à faibles émissions (ZFE) du Grand Paris, qui forme une large boucle autour de la capitale, à l'intérieur de l'A86. Concrètement, les véhicules concernés sont les diesel Euro 1, 2 ou 3, immatriculés avant le 31 décembre 2005, et les véhicules essences immatriculés avant le 31 décembre 1996. Pour les poids lourds, autobus et autocars, l'interdiction est valable tous les jours de 8 heures à 20 heures. Cette interdiction doit être étendue progressivement aux autres vignettes : les véhicules classés Crit'Air 3 s'ajouteront dès juillet 2022 et les Crit'Air 2 en janvier 2024.

Initialement prévue le 1<sup>er</sup> décembre 2020, l'interdiction déjà en vigueur dans Paris même avait été repoussée de 6 mois pour "des raisons qui tiennent notamment à la pandémie", selon la métropole du Grand Paris. Les véhicules particuliers contrevenants risquent une amende de troisième classe, soit 68 euros. Mais la vidéo verbalisation, en cours d'étude, ne devrait être mise en place qu'à partir de la fin 2021.

Plusieurs exceptions sont prévues. L'interdiction de circuler dans la "ZFE" ne s'applique pas aux porteurs d'une carte "mobilité inclusion" comportant la mention "stationnement pour les personnes handicapées", ni aux véhicules de collection, de secours, ou aux véhicules utilisés pour approvisionner les marchés, ou pour des déménagements, des événements culturels ou des tournages.

La métropole prévoit également des dérogations en faveur des professionnels impactés par la crise sanitaire, sur justificatif : sont concernés les véhicules des entreprises ayant bénéficié d'un prêt garanti par l'État, du fonds de solidarité, ou de mesures de la région Île-de-France.

"Déjà adopté par 247 villes ou métropoles européennes, ce dispositif est reconnu comme particulièrement efficace pour réduire les émissions provenant du trafic routier, l'une des principales sources de pollution en ville", a souligné la Métropole du Grand Paris dans un communiqué ce 31 mai. "Selon une étude d'Airparif, la ZFE métropolitaine permet des gains en émission jusqu'à 8% pour les oxydes d'azote, et de 4% à 6% pour les particules fines, estime-t-elle. Ainsi, 50.000 métropolitains seraient moins exposés à des niveaux de dioxyde d'azote dépassant la valeur limite annuelle. Par ailleurs, la mise en place de la nouvelle étape de la ZFE métropolitaine permettrait d'éviter plusieurs dizaines de décès et centaines de cas de survenues de nouvelles pathologies chroniques liées à la pollution atmosphérique et jusqu'à 1,25% de baisse des nouveaux cas d'asthme chez les enfants."

Voir aussi Abonnez-vous à Localtis !

Recevez le détail de notre édition quotidienne ou notre synthèse hebdomadaire sur l'actualité des politiques publiques. Merci de confirmer votre abonnement dans le mail que vous recevrez suite à votre inscription.

Découvrir Localtis



## Grand Paris: les plus vieux véhicules interdits de circuler dès mardi

31/05/2021

Les véhicules avec des vignettes Crit'Air 4 et supérieures, soit les plus vieux moteurs diesel et essence, ne pourront plus circuler en semaine à partir du mardi 1er juin dans la

**zone à faible émission** du Grand Paris.

Les véhicules particuliers (voitures ou deux-roues) et utilitaires légers classés Crit'Air 4, 5 et non classés ne pourront plus circuler la semaine entre 8H et 20H, hors jours fériés, dans un large périmètre situé à l'intérieur de l'A86 qui forme une large boucle autour de Paris.

Concrètement, il s'agit des véhicules diesel Euro 1, 2 ou 3, immatriculés avant le 31/12/2005, et des véhicules essences immatriculés avant le 31/12/96.

Pour les poids lourds, autobus et autocars, cette interdiction est valable tous les jours de 8 heures à 20 heures.

Initialement prévue le 1er décembre 2020, cette interdiction déjà en vigueur dans Paris même avait été repoussée de six mois pour "des raisons qui tiennent notamment à la pandémie", selon la **Métropole du Grand Paris**.

Elle doit être étendue progressivement aux autres vignettes: les véhicules classés Crit'Air 3 s'ajouteront dès juillet 2022 et les Crit'Air 2 en janvier 2024.

Les véhicules particuliers contrevenants risquent une amende de troisième classe, soit 68 euros.

"Le gouvernement est attaché à mettre en place les systèmes de contrôle permettant de s'assurer du respect des **ZFE**", a souligné le ministère la Transition écologique auprès de l'AFP. Mais "nous sommes dans une phase d'information et de sensibilisation face à ce nouvel objet que sont les **ZFE** et que les Français découvrent", alors "les collectivités prévoient toutes des phases de contrôles pédagogiques".

"Le gouvernement a proposé aux collectivités le développement d'ici fin 2021 de la vidéo verbalisation assistée par ordinateur, mais cette solution n'est pas souhaitée par les collectivités", a précisé le ministère.

Des travaux ont ainsi lieu en parallèle "pour mettre en place une solution pérenne de Contrôle Sanction Automatisé, qui nécessite un fort travail de développement pour homologuer des radars et construire une chaîne d'information automatisée et fiable", qui prend notamment en compte les différentes dérogations pour les véhicules sur "liste blanche", a précisé le ministère.

L'interdiction de circuler dans la zone ne s'applique pas aux porteurs d'une carte "mobilité inclusion" comportant la mention "stationnement pour les personnes handicapées", ni aux véhicules de collection, de secours, ou aux véhicules utilisés pour approvisionner les marchés, ou pour des déménagements, des événements culturels ou des tournages.

La Métropole prévoit également des dérogations en faveur des professionnels impactés par la crise sanitaire, sur justificatif: sont concernés les véhicules des entreprises ayant bénéficié d'un prêt garanti par l'Etat, du fonds de solidarité, ou de mesures de la région Île-de-France.

"Déjà adopté par 247 villes ou métropoles européennes, ce dispositif est reconnu

comme particulièrement efficace pour réduire les émissions provenant du trafic routier, l'une des principales sources de pollution en ville", a souligné la **Métropole du Grand Paris** lundi dans un communiqué.



## CARTE. Diesel, pollution : la circulation de certaines voitures interdite à Paris

La Zone à faible émission (ZFE) du Grand Paris durcit ses règles, ce mardi 1er juin 2021. Une nouvelle catégorie de véhicules polluants sera interdite à l'intérieur de l'A86.

Par

Simon LouvetPublié le 1 Juin 21 à 6:06



Les véhicules les plus polluants seront interdits à Paris à partir du 1er juin 2021. e-a86-ile-france-voitures-fourgons-polluants-diesel-moteurs-police-contrôle-amende.jpg" alt="Les véhicules les plus polluants seront interdits à Paris à partir du 1er juin 2021." width="1280" height="854" loading="lazy" id="7a95cbc0">

Les véhicules les plus polluants seront interdits à Paris à partir du 1er juin 2021. (©PHOTOPQR/VOIX DU NORD/MAXPPP)

Haro sur les **vieux diesels**, à partir du mardi 1<sup>er</sup> juin 2021 à **Paris**. Les véhicules les plus polluants, classés en catégorie **Crit'air 4**, rejoignent les **Crit'air 5** et non classés parmi les véhicules interdits à l'intérieur d'un périmètre délimité par l'**autoroute A86**. À Paris, cette nouvelle réglementation a un impact sur le **boulevard périphérique**.

Les diesels immatriculés entre 2001 et 2005 interdits

Depuis juillet 2019, la Zone à faible émission (ZFE) du Grand Paris est actée. Votée et mise en place par la **Métropole du Grand Paris**, la ZFE entre en vigueur par étape. Après les véhicules Crit'air 5 et non classés car trop polluants, ceux en Crit'air 4 sont concernés.

Les non classés sont les véhicules roulant au diesel et immatriculés avant 1996. Les Crit'air 5 l'ont été entre 1997 et 2000. Les Crit'air 4, ceux interdits le 1<sup>er</sup> juin, ont été immatriculés entre 2001 et 2005. Les véhicules diesels sont les seuls concernés.

**Voici les horaires d'interdiction :**

- Pour **les bus, les cars et les poids lourds** : 7 jours sur 7, entre 8h et 20h.
- Pour **les véhicules particuliers, les véhicules utilitaires légers, les deux roues, les tricycles et les quadricycles à moteur** : du lundi au vendredi de 8h à 20h – exceptés les jours fériés.

En cas de non-respect de l'interdiction, une **amende à 68 euros** pourra être dressée, mais pas avant fin 2021 pour les nouveaux secteurs, lorsqu'un dispositif de contrôle sera mis en place. L'interdiction dans Paris intra-muros étant déjà valable, l'amende est possible.

Interdiction de circulation dans quatre départements

L'interdiction entre en vigueur à Paris, mais aussi dans les **Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis** et **Val-de-Marne**. Au total, 79 communes sont concernées.

À Paris, les Crit'air 4 sont interdits depuis 2019, mais cette mesure n'était pas en vigueur sur le périphérique ni dans les deux bois. Ce sera désormais le cas, mardi 1<sup>er</sup> juin.

**CARTE. Le détail des villes où les véhicules Crit'air 4 seront interdits :**

ZFE. " width="1067" height="1211" loading="lazy" id="43f90e82">

La carte de la ZFE. (©Métropole Grand Paris)

Futures interdictions pour les véhicules thermiques

Cette nouvelle interdiction n'est pas la dernière puisque, sur le même périmètre, **tous les véhicules thermique seront interdits à l'horizon 2030**. Ces restrictions de circulation devront s'étendre dès 2022 aux Crit'Air 3 puis en 2024 pour les Crit'Air 2, essence et diesel.

ZFE. " width="1280" height="636" loading="lazy" id="46a408ac">

Le calendrier de la ZFE. (©Ville de Paris)

Jusqu'à 19 000 euros d'aides pour changer de véhicule

Ces restrictions impliquent, pour les conducteurs concernés, de changer de véhicule à terme. Quatre aides différentes peuvent se cumuler pour financer ce changement :

- **Prime à la conversion** : 5 000 euros ;
- Programme **Métropole roule propre** : de 1 500 à 6 000 euros selon les revenus ;
- **Bonus écologique** : 7 000 euros ;
- **Surprime** pour les habitants et salariés des 79 communes : 1 000 euros.

Un guichet unique est disponible pour déposer les dossiers.

Partagez

- Partagez sur Facebook
- Partagez sur Twitter
- Partagez par Mail
- Copié !

[https://actu.fr/ile-de-france/paris\\_75056/carte-diesel-pollution-la-circulation-de-certaines-voitures-interdite-a-paris\\_42250045.html](https://actu.fr/ile-de-france/paris_75056/carte-diesel-pollution-la-circulation-de-certaines-voitures-interdite-a-paris_42250045.html)



## **Métropole : Les Crit'air 4 interdits de circuler à partir du 1er Juin**

Les véhicules diesel immatriculés avant 2006, les deux roues d'avant mi-2004, et les poids lourds, autobus et autocar d'avant 2010 ne pourront plus circuler en semaine et en journée dans la zone délimitée par l'A86 (non incluse) de 8H à 20H. Une interdiction qui ne doit pas se traduire tout de suite par des verbalisations, à l'exception de Paris intra-muros, avant la fin 2021. Depuis juillet 2019, «une période de contrôles aléatoires et pédagogiques a été mise en place pour expliquer ce qu'est la ZFE et comment être accompagné dans son changement de mobilité, y compris au travers d'aides financières. L'Etat envisage de déployer un système de contrôle d'ici fin 2021» indique le site officiel de la MGP, en rappelant que les Franciliens peuvent recevoir jusqu'à 19 000 € d'aides en cumulant bonus écologique, prime à la conversion, et aides locales pour changer de véhicule.

En revanche, des sanctions sont déjà en place dans la ville de Paris, qui a mis en place des interdictions permanentes de circuler depuis 2017 avec le système Crit'Air, à commencer par les «sans vignettes» (les voitures dont la première immatriculation a eu lieu avant 1997).

Une interdiction étendue en 2017 aux Crit'Air 5 (Diesel d'avant 2001) et en 2019 aux Crit'Air 4 (Diesel d'avant 2006). «67 communes de la MGP sont engagées dans la ZFE métropolitaine, sur les 79 de ce périmètre de référence, soit près de 91 % des 5,6 millions d'habitants concernés depuis l'instauration de la première étape» Les restrictions de circulation seront étendues progressivement à d'autres vignettes, même si un vote de la métropole est prévu à chaque étape: dès juillet 2022, s'ajoutent les véhicules classés Crit'Air 3, les voitures essences immatriculées entre 1997 et 2006 et les diesels entre 2006 et 2011 ; puis en janvier 2024, ce sera au tour des Crit'Air 2, soit les voitures essences immatriculées avant 2011 et toutes les voitures diesels récentes.



## Nouvelle étape pour la ZFE métropolitaine



A partir du 1er juin 2021, les véhicules classés Crit'Air 4, Crit'Air 5 et non classés verront leur circulation fortement restreinte à l'intérieur du périmètre de l'A86. Qui pourra circuler et quand ? Quelles seront les prochaines étapes de la ZFE ?... La ZFE expliquée en sept questions.

1 – Qui est concerné ?

Depuis juillet 2019, les véhicules Crit'air 5 et non classés ne pouvaient accéder que sous condition à la **zone à faible émissions (ZFE)** métropolitaine. A partir du 1er juin 2021, ces restrictions concerneront également les véhicules Crit'Air 4, autrement dit les véhicules particuliers à essence de plus de 24 ans et les diesel de plus de 15 ans. Les motos sont également concernées. A noter : les véhicules Crit'Air 4 étaient déjà bannis pour l'essentiel de Paris intra-muros depuis 2019 (hors périphérique et bois de Vincennes et de Boulogne). Le 1er juin 2021 marque donc la fusion des règles entre les deux ZFE parisienne et métropolitaine.

2 – Quel est le périmètre concerné ?

La ZFE métropolitaine concerne le périmètre intérieur de l'A86 soit 5,61 millions d'habitants et 79 communes situées pour tout ou partie de leur superficie à l'intérieur de cette zone. Certaines municipalités concernées comme Créteil (Val-de-Marne), Bobigny (Seine-Saint-Denis) ou encore Bagneux (Hauts-de-Seine) restent cependant opposées à la ZFE, mettant souvent en avant le coût d'achat d'un véhicule plus propre pour les populations les plus modestes. Mais un décret du ministère de la Transition écologique du 16 septembre 2020 oblige les communes situées à l'intérieur du périmètre de l'autoroute A86 à intégrer la ZFE métropolitaine et celle-ci devrait donc sous peu s'étendre à la totalité du périmètre concerné.

3 – Les restrictions sont-elles permanentes ?

Les poids lourds les plus polluants ont interdiction de circuler 7/7 j de 8h à 20h, les autres véhicules concernés par les restrictions du lundi au vendredi de 8h à 20h hors jours fériés.



#### 4 – Existe-t-il des dérogations ?

Les professionnels se sont inquiétés de la mise en place de la ZFE métropolitaine, notamment en raison d'une offre d'alternative parfois limitée pour certains types de véhicules, d'un réseau d'avitaillement restreint pour certaines motorisations alternatives et de la situation économique difficile dans laquelle la crise sanitaire a plongé nombre d'acteurs. La MGP a donc décidé de reporter au 30 juin 2022 l'application des règles pour les véhicules des entreprises ayant contracté un prêt garanti par l'Etat (PGE) depuis le 1er mars 2020 et/ou ayant bénéficié du fonds de solidarité à destination des acteurs économiques et/ou du « prêt rebond » mis en place par la région Île-de-France ou du « Fonds Résilience Île-de-France et collectivités ».

#### 5 – Quelles sont les aides mises en place pour changer de véhicule ?

« Afin de soutenir les ménages les plus modestes, l'État et la métropole du Grand Paris ont mis en place des aides financières dans le cadre d'un guichet unique ([primealaconversion.gouv.fr](http://primealaconversion.gouv.fr)), précise la MGP. Les demandeurs peuvent déposer un seul et même dossier pour la prime à la conversion et le bonus écologique proposés par l'État et le dispositif "Métropole roule propre !". Cumulées, ces aides peuvent aller jusqu'à 19 000 € pour l'achat d'un véhicule propre neuf et jusqu'à 12 000 € pour l'achat d'un véhicule propre d'occasion. En outre, pour couvrir le reste à charge, le gouvernement a mis en place un système de microcrédit garanti par l'État à hauteur de 50 % et donne accès à un prêt allant jusqu'à 5 000 € sur une durée de cinq ans selon les conditions des ressources ».

#### 6 – Quels seront les contrôles ?

Pour l'instant, la ZFE métropolitaine a plutôt une visée « pédagogique ». Dès la fin de l'année, cependant, a annoncé Jean-Baptiste Djebbari, ministre délégué aux transports, la vidéo-verbalisation sera mise en place pour repérer et verbaliser les contrevenants.

#### 7 – Quelles seront les prochaines étapes ?

Dans deux ans, la circulation des véhicules Crit'Air 3 sera restreinte dans la ZFE. En 2024, ce sera le tour des Crit'Air 2. Enfin, en 2030, les véhicules thermiques seront interdits la journée.

## Grand Paris: les plus vieux véhicules interdits de circuler dès mardi

Paris, 31 mai 2021 (AFP) -

Les véhicules avec des vignettes Crit'Air 4 et supérieures, soit les plus vieux moteurs diesel et essence, ne pourront plus circuler en semaine à partir du mardi 1er juin dans la zone à faible émission du Grand Paris.

Les véhicules particuliers (voitures ou deux-roues) et utilitaires légers classés Crit'Air 4, 5 et non classés ne pourront plus circuler la semaine entre 8H et 20H, hors jours fériés, dans un large périmètre situé à l'intérieur de l'A86 qui forme une large boucle autour de Paris.

Concrètement, il s'agit des véhicules diesel Euro 1, 2 ou 3, immatriculés avant le 31/12/2005, et des véhicules essences immatriculés avant le 31/12/96.

Pour les poids lourds, autobus et autocars, cette interdiction est valable tous les jours de 8 heures à 20 heures.

Initialement prévue le 1er décembre 2020, cette interdiction déjà en vigueur dans Paris même avait été repoussée de six mois pour "des raisons qui tiennent notamment à la pandémie", selon la Métropole du Grand Paris.

Elle doit être étendue progressivement aux autres vignettes: les véhicules classés Crit'Air 3 s'ajouteront dès juillet 2022 et les Crit'Air 2 en janvier 2024.

Les véhicules particuliers contrevenants risquent une amende de troisième classe, soit 68 euros.

"Le gouvernement est attaché à mettre en place les systèmes de contrôle permettant de s'assurer du respect des ZFE", a souligné le ministère la Transition écologique auprès de l'AFP. Mais "nous sommes dans une phase d'information et de sensibilisation face à ce nouvel objet que sont les ZFE et que les Français découvrent", alors "les collectivités prévoient toutes des phases de contrôles pédagogiques".

"Le gouvernement a proposé aux collectivités le développement d'ici fin 2021 de la vidéo verbalisation assistée par ordinateur, mais cette solution n'est pas souhaitée par les collectivités", a précisé le ministère.

Des travaux ont ainsi lieu en parallèle "pour mettre en place une solution pérenne de Contrôle Sanction Automatisé, qui nécessite un fort travail de développement pour homologuer des radars et construire une chaîne d'information automatisée et fiable", qui prend notamment en compte les différentes dérogations pour les véhicules sur "liste blanche", a précisé le ministère.

L'interdiction de circuler dans la zone ne s'applique pas aux porteurs d'une carte "mobilité inclusion" comportant la mention "stationnement pour les personnes handicapées", ni aux véhicules de collection, de secours, ou aux véhicules utilisés pour approvisionner les marchés, ou pour des déménagements, des événements culturels ou des tournages.

La Métropole prévoit également des dérogations en faveur des professionnels impactés par la crise sanitaire, sur justificatif: sont concernés les véhicules des entreprises ayant bénéficié d'un prêt garanti par l'Etat, du fonds de solidarité, ou de mesures de la région Île-de-France.

"Déjà adopté par 247 villes ou métropoles européennes, ce dispositif est reconnu comme particulièrement efficace pour réduire les émissions provenant du trafic routier, l'une des principales sources de pollution en ville", a souligné la Métropole du Grand Paris lundi dans un communiqué.

tsz/ico/eb

Afp le 31 mai 21 à 18 27.



PAYS :France  
EMISSION :LE 17H-20H  
DUREE :00:01:54  
PRESENTATEUR :Djamel Mazi



► 31 mai 2021 - 17:08:06

[Ecouter / regarder cette alerte](#)

FAIBLES EMISSIONS sur FRANCEINFO : ..

17:08:06 La vignette crit'air 4 ne fait pas l'unanimité. 17:08:19 Reportage de Luc Bassizin. 17:08:32 Interview d'automobilistes. Les véhicules crit'air 4 sont interdits dans les zones à faibles émissions. 17:09:07 Interview de Pierre Chasseray, directeur général de 40 millions d'automobilistes. La métropole du Grand Paris communique sur un air meilleur. 17:09:38 Interview de Geoffroy Boulard, vice-président de la métropole du Grand Paris. 17:10:00



## **ZFE du Grand Paris : aides aux particuliers, dérogations pour les pros**

Services lun, 31/05/2021 - 11:56

Afin de soutenir les ménages les plus modestes, l'État et la **Métropole du Grand Paris** ont mis en place des aides financières dans le cadre d'un guichet unique ([primealaconversion.gouv.fr](http://primealaconversion.gouv.fr)). Les demandeurs peuvent déposer un seul et même dossier pour la prime à la conversion et le bonus écologique proposés par l'État et le dispositif « Métropole roule propre ! ». Cumulées, ces aides peuvent aller jusqu'à 19 000 € pour l'achat d'un VN propre, et jusqu'à 12 000 € pour l'achat d'un VO propre.

***Voir aussi "Grand Paris: les Crit'air 4 et 5 boutés au-delà de l'A86"***

A partir du mardi 1er juin 2021, la **Zone à Faibles Emissions (ZFE)** de la **Métropole du Grand Paris** se renforce et étend la restriction de circuler aux véhicules Crit'Air 4 (véhicules particuliers essence âgés de plus de 24 ans et véhicules diesel de plus de 15 ans) au sein des communes situées à l'intérieur du périmètre de l'autoroute A86. La circulation des véhicules Crit'Air 5 et non classés y est déjà restreinte depuis juillet 2019.

Ces mesures de santé publique participent à l'amélioration de la qualité de l'air et la lutte contre la pollution. Afin d'accompagner les ménages modestes dans cette transition écologique vertueuse, la **Métropole du Grand Paris** propose des aides financières au renouvellement de véhicule. Elle tient également compte de la situation des professionnels touchés par la crise économique qui bénéficient de dérogations.

Une **ZFE** est destinée à protéger les populations dans les zones denses les plus polluées. Déjà adopté par 247 villes ou métropoles européennes, ce dispositif est reconnu comme particulièrement efficace pour réduire les émissions provenant du trafic routier, l'une des principales sources de pollution en ville.

Dans une démarche d'écologie vertueuse et partagée et pour répondre à une urgence sanitaire et climatique, la **Métropole du Grand Paris** a mis en place la 1re **ZFE** en France dont la création a été adoptée en Conseil métropolitain en novembre 2018. Depuis juillet 2019, la circulation des véhicules Crit'Air 5 et non-classés est restreinte à l'intérieur du périmètre de l'autoroute A86 (poids lourds les plus polluants : 7/7j de 8h à 20h ; autres véhicules les plus polluants : du lundi au vendredi de 8h à 20h). Depuis le 16 septembre 2020, un décret du Ministère de la Transition écologique oblige les communes situées à l'intérieur du périmètre de l'autoroute A86 à intégrer la **ZFE** métropolitaine. Dans ce cadre, le Conseil métropolitain a adopté à l'unanimité en décembre 2020 la 2e étape de la **ZFE** métropolitaine qui étendra cette interdiction à partir du 1er juin 2021 aux véhicules Crit'Air 4.

### **Des aides allant jusqu'à 19 000 € et un microcrédit pour les plus modestes**

Afin de soutenir les ménages les plus modestes, l'État et la **Métropole du Grand Paris** ont mis en place des aides financières dans le cadre d'un guichet unique ([primealaconversion.gouv.fr](http://primealaconversion.gouv.fr)). Les demandeurs peuvent déposer un seul et même dossier pour la prime à la conversion et le bonus écologique proposés par l'État et le dispositif « Métropole roule propre ! ». Cumulées, ces aides peuvent aller jusqu'à 19 000 € pour l'achat d'un véhicule propre neuf, et jusqu'à 12 000 € pour l'achat d'un véhicule propre d'occasion. La question du reste à charge des ménages les plus modestes trouve une réponse avec la mise en place d'un microcrédit par le gouvernement le 17 mars 2021, dans le cadre de France Relance. Ce dernier est garanti par l'État à hauteur de 50% et donne accès à un prêt allant jusqu'à 5 000 € sur une durée de 5 ans selon les conditions des ressources.

### **Des dérogations en faveur des professionnels**

A la suite d'un dialogue constructif et permanent avec les Chambres consulaires et différentes fédérations, la **Métropole du Grand Paris** prévoit des dérogations en faveur des professionnels notamment impactés par la crise sanitaire. Il s'agit de dérogations de l'application des règles de la **ZFE**, jusqu'au 30 juin 2022, pour les véhicules suivants :

- Les véhicules des entreprises ayant contracté un prêt garanti par l'Etat (PGE) depuis le 1er mars 2020, et pouvant produire un justificatif de souscription de prêt ;
- Les véhicules des entreprises ayant bénéficié du fonds de solidarité à destination des acteurs économiques touchés par les conséquences de l'épidémie de covid-19 depuis le 1er mars 2020, et pouvant produire un justificatif de souscription au fonds ;
- Les véhicules des entreprises ayant bénéficié du « prêt rebond » mis en place par la Région Île-de-France ou du « Fonds Résilience Île-de-France et collectivités », et pouvant produire un justificatif de souscription au prêt ou au fonds.

### **Une réponse à l'urgence sanitaire**

Selon Santé Publique France, 6 600 personnes meurent chaque année dans l'aire métropolitaine à cause de la pollution atmosphérique et 400 000 métropolitains respirent un air très pollué dépassant la valeur limite annuelle en dioxyde d'azote. En mettant en place une **Zone à Faibles Emissions**, la **Métropole du Grand Paris** agit pour réduire la pollution aux particules fines et au dioxyde d'azote liée à la circulation des véhicules polluants. Selon une étude d'Airparif, la **ZFE** métropolitaine permet des gains en émission jusqu'à 8% pour les oxydes d'azote, et de 4% à 6% pour les particules fines. Ainsi, 50 000 métropolitains seraient moins exposés à des niveaux de dioxyde d'azote dépassant la valeur limite annuelle. Par ailleurs, la mise en place de la nouvelle étape de la **ZFE** métropolitaine permettrait d'éviter plusieurs dizaines de décès et centaines de cas de survenues de nouvelles pathologies chroniques liées à la pollution atmosphérique et jusqu'à 1,25% de baisse des nouveaux cas d'asthme chez les enfants.

« La mise en place progressive de la plus importante **Zone à Faibles Emissions** d'Europe tend à améliorer la qualité de l'air et le cadre de vie des métropolitains. Cette 2e étape confirme l'engagement de la Métropole dans une écologie positive et progressive tout en accompagnant les ménages les plus modestes dans cette transition et en tenant compte de la situation de nos professionnels durement touchés par la crise ».

**Patrick OLLIER**, Président de la **Métropole du Grand Paris**

FRANCEINFO :

Pays : France

EMISSION : LE 6H30/9H30

DUREE : 84

PRESENTATEUR : JOHANNA GHIGLIA



► 01 juin 2021

> [Ecouter / regarder cette alerte](#)

## FAIBLES EMISSIONS sur FRANCEINFO : ..

07:08:23 Les vieilles voitures diesel ne pourront plus avoir accès à Paris et sa proche banlieue. La nouvelle réglementation sur les zones à faible émission entre en vigueur aujourd'hui. 07:08:42 Reportage de Chloé Barbeau. Les véhicules à vignette Crit'air 4 ne peuvent plus circuler à Paris désormais. 07:09:05 La nouvelle zone à faibles émissions concerne 80 communes. 07:09:21 Interview de Stéphanie Perreira, habitante de Drancy, qui s'attend à être verbalisé. La région propose une prime pour aider à l'achat d'un véhicule propre. 07:09:40 Visuel du ministère de la Transition écologique. 07:09:47

**FRANCEINFO :**

**Pays :** France

**EMISSION :** LE 17H/20H

**DUREE :** 114

**PRESENTATEUR :** DJAMEL MAZI



► 31 mai 2021

> [Ecouter / regarder cette alerte](#)

## **FAIBLES EMISSIONS sur FRANCEINFO : ..**

17:08:06 La vignette crit'air 4 ne fait pas l'unanimité. 17:08:19 Reportage de Luc Bassizin. 17:08:32 Interview d'automobilistes. Les véhicules crit'air 4 sont interdits dans les zones à faibles émissions. 17:09:07 Interview de Pierre Chasseray, directeur général de 40 millions d'automobilistes. La métropole du Grand Paris communique sur un air meilleur. 17:09:38 Interview de Geoffroy Boulard, vice-président de la métropole du Grand Paris. 17:10:00



## CARTE. Hauts-de-Seine : attention, des véhicules bientôt interdits dans certaines zones



28 mai 2021inA la une

Reading Time: 2 mins read

Par **Emma Grivotte** Publié le 28 Mai 21 à 8:02 Actu Hauts-de-Seine Voir mon actu Suivre

Dès mardi 1er juin, les véhicules classés Crit'Air 5 ne pourront plus circuler dans le périmètre de l'autoroute A86, zone à faible émission du Grand Paris. (©illustration Adobe Stock)

Attention aux conducteurs de véhicules qui correspondent à la vignette **Crit'Air 4**. Comme les Crit'Air 5, ils ne seront plus autorisés à circuler à partir de mardi 1er juin 2021 dans la **zone à faibles émissions (ZFE)** délimitée par l'**autoroute A86** (A86 exclue) dans les **Hauts-de-Seine** et en **Île-de-France**.

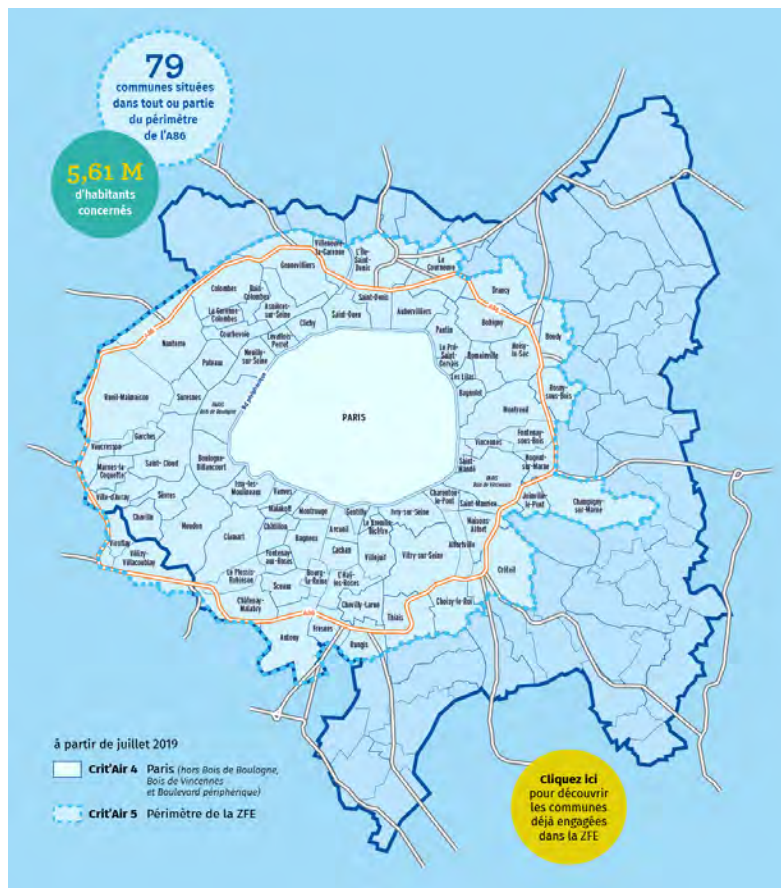
À lire aussi

- Hauts-de-Seine. Dix nouvelles bennes électriques ramassent les ordures à Neuilly-sur-Seine

Depuis le 16 septembre 2020 (décret n° 2020-1138), les communes et intercommunalités comprises à l'intérieur de ce périmètre ont l'obligation d'instaurer une **ZFE**, précise la Métropole.

La carte des zones concernées





Toutes les communes des Hauts-de-Seine sont situées en tout ou en partie dans le périmètre de l'autoroute A86. (© **Métropole du Grand Paris**)  
Aides à l'achat d'un véhicule propre

Pour aider les automobilistes à rouler propre, l'État et la **Métropole du Grand Paris** proposent un guichet unique pour la prime à la conversion et le bonus écologique. En déposant un seul dossier pour ces deux aides, un particulier peut recevoir **jusqu'à 19 000 €** pour l'achat d'un véhicule propre neuf, et jusqu'à 12 000 € pour l'achat d'un véhicule propre d'occasion.

Le gouvernement a également mis en place un **microcrédit** garanti à 50% par l'État et allant jusqu'à 5 000 € pour les ménages les plus modestes.



## CARTE. Seine-Saint-Denis : la circulation des vieux véhicules diesel bientôt interdite

La limitation des véhicules aux vignettes Crit'Air 4 dans le Grand Paris rentre en vigueur mardi 1er juin. Plusieurs villes de Seine-Saint-Denis sont concernées.

Par

Thomas LapointePublié le 28 Mai 21 à 16:56



La limitation des véhicules aux vignettes Crit'Air 4 dans le Grand Paris rentrera en vigueur le 1er juin 2021 dans plusieurs villes de Seine-Saint-Denis. (©Illustration Lille Actu)

La zone à faible émissions ( ZFE ), créée par la Métropole du Grand Paris (MGP) et mise en vigueur en juillet 2019, va s'étendre au 1er juin 2021. Une extension géographique en premier lieu puisque certaines villes de Plaine commune ( Seine-Saint-Denis) seront intégrées à la ZFE : Saint-Denis, Saint-Ouen, L'Île-Saint-Denis ainsi qu'une partie de La Courneuve et d'Aubervilliers. Les véhicules Crit'Air 4 désormais concernés

Le dispositif de la zone s'étend également puisqu'à partir du 1er juin 2021, les véhicules Crit'Air 4 (voitures diesel de 15 ans et plus) s'ajoutent aux Crit'Air 5 et non classés (véhicules diesel d'avant 2001 et essence d'avant 1997) et seront interdits à l'intérieur du périmètre de l'autoroute A86, zone d'application de la ZFE.

Sont concernés les véhicules particuliers et professionnels, les deux-roues et les poids lourds Crit'Air 4, 5 et non classés. Des restrictions de circulation qui devront s'étendre dès 2022 aux Crit'Air 3 puis en 2024 pour les Crit'Air 2, avant d'atteindre 100% de véhicules propres en 2030.



Une partie des communes de Seine-Saint-Denis sont situées dans le périmètre de l'autoroute A86. (© Métropole du Grand Paris )

L'objectif de la ZFE est de réduire la pollution atmosphérique en interdisant la circulation des véhicules les plus polluants sur une période et dans un périmètre définis. Selon le bilan 2019 de la qualité de l'air d'Airparif, les seuils réglementaires en matière de qualité de l'air sont régulièrement dépassés, 400 000 métropolitains respirent un air « très pollué ».

D'après l'agence Santé publique France 6 600 décès prématurés par an pourraient être évités sur le territoire métropolitain.

De nombreuses aides à l'achat d'un véhicule propre

Au-delà de son aspect punitif, le dispositif se veut aussi incitatif. En effet, l'instauration de la ZFE vise également à renouveler le parc de véhicule roulant pour le rendre totalement propre d'ici 2030. En ce sens de nombreuses aides existent.

Primes à la conversion et bonus écologique de l'Etat, aides locales de la MGP, de la Ville de Paris ou encore du Conseil régional. Dans le cadre d'un guichet unique pour les aides de l'Etat et de la Métropole, particuliers et professionnels peuvent bénéficier d'une aide allant jusqu'à 19 000 euros pour l'achat d'un véhicule propre neuf et jusqu'à 12 000 euros pour l'achat d'un véhicule propre d'occasion.

.@GrandParisMGP a fait de la qualité de l'air l'une de ses priorités avec la ZFE GrandParis src hash&ref\_src twsrc%5BZFE%5D%20GrandParis. Pour accompagner les citoyens #MétropoleRoulePropre permet de bénéficier d'une #aide (cumulable avec #primeàlaconversion & #bonusécologique) allant jusqu'à 6000€    
<https://t.co/orekGQTn2qp>[pic.twitter.com/dHgy6g6XiV](https://twitter.com/dHgy6g6XiV)

— Métropole du Grand Paris (@GrandParisMGP) May 21, 2021

Pour le reste à charge des ménages les plus modestes, l'Etat a instauré un microcrédit depuis le 17 mars 2021. Celui-ci est cumulable avec le bonus écologique et la prime à la conversion.

Ce crédit est destiné aux « personnes exclues du système bancaire classique, à faibles revenus ou en situation professionnelle fragile ». Garanti à hauteur de 50 % par l'Etat, il donne accès à un prêt allant jusqu'à 5 000 euros sur une durée de 5 ans.

Ses différentes aides s'ajoutent à d'autres soutiens financiers à l'échelon communal. A l'image de la ville de Drancy qui subventionne l'acquisition d'une voiture électrique neuve à hauteur de 1500 euros ou la location avec option d'achat d'un véhicule électrique neuf, à hauteur de 750 euros.

Partagez

Partagez sur Facebook

Partagez sur Twitter

Partagez par Mail

Copié !

[https://actu.fr/ile-de-france/bobigny\\_93008/carte-seine-saint-denis-la-circulation-des-vieux-vehicules-diesel-bientot-interdite\\_42202584.html](https://actu.fr/ile-de-france/bobigny_93008/carte-seine-saint-denis-la-circulation-des-vieux-vehicules-diesel-bientot-interdite_42202584.html)



## CARTE. Hauts-de-Seine : attention, des véhicules bientôt interdits dans certaines zones

Les véhicules Crit'Air 4 seront interdits dans les **zones à faibles émissions** du Grand Paris, y compris dans les Hauts-de-Seine, dès le mardi 1er juin 2021.

Par

Emma GrivottePublié le 28 Mai 21 à 8:02



Dès mardi 1er juin, les véhicules classés Crit'Air 5 ne pourront plus circuler dans le périmètre de l'autoroute A86, zone à faible émission du Grand Paris. (©illustration Adobe Stock)

Attention aux conducteurs de véhicules qui correspondent à la vignette **Crit'Air 4**. Comme les Crit'Air 5, ils ne seront plus autorisés à circuler à partir de mardi 1<sup>er</sup> juin 2021 dans la **zone à faibles émissions (ZFE)** délimitée par l'**autoroute A86** (A86 exclue) dans les **Hauts-de-Seine** et en **Île-de-France**.

Depuis le 16 septembre 2020 (décret n° 2020-1138), les communes et intercommunalités comprises à l'intérieur de ce périmètre ont l'obligation d'instaurer une **ZFE**, précise la Métropole.

La carte des zones concernées



Toutes les communes des Hauts-de-Seine sont situées en tout ou en partie dans le périmètre de l'autoroute A86. (© **Métropole du Grand Paris**)

Aides à l'achat d'un véhicule propre

Pour aider les automobilistes à rouler propre, l'État et la **Métropole du Grand Paris** proposent un guichet unique pour la prime à la conversion et le bonus écologique. En déposant un seul dossier pour ces deux aides, un particulier peut recevoir **jusqu'à 19 000 €**

pour l'achat d'un véhicule propre neuf, et jusqu'à 12 000 € pour l'achat d'un véhicule propre d'occasion.

Le gouvernement a également mis en place un **microcrédit** garanti à 50% par l'État et allant jusqu'à 5 000 € pour les ménages les plus modestes.

Partagez

- Partagez sur Facebook
- Partagez sur Twitter

- Partagez par Mail
- Copié !

[https://actu.fr/societe/carte-hauts-de-seine-attention-des-vehicules-bientot-interdits-dans-certaines-zones\\_42175246.html](https://actu.fr/societe/carte-hauts-de-seine-attention-des-vehicules-bientot-interdits-dans-certaines-zones_42175246.html)



15-19 avenue Pierre-Mendès-France  
75013 Paris  
Tél. : 01 82 28 78 00  
[www.metropolegrandparis.fr](http://www.metropolegrandparis.fr)